Rostocker Dokumentenserver
Dieses Werk wurde Ihnen durch die Universitätsbibliothek Rostock zum Download bereitgestellt.
Für Fragen und Hinweise wenden Sie sich bitte an: digibib.ub@uni-rostock.de

Paul Henri Mallet

Histoire De La Maison Et Des Etats De Mecklenbourg

Tome I. Et II.

Suerin: Chez Gvillavme Baerensprvng, 1796

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787

Band (Druck) Freier Zugang

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0001
DFG

Bibliothecae Academicae
Rostock.

Mk_1077.
1100.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0002
DFG

HISTOIRE

DE LA

MAISON ET DES ETATS

DE

MECKLENBOURG.

TOME I. ET II.

A SUERIN,

CHEZ GVILLAVME BAERENSPRVNG, TYPOGRAPHE DE LA COUR DUCALE.

1796.

Universitäts Bibliothek Rostock

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0005

DFG

Ex Bibliotheca Academiae Rostochiensis

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1005130787/phys_0006
DFG

A

SON ALTESSE SERENISSIME

MONSEIGNEUR

FREDERIC FRANCOIS

DUC REGNANT DE MECKLENBOURG,

PRINCE DE WENDEN,

DE SCHWERIN ET DE RATZEBOURG, COMTE DE SCHWERIN, SEIGNEUR

DE ROSTOCK ET DE STARGARD &c. &c.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0007
DFG

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0008
DFG

MONSEIGNEUR,

L'histoire d'une maison, dont l'illustre origine se perd dans les ténèbres de la plus haute antiquité, qui a régné avec éclat sur une partie du nord, et qui par ses alliances avec les Souverains et les nations les plus célèbres tient depuis tant de siécles un rang si distingué dans l'Europe, cette histoire, dis-je, fut elle étrangére à VÔTRE ALTESSE SERENISSIME, *mériteroit sans doute Son attention, et Elle m'auroit permis de la faire paroitre sous ses auspices. Encouragé par Sa protection, séduit par l'intérêt qu'un si beau sujet m'a inspiré, j'ai osé entreprendre de le traiter dans une langue, qui en rendit la connoissance plus générale. Si je n'ai pû donner à cet ouvrage le mérite de recherches nouvelles, qui me fussent propres, j'ai pû du moins y mettre à profit les recherches des autres, et en faire joüir une nouvelle partie du public. Heureux si l'estimable nation, dont j'ai de-*

siré

siré faire mieux connoitre l'histoire, approuve aussi mes efforts, et s'ils peuvent mériter un regard favorable du Prince, à qui elle doit un bonheur si digne d'envie, un accroissement si sensible de sa prospérité, de son industrie, de ses lumières, l'affermissement de sa tranquillité au dehors et au dedans, le rétablissement de la précedente intégrité de ses provinces, et tant d'autres avantages dont l'énumeration fera le plus bel ornement, et la plus interessante partie de la suite de cette histoire!

Je suis avec le plus profond respect

MONSEIGNEUR

DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME

le très humble et très obeïssant serviteur

Mallet.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0010
DFG

PREFACE.

Je ne crois pas avoir besoin de justifier le but, que je me suis proposé en écrivant en françois l'histoire de Mecklenbourg. L'histoire en général a toujours eu des charmes pour un grand nombre de lecteurs. Et dans ce siécle, où l'agitation & l'inquiétude des esprits excitées par de grands évenemens, ont fait de la politique une étude, ou du moins une mode presque universelle, il est naturel de penser que l'histoire, où la politique puise, ou doit puiser, toutes ses leçons, ait encore acquis un nouveau mérite, et que celle des états même d'une étendue bornée, doive intéresser la curiosité générale.

Mais la différence des langues & d'autres obstacles de ce genre s'opposent souvent, à ce que cette curiosité si legitime puisse être satisfaite. Et l'histoire de Mecklenbourg est en particulier dans ce cas. Des savans éclairés & laborieux ont depuis longtems travaillé à rassembler les matériaux de cette histoire. On l'a même déja écrite avec plus ou moins d'étendue & de succès dans la langue de la nation. Mais il restoit à en donner un précis aux personnes, pour qui cette langue est étrangere & à celles aussi, qui plus éloignées du lieu de la scéne ne peuvent trouver autant d'intérét, que les habitans du pays à tout ce qui s'y est passé. C'est en faveur de cette classe de lecteurs, que j'ai entrepris l'ouvrage que j'offre au public. J'ai crû que ce travail pourroit leur être agréable. Ils profiteront ainsi de celui de mes prédécesseurs, auxquels je laisserai, comme il est juste, le principal honneur de l'entreprise, si elle obtient quelque succès.

Après

Après avoir exposé le but & le plan de cet ouvrage je dois aussi compte au public des moyens, que j'ai pû employer pour son execution. Après avoir lû avec attention les memoires les plus estimés, & les ouvrages de divers genres, relatifs à l'histoire de Mecklenbourg, après avoir consulté ceux de *Behr*, de *Bucholtz*, de *Gebhardi*, d'*Æpinus* & autres savans, j'ai crû devoir m'attacher particulièrement à suivre, comme mon meilleur guide, Mr. (le conseiller de legation) *Rudloff*, qui publié successivement depuis quelques années en allemand, avec l'approbation la plus générale & la mieux méritée, une histoire de *Mecklenbourg*, sous le titre d'*Abrégé pragmatique de l'histoire de Mecklenbourg*. Non seulement le plan de cet ouvrage a plus d'analogie avec le mien que celui des autres histoires de ce pays, mais j'y ai trouvé encore mieux qu'ailleurs toutes les lumières dont j'avois besoin, & qu'on ne pouvoit attendre que d'un savant exercé, judicieux, & qui a été à portée de puiser dans les meilleures sources. Je dois donc reconnoitre ici, & je le fais avec autant de reconnoissance que de verité, que c'est à lui que mes lecteurs devront ce qu'il y aura de meilleur dans mon ouvrage, puisque non seulement le sien en a été la principale source, mais encore parcequ'il a eu la complaisance de le revoir & de le corriger. Cette indication de l'autorité, dont je me suis constamment appuyé dans la partie de cette hiſtoire, qui paroit aujourdhui, me dispense sans doute de citer d'autres garants & d'autres sources. Il sera tems, lorsque les suivantes paroitront, de faire connoitre celles dont j'aurai le cas de faire usage.

Ecrit à R.... ce 16. Sept. 1795.

HISTOIRE

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0012
DFG

HISTOIRE
DE
MECKLENBOURG.

TOME PREMIER.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0013
DFG

HISTOIRE
DE
MECKLENBOURG.

TOME PREMIER,
INTRODUCTION.
SECTION I.

Les Etats de l'ancienne et illustre Maison de Mecklenbourg, dont nous nous proposons d'écrire l'histoire, sont situés au Nord de l'Allemagne, dans le Cercle de la Basse-Saxe entre le 53me. et le 55me. dégré de latitude septentrionale, et le 28me. et le 32me. dégré de longitude, à compter de l'île de *Ferro*.

Ils s'étendent le long des côtes de la Mer Baltique qui les termine au Nord. Au Levant ils sont bornés par la *Poméranie*, au Midi par le *Brandenbourg*, au Couchant par les Duchés de *Lunebourg* et de *Lauenbourg*, et le territoire de la ville Impériale de *Lubeck*.

Les auteurs ont varié jusques à présent sur l'étendue des Etats de Mecklenbourg. *Busching* dans la Géographie estime cette étendue superficielle de 225 à 240 miles quarrés d'Allemagne. *Fabri*, Géographe plus moderne la porte à près de 300 miles. Mais il n'y reste plus d'incertitude sur ce sujet: Le Comte de *Schmettau*, auquel on doit une Carte générale de ce pays, dressée

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0015
DFG

d'après des plans autentiques et des observations locales, dont 16 feuilles comprennent le Duché de Mecklenbourg-Suerin (a) et 9 celui de Strelitz, en a fixé l'étendue entière sur le nombre de $253\frac{1}{4}$ miles quarrés d'Allemagne. D'après les listes des Morts et des Naissances publiées par autorité on peut estimer que la population du seul Duché de Mecklenbourg-Suerin n'est pas fort au dessous de 300000 habitans. Jointe á celle du Duché de Mecklenbourg-Strelitz elle approche des 400000. On évalue ordinairement les revenus reunis des deux Duchés à une million de Rixdalers.

La plus grande des rivières qui arrosent ces provinces est sans doute *l'Elbe* qui en parcourt une partie au Couchant. Mais on y en compte cependant plusieurs d'autres, qui sont navigables dans une partie de leur cours, comme la *Warnau*, qui se jette dans la Mer Baltique au port de *Warnemunde* près de *Rostock*; la *Neble*, qui se joint à la *Warnau* près de *Butzau*; *l'Elde* qui sort du lac de *Muritz*, arrose la partie méridionale du Duché de Schwerin, et après avoir reçu la *Stoere* et la *Roegnitz* près de *Ludwigslust*, se jette dans *l'Elbe* près du fort de *Doemitz*; la *Rekenitz* et la *Stepenitz* qui entrent dans la Mer Baltique, la première près de la ville de *Ribnitz*, l'autre entre *Lubeck* et *Dassau*. Deux autres rivières la *Sude* et la *Schale*, qui se joignent à l'Elbe près de *Boizenbourg* récompenseront sans doute un jour l'industrie et les travaux des hommes, qui les rendront aussi navigables que l'Elde va l'être par les soins renouvellés du Duc regnant. Il faut observer encore, que la *Peene*, la *Havel*, et la *Dosse* rivières navigables du *Brandenbourg* prennent leur source dans les Etats de Mecklenbourg. Outre ces rivières, et la Mer Baltique, qui borne ces Etats au Nord dans une grande étendue, ils sont entrecoupés très agré-

(a) *Mémoire pour servir d'éclaircissement à la Carte topographique du Duché de Mecklenbourg*, par le Comte *de Schmettau*, publiée à Berlin en 1787, 4.

agréablement d'un grand nombre de lacs poissonneux, qui fournissent aux habitans une autre ressource précieuse, soit pour leur subsistance, soit pour le commerce.

L'idée qu'on doit se faire des produits et de la fertilité de ces provinces est fixée aujourd'hui par des faits, bien connus et solidement constatés, qui dissipent entièrement les doutes élevés autrefois sur ce sujet par l'ignorance ou par des vûes interessées, et nous dispensent de répondre aux Auteurs qui les ont indiscretement consigné dans des livres aujourd'hui presque oubliés. La fertilité naturelle du Mecklenbourg, les progrès, l'excellent état de sa culture, sont tels, que les revenus et le prix des terres y ont augmenté des lors de moitié, que les biens de la Noblesse sont montés à un prix très haut, que les Mecklenbourgeois sont aujourd'hui reconnus unanimement par leurs voisins comme leurs Maîtres en oeconomie rurale, que plusieurs d'entre eux en ont donné d'excellentes leçons (*b*) et qu'on estime, que depuis une douzaine d'années il y a en circulation annuellement une somme de plus d'une million d'écus en biens immeubles dans le pays.

En général les terres sont fertiles en Mecklenbourg. Il y en a au plus une dixième partie qui soit sablonneuse et aride. Celles qui sont regardées comme d'une qualité inférieure produisent encore de très bon seigle ou fournissent d'excellens pâturages aux moutons. Les autres terres sont d'un très bon rapport. On y recueille de l'orge et du froment, et si le produit de leurs moissons dans les mauvaises années n'eſt que de quatre pour un, dans les autres on l'estime de 6 et même de 10 pour un. On y trouve encore de belles forêts, des vergers, des près d'un très bon rapport. On y éleve une quan-

(*b*) Voyez les ouvrages du Baron de *Vegesac*, *Schumacher*, *d'Engel*, Baron de *Langerman*, de *Buchwald*. &c.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0017
DFG

tité de bestiaux, qui font l'objet d'une exportation très avantageuse au pays, aussi bien que celle du poisson de la Mer Baltique, des rivières et des lacs. Une preuve incontestable de cet accroissement de prosperité du pays ce sont les défrichemens considérables qu'on y fait annuellement en sorte que de grands districts, qui ne présentoient autrefois que le triste aspect de bruyeres et de marais stériles, sont aujourd'hui des praîries et des champs couverts de bétail et de moissons. En plusieurs lieux les forêts même ont fait place à une culture plus productive, et cet échange qui offre l'attrait séducteur d'un gain présent a même été étendu à un point allarmant pour ceux qui s'occupent encore des interêts de la posterité.

Le Mecklenbourg n'est pas riche en minéraux, mais ils n'en est pas absolument dépourvû. On y trouve des mines de fer, dont le produit peut être regardé jusqu'ici comme nul; mais il y a à *Sulze*, (ville située sur la *Reckenitz*, vers les frontières de la Poméranie) une saline abondante et exploitée selon les meilleures méthodes, qui fournit assez de sel aux habitans, pour leur avoir fait négliger les autres salines, qui étoient autrefois en valeur dans trois lieux différens, nommés *Sulte* du nom de cette utile production de la nature. Il passe quelque partie de ce sel à l'étranger, d'autres objets plus importans forment un commerce d'exportation très avantageux. Des états rendus publics de la navigation du port de *Rostock* nous apprennent, que les principaux articles en sont, outre le sel, toute sorte de grains, des fruits, du vinaigre et des eaux de vie, des chevaux, des bêtes à corne, du verre, des laines, des bois de charpente et autres, des tonneaux, du tabac &c. Suivant les Calculs d'un auteur moderne, le seul Duché de *Mecklenbourg-Schwerin*, exporte annuellement 20000 last de grains, du beurre et du fromage pour environ 300000 écus, pour 100000 de porcs, et d'autre bétail pour une somme plus considérable encore.

v. L'almanac politiq. de Mecklenb. 1789.

Fabri nouveau Magazin Géogr. Halle 1786.

Le

Le port de *Rostock*, le plus fréquenté de ceux qui restent à la Maison de Mecklenbourg, est un bassin vaste et sûr formé par la rivière de *Varnau* près de son enbouchure à *Warnemunde*, à deux milles d'Allemagne de *Rostock*. On croit qu'il ne seroit pas difficile d'en construire d'autres en divers lieux que la nature semble avoir rendus propres à cet usage, et surtout dans la rivière de *Reckenitz*, et dans le lac de *Dassau* près de Lubeck.

Mais les écrivains Nationaux conviennent eux-mêmes que l'industrie des hommes n'a pas répondu en Mecklenbourg à la libéralité de la Nature. Les arts n'y sont point exercés avec le même succès que dans diverses provinces d'Allemagne moins favorisées. Le commerce y est moins actif, moins estimé peut-être. La Constitution politique du pays est la raison qu'on en allègue ordinairement. Dans nos états modernes fondés plus ou moins anciennement par une Noblesse toute guerrière, les arts n'ont pû jouïr qu'assez tard d'une certaine considération nécessaire à leurs progrès. Ils n'ont pû être l'objet des soins d'un gouvernement dirigé par des principes différens. Abandonnés à un ordre de personnes inférieur, dépendant, dédaigné peut-être, leur prix a dû être méconnu. Un coup d'oeuil jetté sur les diverses Nations de l'Europe suffit pour confirmer cette observation. Les Etats de Mecklenbourg ont conservé plus longtems encore que bien d'autres l'esprit et la forme du gouvernement féodal. Les paysans, à la réserve d'un très petit nombre, y sont encore attachés à la glèbe. On verra dans la suite de cet ouvrage l'origine vraisemblable de cette espèce de servitude. Et ce que nous dirons de la Constitution politique fera sentir aisement, que la Noblesse y est le premier, et le plus puissant des ordres de l'Etat.

Mais pour s'en faire une idée claire il faut auparavant connoître la division actuelle du pays. Les Provinces dont il est composé sont nommées dans les titres des Souverains, selon l'ordre suivant: 1) Le Duché de *Mecklenbourg* proprement dit. 2) La principauté de *Wenden*, ou des

Vénédes. 3) Celle de *Schwerin.* 4) de *Ratzebourg.* 5) Le Comté de *Schwerin.* 6) La Seigneurie de *Rostock*, et 7) celle de *Stargard.*

Observez cependant que depuis plusieurs siècles cette division n'existe que dans les titres de la Serme. Maison régnante. Depuis la réunion successive de ces diverses provinces la seule division qui soit en usage eſt celle qu'à produite le partage entre les différentes branches de la maison. Celui de 1621 qui divisa le Duché de Mecklenbourg entre les branches de *Schwerin* et de *Gustrow* eſt celui qui, sans avoir subi aucun changement essentiel, sert encore de baze à la division actuelle du pays, soit rélativement à son administration intérieure, ſoit dans ses rélations avec le Corps Germanique. Depuis cette époque le Duché de *Schwerin* comprend toute l'étendue de pays que possédoient les Ducs de la branche dite de Mecklenbourg, (à la reserve de la Seigneurie de *Stargard*) la plus grande partie de l'ancien Comté de *Schwerin*, les villes de *Parchim*, de *Malchau* et de *Waren* dans la Principauté de *Wenden*, et dans la Seigneurie de *Rostock* le seul Bailliage de *Doberan.* Le reste des terres des Principautés de *Wenden* et de *Rostock*, *Boizenbourg* dans le Comté de Schwerin, et la Seigneurie entière de *Stargard* composent le Duché de *Gustrow.* Il faut observer encore que la ville de *Rostock* avec ses environs, les trois couvens de *Dobbertin*, de *Malchau*, et de *Ribenitz* avec les terres qui en relèvent, et les domaines épars de quelques autres Communautés Ecclésiastiques et Séculieres restant indivis entre les deux Duchés ne sont censés encore à présent faire partié de l'un ni de l'autre. Mais ces deux Duchés de *Mecklenbourg-Schwerin*, et de *Mecklenbourg-Gustrow* resterent bien distincts des deux Evêchés de *Schwerin* et de *Ratzebourg* et le sont encore: malgré l'article du Traité de Westphalie
1648. qui les sécularisa et assigna le temporel de ces Evêchés à la branche Ducale de *Schwerin*, comme une compensation de ce qu'elle fut obligée de céder à la Couronne de Suéde par ce même traité.

Cette

Cette même division du Mecklenbourg a toujours été en usage jusques à ce moment rélativement à l'Empire et au Cercle de Basse-Saxe, dont il fait partie, comme aussi pour l'administration de ses domaines, les villes et la Noblesse. Et même lorsqu'à la fin du siècle passé la branche de *Gustrow* s'éteignit, et que ses états passerent à celle de *Schwerin*, ce changement n'en produisit aucun dans la division dont nous venons de parler, quoique à cette époque, en 1701, le traité conclu à *Hambourg*, format de la succession de la Maison de *Gustrow* la nouvelle régence Ducale de *Strelitz* à laquelle la principauté de *Ratzebourg* et la Seigneurie de *Stargard* furent assignées; ce traité laissant d'ailleurs à la branche ainée de *Schwerin* tout le reste du Duché de *Gustrow*, le Duché de *Schwerin* en entier, la *Principauté* du même nom, et tout ce qui avoit été possédé en *Commun* par les deux Maisons. Almanac pol. de Mecl. 1794.

Des lors le Mecklenbourg est partagé en deux Souverainetés de grandeur inégale, mais dont châcune a sa cour et sa résidence particulières, ses bureaux d'administration, ses troupes, ses domaines, ses revenus entièrement distincts. Ces revenus dérivent principalement de la ferme des vastes domaines du Prince, d'impôts déterminés par une loi fondamentale et perpétuelle pour ce qui regarde les biens de la Noblesse et les villes, des péages, des postes, des lods exigés lors des mutations de fiefs, et de quelques autres régales, comme la dixme sur l'exportation etc.

Le Gouvernement des Duchés de Mecklenbourg (*Schwerin* et *Gustrow*) est borné par les Etats provinciaux, qui sont divisés en trois Cercles, 1) celui de *Mecklenbourg* (Duché de *Schwerin*,) 2) celui de *Wenden* (c. d. la partie du Duché de *Gustrow* qui est restée à la Maison de Schwerin,) et 3) celui de *Stargard* qui appartient au Duc de *Mecklenbourg-Strelitz*. La Noblesse, c'est à dire les propriétaires (sans en distinguer la naissance noble ou roturière) des terres nobles, soit fiefs soit francs alleux, forme le premier ordre de ces Etats.

Les

Les villes forment le second. La ville de *Rostock*, qui étoit ci-devant commune aux deux Duchés fait aussi partie des Etats, mais elle y a un rang distinct de toutes les autres villes et immédiatement après la Noblesse. Elle peut donc être considérée comme la capitale, ou la principale ville du Mecklenbourg, soit à cause de son rang, soit par sa grandeur et son commerce. La Noblesse jouït de grands priviléges dans tout le Mecklenbourg. Elle s'assemble en corps, et elle a ses propres magistrats. C'est du sein de la partie indigène de cette Noblesse que sont tirés les huit *Conseillers Provinciaux* qui sont obligés par le serment de leur office de servir le Souverain et la patrie. La Noblesse du Cercle présente en cas de vacance trois de ses membres au Duc régnant qui en choisit un. Après eux sont trois Maréchaux dont l'office héréditaire est attaché à un certain fief dans chacun des trois Cercles, et que dans le cas d'absence ou d'empêchement le Duc a droit de remplacer par d'autres sujets nobles choisis dans le même corps.

Ces deux Ordres, la Noblesse et les villes (en allemand *Ritter- und Landschaft*) forment un seul corps partagé en trois Cercles, dont ceux de *Mecklenbourg* et de *Wenden* appartiennent proprement au Duché de *Mecklenbourg-Schwerin*, et celui de *Stargard* au Duc de *Mecklenbourg-Strelitz*. Ils s'assemblent toutes les années sur la convocation des Ducs et forment une Diéte générale (in pleno), après la séparation de laquelle ils sont répresentés par un Conseil permanent qui siége à Rostock (*Engere Ausschus*). Il est composé de deux Conseillers Provinciaux, de trois députés de la Noblesse des trois Cercles, d'un député de la ville de *Rostock*, et de trois des 3 autres villes Capitales, tous choisis par les Etats respectifs. Ce Conseil des délegués ou répresentans des Etats veille aux intérêts et au maintien des droits de la Nation d'une diéte a l'autre. Il a ses officiers, ses archives, une bibliothéque publique. Il peut, s'il le juge à propos, mais cependant avec la participation du

Duc

Duc régnant, convoquer les autres membres des Etats qui s'assemblent à *Rostock* par le moyen de leurs Maréchaux et de leurs députés, de concert avec leurs réprésentans. Ces convocations de notables ont lieu ordinairement deux fois par an à *Rostock*.

Les droits des Ordres provinciaux sont dont exercés en partie par les Etats généraux, en partie par le Conseil permanent ou par les Notables qu'il appelle à lui. Ils sont d'une grande importance, et leur influence sur la législation, les impositions, et d'autres objets du gouvernement est très considérable. Ils sont redigés dans un Code qu'on peut appeller fondamental, nommé *Landes-Vergleich*, (Transaction provinciale) au moyen duquel on régla en 1755 un grand nombre de points contestés qui depuis près d'un siècle occasionnoient des dissentimens entre les souverains et les divers ordres de l'Etat.

Les Principautés de *Schwerin* et de *Razebourg* n'ont point d'Etats Provinciaux. Le Clergé ne paroit plus aussi dans ces assemblées, comme avant le tems de la Réforme. Ses biens et domaines furent sécularisés à cette époque, et réunis à perpétuïté aux domaines de la maison Ducale, pour subvenir aux dépenses du gouvernement Ecclésiastique et civil. On ne conserva que trois Cloitres, savoir ceux de *Dobbertin*, *Malchau*, et *Ribbenitz*, comme une compensation pour des subsides extraordinaires, que les deux ordres avoient fournis, et qui sont destinés a l'entretien de leurs filles. Ces Cloitres ont des chefs séculiers tirés de l'ordre de la Noblesse, et confirmés par le Prince, mais qui n'ont pas droit de séance dans les Etats.

On compte dans le Mecklenbourg 44 villes qui ont droit de séance dans ses Etats généraux du Duché, et cinq autres qui n'y paroissent pas; nombre sans doute bien considérable et trop grand peut-être dans un pays, qui est plutôt voué à l'agriculture qu'aux arts et au commerce, et où par cette raison et par la proportion de ce nombre avec la population totale on doit juger que plusieurs de ces villes sont nécessairement très bornées dans leurs ressources et le nombre de leurs habitans. *Rostock* en est sans contredit, comme nous l'avons

déja observé, la plus considérable par son commerce, sa population, ses richesses et les privilèges dont elle jouït et dont on a parlé. Il faut y ajouter encore celui d'être le siège d'un Conseil de Justice qui étoit ci-devant à *Gustrau*, celui d'un Consistoire Ecclésiastique, pour les Duchés de Schwerin et de Gustrau, celui du Conseil provincial des Etats, le privilège d'avoir une foire célèbre, et enfin une Université considérable et ancienne qui lui fut ôtée pendant quelque tems, et transférée à *Butzau*, mais qui vient d'y être rétablié en 1789.

Le Duché de *Schwerin* renferme 18 villes, dont *Parchim* est la premiere, non à raison de son commerce et de sa population, mais par ce qu'elle tient le premier rang dans les assemblées municipales, comme ville *Présidente* (*Vorderstadt*). Elle doit plus cette preéminence aux richesses qu'elle possède comme municipalité, qu'à celle de ses habitans. Elle a été anciennement la résidence des Princes de la branches ainée de *Wenden*, et par conséquent après *Wismar* et *Rostock*, où les Ducs de Mecklenbourg faisoient leur résidence, c'étoit celle qui avoit, en vertu du rang du Souverain qui y résidoit, le plus juste titre à la preéminence sur les autres villes.

Celle de *Schwerin*, qui donne son nom à la branche ainée et principale de la maison Ducale, est située de la manière la plus avantageuse et la plus agréable, entre plusieurs lacs dont le plus considérable a trois milles d'Allemagne de longueur sur un demi mille de largeur. Ces lacs extrêmement poissonneux fournissent aux habitans une ressource inépuisable pour leur nourriture, et par leur mélange avec des prairies fertiles, des collines, des forêts infiniment variées ils offrent aux regards de tous les côtés des paysages charmans qu'on ne peut se lasser d'admirer. Dans une île du plus grand de ces lacs est un château fortifié bâti d'abord par les anciens Comtes de *Schwerin* au douzième siècle, auquel à différentes époques différens Princes ont fait des additions, selon le gout de leur siècle et sur des plans différens. Il est orné aujourd'hui d'une belle galerie de tableaux et des jardins agréable et vastes. Les Ducs y

ont

ont fait leur principal séjour depuis le milieu du quatorzième siècle, et c'eſt à cette circonstance que la ville de *Schwerin* a dû sa population, son aggrandissement, et l'avantage d'avoir dans son enceinte la Régence de tout le pays, la chambre des Finances, une Cour de Justice, d'autres bureaux, et la plus grande partie de la Cour. Mais depuis plus de trente ans les Ducs préférent à ce séjour celui de *Ludwigslust*, Château magnifique bâti dans un lieu riant et champêtre, décoré de jardins superbes, de bois, de cascades, et de tous les bâtimens nécessaires publics et particuliers, au moyen desquels ce séjour réunis les agrémens et les commodités de la Cour, de la ville et de la Campagne.

Grabau; la situation de cette ville sur le bord de *l'Elde*, et près des frontières du Brandenbourg favorise son commerce, et le voisinage de *Ludwigslust* ne lui est pas moins avantageux.

Neustadt: sa situation est à peu près la même, mais elle n'en tire pas les mêmes avantages. Une fabrique d'ustensile de cuivre, et un château appartenant au Duc orné de jardins agréables et d'une galerie de tableaux sont les seuls objets dignes de remarque dans cette ville.

Doemitz ville et château fortifié au confluent de *l'Elde* et de *l'Elbe*. Il s'y fait quelque commerce; on y passe l'Elbe pour entrer dans le Lunebourg et le péage établi à ce passage est d'un revenu considérable.

Waren sur les bords d'un grand lac nommé *Muritz* dans l'ancienne Principauté de *Venden*, où *l'Elde* prend sa source.

Malchau située sur les bords du lac *Calpin*. Il y a dans cette ville la plus considérable fabrique de draps de tout le Mecklenbourg.

Sternberg dans le milieu du pays. Cette ville est principalement remarquable par ce que les Etats généraux du pays s'y assemblent alternativement avec *Malchin* dans le Duché de *Gustrau*.

Les autres villes de ce Duché comme *Brûle*, *Bucau*, *Crivitz*, *Gadebusch*, *Grevismule*, *Hagenau*, *Lubitz*, *Kropelin*, *Rena* et *Vittenbourg* n'offrent rien de remarquable. Les domaines de ce même Duché sont divisés en vingt bail-

liages, les terres nobles en onze. Outre les villes dont on a parlé on y remarque encore:

Ivenack sur les frontières de la Poméranie Prussienne étoit autrefois un monastère; à présent c'est une Seigneurie avec un château appartenant aux Comtes de *Plessen*.

Doberan, anciennement une riche abbaye de l'ordre de St. Benoit. Les légendes des Moines de cette maison, font mention d'une digue merveilleuse formée dans ce lieu contre les inondations de la Mer Baltique. En dépouillant ces relations de toutes les fables qu'on y a ajoutées, cet ouvrage forme encore un spectacle digne de l'admiration des spectateurs.

Le cercle de *Venden*, c. d. cette partie du Duché de *Gustrau* qui dépend de la branche de *Schwerin*, contient 18 villes et 14 bailliages du domaine Ducal, dont 10 sont entremêlés de terres nobles. On distingue entre les villes: *Gustrau* qui en est la capitale; (*Vorder-Stadt*) c'étoit autrefois la résidence des Princes de *Venden*. Lors de leur extinction une branche de la maison ducale y fixa son séjour. Il y avoit aussi un chapître de Chanoines qui fut supprimé lors de la reforme. C'est encore le siège de la Cour de Justice supérieure ou *Tribunal suprême* des deux Duchés, (*Hof- und Land-Gericht*) et celui d'une Cour des aides (*Steuer-Collegium*) du Duc de Schwerin. Le château de *Gustrau* quoique bâti dans un gout plus moderne et plus élégant que celui de *Schwerin* est aujourd'hui fort négligé. La ville est d'ailleurs bien peuplée, et bien bâtie, dans une contrée agréable et très fertile, sur le bord d'une rivière navigable, nommée la *Neble* qui à deux miles de là se joint à la *Warnau*. *Gustrau* a le premier rang entre les villes du Cercle de *Wenden*, mais dans l'assemblée des Etats elle le cède à *Parchim* qui est cependant moins considérable.

Boizenbourg ville agréable et commerçante sur les bords de l'Elbe, près des frontières du Duché de *Lavenbourg*. Il y a dans cette villes un péage sur l'Elbe d'un très grand revenu, sur lequel une rente de 9000 Rixdalers a été assi-

assignée au Duc de *Mecklenbourg - Strelitz*, par les traité fait à Hambourg en 1701.

Malchin sur les frontières de la Poméranie Prussienne aux bords de la Peene, entre les deux grands lacs de *Malchin* et de *Cummerau*. Les Etats généraux s'y tiennent alternativement avec *Sternberg*.

Sülze, ville qui a pris son nom de la Saline très-considérable qui s'y trouve sur les bords de la rivière de *Rekenitz*, vis a vis de *Tribbesée* qui est dans la Poméranie Suedoise.

Ribbenitz, ville située à l'embouchure de la *Rekenitz* près d'un golphe de la mer Baltique. Il ne s'y fait cependant aucun commerce et il n'y à aucune navigation. Les autres villes de moindre importance de ce Cercle sont *Gnoien*, *Goldberg*, *Neukalden*, *Krakau*, *Laage*, *Marlau*, *Penzlin*, *Plau*, *Roebel*, *Schwaan*, *Stavenhagen*, *Tessin* et *Teterau*. *Rossewitz* est une Seigneurie avec une Maison de plaisance du Duc, qui y fait souvent quelque séjour en été.

Le Cercle de *Stargard*, qui relève des Ducs de la branche de *Strelitz* est composé de onze bailliages, au nombre desquels trois sont melés de biens de la Noblesse, de sept villes qui ont droit de séance aux Etats généraux, et de deux villes qui ne l'ont pas.

Nouveau-Brandenbourg, ville capitale de ce Cercle et la premiere en rang (*Vorderstadt*) est trés régulièrement et élégammant bâtie, dans une contrée agréable et fertile près du lac de *Tollensee*. Le Duc de *Strelitz* y fait son séjour pendant l'été, mais sa résidence ordinaire est à *Neu-Strelitz* où il a un beau château. C'est aussi là que siègent les Conseils et bureaux de régence, la chambre des Domaines, le Consistoire, la chancellerie de Justice etc. Les autre villes moins considérables de ce Duché sont le *Vieux-Strelitz*, *Friedland*, *Furstenberg*, *Stargard*, *Wesenberg* et *Woldeck*. *Mirau* et *Nemerau* étoient des Commenderies de l'ordre de St. Jean de Jerusalem, qui furent cédées a la maison de Mecklenbourg par le traité de Westphalie.

La Principauté de *Schwerin* renferme trois villes: 1) Le Nouveau *Schwerin* joint immédiatement du côté du Nord à l'ancienne ville du même nom, dont il ne se distingue aisément que par la construction plus moderne et plus regulière de ses bâtimens. 2) *Butzau* autrefois la résidence des Evêques de *Schwerin*, ville située au confluent des rivières de *Warnau* et *Noble*, entre *Gustrau* et *Rostock*. Il y a dans cette ville une Colonie de François refugiés établie lors de la révocation de l'Edit de Nantes avec le libre exercice de la religion réformée. 3) *Varin*; le nom de cette petite ville est peut-être derivé de celui des *Varins*, peuplade vandale dont il est fait mention dans l'ancienne histoire de ces contrées. Les Domaines de cette Principauté sont composés des six bailliages dans lesquels il n'y a point de biens Nobles.

La Principauté de *Razebourg* est située entre le Duché de *Lavenbourg*, celui de *Mecklenbourg*, et le territoire de *Lubeck*. La ville de *Razebourg* appartient au Duché de *Lavenbourg* (lequel releve de l'Electeur de Hanovre); Cette partie de la ville de *Razebourg* qui est au *Mecklenbourg* est située dans un île du lac de *Razebourg*. C'est le siége du gouvernement de l'ancien Evêché de ce nom, sécularisé par le traité de Westphalie, et donné à la maison de *Mecklenbourg* comme une compensation pour la perte de *Wismar*, que la couronne de Suéde voulut se réserver.

On voit encore dans cette Principauté la petite ville de *Schoenberg* avec son château qui étoit autrefois la résidence des Evêques de *Razebourg*, et trois bailliages des domaines du Duc.

La ville de *Wismar*, son port et deux baillages qui y sont annexés faisoient autrefois partie du Duché de Mecklenbourg. On vient d'observer à quelle époque et à quelles conditions ils furent cédés à la Suéde qui en jouït encore aujourd'hui.

INTRODUCTION
A
L'HISTOIRE DE MECKLENBOURG.

SECTION II.

L'Histoire de *Mecklenbourg* ne commence que vers la fin du huitième siécle; jusques alors tout y est couvert d'épaisses ténébres, et ce seroit un travail inutile que de tenter de les dissiper.

On peut partager cette histoire en trois Périodes; (*) la premiere renferme *l'Histoire ancienne* proprement dite. Elle commence vers l'année 780, et s'étend jusqu'à l'année 1227, Epoque de la fameuse bataille de *Bornhoevde*. On y trouve l'origine de l'Etat, et de la maison de Mecklenbourg, l'établissement de la Religion chrétienne, et celle du nouveau système politique qui en fut le fruit. La second Période est celle de l'histoire que nous nommerons *Moyenne*, et qui s'étend de 1227 jusqu'au régne remarquable du Duc *Magnus* qui mourut en 1503.

Enfin *l'Histoire moderne* commence à cette derniére Epoque et peut se subdiviser en deux parties. La premiére qui comprendra ce qui s'est passé jusqu'en 1701, Epoque des conventions de *Hambourg* et de *Schwerin*. La seconde les évenemens postérieurs à ces traités.

Quoi-

(*) Nous prenons ici comme dans la suite de ce volume Mr. *Rudloff* Conseiller de Légation de la Cour de Mecklenbourg pour notre principal guide. Son abrégé Pragmatique de l'histoire de Mecklenbourg est un livre plein de savoir, et d'une Critique judicieuse; et le plus souvent nous n'avons pû ni dû faire autre chose que d'approprier son travail au but que nous nous sommes proposés dans cet ouvrage.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0029
DFG

Quoique les tems qu'on peut nommer véritablement historiques ne datent pour le Mecklenbourg que dès la fin du huitième siècle, on ne sauroit douter que bien des siècles auparavant ce pays n'eut déjà des habitans.

Les anciens auteurs Grecs et Romains nous apprennent que long-tems avant l'Ere Chrétienne, les Phéniciens parcouroient les mers du Nord, qu'ils venoient chercher de l'Ambre sur les côtes de la mer Baltique, et en particulier sur celles de la Prusse et de la Poméranie, et qu'ils trafiquoient avec les habitans de ces contrées. Il est douteux que la jalousie du commerce ait permis à ces Peuples avides de gain de rendre publiques les connoissances qu'ils avoient acquises sur ces pays; aussi ne se sont elles transmises jusqu'à nous que d'une manière si imparfaite qu'on peut presque dire qu'elles ont péri avec eux.

On croit d'abord pouvoir attendre de plus grandes lumières des Romains qui firent de si longs efforts pour pénétrer dans la Germanie. Mais l'Elbe fut pour eux une barrière insurmontable. Auguste défendit même à ses Généraux d'inquiéter les Nations guerrières et rédoutables qui habitoient au Nord de ce fleuve, ensorte que les Romains n'ayant plus de communication avec elles, toutes les vastes contrées qui touchent à la mer Baltique ne leur furent jamais connues que par des relations confuses des Voyageurs et des Marchands.

C'est sur des autorités de cette espéce que *Pline*, *Tacite*, *Ptolemée* et d'autres Ecrivains des premiers siècles de l'Ere Chrétienne ont rapporté quelques particularités sur ces pays dans leurs ouvrages. Il résulte de leurs témoignages rapprochés et corrigés les uns par les autres, qu'un peuple qu'ils nommoient les *Vénédes* (*Venedi*) occupoit depuis une Epoque inconnue les Régions qui sont au sud et dans le voisinage de la mer Baltique, depuis l'Elbe jusqu'à la Vistule.

Et comme au moment où la lumière de l'Histoire commence, à la faveur du Christianisme, à se répandre sur ce même pays, nous y trouvons un peuple qui portoit ce même nom de *Vénédes*, ou *Venden*; il devient extrême-

ment

ment probable que c'est le même peuple, dont les auteurs anciens qu'on vient de citer avoient parlé, que c'étoit le même peuple qui étoit établi dans ce païs depuis un tems immemorial, et qui l'avoit constamment occupé; quoique dans cet intervalle de plusieurs siècles, on ne trouve pas que l'histoire en fasse aucune mention.

Nous parlons au reste ici de témoignages certains, et non de vagues conjectures; car si nous voulions suivre dans les ténèbres de ces tems reculés les lueurs incertaines qu'on croit y appercevoir quelquefois, nous pourrions comme d'autres écrivains, attribuer à l'histoire de *Mecklenbourg*, ce qui ne lui a peut-être jamais appartenu, et l'enrichir ainsi de quelques siècles d'ancienneté. Nous n'aurions pour cela qu'à adopter sans scrupule comme habitans et naturels de ce pays, les *Vandales*, les *Lombards*, les *Hérules*, les *Varins* &c. et insérer ici tous les faits que les anciens historiens racontent de ces peuples, joindre à leurs récits des conjectures sur leur origine et des détails de leurs courses & des conquêtes qu'ils ont faites dans les diverses contrées de l'Europe où ils ont formé des établissemens. (*).

Mais

(*) Quelques unes de ces conjectures ayant cependant un certain degré de vraisemblance, et étant du moins ingénieuses (en particulier celle du savant Mr. *Thunmann*) il convient d'en donner une idée à nos lecteurs. Il devoit dont exister, selon lui, dans le Mecklenbourg, un peuple Germanique ayant l'arrivée des *Vénédes* qui étoient une tribu des Slaves. Ce peuple Germain se nommoit les *Varins*, (Varini) Pline et Tacite en font mention. Le premier le nomme un peuple *Vandale*; le second dit qu'il faisoit partie de la nation des *Sueves* qui étoit incontestablement une nation Germanique. Ce peuple habitoit entre la *Trave* et la *Varnau*. Il étoit voisin des *Angles* ou *Anglois* autre peuple Germain qui occupoit les pays aujourd'hui nommés le *Holstein* et le *Sleswick*, et faisoit usage des mêmes loix que lui, comme le prouve le recueil de leurs loix publié par Leibnitz. (*Lex Angliorum et Verinorum ap. Leibnitz et Georgisch.*) Plusieurs noms de lieux dans le Mecklenbourg conservent le souvenir des anciens *Varins*, la ville de *Varén* p. ex. la rivière de *Warnau*, plusieurs villages dont le nom est formé de celui-là Celle de la principale ville de cette nation, et qui a dans la suite servi à désigner tout le pays, *Mikilinborg*, *Mecklenbourg*

Mais puisque nous ne trouvons aucune preuve suffisante que ces Nations ayent appartenu au pays dont nous écrivons l'histoire, nous nous renfermerons dans l'étroite enceinte des faits établis sur des témoignages certains, ou du moins sur des probabilités très-grandes; et nous regarderons les *Vénédes* (en Allemand *Wenden*) comme le premier peuple à nous connu qui ait habité les contrées qui forment aujourd'hui les états de la maison de *Mecklenbourg*.

Les auteurs anciens, comme *Pline*, *Tacite*, *Ptolemée* s'accordent à fixer le siège de cette nation au Nord-Est de la Germanie, et dans le voisinage de la mer Baltique à laquelle ils donnent par cette raison le nom de *Golphe des Vénédes*. (*sinus Venedicus*) Il est vrai que dès lors elle ne se trouve plus nommée par aucun historien contemporain, durant près de quatre siècles, mais ces siècles furent ceux des plus épaisses ténébres & de la plus extrême confusion pour la plus grande partie de l'Europe et pour le Nord en particulier.

Et lorsqu'au huitième siècle un rayon de lumière vient y briller avec le secours du Christianisme, nous trouvons encore, comme on vient de l'observer, cette même nation des *Vénédes* en possession du Mecklenbourg: Leur nom y subsiste même dès lors constamment jusqu'à nos jours sans altération (*). Ensorte que tout nous conduit à conclure, que ce fut toujours la même

tenbourg est évidemment Germanique et signifie *Grandeville*. Ces *Varins* qui, suivant les même auteurs, étoient aussi appellés *Vandales* abandonnerent leurs demeures dans le cinquième siècle, et conquirent sous ce nom une partie de l'Espagne et de l'Afrique. Alors cette tribu de *Slaves*, qu'on nommoit *Vénédes* vint occuper les terres abandonnées par les *Varins* ou les Vandales, s'unit avec les restes de cette nation, et continua leur Etat sous les mêmes loix, et sous la même Dynastie Royale dont les descendens sont les Princes de Mecklenbourg des âges suivans & d'aujourd'hui.

(*) On a vû ci-dessus qu'une partie considérable du Mecklenbourg a porté le nom de Principauté de *Wenden*, ou des *Vénédes* (en latin *Venedia* ou *Slavia inferior*), et que les Ducs en prennent encore le titre après celui de Mecklenbourg.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0032
DFG

même nation qui l'habita après comme avant ce vuide, cet intervalle où son histoire est couverte d'épaisses ténèbres.

Mais qui étoient ces Vénédes, et à quelle ancienne nation doit-on croire qu'ils appartenoient? *Schloezer. Rudloff.*

Selon les Critiques les plus versés dans ces matières, ils faisoient partie de cette grande nation des *Slaves* qui semblable à un arbre d'une immense grandeur, avoit étendu ses rameaux sur les vastes régions qui touchent vers le Nord à la mer Baltique, au Danube et même à la mer Adriatique, qui occupe encore de nos jours une immense étendue de pays au Nord de l'Asie & jusques aux Mers du *Kamtschatka* et aux Détroits qui séparent notre Continent de l'Amérique.

„Je ne connois, dit un Savant à qui l'ancienne Histoire du Nord doit beaucoup de lumières", je ne connois „(si j'excepte les Arabes dont la domi- „nation s'est étendue une fois de la presqu'île de *Malaca* dans les Indes jus- „qu'en Portugal,) aucune nation qui ait porté aussi loin que les *Slaves* leur „Empire, leur langue & leurs Colonies." *Schloezer.* allg. Nord. Gesch. p. 222.

„Depuis Raguse & les Côtes de la Mer Adriatique, jusques à celles de „la mer Glaciale au Nord-Est de l'Asie, depuis la mer Baltique jusqu'au „*Kamtchatka* on trouve par tout des peuples *Slaves* ou dominans ou assujettis."

Une des tribus de cette grande nation étoit donc établie dans le Mecklenbourg et les contrées voisine, à une époque bien reculée sans doute, mais que l'histoire ne peut nous faire connoître.

Cette peuplade étoit distinguée des autres par le nom de *Wenden* ou *Vénédes*, et se subdivisoit en d'autres qu'on désignoit le plus souvent par les lieux qu'elles occupoient.

On ne peut guère douter que ces peuples n'ayent pris part à la destruction de l'empire d'Occident. Ils franchirent probablement aussi les barrières de celui d'Orient. Ils firent peut-être dans l'un et l'autre des conquêtes, mais surement du moins des ravages; et seuls ou réunis avec d'autres, ils se

rendirent célébres, et sur-tout redoutables, pendant ces siècles malheureux de troubles & de désolations qui virent détruire la puissance et le nom des Romains.

Mais toute la gloire que ces peuples acquirent alors eut le même sort que les richesses et la domination passagère qui furent le fruit de leurs conquêtes. Tout fut bientôt presque entièrement enseveli dans les ténébres et dans l'oubli.

Rien de si imparfait, de si confus que les récits des Historiens de ces temps sur ce qui regarde les anciens *Vénédes*. Ils n'avoient point eux-mêmes d'Historiens, et ceux des autres peuples ne voyant en eux que des conquérans barbares, ne pensoient guère à conserver dans leurs annales la mémoire et le nom d'une nation qui ne leur rappelloit que de tristes souvenirs.

Ce ne fut donc qu'à l'époque où les Francs eurent formé une Monarchie assez puissante pour arrêter les courses des *Slaves* & des Vénédes en particulier. Ce ne fut même que lorsque les chefs de cette Monarchie devenus Chrétiens furent animés du zéle des conversions, que nous voyons se rallumer dans ces pays le flambeau de l'histoire. Déjà dans le cours du sixième siècle, cette passion des conquêtes spirituelles & temporelles s'étoit emparée de l'esprit des Rois des Francs & des grands seigneurs laïques et ecclésiastiques Cette Monarchie étoit dans toute la vigueur de sa jeunesse et de son accroissement. A la possession des provinces dont ils étoient sortis, les Francs joignoient déjà de vastes conquêtes dans les Gaules & dans la Germanie. Dès lors ils aspiroient, selon la marche ordinaire de l'esprit humain, à des Conquêtes nouvelles. Le désir d'étendre le domaine de la foi consacroit cette ambition, & le clergé l'entretenoit avec soin. C'étoient en effet les ecclésiastiques qui étoient les plus ardens promoteurs de ces guerres dont la conversion des payens étoit le but ou le prétexte. Ils en recueilloient le principal fruit, et dès lors ils étoient soigneux d'en consigner les détails dans les annales, qu'eux seuls étoient en état d'écrire dans ces siècle d'ignorance, ou l'art de la guerre étoit le seul art estimé.

C'est

C'est ainsi que les guerres entreprises par *Dagobert I.* fournissent aux historiens des Francs une occasion de parler des *Vinèdes*, dont le nom même ne se trouvoit plus depuis plusieurs siécles dans aucun livre connu (*). Mais ce nom désignant alors, comme on vient de le dire, une nation qui occupoit de vastes régions, nous ignorons jusqu'ici, de quelle tribu des *Vinèdes* les historiens des Francs vouloient parler.

Insensiblement les objet qui nous intéressent deviennent plus distincts. Les Francs continuent à étendre leur domination dans le Nord de l'Allemagne; ils subjuguent les peuples de la Frise, et les contraignent à recevoir le bâtême, ce qui s'appelloit alors convertir un peuple au Christianisme. Ils envoyent des armées au delà du *Vezer*, et jusques aux bords de *l'Elbe*, pour soumettre et convertir aussi les Saxons, et aprés de longues et cruelles guerres, ils établissent enfin au milieu de ce peuple belliqueux et à moitié détruit, leur autorité & leur religion. Dès lors leurs annalistes, c'est à dire, leurs moines et leurs missionnaires prennent intérêt à ces contrées, et ils nous disent quelque chose des peuples qui l'habitent.

Nous apprennons par eux, que les Saxons sont séparés par l'Elbe, des peuples *Slaves* ou *Vinèdes*, que ces derniers sont divisés en plusieurs petites nations, que celles qui occupent les pays voisins du Bas-Elbe et les côtes de la mer Baltique jusqu'à la Vistule portent le nom de *Vilzi* ou *Velatabi* et *d'Abotrites* ou *Obotrites*, (**) que les *Vilzes* sont établis entre la *Vistule* & *l'Oder*, les *Obotrites* entre *l'Oder & l'Elbe*, et que ces deux nations ont l'une pour l'autre une ancienne inimitié.

On apperçoit même que les *Obotrites* foibles et opprimés par les *Vilzes* ont recours à la protection des Francs et que Charles-magne profite de cette circon-

(*) Fredegar. Scholast. chronic. ad Ann. 641.

(**) V. Eginhard. V. et convers. glor. Imp. Carol. Mag. c. 15.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0035
DFG

circonstance favorable pour passer l'Elbe, prendre part aux querelles intestines des nations *Vénédes*, et les faire servir à ses projets contre les *Saxons*.

Enfin on croit voir dès ce moment des haines et des guerres naître, ou du moins s'enflammer de plus en plus entre les *Saxons* & les *Obotrites* et entre les *Francs* et *Vilzes*, qui étoient peut-être jusques alors assez inconnus les uns aux autres. Mais c'est des *Obotrites* que nous devons principalement nous occuper, puisque ce sont eux sans doute qui habitoient dans la plus grande partie des pays dont sont formés aujourd'hui les états de *Mecklenbourg*, et que c'est à eux et à l'époque dont nous parlons que commence proprement nôtre histoire.

FIN DE L'INTRODUCTION.



HISTOIRE DE MECKLENBOURG.

CHAPITRE I.

Des Obotrites depuis qu'ils formerent des relations avec les Rois Francs et Allemands, ou de 708 à 930.

Les annales des Francs (*) nous parlent pour la première fois d'un Prince des Obotrites à l'occasion des guerres que Charle-magne fit si longtems aux Saxons. Elles nomment ce Prince *Witzan*, ou selon d'autres *Witzlaw*, et nous apprennent, qu'il fit une alliance avec Charle-magne. Ce traité étoit, comme tous les traités, l'ouvrage du besoin que les contractans avoient pour le moment des secours l'un de l'autre. Charlemagne vouloit que le Prince des *Obotrites* assurat ses conquêtes en Saxe. Celui-ci étoit pressé par les *Wilzes* qui habitoient au levant de ses états et l'inquiétoient sans cesse. Il reclama le premier les secours promis par le traité.

Charle-magne tenta d'abord ce que pourroient produire ses réprésentations & ses menaces sur l'esprit des *Wilzes*. Ce peuple guerrier, enorgueilli de ses succès, animé contre *Witzan*, defendu par son éloignement, ses forêts & sa pauvreté, méprisa les menaces de Charles, & continua les hostilités. Alors ce Prince arma les Saxons encore mal subjugués, appella à lui

(*) Annal. Franc. et Fuldens. Annales Bertin. ad hunc ann. ap. *Duchêne* — Script. Rer. Franc. T. 3. Gregor. Turon &c.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0037
DFG

lui les *Sorabes*, autre peuple de Slaves qui habitoit vers le haut-Elbe, et avec ces forces réunis marcha contre les *Vilzes*, les poursuivit dans leurs retraites, les défit en plusieurs combats, et les força eux et leurs Princes à lui préter serment d'obéissance et de fidelité.

Bientôt après de nouvelles révoltes des Saxons obligèrent Charle-magne à demander à *Witzan* un service semblable à celui qu'il venoit de lui rendre.
795 Ce Prince ne le refusa pas, et il avoit déjà passé l'Elbe avec son armée pour le secourir lorsqu'il fut surpris par les Saxons, et périt dans un combat près de *Lune*, aujourd'hui *Lunebourg*.

Nos auteurs donnent à *Witzan* *Trasicon*, *Gottlieb* & *Slaomir* pour successeurs. Ils étoient probablement ses fils, quoique nous ne sachions rien de certain là-dessus. *Trasicon* fut toujours l'allié fidele des Francs, et par cela même il fut odieux aux Saxons, qui défendoient avec constance leur liberté contre les Francs, et qui n'étoient pas encore subjugués dans la partie de la Saxe qui, étant au Nord de l'Elbe est nommée à cause de cela *Nord-Albingie*, dans l'histoire de ces tems, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui le *Holstein*.

Les Saxons de la *Nord-Albingie* attaquerent *Trasicon* qui remporta sur eux avec le secours des Francs une victoire sanglante. Bientôt après il obligea par le même secours les *Wilzes* à faire la paix avec lui. Charles affermissoit ainsi par degrés sont autorité sur ces peuples guerriers & si libres jusqu'alors.
803 En 803 il reçut les soumissions des Saxons rebelles à *Selze*, et à cette occasion voulant recompenser la fidélité des *Obotrites* ses alliés, il donna le tître de Roi à *Trasicon* leur Prince dans une assemblée solemnelle tenue à *Oldenstadt*. Il lui fit en même tems présent de la Nord-Albingie après en avoir fait sortir les Saxons qui l'occupoient, et les avoir transplanté dans d'autres provinces plus voisines du siège de son empire.

Les Obotrites devinrent ainsi voisins du Dannemarc dont la partie méridionale n'étoit separée de la *Nord-Albingie* que par la riviere d'Eyder. Dès lors

lors aussi ils eurent les Danois pour ennemis, et les Rois de la *Jutlande* (car il paroit qu'alors le Dannemarc étoit partagé en deux royaumes) commencerent contr'eux ces guerres cruelles et rarement interrompues qui firent si long-tems le malheur des deux nations.

Gottfried, c'étoit le nom du Roi de *Jutlande*, envahit une grande partie de la Nord-Albingie qu'il rendit tributaire, et *Gottlieb* périt en voulant la défendre, pendant que *Trasicon* se défiant de ses propres sujets étoit obligé de s'en fuir. Il fallut donc recourir encore aux sécours des Francs contre ce nouvel ennemi. La crainte qu'il ne rentrat en Saxe et ne l'entraînat dans la révolte hâta la marche du Prince francois. *Charle-magne* accourut, passa l'Elbe, repoussa les Danois, punit les rebelles Saxons, et pour contenir les *Wilzes* qui les avoient secondés, bâtit deux nouveaux forts sur l'Elbe et rétablit ainsi pour quelque tems la paix dans ces contrées. 808

Trasicon rétabli dans ses anciens états & maître d'une nouvelle Province, voulut se vanger des *Slaves* ses ennemis. *Charles* ordonna aux Saxons de le seconder dans ce dessein, et avec les sécours qu'ils lui fournirent, il subjuga en effet les *Wilzes*. Mais au moment où il se livroit à la vengeance il devint à son tour la victîme de celle de ses ennemis. *Gottfried* ce Roi de Jutlande dont il avoit triomphé avec le sécours des Francs le fit assassiner à *Reric* ville et port de mer sur la Baltique. 809 Annal. franc. l. c.

A *Trasicon* succèdent *Slaomir* son frère & *Ceodrag* son fils. Diverses tribus de Saxons & de Slaves profitent de la circonstance pour se soulever. Elles ne pouvoient s'accoûtumer au joug que *Charles* leur avoit imposé, et elles étoient sans doute plus indignées encore contre les Princes des Obotrites, qui étant du même sang qu'elles, ne s'en étoient pas moins ligués avec l'ennemi commun pour les livrer à ce joug étranger.

Les *Linons* qui habitoient le pays nommé aujourd'hui *Lunebourg* prirent les armes; et les *Wilzes* à leur exemple détruisirent un fort bâti par Charlemagne au même lieu où est aujourd'hui *Hambourg*. Mais ces nouveaux efforts

pour secouer le joug furent aussi inutiles que les précédens. Il n'y avoit aucune égalité entre les deux partis. Ce n'étoit d'un côté que quelques peuplades sauvages, mal disciplinées, mal pourvues de tout ce qui peut aider à soutenir une longue guerre, sans tactique, sans politique, sans prudence et guidées seulement par le sentiment de la vengeance et d'une valeur plus impétueuse que constante. De l'autre côté, c'étoit toutes les forces d'une vaste et puissante Monarchie, dans son période d'accroissement, gouvernée par un des plus grands Princes dont aucun siècle puisse se glorifier; d'un Prince excité par l'amour de la gloire, l'ambition de la Monarchie universelle, et peut-être l'enthousiasme religieux. Tant d'avantages assuroient à *Charles* le prix qu'il attendoit des ses efforts.

810 Il repoussa, il poursuivit, & subjugua de nouveau les deux nations qui avoient soulevé la Saxe, et pour la retenir plus sûrement sous ses loix, il établit un comte dans la *Nord-Albingie*, et se proposoit d'ériger dans cette province un Evêché, d'y fonder des églises et d'en civiliser les peuples, en employant les sécours de la religion pour adoucir leurs moeurs; lorsque ces

814 projets déjà exécutés en partie furent interrompus par sa mort.

Sous les successeurs de ce grand Prince, les *Slaves* de ces contrées continuèrent à être dans la même dépendance de la Monarchie des Francs. On voit même *Louis le débonnaire* leur ordonner d'évacuer la partie de la Nord-Albingie (du Holstein) que Charle-magne leur avoit donnée, et ces peuples

815 n'en marcherent pas moins sous ses étendarts dans la guerre qu'il fit aux Danois. Il avoit convoqué pour cette expédition une grande assemblée à *Paderborn*, où les Princes et les chefs des Slaves se rendirent selon ses ordres, ou en personne ou par leurs députés.

Slaomir avoit jusques alors gouverné seul le pays des Obotrites; mais *Céodrac* fils de *Trasicon* ayant demandé la part que son père avoit possédée, et *Louis le débonnaire* favorisant cette demande elle devint la source des plus grands troubles. *Slaomir* s'y refusa avec hauteur, menaça l'empereur d'abandonner

donner son parti et son armée, et se lia en effet avec son ennemi *Gottfried* Roi de Jutlande.

Le débonnaire empereur après s'être pendant long-tems borné à des mésures défensives, fit enfin marcher une armée au délà de l'Elbe qui défit les troupes de *Slaomir*, et l'ayant fait prisonnier il le fit conduire à *Aix la Chapelle*. Là ce Prince fut jugé en présence des principaux de la nation (*) qu'on y avoit appellés, et qui le chargerent de plusieurs graves accusations. Comme il n'allégua rien de satisfaisant pour sa défense, il fut condamné au bannissement et à la perte de ses états, qui passerent ainsi en entier à *Ceodrac*, *seul prince des Obotrites*. 819

Les annales des Francs nous assurent que malgré l'assistance qu'il avoit reçue de l'empereur il se rendit bientôt suspect à ce Prince & non sans raison. Cependant nous le voyons se rendre à sa cour, et paroître en sa présence à *Compiegne* avec les grands de sa nation, et en repartir comblé de présens, ce qui ne semble pas confirmer leur recit.

Pendant que *Cèodrag* supportoit, peut-être à regret, le joug de l'empereur, sa nation desiroit avec autant d'ardeur de se soustraire au sien. Nous voyons du moins qu'il fut encore une fois accusé par ses propres vassaux, forcé de se justifier, et de donner des ôtages pour rentrer en possession de ses états. Nous ne faisons qu'indiquer les démêlés dont le détail, quand il seroit mieux connu, ne présente aucun objet intéressant. Dans les années suivantes, les annalistes ne nous disent presque rien des Francs. Les guerres civiles qui déchiroient alors le bel héritage de Charle-magne, occupoit toute l'attention des peuples et des écrivains. Ceux-ci auroient sans doute gardé un plus profond silence encore, sur tout ce qui se passoit dans le Nord pendant cette période, si des fondations d'églises et de monastères, c'est-à-dire,

(*) *Primores Gentis*, par où d'autres entendent les Cadets de la maison règnante ou les chefs des branches appanagées.

les seuls événemens importans à leurs yeux, n'eussent attiré leur attention sur cette partie de l'Europe.

834 Tel fut en particulier l'établissement d'un Evêché à *Hambourg*; établissement projetté par Charle-magne, et dont l'éxécution étoit réservée à *Louis le débonnaire*. Son autorité devoit s'étendre sur tous les peuples au Nord de l'Elbe, chrétiens ou payens, (et ceux-ci étoient sans comparaison les plus nombreux,) jusques aux régions les plus septentrionales, si du moins il n'y a pas eû quelque interpolation dans les termes des actes de la fondation de cette église, tels que nous les lisons aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit il est certain, qu'on donnoit au nouvel Evêque le pouvoir et le soin de convertir toutes les nations Slaves. Mais ce pouvoir qui n'étoit conféré que par l'empereur et le pape, n'étant point accompagné du don des miracles, ces peuples resterent encore long-tems dans leur endurcissement. Il paroit même que les *Obotrites* & les *Wilzes* profiterent des divisions qui affoiblissoient les successeurs de Charle-magne pour tenter de se soustraire au joug qu'il leur avoit imposé. Leurs efforts, les guerres qui en furent la suite, celles que firent contr'eux les peuples voisins, tous ces troubles occasionnés, au moins en partie, par ceux qui s'étoient élevés entre les successeurs de Charle-magne ne présentent qu'une scène confuse où le silence des historiens ne permet pas de rien déméler de précis et sur-tout d'intéressant. Ils nous laissent même ignorer le nom des Princes des Obotrites jusques après la mort de *Louis le débonnaire*. Il paroit seulement que vers cette époque, *Louis le Germanique* à qui l'Allemagne étoit échûe en partage rétablit aussi l'autorité royale sur le pays des Slaves, en partie par les armes, en partie par la persuasion. On retrouve à cette occasion un Prince des *Obotrites* nommé *Gozzomvil*. *Louis le Germanique* ayant ainsi pacifié et soumis les pays occupés par les nations *Slaves* créa deux Ducs dont la principale fonction devoit être de les retenir dans la dépendance; le Duc de *Thuringe* qui devoit veiller sur les *Sorabes* ou *Sorbes*, et le Duc de Saxe auquel les *Obotrites* et les *Wilzes* devoient

devoient obéir. Ce dernier Duché créé vers l'an 850 fut donné à *Ludolphe* qui ne nous est d'ailleurs connu que pour avoir fondé l'Abbaye de *Gandersheim.* 850

Les *Obotrites* ne cesserent pas par ce changement d'avoir leurs propres Princes, et de relever immédiatement de l'Empereur ou du Roi de Germanie. Mais il est probable que ce changement ne leur fut point agréable, qu'ils se soumirent avec peine à l'autorité de ce Duc de Saxe établi sur eux, et qu'ils redoublerent d'efforts pour se rendre de plus en plus indépendans à la faveur des troubles, qui déchiroient l'empire des Francs et des révoltes continuelles des autres peuples Slaves établis à l'Est de l'Allemagne. Ce qui prouve combien ces efforts des Obotrites donnoient d'inquiétude et de peine aux Rois d'Allemagne, c'est que malgré la multitude d'ennemis qui ménaçoient ces Princes, nous les voyons se porter eux-mêmes avec de grandes armées vers le Bas-Elbe et les contrées voisines. C'est ainsi que *Louis le Germanique* marcha contre les *Obotrites*, les soumit, du moins pour le moment, et les obligea à lui donner des ôtages parmi lesquels étoit un fils de leur Prince que les annales du tems nomment *Tabamvizil.* Elles ne nous le font pas autrement connoître, mais la suite des événemens prouve bien, que ce Prince et ses successeurs ne furent ni subjugués ni réconciliés sincèrement avec les Rois d'Allemagne. vers l'an 860 Annal. Fuld. et Bertin.

Louis le Germanique fut obligé d'envoyer encore contr'eux plusieurs fois le Duc de Saxe avec des armées, et sous le fils de cet Empereur l'autorité royale perdant de plus en plus de sa vigueur et de son lustre, les Obotrites se mirent en possession d'une sorte d'indépendance, dont l'étendue et la durée varioient au gré des événemens.

Enfin la maison de Charlemagne perdit toute son autorité sur les peuples Germaniques, et ce grand événement qui leur donna le pouvoir de se choisir un chef sous le titre de Roi, devint pour les Slaves, et les *Obotrites* en particulier un nouveau moyens d'affermir l'indépendance à laquelle ils aspiroient sans cesse.

Le choix des états d'Allemagne appella *Arnoul*, fils naturel d'un Prince Carlovingien, à en occuper le thrône; mais son tître fut méconnu dans plusieurs Provinces, et tous ses efforts ne pûrent lui faire rendre le degré d'autorité que ses prédécesseurs avoient possédé, et contre lequel toutes les circonstances sembloient conspirer. En vain se donna-t-il de grands mouvemens pour réduire les *Obotrites:* en vain assembla-t-il dans cette vûe les états à *Forcheim* et à *Francfort*, et en obtint-il une grande armée. Cette armée se dissipa sans avoir rien fait, et *Arnoul* menacé d'ailleurs par les *Huns* fut obligé de laisser aux Ducs de Saxe le soin de défendre cette partie de l'Empire.

Delivrés de cette crainte les *Obotrites* se virent en état de se faire craindre à leur tour. Nous les voyons même dans la suite ligués avec les Danois pour faire des incursions en Saxe sur les deux rives du Bas-Elbe. D'ailleurs tout ce qui se passe dans le sein de la nation, ses loix, ses moeurs, ses usages, devenant indifférents aux annalistes étrangers, ils nous l'ont laissé presqu'entièrement ignorer.

Tout ce qu'on peut dire sur ce sujet se borne à quelques conjectures fondées en partie sur le récit de ces annalistes, ou plutôt sur les conséquences qu'on peut tirer des faits qu'ils rapportent. On voit, par exemple, qu'ils font souvent mention des chefs de ce peuple, tantôt sous le nom de *Principes* ou de *Duces*, tantôt sous celui de *Reguli* ou de *Reges*, sans doute parceque l'étendue de leur pouvoir et de leurs états varioit souvent. Il est extrêmement probable, que conformément au génie & aux usages de tous les peuples du Nord et de l'Est de l'Europe, cette dignité suprême appartenoit en propre à une famille, dans laquelle elle se transmettoit de père en fils, ou au défaut de fils au plus proche parent mâle. Mais l'autorité attachée à cette dignité étoit sans doute aussi chez les Obotrites, comme chez les autres peuple de ces siècles, limitée par celle des *Principaux* de la nation, (*Primores*) ou peut-

être

être des chefs subordonnés des diverses branches cadettes de la maison, qui participoient au gouvernement de l'état.

D'ailleurs la nature et les limites de ces droits respectifs du Prince et de ces chefs nous sont inconnues. On voit seulement par l'exemple des Princes *Slaomir* & *Ceodrag* déposés de la Régence par les chefs, (*Primores*) que leur pouvois étoit considérable, si cependant cette déposition ne fut pas plutôt une révolution tumultueuse & violente qu'un acte légal, et si l'Empereur *Louis le débonnaire* qui le confirma ne consulta pas uniquement dans cette occasion l'intérêt, qu'il avoit à s'attacher la nation en secondant sa haine contre son Prince.

Les Obotrites semblent avoir été dans les siècles, dont il est ici question une des nations principales des *Vinédes*, et avoir exercé une sorte de supériorité sur quelques tribus voisines, comme les *Linons* et les *Smeldingues*, qui habitoient sur les rives du Bas-Elbe. A l'égard des *Wilzes*, qui étoient au levant ils furent long-tems leurs ennemis; mais il est probable que dans la suite, la haine du joug des Allemands, et la crainte d'un ennemi commun les réunirent.

Cependant malgré cet amour de l'indépendance, les *Obotrites* gagnés par les bienfaits des Prince Carlovingiens, intimidés par leur pouvoir, éblouïs par l'éclat qui les environnoit, déférant enfin presque malgré eux à une nation plus civilisée, les *Obotrites*, dis-je s'étoient accoûtumés insensiblement à regarder l'Empereur comme leur supérieur et leur arbître suprême. Ils le servoient à la guerre quand il leur demandoit des sécours, et leurs Princes se rendoient même souvent à sa cour en personne pour lui rendre des hommages. L'Empereur leur accordoit en échange sa protection contre leurs ennemis. Il intervenoit dans leurs affaires domestiques, sur-tout quand leurs divisions les engageoient à réclamer son arbitrage, et à lui demander le sécours de son crédit ou de ses forces. Ainsi se formoit un lien qui attacha la nation des *Obotrites* à l'Empereur, mais qui après avoir été d'abord agréable et libre parût avec le tems une chaîne pésante et honteuse au peuple qui le portoit. Dès lors

lors il tenta toute sorte de moyens de le rompre, et la décadence de la maison de Charlemagne et tous les troubles et les désordres qui en furent la suite, lui en fournissant une occasion favorable, on ne peut douter qu'à l'époque où nous sommes parvenus, les Obotrites ne fussent déjà comme affranchis de cette dépendance des Rois d'Allemagne et de celle des Ducs que ces Monarques avoient établis en Saxe.

CHAPITRE II.

Des Obotrites sous les Ducs de Saxe, de 930 à 1105.

Avant que de traiter ce sujet il n'est pas inutile de présenter à nos lecteurs quelques observations sur la *Saxe*, et sur l'établissement du Duché de ce nom qui, comme on l'a vû, dans le chapître précédent date du neuvième siècle.

Les Saxons soumis et convertis avec tant de peine par Charlemagne formerent encore, malgré leur assujettissement une nation distincte à divers égards des autres peuples de l'Allemagne. Ils avoient conservé leurs loix, leurs usages particuliers, un esprit national qui exigeoit que les Empereurs les traitassent avec beaucoup de circonspection & de ménagement. Ce fut sans doute dans cette vûe et pour leur complaire que *Louis le Germanique* leur donna pour les gouverner sous ses ordres, des Ducs de leur propre nation. *Ludolphe* qui fut le premier de ces Ducs, eut pour successeur son fils, *Othon l'illustre* qui fut un des principaux personnages de son tems, et l'un des régens du royaume pendant la minorité de *Louis l'enfant*. Il joignit même ensuite le Duché
912 de *Thuringue* à celui de *Saxe*, et après la mort de *Louis* décédé sans enfant, la Couronne lui fut offerte par les états d'Allemagne, à qui le droit d'élire leur chef étoit dévolu par l'extinction de la branche des Carlovingiens, qui les avoit gouvernés jusques alors.

Othon

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0046
DFG

Othon déjà âgé refusa cette offre qui est si rarement refusée, et fit tomber le choix des états sur *Conrad* Duc de *Franconie*. Ce Prince après six ans d'un Règne malheureux, mourant sans enfant mâles, recommanda aux états le fils de ce Duc *Othon* auquel il devoit la couronne.

Henri fut élu sans difficulté. C'étoit le nom du fils *d'Othon*, et il est connu dans l'histoire par le surnom *d'Oiseleur*. Il régnoit déjà avec une autorité presque indépendante dans la Saxe; son pouvoir dans ce Duché ne pût que s'accroître encore par son élévation au thrône d'Allemagne, et par les succès de son administration, à laquelle l'Allemagne dût une tranquillité qu'elle ne connoissoit plus depuis longtems. Il repoussa les *Huns* ou *Hongrois* qui en étoient les plus dangereux ennemis, et leurs opposa des armées mieux disciplinées et des villes fortifiées. 919

Après cet ennemi celui dont l'Allemagne avoit eû le plus à souffrir, c'étoit les peuples *Slaves* ou *Vénédes*, et en particulier les *Obotrites* et les *Danois* leurs alliés. D'abord il subjugua les nations *Vénédes* qui occupoient les pays connus aujourd'hui sous le nom de Brandenbourg, de Misnie et de Lusace, et il établit des Margraves pour le défense de ces frontières. Ensuite il tourna ses armes contre les *Obotrites* et les Danois, qui depuis long-tems faisoient des incursions dans la Saxe. Il les soumit, les rendit tributaires, et obligea quelques uns de leurs Princes, dont les noms nous sont inconnus à recevoir le baptême.

Cependant une partie de la nation des *Wilzes*, que les annales du tems appellent *Rédariens*, reprit encore les armes et ravagea impitoyablement les frontières de la Saxe. *Henri* fit marcher contr'eux deux de ses généraux *Bernard* et *Dittmar* avec une armée Saxonne qui punit les brigandages de ce peuple féroce par une vengeance plus féroce encore. Presque tous les *Redariens* et leurs femmes mêmes et leurs enfans périrent par le fer de la noblesse Saxonne. Cette journée cruelle lui coûta aussi beaucoup de sang à elle-même. L'épuisement des uns & des autres fut suivi de quelque tranquillité. Dithmar. Merseb. 930

Dans ces siècles et dans ces contrées encore si éloignées de la civilisation, on ne connoissoit guères d'autre paix que celle qui est commandée par la nécessité. Lorsque les hommes ne sont occupés ni de l'agriculture ni du commerce ils font la guerre. C'est le seul aliment qui reste à cette activité, à cette inquiétude qui forment le caractère des hommes en général, et plus particulièrement celui des peuples de l'Europe. Où chercheroient-ils ailleurs ce mouvement du corps et de l'ame, ces alternatives de crainte et d'espérances sans lesquelles la vie leur paroîtroit d'une longueur et d'une monotonie accablante. C'est ce que ne considérent peut-être pas assez les philosophes qui écrivent si facilement des choses spécieuses contre les arts et le luxe. En effet si le luxe n'est pas porté à l'excés n'est-il pas un mal beaucoup moins dangereux, que cet état de guerre habituel et inévitable dans lequel les hommes semblent n'être plus que des loups & des tigres les uns pour les autres?

Tout le sang qu'on venoit de répandre n'éteignit pas pour long-tems la soif de la vengeance chez les deux nations. *Henri I.* étant mort, son fils *Othon* surnommé le *Grand* ne lui succéda qu'avec beaucoup de difficultés, et les premières années son régne se passerent à combattre des ennemis domestiques et étrangers.

Les nations *Vénédes* se hâterent de profiter de ces troubles. Il paroit qu'elles se liguèrent pour attaquer à la fois dans la Lusace, le Brandenbourg, et vers le Bas-Elbe les commandans établis par les Rois d'Allemagne pour la défense des frontières.

Les *Obotrites* eurent d'abord des succès; ensuite les armées Allemandes furent victorieuses à leur tour. Ces guerres furent longues, cruelles, quelques fois interrompues par de courtes treves, mais les circonstances n'en sont
935 pas connuës. *Wichman* et *Egbert*, deux jeunes seigneurs Saxons, ambitieux & inquiêts rallumèrent quelque tems après le feu mal éteint des haînes qui divisoient leur nation et celle des Vénédes.

Après

Après diverses alternatives de bons et de mauvais succès, l'Empereur *Othon* ayant défait et subjugué les Hongrois, vingt au sécours des Saxons, avec son armée victorieuse. Les *Vénèdes* ne purent résister à de si grandes forces; ils furent vaincus à *Raxa*, et un de leurs Princes nommé *Stoinef* périt dans le combat.

La fortune qui appelloit *Othon* en Italie l'obligea à laisser le gouvernement de la Saxe, avec des pouvoirs très étendus, à un seigneur Saxon nommé *Herman Billung* déja puissant dans ce pays par la grande étendue des terres qu'il possedoit en propre dans le voisinage de l'Elbe. Par là il touchoit de prés aux *Vénèdes*, qui étoient établis au Nord de ce fleuve (c'est-à-dire aux Obotrites,) et ce voisinage excitant son ambition, il les attaqua avec une extrême vivacité. Ces peuples étoient épuisés & affoiblis par leurs précédentes défaites. Aussi furent ils obligés de subir la loi du plus fort. *Selibur* qui régnoient sur la partie occidentale nommée *Vagrie*, (c'est aujourd'hui une partie du Holstein) *Mistui* à qui appartenoit la partie orientale, ou le *Mecklenbourg*, se soumirent à payer un tribut à l'Empereur. Il est bien vraisemblable que ces deux Princes étoint tous les deux de la famille qui jouïssoit du rang suprême depuis un tems inconnu chez les *Obotrites*, mais en même tems ils étoient divisés, comme il n'étoit que trop ordinaire dans les maisons des Princes de ces tems, où les partages autorisés par l'usage faisoient naître des jalousies et des contestations éternelles. Leurs querelles furent portées devant le tribunal du Duc de Saxe. *Selibur* y fut condamné; mais loin de se soumettre, il 967
prit les armes avec le sécours de quelques Saxons mécontens. Cette tentative imprudente lui fut funeste. Le Duc le déclara déchu du gouvernement de son état, le transféra à son fils; et profitant d'une circonstance si favorable, il travailla dès ce moment à soumettre entièrement ce peuple, et ses voisins à la foi Chrétienne.

Déjà depuis plusieurs années on s'occupoit de la conversion des nations *Vénèdes* ou *Slaves*. En 946 l'Empereur avoit fondé un Evêché à *Havelberg*

dont le Diocése renfermoit les provinces qui forment aujourd'hui la plus grande partie du Brandenbourg et de la Poméranie. A l'occident, c'es-à-dire, dans le Pays des *Obotrites*, les Missionnaires secondés des armes de l'Empereur et du Duc de Saxe faisoient en même tems de rapides conquêtes. Les Eglises se multiplioient, on baptisoit des hommes, des femmes, des enfans par milliers. Enfin il fallut fonder aussi un Evêché pour cette contrée. Le siège en fut fixé à *Stargard* ou *Aldenbourg*, deux mots qui dans les langues Slavonne et Allemands signifient la même chose, c'est-à-dire *vieille ville*. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg de la Wagrie ou du *Holstein* oriental.

L'époque précise de cette fondation n'est pas connue; mais il est probable qu'elle ne prit une certaine consistance que lorsque le Duc de Saxe se fut rendu maître *d'Aldenbourg*, et y eut détruit avec le sécours de *Sélibur* le culte des idoles. Cet Evêché fut soumis à la Métropole de *Hambourg* dont le ressort s'étendoit jusques à la rivière de *Peene* en Poméranie, et pour lui concilier plus sûrement le respect des peuples nouvellement convertis, l'Empereur lui assigna des terres et des revenus considérables dans le pays des *Obotrites*. Libéralité pieuse sans doute dans son motif, mais qui ne coutoit rien à ce Prince, parce qu'il la faisoit aux dépens des vaincus.

Les premiers Evêques d'Aldenbourg *Marco* et *Edouard*, ainsi soutenus, encouragés, enrichis, firent bientôt, pour parler le langage du tems, *d'abondantes moissons d'âmes* chez les peuples Vénédes. Dans le chef lieu des *Obotrites* qu'on trouve déjà alors désigné par le nom de *Mecklenbourg*, on fonda aussi une église à l'honneur de St. Pierre, et un couvent de religieuses. Il paroit même que *Mistui* qui étoit alors Prince des Obotrites embrassa la foi chrêtienne, et on conjecture qu'il prit au baptême le nom *Billung* qui étoit celui de son vainqueur le Duc de Saxe; car on sait que dans les idées religieuses de ce siècle, un payen ne pouvoit conserver son nom en recevant le baptême. Ce même Prince *Mistui* épousa dans un âge avancé la soeur de *Wago* Evêque *d'Aldenbourg*, et la foi trouva dans cette Princesse un nouvel

Helmold. chron. Slav.

et

et puissant appui. On avoit vû la méme chose arriver chez presque toutes les nations du Nord payennes et conquérantes qui avoient embrassé le christianisme dans les quatrième & cinquième siècles. Tous les peuples Germains, à ce que nous apprend *Tacite*, avoient un grand respect pour les femmes. Ils croyoient qu'il y avoit chez elles quelque chose de divin, et se dirigoient volontiers par leurs avis. On sait d'ailleurs avec quelle ardeur elles embrassent les opinions religieuses; avec quel zèle elle les propagent et les soutiennent quand une fois elles les ont adoptées. Ce sont des missionnaires de leur sexe qui les premiers ont sû faire aimer la doctrine chrétienne aux conquérans des Gaules, de l'Espagne, de l'Angleterre et de bien d'autres contrées. Un mariage avec une chrétienne fut presque toujours le moyen et le sceau des conversions de leurs Princes, et après cela leur exemple étoit bientôt suivi des grands & de la nation.

Mistui eut une fille nommée *Hodica*, que l'Evêque son oncle fit élever dans le cloître de la ville de *Mecklenbourg*, et destina à en être l'abbesse. Mais son frere *Mislaw* né d'un premier mariage, et ennemi de la religion chrétienne s'opposa à ces mesures, et profitant de la foiblesse et de l'âge avancé de son père, il persécuta le clergé chrétiens, le troubla dans la jouïssance de ses dîmes, et de ses autres revenus, et engagea méme les *Obotrites* par son exemple à piller les terres qui appartenoient à l'Evéque *d'Aldenbourg*. Celui-ci en porta des plaintes à l'Empereur *Othon II.*, mais le zèle de ce Prince pour la religion ne pouvoient s'exercer dans ce moment. *Othon* étoit occupé en Italie de projets d'ambition et de vengeance, et son éloignement ranimant les esperances des Slaves à demi vaincus, il levèrent de tout côté l'étendart de la revolte. Les *Obotrites* y prirent part; ils pillerent les terres de l'Evéché de *Brandenbourg*, ils furent aussi vaincus avec les autres *Slaves* auprès de la riviére de *Tangre*. Cependant il ne paroit pas, que dans le cours de ces guerres ils ayent abandonné la religion qu'ils venoient d'embrasser. Au contraire elle fit des progrès plus rapides que jamais dans toutes ces contrées,

c'est-à-dire que le nombre des baptêmes, des fondations d'églises, de cloîtres s'y accrût continuellement.

Après la mort de *Mistui* nous trouvons dans les annales du tems des Princes nommés *Misitzlaw*, *Nàccon* et *Séderich*. Il est certain que le premier étoit fils de *Mistui* Prince des *Obotrites*. Il est difficile de rien dire de certain des deux autres qui possèdoient peut-être quelque pétit état dans la Vagrie, et les pays qui bordent le Bas-Elbe. Ces Princes et leurs peuples n'étoient soumis qu'à regrèt, comme on l'a déjà vû souvent, au joug des Ducs de Saxe. Ils le sécouoient dès qu'ils en trouvoient l'occasion. De là des guerres toujours renaissantes dont l'effet le plus ordinaire étoit des incursions, des ravages, dont les deux nations étoient tour à tour les victîmes.
988 - 996 Ce sont là des évènemens que l'histoire doit indiquer, mais qui ne sauroient mériter quelle s'y arrête. *Othon III.* lui-même avec toute sa puissance ne pût assurer solidement la paix dans ces contrées. Les victoires qu'on remportoit sur des peuples pauvres, presque errans, et qui ne vivoient que ponr la guerre, ne pouvant avoir aucun effet permanent.

Il n'est donc pas surprenant que pour captiver et adoucir un pareil peuple, on s'efforçat de le subjuguer par les armes de la religion. Il ne l'est pas non plus que des conversions operées par la force, et qui contrarioient ses préjugés et ses moeurs ne fussent pas toujours sincères et efficaces. *Mitzlaw*, sans renoncer positivement à la foi, ne craignit pas de braver ouvertement un de ses préceptes que le clergé du tems regardoit comme le plus sacré. Il releva de son autorité seule sa soeur *Hodica* des voeux qu'elle avoit faits comme abbesse, et la maria à un de ses parents. Il ouvrit de même les portes du cloître de *Mecklenbourg*, donna quelques unes des religieuses en mariage aux principaux de sa cour, renvoya les autres chez elles, et anéantit ainsi sans hésiter un établissement qui lui sembloit trop contraire à la nature et à la raison. Il arrivoit alors dans ces contrées ce qui s'est vû souvent ailleurs dans des cir-

con-

constances pareilles. Les vices et la tyrannie des chrêtiens faisoient haïr le christianisme aux peuples qu'ils vouloient contraindre à l'embrasser.

Après la mort de l'Empereur Othon III. qui ne laissoit point d'enfans, il 1002
y eut un court interrègne durant lequel les officiers des Ducs de Saxe, et ensuite le Duc lui-même *Bernard le jeune* appesantirent tellement leur joug sur les peuples *Vénédes*, qu'ils les forcèrent en quelque sorte à se révolter contre leur autorité et leur religion. En vain l'Empereur *Henri II.* tâcha-t-il par des voyes de douceur de ramener ces esprits irrités. Les *Obotrites* et leurs voisins, les habitans de la Vagrie, se liguérent contre leurs oppreseurs, choisirent pour leurs chefs *Mizzidrag* et *Misrovoy* (ce dernier fils de *Micislas*) et profitant du moment où le Duc *Bernard* de Saxe faisoit la guerre en Pologne, à la suite de l'Empereur, ils porterent le fer et le feu dans ses états au Nord de l'Elbe, détruisirent toutes les églises nouvellement bâties, et dans toute l'étendue de pays qui est entre l'Elbe & l'Odre ils ne laisserent subsister aucune trace de la religion qu'on travailloit depuis 70 ans à y établir. L'Evêque *d'Aldenbourg* fut chassé, un grand nombre d'ecclésiastiques fut exposé aux plus cruels traitemens.

Il paroit que *Micislas* ne prit point de part à cette révolte. Mais ces voisins les *Wilzes* (et peut-être par cette raison) ne le laisserent pas jouïr de la paix qu'il avoit voulu s'assurer. Ils ravagèrent son pays, et l'obligèrent à se 1018
réfugier dans sa ville fortifiée de *Schwèrin*, dont le nom paroit à cette occasion pour la premiere fois dans l'histoire. Mais il fut encore chassé de cet azyle par ses sujets révoltés qui se joignirent aux *Wilzes*, et il se vit réduit à abandonner ses états. Il est probable que ce Prince ne survéquit pas long-tems à ses malheurs, et qu'outre le fils nommé ci-dessus, il ne laissa qu'une fille nommée *Estride* qui épousa *Olaüs* Roi de Suéde. Par là route la nation se vit un moment délivrée du joug étranger, et crut pouvoir se féliciter de ce que ses Dieux, sa liberté et la gloire de ses ancétres lui étoient rendues.

Mistevoy

Mistevoy qui succédoit à son père au moment de ce triomphe passager n'occupa pas longtems le thrône des *Obotrites*. Le Duc de Saxe *Bernard II.*
1020 qui avoit jusques alors été presque sans cesse occupé hors de ses états par des guerres fâcheuses se vit enfin libre d'agir contre des peuples chargés à ses yeux du crime d'une rebellion à son autorité & à la foi. Les voyes de la persuasion, et sur-tout celles de la force furent employées. L'effet qu'elles produisirent n'est pas aisé à déméler dans les récits confus des annales du tems. On voit seulement que l'Archévêque de Hambourg seconda de tout son pouvoir le Duc de Saxe, qui travailla à faire rendre à l'Evêque *d'Aldenbourg* les terres et les revenus dont-on l'avoit dépouillé, et que ce Prélat alla méme à la cour de l'Empereur auquel il porta des plaintes si amères à ce sujet, que l'Empereur à sa sollicitation fit sommer les Princes *Vénédes* de se rendre à *Werben*, où il vint lui-même prendre connoissance de cette affaire. Là ces Princes donnèrent à l'Empereur toutes les assurances de soumission qu'il exigea d'eux, et lui firent les plus belles promesses rélativement à la restitution des biens enlevés
1022 aux églises. Mais l'éloignement de l'Empereur et sa mort qui suivit de près firent bientôt aussi renaître les troubles & la licence. *Mistevoy* ne paroit presque plus dans l'histoire. On voit seulement qu'il se rangea de nouveau sous les étendarts de la religion; qu'il fut par cette raison chassé de ses états, et qu'il mourut dans l'exil, mais toujours chrétien.

VDON,

fils de Mistevoy; années 1025-1032.

Il paroit avoir eu la principale autorité chez les *Obotrites*, quoique l'histoire nomme d'autres Princes, tels que *Sédérich*, et après celui-ci *Anadrag* et *Gneus*, comme ayant aussi régné sur quelques portions du pays. Ces Princes environnés de Souverains redoutables et zélés pour la religions chrétienne furent obligés de renoncer à leurs incursions, et d'être ou de paroître pacifiques, et chrétiens.

Outre

Outre l'Empereur & le Duc de Saxe qui les contenoient du côté du midi, ils avoient encore à craindre au Nord, *Canut le Grand*, Roi de Dannemarc qui venoit d'achever la conquête de l'Angleterre, celle de la Norvégue et de divers districts sur les frontières méme de leur pays & en Poméranie. Malgré tant de motifs, *Vdon*, à ce que prétend *Adam* de Brême, cédant à son aversion pour la nouvelle doctrine, persécuta de nouveau les chrétiens, mais ils furent vengés peu de tems après par un Saxon qui le tua.

RATIBOR, fils ou frere d'Vdon, 1032-1042.

Vdon avoit laissé un fils nommé *Gottschalck*, qu'on avoit fait élever avec soin dans un Cloître de *Lunebourg*, pour lui inspirer de bonne heure des sentimens chrétiens; mais à la nouvelle de la mort tragique de son père il abandonna le Cloître et la foi, et plein de ressentiment il arma une petite troupe de ses plus fidèles serviteurs, avec laquelle il ravagea toute la Nord-Albingie, choisissant surtout les chrétiens et les ecclésiastiques pour ses victîmes. *Bernard* Duc de Saxe ayant marché contre lui, le vainquit, le fit prisonnier, le punit sévèrement, et ne le remit en liberté qu'après s'être assuré de sa fidélité. Alors *Gottschalck* passa en Angleterre, et servit *Canut le grand*, plusieurs années avec distinction. Il paroit que pendant ce tems là *Ratibor* eut la principale autorité chez les Obotrites. Ce Prince vêcut en bonne intelligence avec le Duc de Saxe et l'Archévêque de *Hambourg*, qui ne négligerent pas de profiter de ce tems de calme, pour affermir le double joug que les *Vénédes* avoient voulu tant de fois et toujours inutilement sècouer.

Après la mort du grand *Canut* (en 1035) les *Obotrites* et les autres peuples Vénédes furent engagés dans des guerres presque continuelles avec les Danois. Les causes, les motifs, de ces guerres cruelles sont réprésentées assez différemment par les historiens des deux nations: selon les Danois c'étoient les moeurs sauvages et féroces, le goût du brigandage et d'une vie errante, enfin le désir du butin qui armoient contr'eux les peuples de presque

toutes les côtés méridionales de la Baltique. A en croire ces derniers, l'ambition des Princes Danois, qui vouloient les assujettir, et se former un Royaume dans leurs pays, étoit la vraye origine de toutes ces inimitiés. L'un et l'autre étoit vrai peut-être. Presque toutes les nations voisines sont ennemies, et elles le sont le plus souvent parcequ'elles sont injustes les unes envers les autres.

Ce fut sous *Magnus* Roi de Dannemarc & de Norwégue, qui avoit succédé en 1042 au fils du grand *Canut*, que la guerre dont je parle éclata avec le plus de fureur. Les *Vénédes* et *Obotrites* avoient pénétré avec une grande armée jusques dans le pays de *Sleswick*, *Magnus* les y atteignit, *Ratibor* fut tué en combattant. Dans une seconde bataille à *Lurskow* près des *Sleswick* ses huit fils qui avoient voulu le venger périrent aussi, leur armée fut détruite et le carnage si grand que la nation épouvantée n'opposa plus pendant longtems qu'une foible resistance à ses voisins.

GOTTSCHALK, 1012-1066.

Après la mort de *Ratibor* et de ses fils, *Gottschalck* fils *d'Vdon* se trouvoit le plus proche héritier du thrône des Obotrites. Ce Prince élevé à la cour de *Canut le Grand* y avoit cultivé avec succès les heureuses dispositions qu'il devoit à la nature. Après sa mort il resta encore quelque-tems au service des Rois Danois ses successeurs, et quand il revint dans son pays il y trouva des usurpateurs de ses droits, contre lesquels il fallut combattre. Ses armes furent heureuses; il les porta même contre diverses nations voisines des
1047 *Obotrites*, reçut leur hommages et en exigea des tributs. Il s'en fit respecter et obéir, et régna sur elles avec les honneurs et le pouvoir d'un Roi. Il avoit épousé *Sirithe* fille de *Suénon II.* Roi de Dannemarc, et cette alliance lui valut sans doute la protection de ce Prince, qui contribua encore à le faire craindre de ses sujets, depuis que les victoires des Danois avoient rendu leurs nom redoutable dans ces contrées.

Mais

Mais en même tems ces liaisons avec des étrangers, et surtout son zèle ardent pour la religion chrétienne ne pouvoient que le faire haïr de ceux, qui tenoient fortement à l'ancienne indépandance et aux anciennes divinités de la nation. Le zèle pieux de *Gottschalck* ne connoissoit aucun ménagement. Excité par *Adelbert* Archévêque de *Hambourg*, il faisoit construire par-tout des églises, des couvents de moines & de religieuses. Ces établissemens se multiplierent sur-tout à *Lubeck*, à *Aldenbourg*, à *Ratzebourg*, à *Lentzen*. Dans la seule ville de *Mecklenbourg* il y eut trois fondations considérables en faveur du clergé. De tous côtés on voyoit arriver des prêtres et des moines empressés de reprendre l'empire et les revenus, dont ils avoient été dépouillés. *Gottschalck* montoit lui-même dans les chaires, et enseignoit publiquement le peuple dans sa langue naturelle que peu de missionnaires entendoient. „Ainsi, „dit *Adam* de *Brême* historien contemporain, tous les peuples *Vénédes* qui „relevoient auparavant des églises de *Hambourg* et d'*Aldenbourg*, et dont un „tiers environ étoient retournés au paganisme sous l'ayeul de *Gottschalck*, „furent ramenés à la connoissance de Christ; tels étoient les *Vagriens*, les „*Obotrites*, les *Polabes*, et même les *Lingons* qui sont plus éloignés, les „*Varnes*, les *Kissins*, les *Circipanes* jusques à la rivière de Pène (qui sépare aujourd'hui en quelques endroits le *Mecklenbourg* de la Poméranie).

Toutes ces conquêtes spirituelles exigeoient de nouvelles mésures pour en assurer la durée. Le Diocèse de l'Evéque *d'Aldenbourg* étoit désormais trop étendu. Protégé par les Papes et les Empereurs, *Adelbert* Archévéque de *Hambourg* érigea un Evéché à *Mecklenbourg* et un second à *Ratzebourg*. Il donna le premier à un Ecossois nommé *Jean*, et le second à un nommé *Ariston*, qui avoient tous les deux le mérite alors infiniment précieux, d'avoir été en pélérinage à la terre sainte. Ainsi le pouvoir, le crédit du clergé chrêtien et de ses partisans s'accroissoient rapidement par la protection de *Gottschalck*; mais la haîne du parti contraire, et son désir de se venger ne faisoient pas des progrès moins rapides, quoique plus sécrêts. On reprochoit à ce

Princes ses libéralités excessives en faveur des prêtres chrétiens qui épuisoient les peuples, ses liaisons avec le Duc de Saxe et les Saxons qui par leurs exactions l'épuisoient encore. L'appui des Danois le rendoit odieux à d'autres. Tous ces mécontens réunis formerent une conspiration dont le chef fut son propre beau-frere nommé *Blusson*, payen sans doute, et peut-être fanatique, car les ennemis de la religion le sont aussi trop souvent. *Gottschalck* fut massacré par les rebelles à *Lentzen*. Bientôt après tous les prêtres chrétiens dans ce lieu, et à *Mecklenbourg* et à *Ratzebourg* éprouverent un sort également cruel. *Sirithe* veuve de *Gottschalck* fut chassée ignominieusement de *Mecklenbourg*. L'Evêque de cette ville fut immolé sur l'autel du Dieu *Rhadegast* à *Rhètra*. La persécution la plus furieuse s'étendit sur toute la Nord-Albingie; les villes de *Hambourg* et de *Sleswick* furent ravagées, et pour la second fois les églises furent détruites par tout où la fureur des payens ne rencontra point d'obstacles.

BUTHUE', fils de Gottschalk, 1066-1074.

Gottschalck laissoit deux fils, *Buthué*, de la premiere femme, et *Henri* de la Princesse *Sirithe* fille du Roi de Dannemarc. La succession appartenoit, selon les loix et un usage aussi ancien que la nation, à ces deux Princes, et plus particulièrement à l'ainée; mais c'étoit un tems de trouble et d'anarchie où les loix se taisent, et où l'on n'écoûte que la passion. On vouloit consommer la destruction du nouveau culte. On craignoit sur-tout la vengeance terrible que ses puissans protecteurs ne manqueroient pas d'en tirer. De si grands motifs l'emporterent, chez une partie des *Obotrites*, sur les droits et les usages. Ils appellerent un Prince de *Ruguen* nommé *Kruco* ou *Criton*, et l'élurent pour leur chef. *Sirithe* se réfugia alors avec son fils à la cour du Roi *Suénon II.* son père, et *Buthué* alla solliciter à *Bardewik* les sécours d'*Ordulphe* Duc de Saxe. Mais ce Duc n'égaloit ses prédécesseurs que par son zèle pour la foi. Il n'avoit pas leur habileté ou leur puissance, ou leur fortune. Ses longs et pénibles

pénibles efforts ne pûrent rétablir *Buthué*, ni le christianisme dans la *Nord-Albingie*. Les *Vinédes* lui resisterent toujours, le vainquirent même souvent. *Hambourg* fut deux fois réduit en cendres, et son siége archiépiscopal transféré à *Brême*.

Magnus, qui fut Duc de Saxe après la mort d'*Ordulphe* son père, ne fut 1073
guères plus heureux. Les nations *Vénédes* long-tems opprimés par les Saxons avoient conçu pour eux une extrême aversion. A la haîne de leur joug se joignoit celle de leur culte, qui n'avoit que trop fourni de prétextes de les vexer. *Criton* secondé par des hommes aussi déterminés, qui combattoient pour leurs Dieux et leur liberté, eut presque toujours l'avantage sur *Buthué* et ses alliés: mais il fut enfin surpris et enfermé dans le château de *Ploen* en Holstein, et la famine l'obligea de se rendre, à son ennemi. *Criton* parût d'abord vouloir en user avec générosité, et promit de le laisser sortir avec ses gens; mais bientôt après sans égard à ses engagemens il les fit tous périr inhumainement. Car malgré les éloges que donnent quelque fois d'éloquens écrivains aux peuples ignorans et sauvages en éxaminant de près leurs moeurs et leurs usages, on trouve sur-tout chez ceux qui ont été privés de toute connoissance du christianisme, autant de perfidie, et sûrement plus de cruauté, que chez les nations qui ont adopté, je ne dis pas cette religion salutaire dans toute sa pureté, mais altérée même par un mélange de superstition.

CRITON seul, 1074-1105.

Ni le fils de *Buthué* qui se nommoit *Pribislas*, ni son frere *Henri* n'étoient en état de venger sa mort. Le premier n'étoit qu'un enfant presque sans appui et sans protection. Le second avoit perdu celle de son ayeul le Roi de Dannemarc *Suénon II.* dont la mort avoit plongé ce Royaume dans des guerres civiles qui occupoient toutes ses forces.

Les Saxons par une raison semblable détournoient les yeux de ce qui se passoit au Nord de l'Elbe. Ils avoient pris parti dans les querelles sanglantes,

qui agitoient l'empire pendant la funeste minorité d'*Henri IV*. A la faveur de ces circonstances *Criton* resta seul possesseur de tout l'héritage de *Gottschalck*, qui joint à ses états de *Ruguen*, et à un sécours qu'il recevoit des autres nations *Vénédes* ses tributaires ou ses alliés, le mit en état de les affranchir, ainsi que lui-même de toute espèce de dépendance des Saxons, de leur disputer la *Nord-Albingie*, de ravager même leurs frontières, de porter le fer et le feu jusques dans les îles de Dannemarc, enfin de se faire un nom respecté de ses sujets et redouté de ses voisins.

Cependant ce Prince *Henri*, que *Gottschalck* avoit eû d'une Princesse Danoise, et dont l'enfance avoit trouvé un asyle en Dannemarc, ayant atteint l'âge de défendre ses droits contre l'usurpateur vint les reclamer à l'aide des Danois, et des Saxons, fit des descentes avec succès dans la Nord-Albingie, et sur les côtes du pays des *Obotrites*, prit *Aldenbourg*, et obligea enfin *Criton* à lui rendre quelque portion de l'héritage de ses péres. Les deux Princes en signant ce traité, après de longues guerres parurent vouloir se reconcilier sincérement. Mais ils ne cherchoient en effet qu'à se tromper l'un l'autre et à se tendre des pièges. Les suites de leurs démélés méritent d'être connues avec quelque détail parcequ'elles servent à faire connoître les moeurs du tems.

Après la paix dont on vient de parler *Criton* n'épargna rien pour persuader à *Henri* qu'il ne désiroit que son amitié, et *Henri* de son côté lui rendant la sienne ou paroissant la lui rendre, ils se donnèrent reciproquement des festins et d'autres témoignages de confiance. Pendant ces entrevûes Henri qui étoit jeune et bien fait, inspira de l'amour à *Slavina* Princesse de Poméranie que *Criton* avoit épousée dans un âge avancé. Cette intrigue eut des suites aussi heureuses pour *Henri* que funestes à son ennemi. *Slavina* fit dire à son amant que *Criton* tramoit sa perte, et que s'il vouloit promettre de l'épouser, elle lui fourniroit le moyen de la prévenir et de faire tomber son époux dans ses propres pièges. Henri promit sa main à *Slavina* et guidé par ses conseils il invita *Criton* à un festin auquel celui-ci se rendit, à la persuasion de cette femme

femme perfide. *Criton* avoit, dit-on, choisi cette même entrevûe pour faire assassiner *Henri*. Mais quoiqu'il en soit de cette circonstance, *Henri* et les meurtriers qu'il avoit apostés surent le prévenir. *Criton* fut assassiné pendant la fête, et *Slavina* accepta sans scrupule la main de *Henri* encore teinte du sang de son époux. Cette action qui fait horreur est racontée avec éloge, ou du moins sans aucune censure par les annalistes du tems. Il est vrai que *Criton* étoit un perfide, un tyran, un payen. *Henri* pouvoit désirer de se venger du meurtrier de son père; mais que faut-il penser de *Slavina?* Helmold. L. I, Ch 34.

Durant les dernieres années que nous venons de parcourir, un nouveau jour semble luire sur ces contrées. Il est très foible encore, mais il permet de déméler divers objets.

On voit les nations Vénédes distinguées encore par ce nom générique, que les écrivains posterieurs changent souvent mal à propos en celui de *Vandales*. A l'ouest étoient les *Vagriens* dont la capitale étoit *Aldenbourg*; Ils occupoient le pays nommé encore aujourd'hui la *Vagrie*, où est *Lubeck* et qui fait partie du Holstein.

A l'est de la *Vagrie* étoient les *Obotrites* dont le chef lieu étoit *Mecklenbourg*, qui a donné ensuite son nom au pays.

Au midi habitoient les *Polabes*, voisins de l'Elbe, comme d'indique leur nom. Leur capitale étoit *Ratzebourg*.

Après eux à l'est & au nord étoient les *Linons* ou *Lingons*, les *Varnaves*, près de la rivière *Varnau;* puis les diverses tribus de la nation guerrière et puissante des *Wilzes*, comme les *Luticiens* ou *Leuticiens*, les *Kissins* et les *Circipanes* à l'ouest de la *Péne*. Les *Rhèdariens* dont le chef lieu étoit *Rhetra* et son temple consacré aux idoles.

De là à l'est et au midi, toutes les vastes régions connues aujourd'hui sous les noms de Pologne, de Russie, de Bohême jusques en Hongrie étoient également occupées par la même nation *Vénéde*, dont l'identité se prouve par celle de leur langage, de leur religion, et de leur usages.

La

La guerre étoit encore alors presque leur unique occupation, leur vie sauvage, leur amour pour l'independance, leur attâchement à leurs usages, à leur culte, à leur langue, tout contribuoit à les tenir sans cesse armés contre les Princes allemands & chrétiens leurs voisins, qui poussés par leur ambition et leur zéle religieux ne cessoient de leur côté de les attaquer, et de travailler à les soumettre par la force, la ruse ou la persuasion. Les *Obotrites* comme les principaux voisins de Saxons furent les premiers attaqués. Peut-être la crainte de cet ennemi redoutable contribua-t-elle à leur faire sentir la nécéssité d'avoir un chef puissant. On croit voir en effet que le gouvernement de cette Nation différoit à cet égard de celui des *Wilzes*, par exemple, qu'on nous peint comme presque démocratique, c'est-à-dire que les nobles formoient entr'eux une démocratie, qui étoit sans doute pour leurs vassaux et leurs serfs une aristocratie très oppressive. Cependant l'histoire même des Obotrites indique assez, que leurs Princes étoient loin de jouïr d'un pouvoir absolu. Il est inutile de rappeller des faits qui prouvent une vérité qu'on ne peut contester, et que toute la suite des événemens confirmera.

Il commençoit à se former des villes dans ces pays, puisque les annales en nomment dès lors, comme *Aldenbourg*, *Ratzebourg*, *Mecklenbourg*, *Schwerin*, *Lubeck*, *Lenzen;* c'étoit l'effet des progrès de la civilisation et du commerce avec les nations Germaniques. On voit aussi vers ce tems là ces peuples se rendre redoutables par mer aux Danois et aux autres habitans des bords de la mer Baltique, chez lesquels leurs pirateries répandent souvent la terreur et la désolation.

L'étendue & les limites du pays des *Obotrites* varient souvent durant cette période, & sont difficiles à déterminer. Mais on voit qu'il faut y comprendre les *Polabes* & les *Vagriens* qui font corps avec eux. On ne sait pas non plus quel tître prenoient leurs Princes. On les trouve d'abord nommés *Rois*, ensuite plus frequemment *Reguli*, *Subreguli*, *Principes*, *Seniores*, *Satrapae*, jusques à ce que *Gottschalck* semble renouveller la dignité royale, & s'en décorer.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0062
DFG

décorer. Les diverses idées que les annalistes se faisoient de leur dignité sont sans doute la cause de ces diverses dénominations.

L'ordre de la succession s'affermit de plus en plus, ou pour parler plus juste, les preuves de son existence se multiplient, & on voit constamment le fils hériter du père, ou seul, ou en concurrence avec ses freres. Si la haîne d'un culte ou d'un joug étranger fait donner l'exclusion pour quelques tems à la famille règnante, dès que cette haîne s'affoiblit, la nation en rappelle & en éleva avec empressement les rejettons.

Les revenus du Prince, paroissent aussi recevoir un accroissement considérable sous la régence de *Mistui* par l'acquisition des dîmes épiscopales qu'on appelloit *Pontificale tributum.* On ne voit pas en effet que ses successeurs se soyent privés de ce revenu qui ne pouvoit qu'ajouter beaucoup à celui de leurs domaines, le seul dont ces Princes eussent joui jusques alors, ou le seul du moins dont nous ayons une connoissance certaine.

Depuis la derniere révolution la religion payenne avoit prévalu chez tous ces peuples, & leur zèle pour leurs anciennes divinités s'étoit ranimé par la haîne du joug étranger. La principale de ces divinités étoit celle qu'on adoroit à *Riedegost* dans un temple du pays des *Rédariens*, au milieu d'une forêt sombre & sacrée, vis à vis de laquelle étoit un lac dont l'aspect sauvage ajoutoit encore à l'horreur du lieu. On voyoit dans ce temple de grossières représentations de toutes les divinités des peuples *Vénèdes* ou *Slaves.* Celle qu'on nommoit *Luarasici* étoit l'objet du culte général. On ne commençoit aucune guerre sans lui avoir rendu des hommages. On lui portoit des offrandes après la victoire. Mais tout ce temple, & les statues des dieux, qu'il contenoit n'étant que de bois ne pouvoient resister longtems aux injures du tems & à l'inconstance des hommes. Vers la fin de l'onziéme siècle, ce lieu sacré, fut oublié, négligé on ne sait pourquoi. La vénération des peuples se porta sur un autre temple aussi situé dans le pays des *Rédariens*, à quatre journées à ce qu'on croit de *Hambourg*, dans le pays de *Stargard*, comme on parle au-

jourd'hui, près du lac de *Tollense*. La statue dorée du Roi des dieux *Radegast* y reposoit sur la pourpre. Neuf portes ouvroient l'accés de ce temple à tous ceux qui vouloient consulter le dieu, ou se le rendre propice par des offrandes. On y accouroit de tous les côtés, & le concours des dévots enrichissoit la nation des *Rédariens* & la faisoit respecter des autres nations *Vénédes*. Cette communauté de culte formoit entre elles un nouveau noeud qui donnoit plus de force à celui de leurs intérêts communs.

On en avoit vû l'effet lorsque les Saxons avoient voulu les opprimer, car lorsque l'autorité impériale commença à s'affoiblir & celle des grands vassaux de l'empire à s'élever sur ses ruines, les peuples tributaires & les *Slaves* en particulier sentirent le joug des allemands s'appesantir sur eux d'une manière insupportable. Comme ils avoit un autre culte, une autre langue, d'autres usages, on ne croyait pas devoir les traiter comme des hommes, & quand on les avoit vaincus on les vendoit comme de vils animaux; barbarie qui à pû contribuer à confondre les idées & les noms de *Slaves* & d'*Esclaves*. Les Ducs de Saxe favorisés par les circonstances, surtout pendant qu'ils occuperent le trône de l'empire, surent s'attribuer comme *Ducs* des droits sur leurs voisins les *Vénédes* qui n'appartenoient à eux que *comme Empereurs*. Cependant des tributs furent encore longtems levés sur eux par la chambre impériale. On ignore en quoi ces tributs consistoient. On ne peut pas non plus déterminer l'époque ou les Ducs de Saxe s'en emparérent. Il est probable que ce fut vers le tems, où Henri II. obtint le consentement des Saxons à son élévation au trône de l'empire, c'est à dire vers l'an 1002.

Dès lors les Ducs de Saxe levérent à leur gré des tributs sur les *Vénédes*, c'est à dire qu'il les mésurerent sur leurs propres bésoins ou leur avidité; aussi les peuples excédés se révolterent, & après de longues guerres il fallut
1013 abolir cet tributs qui en étoient la principale cause.

Les Ducs réussirent cependant, mais par la voye de la persuasion, par des négociations & des traités à reprendre dans la suite quelque partie des droits qu'ils

qu'ils avoient exercés sur les nations *Vénédes*, & ils en usèrent avec modération, aussi longtems que l'autorité des Empéreurs fut un frein pour eux. Mais durant la minorité de Henri IV. qui fut um tems de trouble & d'anarchie les exactions des Saxons recommencèrent & avec elles les révoltes des *Obotrites*.

Ceux-ci renverserent toutes les barrières qu'on voulut leur opposer, & mécònnurent les droits même de leurs propres Princes, qui leur étoient devenus suspects par leurs liaisons avec les Saxans & par l'adoption de leur religion.

Ils ne faut pas croire que l'autorité des Empéreurs sur les *Vénédes* eut cessé dans cet état des choses. On les vit souvent l'exercer à main armée, & souvent au milieu de la paix ils allerent tenir leur cour en divers lieux voisins de leurs frontières, appellerent dans des assemblées convoquées à ce dessein, & présidées par eux mêmes, les Princes de la nation, prononcèrent sur leurs querelles en juges suprêmes, & reçurent leurs hommages & leurs tributs. Mais cette autorité, qui se déployoit dans certaines circonstances paroissoit comme suspendue dans d'autres, où les Empéreurs occupés & éloignés déposoient en quelque sorte leurs droits entre les mains des Ducs de Saxe. Dans ces siècles de troubles, de désordre, d'ignorance, où peu de loix étoient écrites, l'usage, & la force même en tenoient souvent lieu, & on ne doit pas être surpris d'y voir règner un état de fluctuation & d'indétermination continuelles.

Enfin après la mort de Conrad II., & sous le règne agité & malheureux de Henri IV., on n'apperçoit plus aucune trace de l'autorité des Empéreurs, dans l'histoire des *Obotrites* & de leurs voisins.

CHAPITRE *III.*

Des Obotrites sous la suzeraineté des Ducs de Saxe, depuis 1105 jusques en 1181.

Nous avons vû *Henri* le plus jeune des fils de *Gottschalk* monter par une prompte & heureuse révolution sur le trône des *Obotrites*. Mais il connois-

soit trop bien le génie remuant de son peuple pour ne pas sentir qu'il ne pourroit s'y maintenir sans un appui étranger.

La féodalité, dont l'idée a dû naître partout où les loix & la justice n'ayant que peu d'autorité, les foibles sont obligés de se mettre sous la protection des puissans, la féodalité & toutes ses suites devenoient de jour en jour plus communes en Europe. Dans l'empire ce lien embrassoit déja tous états; et le nord l'adoptoit entrainé par son exemple et son influence, ou par l'effet d'une position semblable. *Henri* avoit été élevé à la cour de Dannemarc; mais les Rois qui gouvernoient alors ce royaume, foibles, divisés, mal obeïs ne pouvoient le protéger efficacement. Il se tourna donc vers *Magnus* Duc de Saxe qui étoit aussi son parent, et par un traité qui lui assuroit l'appui de ce Prince, s'engagea à lui prêter un *serment de fidélité & de soumission; (sacramentum fidelitatis et subjectionis)*.

1105

Helmold. L. 1. c. 34.

Il lui ceda à la même occasion ce qu'il pouvoit posséder ou prétendre dans la Nord-Albingie, (c'est aujourd'hui le Duché de Holstein) et l'engagement le plus formel de se sécourir réciproquement donnoit à ce traité la solidité qu'un intérêt commun peut seul assurer à de pareilles transactions.

Henri fut bientôt dans la nécessité de reclamer ce sécours. Les *Vénédes* au Sud & à l'Est de ses états, mécontens de ses alliances, de sa religion & de son gouvernement se liguérent contre lui, et se donnerent un chef ennemi déclaré du christianisme. Magnus accourût avec une armée pour défendre la foi & son vassal, et les rebelles furent totalement défaits près de *Ratzebourg*. Dès lors ils restérent soumis à *Henri*, & lui payerent fidélement les tributs qui étoient peut-être autant que la religion un des motifs de la guerre. Aprés cette victoire il s'appliqua à civiliser ses sujets, à les accoûtumer au joug des loix, à une vie paisible, à l'industrie, à l'agriculture. Mais il ne pût aussi aisément rétablir dans ses états la religion chrétienne, si l'on en excepte la Ville de *Lubeck*, où il fit sa résidence la plus ordinaire.

Ce

Ce fut pendant le règne de ce Prince que le nouveau Duc de Saxe *Lothaire*, depuis Empereur, donna la *Nord-Albingie* ou le *Holstein* à titre de fief relevant de son Duché, à *Adolphe* Comte de *Schaumbourg* qui fixa sa résidence dans son nouvel état, & vécut dans la meilleure intelligence avec *Henri*.

De nouvelles révoltes loin d'ébranler l'autorité de ce Prince ne servirent qu'à l'accroître. Les *Rugiens*, ou les peuples de l'île de *Rugen* & de la Poméranie citérieure, qui étoient les plus sauvages de tous les Vénédes, enhardis par des succès dans la piraterie dont ils faisoient presque leur unique métier, vinrent insulter avec leurs flottes & piller les côtes de la Vagrie & du Mecklenbourg. Henri secouru par les Saxons les défit, & les força à accepter la paix sous la condition de lui payer un tribut. Alors les bornes de la domination de ce Prince furent portées jusques à l'*Oder*, & s'il est vrai que la Poméranie ultérieure ait aussi dependu de lui, on peut dire que ses états s'étendirent jusques aux frontières de la Pologne, & une si grande puissance justifie bien sans doute le titre de *Roi* que ses sujets & ses voisins lui donnerent. Helmold. L.I.Cap.36.

Ces succès engagerent aussi *Henri* à reclamer les biens que sa mère, (fille du Roi Suénon II.) lui avoit laissés en Dannemarc. Des refus reïtérés avoient lassé la patience. Il envahit donc & ravagea le Duché de *Sleswick*; mais ce 1115
Duché ayant ensuite été donné à un neveu de Nicolas Roi de Dannemarc, 1116
nommé *Canut*, ce Prince se vengea à son tour par d'autres ravages. Fatigués eux mêmes de ces cruautés, les deux concurrens eurent enfin une entrevûe à Lubeck. *Canut* s'y conduisit avec beaucoup de générosité. Des savans ont prouvé que ces Princes étoient parens. (*) *Henri* céda à *Canut* pour une somme d'argent l'héritage de sa mère en Dannemarc, & *Canut* au même prix le rétrocéda à la couronne de Dannemarc. On va voir que cette entrevûe eut bientôt après des suites encore plus importantes.

*) *Canut Lavard* étoit fils du Roi Eric le bon frere de la mère de *Henri*.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0067
DFG

Nos annales nomment à cette époque deux fils de *Henri*, l'un appellé *Mistue* qui subjugua les *Linons*, petite nation *Vénédes*. *Valdemar*, c'étoit
1124 le nom de l'autre, périt en combattant contre les *Rugiens*. Son père accourût au milieu de l'hyver pour venger sa mort, & passant la mer sur les glaces, porta l'effroi dans cette île que les habitans croyoient inaccessible. Il en exigea une grande somme d'argent à tître de rançon & de punition. Mais cette amen-
1125 de mal payée donna lieu l'hyver suivant à une seconde expédition qui n'eut pas le même succès, quoique le Duc *Lothaire* (depuis Empereur) y eut pris part. *Henri* se retira avec perte, & mourut peu de tems après.

Outre ces deux fils *Mistue* & *Valdemar* qui étoient morts avant lui, *Henri* avoit deux autres fils, *Zuentepolk* & *Canut*, qui lui survêquirent, mais qui ne jouïrent pas ou jouïrent peu de tems de sa succession. *Saxon le Grammairien* historien Danois, qui mourut en 1204 attribue cet événement à une cause qui n'est guères vraisemblable. A l'en croire *Henri* fermant son coeur à ces sentimens paternels qui ont toujours tant d'empire sur les hommes priva ses fils de son héritage, & dans une entrevûe qu'il eut avec le Prince *Canut* dont on vient de parler, ne consultant que sa reconnoissance & son estime pour lui, il lui assura par serment la succession de tous les états. *Canut* se défendit longtems ajoute-t-il, d'accepter une offre si préjudiciable aux intérêts des fils de son ami, mais vaincu par ses raisons & par ses prières il accepta enfin ce beau présent, & pour que *Lothaire* ne mit aucun obstacle à un arrangement d'une nature aussi extraordinaire, *Canut* par le Conseil de *Henri* lui même, fit un présent considérable à cet Empereur, qui dès ce moment le confirma sans hésiter.

Saxon aimoit le merveilleux & sa nation par dessus tout. Mais *Helmold* que nous avons souvent cité, & dont l'âge se rapproche plus de l'époque de cet événement, *Helmold* qu'on ne peut accuser de partialité en faveur des *Slaves*, ne fait aucune mention de cette étrange convention. Il suppose que les fils de *Henri* succédèrent à leur père, qu'ils moururent sans héritiers, qu'alors

Canut

Canut acheta à *grand prix le royaume des Obotrites* (*) à tître de fief devenu vacant. *Helmold* raisonnoit en cela d'après les idées et les loix féodales qui n'admettent d'autre succession que celle qui est fondée sur une investiture. *Henri* avoit reçu sans doute du Duc de Saxe celle de ses états, & lui avoit prété serment de fidélité. *Helmold* croyoit dès lors pouvoir regarder *la principauté des Slaves comme vacante*, ce sont ses expressions, quoiqu'il restat des Princes de la maison. Son récit est donc plus croyable à tous égards que celui de *Saxon*.

Henri avoit fait quelques efforts pour rétablir la réligion chrêtienne dans ses états. Il y avoit appellé un moine françois de l'ordre des *Prémontrés*, nommé *Vicelin*, & lui avoit donné le soin de l'Eglise de *Lubeck*, qui seule ou presque seul s'étoit relevée depuis les persécutions dont on a parlé. Mais la mort de ce Prince rendit encore longtems inutiles ces heureuses dispositions. 1126

ZUENTEPOLK & CANUT, fils de Henri.

Après la mort de *Henri* on ne voit pas que le Duc *Canut* de *Sleswick* ait pris possession des états que, selon *Saxon*, il lui avoit assurés au préjudice de ses propres fils, nouvelle preuve, s'il en falloit encore, du peu de créance que mérite cet historien dans tout ce qu'il raconte de cette affaire.

Aussi paroit-il, que ces Princes non seulement se mirent en possession de l'héritage de leur père, mais se le disputèrent même avec acharnement On voit que dans ces démélés le plus jeune périt tragiquement, & à ce qu'il semble par les embuches que son frere *Zuentepolk* lui avoit dressées. 1127

Il n'y eut que troubles et révolutions pendant la courte administration de celui-ci. Il fallut qu'il soumit à main armée et avec le sécours de son allié le Comte de Holstein, les *Obotrites* rebelles, en prenant la ville de *Werle* alors

(*) *Emit multa pecunia regnum Obotritorum, omnem scilicet potestatem qua praeditus fuerat Henricus.* Helmold. L. I. c. 49.

Universitäts Bibliothek Rostock http://purl.uni-rostock.de /rosdok/ppn1005130787/phys_0069 DFG

1128 alors leur capitale. Il fut moins heureux avec les *Rugiens* qui guidés, comme à l'ordinaire, par la vengeance & l'espoir du pillage, vinrent attaquer *Lubeck*, prirent cette ville avec son château, la détruisirent, chassérent le clergé chrêtien & son chef *Vicelin* que *Zuentepolk* avoit ramené. Ce Prince fut tué par
1130 trahison dans cette circonstance et son fils unique *Zuinike* le suivit de près.

La race de *Henri* finit avec ce jeune Prince, et ce fut sans doute alors que *Canut* Duc de Sleswick acheta toute cette belle succession.

Ce Prince, comme on l'a observé, étoit fils d'un Roi de Dannemarc; il étoit le second des fils d'*Eric I.* dit *le bon*, et, a ce qu'on croit, cousin germain par la mère de *Henri* auquel il succèdoit. Il avoit passé une partie de sa jeunesse à la cour de l'Empereur *Lothaire*; il se hâta d'y retourner et obtint de lui l'investiture de cette *principauté de Vénédes* qu'on regardoit comme vacante. L'Empereur alla même plus loin encore. Persuadé par son amitié et par les présens de *Canut*, il le déclara Roi des *Obotrites*; le couronna lui même, et reçut son hommage en cette qualité.

Il est naturel de présumer que les *Vénédes* en général et surtout les grands de la nation attachés encore à leurs usages, & à leur religion, ne reconnurent pas aisément les titres du nouveau maître qu'on leur donnoit.

Il fallut en effet que *Canut* eut recours à la force, & qu'il conquit en partie les pays qu'on lui avoit donnés ou vendus. Il éprouva surtout de la résistance de la part de deux des principaux personnages du pays. L'un étoit *Pribislas* fils de ce Prince *Buthué* qui, comme on l'a vû, étoit fils ainé de *Gottschalk*, & à qui sa naissance donnoit par conséquent un droit incontestable suivant les loix & l'usage, au trône des *Obotrites*. Le second se nommoit *Niclot* & descendoit peut-être d'une branche cadette de la maison règnante. Nous ne le trouvons désigné dans nos annales que par la qualité de *Grand du pays des Obotrites*, (*Maior terrae Obotritorum.*) Rien de plus évident que le droit que *Pribislas* faisoit valoir contre *Canut;* mais celui que reclamoit *Niclot* est resté couvert d'épaisses ténèbres, dans lesquelles on ne

peut

peut appeller à son secours que la lumière incertaine des conjectures. Il seroit superflu de rapporter ici toutes ces conjectures, & il ne résulteroit pas de leur discussion une certitude assez grande pour compenser leur aridité. Il suffira d'observer, que l'opinion la plus vraisemblable est que *Niclot* étoit de l'ancienne maison des Princes des *Obotrites*, que c'étoit d'eux qu'il tenoit son rang & ses possessions dans ce pays, ainsi que les droits qu'il reclamoit, & que l'amour & le respect des peuples qui soutinrent ses prétentions sont une nouvelle preuve de cette illustre origine. Mais tous ces tîtres cédèrent d'abord à la fortune de *Canut*. Il fit prisonniers ces deux concurrens au trône, & les conduisit à *Sleswick*, d'où il ne les laissa sortir qu'après lui avoir payé une rançon & promis de reconnoître sa suzeraineté.

Après un succès aussi décisif ce Prince pouvoit se flatter de règner à l'avenir sans contradiction sur les nations Vénédes, & de les soumettre de nouveau à la religion Chrétienne qu'elles avoient abandonnée, lorsqu'il succomba aux embuches que lui avoient dressées son oncle *Nicolas* Roi de Dannemarc & Magnus son fils, jaloux d'un Prince qui par sa naissance, par l'admiration & l'amour des peuples pouvoit un jour obtenir le trône de Dannemarc à leur préjudice. Ils eurent recours pour l'en éloigner à une atroce perfidie. *Magnus* l'assassina de sa propre main dans une entrevûe à laquelle il 1131
l'avoit invité, mais sa mort fut vengée par l'indignation des Danois qui firent périr *Nicolas* quelques tems après, & par l'Empereur *Lothaire* qui dans une expédition heureuse en Dannemarc vainquit *Magnus* & soumit les *Vénédes* rebelles.

Ce même *Canut* fut canonisé en 1171 à cause de ses vertus, de son zèle pour la foi & de la fin tragique. Il laissa un fils postume nommé *Valdemar* qui régna en Dannemarc, & dont nous aurons souvent occasion de parler.

PRIBISLAS & NICLOT, 1131 - 1161.

Ces deux Princes dégagés par la mort de *Canut* des promesses qu'ils lui avoient faites, & demeurant unis dans leurs prospérité, comme ils l'avoient été

été dans le malheur, partagèrent entre eux les états auxquels leur naissance leur donnoit des droits. *Pribislas* eut le pays des *Polabes* & la *Vagrie*, c'est à dire le Duché de *Lauenbourg* d'aujourd'hui & la partie orientale du *Holstein*. *Niclot* règna sur les *Obotrites*, auxquels étoient réunis alors les *Kissins* & les *Circipanes*, deux nations *Vénédes* voisines. Ils étoient payens comme leurs pères. Ils autorisoient comme eux la persécution contre les chrétiens, ainsi que le brigandage & la piraterie.

Le clergé chrétien de ce pays, à la tête duquel étoit *Vicelin*, se vit alors obligé de recourir à la protection de l'Empereur. *Lothaire* le lui accorda avec empressement. Il ordonna aux habitans du *Holstein* & aux *Vénédes* eux mêmes de bâtir en diligence une forteresse en Holstein, qui fut un azîle pour le clergé & un frein pour les *Vénédes*. Ce fort fut achevé & nommé *Segeberg*. Mais les circonstances ne permirent pas pour le moment d'en faire davantage. Deux puissans rivaux se disputoient avec ardeur le Duché de *Saxe*. Lothaire l'avoit donné à son gendre *Henri le superbe* Duc de Bavière de l'illustre maison des *Guelfes*. Le successeur de cet Empereur, Conrad III. de la maison de *Souabe*
1137 ennemie déclarée des *Guelfes*, avoit annullé cette donation faite à son rival, l'avoit mis au ban de l'empire, & avoit transféré son duché de Saxe à *Albert l'Ours* Margrave de *Brandenbourg*.

Pendant qu'ils se disputoient cette proye par le fer & par le feu, *Pribislas* croyant pouvoir tirer parti de leurs querelles, attaqua & détruisit le fort de *Segeberg*, & étendit ses ravages sur tout le Holstein. Mais il fut attaqué lui même par ses ennemis invétérés, les *Rugiens* qui sous la conduite d'un chef nommé *Race* firent une descente près de *Lubeck*, ruinerent cette ville pendant que les Holsteinois reprénant courage achevoient de leur côté de désoler les états de *Pribislas* qui devinrent ainsi un théatre de désolations.

Alors aussi *Henri le superbe* favorisé par la fortune des armes rentroit en possession de son duché de Saxe, & il le laissoit en mourant à ce fils encore enfant, fameux depuis dans l'histoire sous le nom de *Henri le lion*. La Mère

& les tuteurs de ce Prince voulant recompenser ceux qui avoient été fidèles à son père les enrichirent aux dépens de leurs ennemis. *Pribislas* qu'ils regardoient comme un rebelle fut sacrifié. On lui ôta, non seulement la *Vagrie* qui fut donnée avec *Segeberg* au Comte *Adolphe de Holstein*, mais encore *Ratzebourg*, avec le pays des *Polabes*. Ainsi ces deux Provinces furent démembrées de l'état des *Obotrites*.

La *Vagrie* fut peuplée d'Allemands, mise sur le pied d'une Province allemande, & la ville de *Lubeck* rebâtie dans un autre endroit. On ne laissa à *Pribislas* que quelques terres autour d'*Aldenbourg* & de *Lutkenbourg* (en Vagrie) sous condition de payer un tribut considérable au Comte de *Holstein*. Il y finit ses jours, & en chrétien, à ce que nous apprend *Helmold*. C'étoit apparemment un des articles de la loix qu'on lui fit subir.

Niclot étoit resté tranquille spectateur de ces troubles, auxquels il étoit si difficile qu'il ne prit point de part. Ses motifs ne sont pas bien connus, mais on voit qu'il reçut des présens du Comte *Adolphe* de *Holstein*, qu'il lui resta toujours attaché, & qu'il ne permit à ses sujets d'autres pirateries que celles qu'ils pouvoient exercer contre les Danois. La fureur épidémique des Croisades se répandoit alors dans toute l'Europe. Le Pape *Eugène III.* l'animoit par ses lettres dans lesquelles il ordonnoit à tous les Princes Chrêtiens de s'armer contre les infidèles. Le clergé entretenoit cette ardeur par bigotterie & par intérêt. La noblesse, les peuples pleins d'un faux zèle, & surtout avides de nouveautés, d'avantures, de guerres, de gloire, & de butin, se mettoient partout en mouvement; les Princes du midi s'engagerent à convertir ou à exterminer les Sarrasins, ceux du Nord les peuples *Vénédes* ou *Slaves* encore payens. Il se forma une ligue contre ces derniers à la tête de laquelle étoit le jeune *Henri le lion*. Les autres ligués étoient son beau-pere le Duc de *Zäringen*, le Margrave de *Brandenbourg*, l'*Archévêque de Brême*, les Evêques, & la principale noblesse de Saxe & des contrées voisines. Les Danois quoique affoiblis par leurs diversions armérent aussi contre les *Vénédes*, & se joignirent

aux Saxons. *Niclot* à l'approche de ce terrible orage s'enferma dans sa forteresse de *Dobbin* le principal refuge des corsaires de son pays. Ils les avoit déjà envoyés d'avance ravager les côtes de la *Vagrie*, & du Dannemarc. Il fit plus: assisté des *Rugiens* il défit la flotte Danoise qui devoit agir pour seconder les opérations des Croisés. Ceux-ci n'en penétrèrent pas moins dans les terres des Vénedes. Ce pays leur parût une conquête précieuse. Il résolurent de la ménager. La paix fut accordée aux peuples & à leurs Princes, à condition qu'ils se laisseroient baptiser. C'est ce qu'on appelloit alors convertir une nation.

Mais cette conversion ne dura qu'autant que la crainte qui l'avoit produite. De nouveaux soulèvemens des *Obotrites* rendirent nécessaires de nouvelles expéditions de *Henri le lion*. Ce Prince non moins ambitieux que zélé conçut alors le projet, s'il ne l'avoit pas formé plutôt, d'assujettir ces peuples, de s'enrichir de leurs dépouilles, de faire de leurs Princes des vassaux & des tributaires. Dans une de ces expéditions il fit prisonnier *Niclot*, & l'envoya à *Lunebourg** mais ses fils *Pribislas* & *Vertislas* le délivrerent peu de tems après.

1150 Les intérêts de l'Eglise n'étoient pas négligés dans des circonstances qui lui étoient si favorables. L'Archévêque de *Brême* réussit à rétablir l'Evéche d'*Aldenbourg* dans la Vagrie dont on a parlé. Il releva de même le siège de *Meclenbourg*, & il fit monter un nommé *Emmehard* dont l'histoire nous laisse ignorer les succès. *Henri le lion* vouloit cependant que ces Evêchés relevassent de lui comme *Duc de Saxe*, & malgré l'Archévêque il obtint ce droit toujours désiré & souvent demandé inutilement par de puissans Souverains.

1154 L'Empereur *Frédéric I.* lui donna & à ses successeurs le pouvoir de fonder & de doter des églises & des Evéchés dans les pays qui relevoient de l'Empire au nord de l'Elbe, & de donner l'invéstiture de leur temporel au nom de l'Empereur & au sien, aux Evéques présens & futurs d'*Aldenbourg* de *Mecklenbourg*

v. Orig Guelfic T. 3.

&

& de *Ratzebourg* comme aussi aux autres Evêques qu'il pourroit établir dans ces contrées.

Dès lors les Evéchés furent mieux dotés & protégés, & les progrès du christianisme plus rapides dans le pays des *Polabes* (le Duché de Lauenbourg). Mais dans celui des *Obotrites* que gouvernoient des Princes fortement attachés au culte de leurs peres, l'établissement d'un Evéché rencontroit encore biens des obstacles. Cet *Emmehard* qui avoit été nommé Evéque de Mecklenbourg mourut peu de tems après, & alors on transfera ce siège encore chancelant à *Schwerin*, & il fut donné en 1158 à un Prêtre nommé *Berno*.

Les *Obotrites* & tous les autres peuples Vénédes des côtes de la Baltique étoient alors plus adonnés que jamais à la piraterie, & le Dannemarc divisé & affoibli étoit leur principale victime. Mais la foiblesse de ce royaume cessa 1157
avec ses divisions, lorsque Valdemar I. fut appellé à y règner seul & sans contradictions. Il étoit fils, comme on l'a dit, de ce St. *Canut* Duc de *Sleswick* Roi des *Obotrites* dont nous venons de voir la fin tragique, & il étoit l'héritier des vertus & de la valeur de son pere. Il pensoit l'être aussi des droits, qu'il avoit exercés sur les peuples *Vénédes*. Plein du désir de les faire valoir, de réprimer leurs brigandages, de se signaler comme conquérant & comme chrétien, il résolut de porter la guerre dans les retraites même de ces 1158
ennemis cruels. Il attaqua d'abord avec succès ceux de *Rugen*. Mais ces succès même lui firent sentir que sans l'alliance du puissant Duc de Saxe, *Henri le lion*, ses forces qui étoient bien plus considérables sur mer que sur terre, ne pourroient suffire pour tenir longtems tous ces peuples sous le joug. Il gagna donc ce Prince par des présens & des promesses, & surtout par le crédit & les instances du clergé chrétien qui bruloit du désir de replanter l'étendart de la foi dans ces contrées.

L'union de ces deux Princes fut suivie de près de la marche de leurs ar- 1161
mées. *Niclot* effrayé de l'orage qui le ménaçoit brûla lui même les forts qu'il n'espéroit pas de pouvoir défendre comme *Ilau*, *Mecklenbourg*, *Schwerin*,

Dobbin. Il se jetta avec ses fidèles dans celui de *Werle* sur la *Warnau*. Delà il se contenta d'inquiéter ses ennemis par des excursions; mais dans une de ces courses ses deux fils furent fort maltraités du côté de *Mecklenbourg*, & dans une autre, emporté trop loin par son impétuosité *Niclot* fut tué lui même dans la mêlée. Il laissoit outre les deux Princes qu'on vient de nommer, un troisième fils nommé *Prisclas* ou *Perislas* qui s'étoit enfui depuis longtems de la cour de son pere, & avoit passé à celle de Dannemarc par un effet de son attachement pour la foi chrêtienne. *Waldemar* qui l'aimoit le retint auprès de lui, & lui donna même une de ses soeurs en mariage avec l'Ile de *Lalande* en fief.

Les fils de Niclot: (1161 - 1181)

PRIBISLAS, mort en 1181.

VERTISLAS, mort en 1164.

PRISCLAS ou PERISLAS, Seigneur de Lalande, mort avant 1170.

La Mort de *Niclot* fit des impressions bien différentes sur ces fils. Les deux premiers se retirèrent dans leurs forêts, pleins de consternation & d'effroi après avoir brûlé eux mêmes leur forteresse de *Werle*. *Perislas* au contraire qui étoit dans le camp des Danois, & avoit embrassé le christianisme ne dissimula pas sa joye de la mort d'un père payen qui lui paroissoit par cela même avoir mérité son sort. Il resta avec les Danois, & continua à les servir avec zèle.

La guerre, ou si l'on veut la croisade, des deux Princes ligués contre les *Vénèdes*, eut dès lors les plus grands succès. Le Duc de Saxe s'empara de *Schwerin* fit rebâtir & fortifier cette place; lui donna la forme, la constitution, & les droits d'une ville (*) d'après les idées de son siècle & les usages de

(*) Elle a conservé cette constitution & ces droits. Pour en garder le souvenir la cité de *Schwerin*, se sert du sceau de son nouveau fondateur qui le représente à cheval. On y voit

de sa nation, & en confia le commandement à un de ses plus braves chevaliers, *Goncelin* de *Hagen*.

Les Danois de leur côté pénétrerent dans l'embouchure de la rivière de *Warnau*, s'emparerent des vaissaux abandonnés par les Vénédes, & de la ville de *Rostock*, la pillerent & jetterent dans les flammes les idoles qu'on y révéroit. Là il se réunirent avec l'armée du Duc qui s'étoit avancé jusques à ce lieu, soumettant tout ce qu'elle avoit rencontré sur son passage.

Il ne restoit plus de ressources aux deux Princes *Vénédes* que dans la clémence des vainqueurs. *Henri le lion* consentit à traiter avec eux & à leur rendre le château de *Werle* avec les terres qui en dépendoient. Mais le pays des *Obotrites*, l'héritage de leurs ancétres, il le garda à titre de conquête, & le partagea entre ses guerriers. *Ludolphe* sénéchal de *Brunswick* le fut de *Kussin*, *Ludolphe de Peina* obtint *Malchau*: à *Goncelin* dont on vient de parler échurent *Schwerin* & *Ilau*, ou *Ilenbourg*; à *Henri noble Seigneur de Scuten* le château & la ville de *Mecklenbourg*. Ces Seigneurs en acquérant de si grandes & de si belles terres, les trouvant dépeuplées, y établirent des Colonies de *Flamands* pour les cultiver. La ville de *Mecklenbourg* & ses environs durent bientôt à ces étrangers presque toute leur population. On ignore à quelles conditions le Roi de Dannemarc accorda la paix de son côté. On a prétendu que les deux Princes *Vénédes* s'engagerent avec lui à quelque hommage, ou à quelque tribut, & que *Valdemar* tourna ensuite sa principale attention sur les peuples de *Rugen* & de Poméranie dont il avoit un grand intérét à reprimer les pirateries. Mais cette supposition n'a pour elle ni preuves ni vraisemblance. Comment *Henri* qui étoit si jaloux de sa conquête l'eut-il partagé avec les Danois qui n'y avoient que très peu contribué, pendant qu'il n'en laissoit qu'une très petite partie à ses anciens maitres qui devoient lui donner bien moins d'ombrage?

II

voit aussi au dessus de l'hôtel de ville la Statue de ce Duc à cheval, le front tourné vers la Saxe & l'étendart à la main.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0077
DFG

Il falloit pourvoir après cela aux intérêts de la religion que ni la piété ni la politique ne devoient oublier. *Henri* transfera l'Evéché de *Mecklenbourg* à *Schwerin* ville fortifiée par la nature & plus à l'abri des insultes des payens. Il le dota richement, & *Berno* qui en fut pourvû en reçut l'investiture des mains du Duc, & lui prêta même foi & hommage, conformement aux privilèges que l'Empereur avoit accordés à ce Prince, mais avec cette extrême repugnance que les ecclésiastiques avoient à dépendre d'une autorité temporelle Le Duc inflexible surtout ce qui tenoit à la sienne, ne voulut rien relâcher de ses droits, & *les Evêques* dit le bon Prêtre *Helmold, voulurent bien s'humilier pour l'amour de celui qui s'est humilié pour nous.* Il eut pû dire avec plus de vérité, pour l'amour de leurs biens temporels qu'ils devoient uniquement à la libéralité du vainqueur & qu'ils ne pouvoient conserver que par sa protection.

Les églises se multiplièrent ensuite promptement parceque de toutes parts des colons allemands accouroient pour cultiver sous la prétection d'un conquérant puissant, de même nation & religion qu'eux, des terres presque désertes & dont la fertilité naturelle promettoit de récompenser leurs travaux. *Henri* Comte de *Ratzebourg* peuploit de la même maniére & avec le même succès les champs presque abandonnés des *Polabes*, en y appellant des paysans Westphaliens.

En l'absence du Duc, son fidèle serviteur *Goncelin*, auquel il avoit confié le gouvernement du pays des *Obotrites* continua à le peupler & à le défricher. Il veilla aussi soigneusement à la sureté de sa conquéte toujours menacée par *Pribislas* & *Vertislas*; car les mouvemens que faisoient ces deux Princes pour rentrer dans l'héritage de leurs peres, ne se ralentissoient point, & bientôt ils exigerent le retour de *Henri le lion.*

1163 Ce Prince irrité marcha à eux avec une grande armée au coeur de l'hyver. *Vertislas* avec l'élite de ses fidèles se jetta dans le château de *Werle*, où il se prépara à une opiniâtre défense. Mais avec des forces supérieures, & des machi-

machines de guerre, qu'il avoit amenées d'Italie, le Duc ne pouvoit manquer d'en triompher. *Pribislas* tenta inutilement de sécourir son frere en inquiétant les assiégeans, *Vertislas*, blessé dangereusement, hors d'état de se défendre plus longtems se rendit prisonnier avec sa troupe. On ne leur promit que la vie. Ils furent conduits chargés de liens à *Brunswick*. Quelques uns obtinrent la liberté en se rachetant. La Ville de *Werle* fut conservée & donnée avec son château à un frere de *Niclot* nommé *Lubimar* guerrier expérimenté. *Pribislas* abandonné fit demander la paix au vainqueur qui réfusa de l'écouter, & par sa dureté le porta à de nouveaux actes de désespoir.

Dans l'espérance de délivrer son frere de la captivité il attaqua inopine- 1164
ment la ville de *Mecklenbourg*, passa au fil de l'épée tous les Flamands qui la défendoient & la réduisit en cendres. Il surprit ensuite avec le même bonheur *Kussin* & *Malchau*, & étendit ses incursions jusques à l'Elbe. Tous les établissemens des Saxons subirent la loi du Prince Vénéde à la réserve de *Schwerin* & de *Ilau*. A cette nouvelle la colère de *Henri le lion* s'enflamma au plus haut degré; il se prépara à exercer de terribles vengeances. Ayant fait renforcer en diligence les garnisons des places qui lui restoient, & ligué plus étroitement avec le Roi de Dannemarc *Valdemar*, avec *Albert* Margrave de Brandenbourg, & *Adolphe* Comte de *Holstein*, il prit la resolution d'attaquer par mer & par terre avec de grandes forces les malheureux *Obotrites*. Arrivé à *Malchau* ce Prince eut la barbarie de se faire amener son prisonnier *Vertislas*, qui n'avoit pû avoir beaucoup de part à ce qui s'étoit passé, & de le faire périr ignominieusement en présence de ses troupes. *Pribislas* à l'approche de l'orage s'étoit enfuï en Poméranie chez les Princes de ce pays, *Casimir* & *Bogislas* ses seuls alliés. Il en reçut des sécours avec lesquels ses troupes attaquerent les Saxons inopinément. Dans ce combat périrent le Comte de *Holstein* & plusieurs autres Saxons du premier rang. Mais cet avantage n'empécha pas le Duc de Saxe de de pénétrer au travers du pays des *Obotrites* jusques à la ville de *Demmin* sur les frontières de la Poméranie, qu'il détrui-

détruisit, & de se réunir près de *Stolpe* sur la *Péne* aux Danois, qui venoient de prendre *Wolgast*.

Là les Princes de Poméranie se hatèrent de sauver leur pays par une prompte soumission. Ils promirent des tributs, on rendit au Duc ses forteresses, et ce Prince s'étant ainsi assuré de la soumission des foibles restes de la nation des *Obotrites* laissa leur pays désolé & ravagé, pour courir où d'autres desseins l'appelloient, pendant que de son côté *Pribislas* fugitif & dépouillé de ses états se cachoit en Poméranie.

Il sembloit qu'alors le feu de la guerre dût s'éteindre faute d'alimens; mais *Pribislas* voyant *Henri* éloigné, & ne pouvant renoncer à sa vengeance, recommença ses courses, les poussa jusques à *Schwerin* & à *Ratzebourg* & remporta souvent dans ses retraites un butin considérable. Il suivit en cela le génie de sa nation qui se livrant légèrement à l'attrait du butin & de la vengeance, accoutûmée à des courses que la vitesse des chevaux, la nature du pays, la connoissance des lieux favorisoient, n'étoit presque jamais ni longtems victorieuse ni entièrement domptée. Mais l'effet de ces éternelles guerres, & le seul qu'on doit peut-être observer dans l'histoire, c'étoit la destruction de la nation *Vénède*; car tandis qu'elle étoit presque toujours armée, errante, poursuivante & poursuivie, les colons allemands, qu'on voit conduits dans ses terres, les cultivant avec persévérance, à la faveur des forteresses & des commandans qui les protégoient, se multiplioient au contraire & devoient nécessairement avec le tems occuper tout le pays.

Ces nouvelles incursions de *Pribislas* furent bientôt arrêtées par la resistance de *Goncelin*, commandant de *Schwerin* & de *Bernard* Comte de *Ratzebourg*. Ils défirent à plusieurs reprises les *Obotrites*, & détruisirent le peu de forces qui leur réstoit.

Le Roi de Dannemarc & le Duc de Saxe qui avoient été quelque tems ennemis se reconcilièrent à cette occasion. *Valdemar* donna des subsides au Duc, & celui-ci promit à *Valdemar* de l'aider à détruire tous les asyles & les vais-

vaisseaux des pirates *Vénèdes* qui désoloient ses états. Les conquêtes qui se feroient devoient être partagées entr'eux également, & on devoit poursuivre l'ennemi commun jusques dans l'Isle de *Rugen* & en *Poméranie*. L'exécution de ces projets ne fut pas différée, et les Poméraniens effrayés vinrent eux-mêmes aux devant des deux Princes avec des tributs & des otages. *Pribislas* 1165
parût abandonné pour toujours. *Henri le lion* se vit alors au faite de la grandeur. Il venoit d'acquérir l'importante ville de *Lubeck*, & il crut toucher au moment où personne ne lui contesteroit le tître de *Roi des Slaves* qu'il 1166
ambitionnoit.

Il faut entendre parler sur ce sujet dans son langage énergique *Helmold*, cet auteur contemporain que nous avons déjà si souvent cité. *Alors*, dit-il, *la puissance du Duc s'accrut par dessus tous les autres, & il devint le Prince des Princes de toutes ces contrées. Il brisa les têtes des rebelles, & mit en poudre leurs forteresses. Il détruisit les infidèles, établit la paix & la sureté dans le pays, éleva des citadelles, & possèda un riche & immense héritage.* Heldmold. L. 2. C. 5.

Mais plus ce Prince s'élevoit, plus il donnoit d'inquiétude & de jalousie à ses voisins & à ses vassaux. Rarement ceux dont la grande & subite prospérité excite l'envie, ont il la sagesse de la consoler par leur modération. Souvent on croiroit que c'est au contraire un plaisir pour eux que de l'irriter par l'orgueil, avec lequel ils abusent de leurs succès. Ecoutons encore le bon *Helmold* parler de ce Prince jusques alors le plus heureux de son siècle. „Comme il possédoit d'immenses richesses, qu'il étoit illustre par ses victoires, L. 2. C. 7.
„qu'il étoit maître de deux duchés, que sa gloire étoit enfin au plus haut pé-
„riode, il devint insupportable à tous les Princes & à la noblesse de Saxe.
„Mais retenus par la crainte de l'Empereur ces Princes n'osoient faire éclater
„les complots qu'ils tramoient contre lui. Le tems amena cependant enfin une
„occasion favorable. L'empereur se disposa à marcher en Italie une quatriè-
„me fois, & dès ce moment la haîne invétérée de ces Princes se manifesta,
„& tous s'unissant formerent une dangereuse conjuration contre lui. A la tête

„de la ligue étoit le puissant *Reinold* Archevêque de *Cologne*, tout occupé, „quoique absent, du soin de lui tendre des embûches pour le perdre. Le „*Margrave de Brandenbourg* étoit après lui le plus dangereux.“

Ces Princes ayant réuni leurs forces se disposerent à attaquer à la fois *Henri* au levant & au couchant de ses états. Cet évènement imprévue fut ce qui sauva *Pribislas* au moment où il sembloit qu'il ne lui restat plus de ressources. *Henri* sentit qu'au moment ou il alloit être assailli sur toutes ses frontières, il étoit dangereuse de laisser dans le coeur de ses nouvelles conquêtes le Prince dont il avoit envahi le patrimoine, & que ses anciens habitans redemandoit, sans calmer son ressentiment par des bienfaits. Il prit donc le
1166 parti de renoncer à la possession immédiate du pays des *Obotrites*, & préféra de le donner à *Pribislas* dans l'espérance de le gagner par cette générosité & de ce faire ainsi un allié fidèle d'un dangereux ennemi. Il lui rendit tout l'héritage des ces ancêtres, c'est-à-dire le pays des *Obotrites*, à la réserve de *Schwerin* & de son territoire, qu'il donna avec le tître de Comte à *Gonzelin*, qui n'en avoit été jusques alors que commandant.

Pribislas de son côté lui promit de ne plus commettre aucune hostilité contre lui, mais de le servir fidélement à la guerre, de se tenir pret à marcher sous ses drapeaux & ceux de ses alliés. Il s'engagea aussi à embrasser la Religion chrêtienne, & il donna bientôt des preuves de la sincerité avec laquelle il prenoit ce double engagemens (*).

Il

(*) C'est dans ces termes que *Helmold* nous fait connoître la nature de cet engagement. Le récit de cet auteur contemporain au service du Duc, est la seule autorité certaine qui puisse être citée ici. Nous n'avons aucun instrument ou acte originale de ce traité d'alliance entre la Saxe & la Slavie qui ne fut peut-être ni scellé ni ratifié formellement, & que dicta sans doute la grande supériorité du vainqueur, mais sans doute aussi avec les ménagemens que des circonstances critiques lui imposoient.

Il y avoit déja quelques tems que *Berno*, cet Evêque de *Mecklenbourg* dont on a parlé, lui avoit fait goûter la doctrine évangelique ainsi qu'à ses alliés les Princes de Poméranie. Un si bon heureux succès valut au Prélat une grande extension dans son Diocèse: ces Princes lui confièrent le soin des ames de tous leurs sujets, & le Duc *Henri* transféra alors la résidence de l'Evêque de la ville de *Mecklenbourg*, qui avoit été ruïnée par la guerre, à celle de *Schwerin* où elle resta dès lors fixée.

La guerre se ralluma peu de tems après dans ces contrées. Les habitans 1168
de l'isle de *Rugen*, qui étoient de tous les *Vénédes* les plus attâchés à leurs anciens usages, à leur religion, à leur indépendance & à la piraterie, se révolterent contre le Roi *Valdemar* auquel ils n'étoient soumis qu'à regret. Ce Prince venoit de se reconcilier avec le Duc de Saxe qui lui devoit des sécours. Il acquitta sa promesse en envoyant *Pribislas* & les Princes de Poméranie joindre son armée avec leurs troupes. *Pribislas* marcha, & servit avec tout le zéle d'un nouveau converti la cause des chrétiens contre ses compatriotes payens. Avec son sécours *Valdemar* entreprit de dompter enfin ces peuples toujours rebelles. Leur résistance obstinée étoit dûe principalement à l'idée qu'ils s'étoient faite de l'impossibilité de réduire *Arcona*, ville dont il ne reste aujourd'hui plus de vestige, mais alors le plus considérable azyle des pirates *Vénédes*. Elle étoit défendue par sa situation, par ses remparts & par l'opinion que le dieu *Swantewit* qu'on y adoroit ne laisseroit jamais violer son temple, où toutes les nations Vénédes enttassoient depuis long-tems les offrandes, & où son culte se célébroit avec toute la magnificence alors connue. Mais malgré tous ces obstacles, *Arcona*, son temple & son idole tomberent sous les coups des Danois. Les habitans furent soumis & forcés de recevoir le baptême, toutes les terres, tous les revenus assignés à l'entretien de l'idole & de ses prêtres servirent à doter des églises; l'idole même qui étoit d'une grandeur monstrueuse & que les *Rugiens* croyoient invulnérable fut brûlée en leur présence, & sa destruction opérée sans difficulté fut le dernier trait de lumière qui

qui ouvrit leur yeux. L'isle de *Rugen* devint ainsi une province Danoise, & releva quant au spirituel de l'Evêché de *Roschild*. D'ailleurs *Waldemar* lui laissa ses Princes, sous la condition ordinaire de lui prêter hommage, de lui payer un tribut, & de le servir à la guerre.

Mais cette conquête excita, comme il arrive presque toujours, des mésintelligences entre ceux qui y avoient eu part. On se disputa sur le partage des tributs. Les Princes de Poméranie mécontens, & excités par le Duc de Saxe qui avoit tout pouvoir sur eux, se vengèrent des Danois en recommençant leurs pirateries. Les *Vénédes* reprirent avec joie ce métier chéri auquel ils avoient
l. c. eu tant de peine à renoncer. *Après une si longue obstinence*, dit *Helmold*, *ils se rassasièrent des richesses des Danois, ils s'en remplirent, ils s'en engraissèrent.* Les Danois exercerent aussi quelques représailles dans la Vagrie & la Poméranie. Enfin le Roi et le Duc, las de tous ces brigandages eurent une entrevûe sur les bords de l'*Eider*, limite de leurs états, où ils se reconcilièrent. Le Roi appaisa le Duc en lui rendant la moitié des tributs & du butin de l'isle de *Rugen*. Le Duc ordonna aux *Vénédes*, à leur grand désespoir, de cesser leurs pirateries.

La paix fut ainsi rétablie dans toutes ces contrées; les colonies allemandes reprirent leur activité, elles s'étendirent en défrichant tant de terres fertiles; les villes, les bourgs, les églises se multiplièrent; & de l'*Eider* jusqu'à *Schwerin*, des bords de la Baltique jusques à l'*Elbe*, le voyageur croyoit déjà traverser une province d'Allemagne. Le goût honteux de la piraterie s'affoiblissoit chez les *Vénédes* à l'aspect des progrès de l'agriculture; il se persuadoient enfin qu'elle seule peut rendre les hommes justes & heureux.

Pribislas animé du même esprit ne songea plus dès lors à troubler la paix, & jouit en prince sage & éclairé par ses adversités, des états qu'on lui avoit rendus. Il rétablit les villes de *Mecklenbourg*, *d'Ilau* & de *Rostock*, qu'il repeupla de sujets *Vénédes*.

Le

Le Comte de *Schwerin Goncelin*, contribua de son côté à les dégouter de la vie errante & sauvage qu'ils avoient menée jusques alors en réprimant leurs courses, en protégeant par des mésures vigoureuses ses colons allemands contre leurs brigandages.

Henri le lion avoit conjuré, l'orage qui l'avoit menacé, avec le sécours de l'Empereur *Frédéric*, alors son allié, & qui fut bientôt son terrible ennemi. Il avoit forcé ses vassaux rebelles & ses voisins à renoncer à leurs complots. Il profitoit de cet intervalle de calme, pour doter l'Evêché & le chapitre de 1171
Schwerin, qui n'avoit point encore de revenus fixés suffisans; (*) & comme s'il eut dû nécessairement payer ainsi que les autres Princes un tribut à la dévotion outrée de son siècle, il entreprit le pélérinage de la terre sainte. C'étoit, comme on s'exprimoit alors, un *remède pour l'ame*, un moyen assuré d'effacer ses péchés, & de *purifier son coeur*. Mais ces courses ruïneuses dans des déserts brûlans, sous un climat funeste aux habitans du nord, n'avoient jamais produit cet heureux effet. Les croisés revenoient toujours de la terre sainte vicieux comme auparavant, & le plus souvent ruinés & lépreux. *Henri* partit avec le cortège d'un grand Prince, il se fit accompagner par le Comte de *Schwerin* & par *Pribislas* dont le zèle pieux & le dévouement à *Henri* s'étoient déjà si bien montrés.

Nous croyons devoir placer ici quelques détails sur ce pélérinage de *Henri* & de *Pribislas*, par ce qu'ils font connoître l'esprit & les moeurs de ce siècle en général & de ces deux Princes en particulier bien mieux que des récits de sièges & de batailles. Ils dirigerent leur route par la Bavière, dont *Henri* étoit Duc aussi bien que de la Saxe, & où son cortège s'accrut des vassaux

&

(*) En perfectionnant & en dotant cette fondation au moyen des terres qu'il lui assigna dans les états du Comte de *Schwerin*, de *Pribislas*, & de *Casimir* Prince de Poméranie, il obtint en même tems du Pape Alexandre (en 1177) la confirmation de tout ce qu'il avoit fait pour cet Evêché.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0085
DFG

Arnold, Lubec. L. 2. Orig. Guelph. T. 3. L. 7.

& des Princes de ces contrées. Ils s'embarquerent ensuite à *Vienne* sur le Danube, & descendirent au travers de mille dangers jusques dans la Bulgarie d'où ils arrivèrent à Constantinople précédés par les présents destinés à l'Empereur Grec: *Manuel* les reçut avec tout le faste des cours de l'Orient. Il les invita ensuite à une procession qui se fit dans les principales rues de Constantinople, ornées magnifiquement. De là ils allèrent assister à un service pompeux, & ensuite à un festin, à la fin duquel l'Empereur proposa des questions Théologiques pour l'amusement de ses hôtes. Ces questions regardoient surtout la *procession du St. Esprit*, matière souvent agitée par les Grecs, & qui vraisemblablement n'étoit pas aussi familière aux Princes allemands, ni, autant qu'on peut en juger, à *Pribislas*. Mais ils avoient eu la prudence d'amener avec eux un *Abbé* profond dialecticien, qui montra à cette occasion beaucoup de savoir & d'éloquence. Après avoir si bien amusé ses convives, *Manuel* leur distribua, suivant l'usage ancien de l'Orient, des fourrures & des robes. Il leur fournit aussi des vaissaux, avec le sécours desquels ils toucherent enfin après bien des périls, à ce rivage fameux, l'objet de leurs désirs & de leur vénération.

Dès qu'il furent près de *Jérusalem* les Templiers et les Hospitaliers vinrent au devant d'eux, avec le clergé chantant des hymnes. *Amaulry* Roi de Jérusalem ne les réçut pas avec moins d'honneurs. Le Duc alla déposer une grande somme d'argent sur le saint sépulcre. Il fit orner d'une belle Mosaïque la basilique où l'on gardoit le bois sacré sur lequel s'est opéré notre salut; il en fit revétir les portes d'argent, il assigna des fonds pour augmenter le nombre des lampes qui éclairoient les saints lieux. Il combla de présens les Templiers & les Hospitaliers; ensuite il alla avec *Pribislas* & son cortège visiter tous les lieux saints, *Bethléem*, le *Jourdain*, *Nazareth* &c. Arrivés au désert où N. S. jeuna quarante jours, ces Princes observèrent un semblable jeune. Enfin ils ne négligèrent rien de ce qui pouvoit assurer *le rachat de leur ame*, & s'étant après cela remis en route ils arrivèrent à Constantinople, où l'Empereur

les

les reçut avec de plus grands honneurs que la premiere fois: il leur fit, & en particulier à *Henri*, de superbes présens en ouvrages d'or, d'argent, en étoffes de soyes, & sur tout en reliques, entre lesquelles on distinguoit un pouce de St. Marc, le bras de quelques Apôtres, du bois de la vraye croix, du sang de notre Seigneur. Ce pélérinage avoit tellement exalté le zéle de ces Princes, qu'à leur retour leurs prémiers soins furent entiérement consacrés aux intérêts de la réligion. *Henri* donna un Evêque à *Lubeck*, fit bâtir une grande église dans cette ville, & une autre à *Ratzebourg*. *Pribislas* entreprit de fonder à *Dobberan* un grand couvent pour les moines de *Citeaux*, les Princes de *Pomméranie* firent aussi des fondations du même genre, en faveur des couvents *Dargun* & de *Brode* qui ont été unis ensuite, & le sont encore aux états de Mecklenbourg.

Pribislas fut encore témoin un an avant sa mort, de la chûte mémorable 1180
de son vainqueur, de ce puissant *Henri le lion* que ses nombreux ennemis cherchoient depuis longtems une occasion de perdre ou du moins d'humilier, en s'enrichissant de ses dépouilles. Sa querelle avec l'Empereur *Frédéric I.* fit naître cette occasion. Soutenus par le crédit et les armes de ce chef puissant, ils se liguerent contre lui avec une nouvelle ardeur, & dans deux diétes consecutives *Henri* fut proscrit & destitué de tous les honneurs, bénéfices & fiefs qu'il tenoit de l'Empire. Son duché de Saxe fut démembré. Une partie, celle qui est à l'occident & se nomme *Westphalie*, fut donnée à l'Archévêque de *Cologne*. Ce qui étoit à l'Est ou l'*Ostphalie*, c'est-à dire le pays situé entre le *Wézer & l'Elbe* étant le patrimoine du Duc ne put lui étre ôté, & resta à lui & à sa famille. C'est ce qu'on a nommé depuis le duché de *Bronswic* & de *Lunebourg*. On conserva le nom de duché de Saxe à la partie septentrionale seulement de l'ancien Duché. C'est *Saxe-Lauenbourg* d'aujourd'hui. *Bernard d'Ascanie* ou d'*Anhalt* fils puisné du *Margrave de Brandenbourg* en fut investi; mais ce nouveau Duc de Saxe ne fut qu'une ombre de l'ancien. Il fut mal obéi de ses vassaux, peu puissant, peu respecté. Enfin

plusieurs vassaux de *Henri le lion* abandonnant leur Seigneur dans sa disgrace, profiterent de cette occasion pour se rendre indépendans de lui, & ne plus relever que de l'Empire. C'est ce que firent avec le plus de succès les Princes de *Poméranie* & le Comte *Adolphe de Holstein*. La fidélité de *Gonzelin* Comte de *Schwerin* n'en brilla qu'avec plus d'éclat. Il continua à défendre avec courage la cause de son Seigneur contre ses formidables ennemis. Il ne paroit pas non plus que *Pribislas* l'ait abandonné dans l'adversité. La tradition suppose du moins qu'il mourut à sa cour pendant une fête que ce Prince
1181 donnoit à *Lunebourg*. Il ne laissa qu'un fils appellé *Borwin* qui prit après son baptême le nom de *Henri*, & épousa *Mathilde* fille de *Henri le lion*; c'est de cette union que sont issus tous les Princes & Ducs de l'illustre maison de *Meclenbourg*.

La proscription de *Henri le lion* est un événement si important dans cette histoire, & par elle même & par ses suites, que nous devons nous y arrêter encore quelques momens, comme à une époque où commence à divers égard un nouvel ordre de choses; mais avant d'en rendre compte il ne sera pas inutile de faire quelques remarques sur l'état intérieur du pays des *Obotrites*.

Déterminons en d'abord l'étendue, autant que l'obscurité des tems & des vicissitudes fréquentes peuvent le permettre. Ce pays étoit resserré dans des limites bien plus étroites que du tems de ce *Henri* qui y avoit exercé l'autorité d'un Roi. L'isle de *Rugen* en avoit été démembrée bientôt après. Au midi une autre partie en avoit été conquise par le Margrave de *Brandenbourg*. A l'Est les Poméraniens avoient aussi empiété sur leurs frontières. Enfin du côté du Holstein, la *Vagrie*, qui avoit été, comme on l'a vû, anciennnement, la patrie & le chef lieu des *Obotrites*, avoit passé sous la dominatian des Comtes de *Holstein*, & *Lubeck* qui en est la ville la plus importante avoit reconnu pour son maitre le Duc de Saxe. Dans l'ancien pays des *Polabes* il s'étoit formé un nouvel état sous le nom de Comté de *Ratzebourg* dans le sein duquel il s'en étoit élevé un autre sous le nom d'Evêché de *Ratzeburg*, & le reste des terres

terres des *Polabes* sur les deux rives de l'Elbe, anciene demeure des *Linons* & des *Smeldingiens* fut donné par *Henri le lion*, à titre de fief relevant du Duché de Saxe, au Comte de *Danneberg* dont le domaine, s'étendit dès lors sur une partie du *Mecklenbourg* d'aujourd'hui. Enfin le comté de *Schwerin* créé dans le sein de l'état des *Obotrites* le privoit d'une autre partie considérable de ses terres, & surtout de la ville & du château de *Schwerin*. Ces nouveaux Seigneurs & d'autres du moindre rang s'étoient ainsi dans un court espace de tems élévés & enrichis aux dépends de cet ancien état.

Tout le reste du pays des *Obotrites*, avec celui des *Kissiniens* & la plus grande partie de la *Circipanie* fut rendu à *Pribislas* lorsque *Henri le lion* le rétablit, sous le nom de *Slavie*, *Slavica terra*, en Allemand *Vendland*. Ce reste étoit compris entre la *Trave*, les comtés de *Ratzebourg*, de *Schwerin* & de *Danneberg*, & les états des Princes de *Poméranie* & de *Rugen*. Il fallut de plus que *Pribislas* sacrifiat encore des terres d'une grande étendue pour doter l'Evéché de *Schwerin*. Le Comte de *Schwerin* donna bien quelques villages, avec les isles qui sont près de la ville de ce nom & son péage sur le lac; le Duc de Saxe donna bien aussi des terres de son patrimoine; mais les plus grands fraix de cette fondation, comme la terre de *Butzau* & quelques autres domaines dispersés dans le Mecklenbourg, furent à la charge de *Pribislas*, dont le pouvoir & les revenus se trouverent ainsi bien inférieurs à ceux de ses ancêtres. D'ailleurs il rentroit dans un pays ravagé par des guerres longues & cruelles; son peuple étoit accoutûmé à la licence, au désordre, éloigné par caractère, par habitude, par le découragement qui suit l'oppression, de cultiver les arts qui rendent un état florissant. Il n'aimoit plus que la vie errante, le brigandage & la piraterie. Il ne paroit pas que *Pribislas* ait, à l'imitation de ses voisins, attiré des cultivateurs étrangers dans ses états. Il est probable au contraire qu'ils se peuplérent plutôt de *Vénèdes* fatigués de la domination des Princes Allemands & des persécutions des Saxons. Ils venoient chercher un asyle sous l'autorité d'un Prince de leur nation, & étoient suivis d'ésclaves,

la plupart Danois, qu'ils remenoient de leurs courses maritimes & qu'ils employoient à la culture des terres.

Dans cet état des choses il ne pouvoit y avoir beaucoup de villes, ni surtout des villes considérables dans ce pays. Les annales du tems font mention de *Mecklenbourg*, d'*Ilau*, de *Werle*, *Kussin*, *Dobbin*, *Rostock*, *Malchau* dont la plupart étoient plutôt des lieux fortifiées que des villes proprement dites. Il s'uffisoit aux principaux habitans d'avoir ces azyles en tems de guerre pour y mettre en sureté leurs effets. Les autres se refugioient dans les forêts, & enterroient leurs provisions.

Quoique par un autre effet de ces longues guerres, des désordres & de la confusion qui en avoient été la suite, le relâchement du lien social & de la subordination eut été inévitable, les droits de la naissance, l'ordre de la succession subsisterent cependant, & se conserverent malgré tant de désastres & de persécutions. La nation réserva ses droits à *Niclot* & à ses descendans; car nous supposons toujours comme extrêmement vraisemblable que *Niclot* étoit issu d'une branche cadette de la maison règnante, qui remplaça celle de *Gottschalk*. Ainsi lorsque par des motifs de prudence, & pour sa propre sureté *Henri le lion* crut devoir rendre à la nation son existance, & à *Pribislas* une partie de l'autorité & de l'héritage de ses ancêtres, les droits que sa naissance donnoit à ce Prince, & par conséquant l'ordre ancien de la succession furent continués & confirmés, & en obtenant à la paix cette reconnoissance de ses droits, *Pribislas* & sa postérité acquirent un titre indépendant de la volonté de leurs sujets à la succession indivisible de leurs états. Ce titre fut encore confirmé en 1170 par la dignité de *Prince de l'Empire* que l'Empereur reconnut dans la personne de *Pribislas* ainsi que dans celles des autres Princes *Vénédes* de ces contrées, dignité qui étoit dès lors héréditaire dans tout l'Empire (*).

A l'é-

(*) Il faut rectifier ce qu'on trouve sur ce sujet dans plusieurs livres d'histoire, & de droit public d'Allemagne, & observer que l'Empereur ne créa pas probablement *Pribislas*

Prince

A l'égard des titres que prenoit ce Prince, il paroit que depuis que *Pribislas* fut reconnu en cette qualité il se conforma à l'usage des Princes qui possédoient leurs états en propre & à titre de biens patrimoniaux, c'est-à-dire, qu'il ne se nomma que rarement comme ses ancêtres, *Princes des Slaves*, (*Princeps Slavorum*), mais que pour se distinguer des Princes de Poméranie issus de la même nation, on ajouta à ce titre celui du lieu où il faisoit le plus souvent sa résidence, ensorte qu'il est ordinairement nommé par les auteurs de ce tems *Pribislas de Mecklenbourg*.

On ne peut déterminer avec précision & certitude les bornes qui séparoient le pouvoir du Prince & celui du peuple, durant les tems que nous venons de parcourir. On conjecture seulement que *Henri* jouït d'un pouvoir très étendue. Après lui les *Obotrites* menacés sans cesse par les Danois & les Saxons durent être surtous occupés du soin de se défendre. C'est une circonstance toujours favorable à l'autorité d'un Prince; tout le monde sent que la guerre exige un commandement unique, prompt, & supérieur aux contradictions. Ainsi quelque étendus qu'eussent été peut-être les droits du peuple & des grands sous le régime des anciens *Obotrites*, ils furent comme ensevelis sous les ruïnes de la nation elle même presque anéantie; & ce qui fut sauvé de cette nation se trouvant heureux de retrouver sous la protection de son Prince un azyle contre la persécution des vainqueurs étrangers, songea

Prince de l'Empire. Dans l'acte de la confirmation de la fondation de l'évêché de *Schwerin* l'Empereur reconnoit, comme par occasion, & si je puis ainsi parler, en passant cette dignité dans la personne de *Pribislas*. S'il eut été question d'une *création* proprement dite, on n'eut pas manqué sans doute d'en faire dresser un acte formel & autentique, qui eut attesté un évênement aussi important, aussi remarquable. L'Empereur n'eut point l'idée d'un acte pareil. Il voulut seulement rappeller aux Princes *Vénédes* les avantages que sa protection leur assuroit, leur procurer un accès & un rang à la cour Impériale, & les engager par cette grace, à défendre, à protéger avec un nouveau zèle la fondation de l'évêché dont on à parlé, & en général la réligion chrêtienne.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0091
DFG

plutôt à cultiver les terres désolées que ce Prince leur distribua qu'a lui disputer son autorité, & à redemander ses anciens priviléges.

Les dogmes religieux & le culte, qui étoient reçus chez les *Obotrites* durant cette même période seroient un sujet digne peut-être de quelques recherches, si l'on pouvoit se flatter de dissiper l'obscurité qui les couvre. L'histoire des religions des peuples les plus sauvages peut intéresser le moraliste & le philosophe; mais malheureusement chez ces peuples qui n'écrivent pas, il n'y a rien de si difficile que de savoir avec précision quelles idées ils attachent aux termes qu'ils employent, & aux cérémonies qu'ils pratiquent. C'est ce qu'on a lieu d'observer ici. Depuis que les Margraves de *Brandenbourg* eurent détruit le culte de *Rhétra* qui réunissoit en quelque sorte toutes les nations *Vénédes*, on croit seulement appercevoir que leur dévotion s'étoit portée sur le *Dieu Suantovit* adoré dans l'isle de *Rugen*, où il rendoit des oracles, & recevoit des offrandes de toutes ces nations, parmi lesquelles étoient souvent des prisonniers chrêtiens qu'on lui immoloit. Après cette prétendue divinité nous trouvons celle de *Radegast* vénérée à *Mecklenbourg*, *Prove* à *Aldenbourg*, *Podaga* à *Ploen*, (en Holstein) *Siva* à *Ratzebourg*. C'étoient sans doute des divinités du second rang & tutélaires de certains lieux. Mais il paroit d'ailleurs malgré ces cultes particuliers que toutes les nations *Vénédes* avoient en commun la croyance d'un maitre des dieux & des hommes, qui habitoit le ciel, & auquel étoit subordonnés toutes les divinités inférieures qu'il avoit établies pour gouverner certaines parties du monde physique, ou pour protéger certains lieux. Les peuples étoient extrêmement attachés au culte extérieur de ces diverses divinités, & ils conservoient cet attachement même sous une domination ennemie. Il est probable que chez les *Obotrites*, comme chez les anciens Germains & chez les peuples *Vénédes* de la *Vagrie*, la justice s'administroit par les prêtres & au nom des dieux. Le serment n'étoit pas d'un usage fréquent par une suite de la crainte extrême qu'on avoit de les offenser. Mais les accusés étoient admis à se purger par cette voye en présence

sence de quelque arbre, de quelque pierre, de quelque fontaine sacrée, & quand ces peuples devinrent chrétiens on substitua à ce serment *les épreuves du feu* qui n'étoient pas moins superstitieuses, & qui étoient bien plus barbares.

C'est au Duc *Henri le lion* qu'il faut attribuer l'établissement solide & permanent du christianisme dans ces contrées. A mesure que ses armées en conquéroient quelques portions, elles y plantoient, comme on s'exprimoit alors, l'étendart de la foi, en même tems que les leurs. D'abord ce fut dans la *Vagrie*, ensuite chez les *Polabes*, & enfin chez les *Obotrites*; & après le rétablissement de *Pribislas* ces derniers embraserent le christianisme, & n'y renoncérent plus. Après quelques vicissitudes leur église prit enfin une forme fixe telle qu'elle l'a longtems conservée. Tout le pays releva quant au spirituel des Evéchés de *Ratzebourg* & de *Schwerin*, qui relevoient à leur tour des Archévêques de *Hambourg* dont le siége fut ensuite transféré à *Brême*. Les églises cathédrales de ces deux évêchés étoient l'une & l'autre dédiées à la sainte vierge & à St. Jean l'évangeliste, & étoient desservies par un chapître de douze chanoines & un Prévôt. Le Diocèse du premier s'étendoit au couchant dans le pays des *Polabes*, & touchoit au levant à celui de *Schwerin* jusques auprès de cette ville. Ce dernier comprenoit le *Mecklenbourg* & une partie de la Poméranie jusques à la *Péne* & aux Diocèses de *Havelberg* & de *Camin*.

On à vû dans l'histoire des siécles que nous venons de parcourir l'origine des liaisons, qui se formerent entre les *Obotrites* & les autres peuples Vénédes des contrées voisines, & les Ducs de Saxe leurs voisins. *Henri* soumit, comme on l'a vû ses états en 1105 à une sorte de dépendance de ces Ducs, & les choses restèrent sur le même pied à cet égard sous ce Prince & ses descendans jusques en 1130. Alors *Lothaire* qui étoit Empereur & Duc de Saxe en même tems donna l'investiture de ces pays au Prince Danois *Canut*, soit en sa qualité d'Empereur, soit comme Duc de Saxe; car il n'est pas aisé de déterminer la chose, quant au fief proprement dit; mais à l'égard du titre de

Roi

Roi des *Obotrites* donné à *Canut* c'étoit sans doute une faveur que l'Empereur seul, comme Empereur, pouvoit accorder.

Ce nouvel ordre de choses cessa par la mort de *Canut*. *Pribislas* & *Niclot* qui lui succédérent n'ayant point été compris dans les précédentes investitures, ne se regarderent comme vassaux ni des Empereurs ni des Ducs de Saxe; mais ceux-ci n'en prétendirent pas moins exercer un droit *d'inspection* sur les peuples Vénédes; droit qui leur avoit été anciennement conféré par les Empereurs, droit vague & indéterminé de sa nature, que les circonstances, le caractère des Ducs, la foiblesse où l'audace des peuples pouvoient faire varier sans cesse.

Lothaire en usa avec modération & les Vénédes ne lui opposèrent point de résistance. Mais *Henri le lion* étoit animé d'un autre esprit. Il commença par conquérir la *Vagrie* & la *Polabie*, & à en faire des Provinces sujettes & absolument démembrées de l'état des *Obotrites*. Il subjuga de meme ceux-ci, en exigea des tributs, appesantit leur joug chaque fois qu'ils voulurent le sécouer, & après la mort de *Niclot* ne trouvant plus aucune résistance il traita ce pays comme sa conquête & sa propriété.

Mais peu de tems après, les circonstances où se trouva ce Prince l'ayant déterminé à rendre à *Pribislas* son pays des *Obotrites*, il établit en méme tems de nouvelles relations entre cet état & le Duché de Saxe. En recevant de *Henri* le reste de son patrimoine comme allié subordonné, plutôt qu'en qualité de vassal (*), *Pribislas* promit de le servir à la guerre & de l'accompagner dans d'autres occasions d'éclat. Aussi le voyons nous à la suite du Duc dans ses expéditions contre les peuples de *Rugen*, dans son pélérinage à la terre sainte,

(*) Voyez ce qu'on a dit sur ce sujet ci-dessus d'après le témoignage de *Helmold* seul historien contemporain & nullement suspect. Cet auteur en parlant de ce traité ne parle d'aucun acte d'invéstiture & hommage, ni d'aucune circonstance qui établisse une inféodation formelle.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0094
DFG

sainte, & dans la cour plénière qu'il tint à *Lunebourg* & où l'on croit qu'il finit ses jours.

Par ce traité *Pribislas* ne s'étoit donc fait donner qu'une confirmation accessoire & en quelque sorte extérieure du droit inhérent à sa personne, & qu'il tenoit de sa naissance sur l'héritage de ses ayeux; & s'il perdit alors une portion de cet héritage, c'est-à-dire le pays de *Schwerin*, le reste lui fut assuré, & toute sa dépendance fut bornée aux devoirs dont on a parlé.

A cet égard la Principauté de *Mecklenbourg* doit donc être bien distinguée des comtés érigés durant ce siècle & le précédent, dans les pays habités par les *Vénèdes*, comme les comtés de *Holstein*, de *Ratzebourg*, de *Danneberg* & de *Schwerin*. A la vérité les possesseurs de ces fiefs étoient tenus comme les Princes de *Mecklenbourg* à des services militaires, & nous voyons qu'en effet ils restèrent encore longtems fidéles à leur seigneur le Duc *Henri de Saxe*, même après qu'il eut été mis au ban de l'Empire. Ils jouïssoient aussi des mêmes droits sur leurs sujets, la jurisdiction, les tributs, les corvées &c. Mais l'investiture qu'ils avoient reçue étoit le seul fondement de ces droits & de cette possession. C'étoit un bienfait (*beneficium*) une grace du Duc leur suzerain. Par conséquent aussi ce Duc avoit pû retenir & conserver quelques droits, quelque portion des tributs par exemple, dans les pays qu'il avoit ainsi donnés, en sorte que ces comtés restoient ainsi dépendans du Duc de Saxe, bien plus strictement que les *Princes de Mecklenbourg*, qui joignoient au tître de leurs traité avec lui, un titre fondé sur le droit propre de leur naissance. Il suit aussi de là, que les évêchés érigés dans ces contrées dépendoient des Ducs de Saxe, puisque c'étoient eux qui les avoient dotés de leurs biens propres & de leurs terres. Ces terres restoient soumises à une partie des droits que les Ducs y avoient exercés, & en particulier à leur jurisdiction. C'est ce dont on trouve diverses preuves dans l'histoire, mais ces détails ne peuvent entrer dans le plan de celle-ci.

Nous nous bornerons à faire encore une remarque sur la nature de la dépendance où les états de *Mécklenbourg* étoient alors de l'Empereur & de l'em-

pire. Ces relations avoient souvent varié, mais elles n'avoient jamais été anéanties. L'autorité même que les Ducs de Saxe avoient exercée sur les *Vénédes*, en étoit la preuve, car ils la tenoient des Empereurs, & elle étoit attachée à leurs fonctions de Duc de Saxe. Des révoltes, des guerres pouvoient suspendre quelquefois l'effet de ces rélations, mais le pays des *Vénédes* retournoit toujours à l'empire en redevenant une partie du duché de Saxe qui en étoit un fief. C'est ainsi que *Lothaire* fut investi par l'Empereur *Henri V.* des pays de *Saxe & des Vénédes* comme d'un seul tout. *Lothaire* les conféra dans le même esprit à *Henri le superbe*, & *Frédéric I.* au fils de celui-ci, à *Henri le lion* dont nous avons si souvent parlé. Il est vrai que la puissance des Empereurs s'étant si souvent affoiblie, & celle des Ducs de Saxe de la maison des *Guelphes* s'étant au contraire augmentée, le premiers laisserent aux seconds une autorité très étendue sur les *Vénédes*. Cependant la suprématie des Empereurs ne fut jamais contestée. Elle s'exerça même en plusieurs occasions. Entr'autres preuves on peut citer la fondation de trois Evéchés dont on a parlé. *Henri le lion*, qui en faisoit les fraix, fut obligé de demander à l'Empereur & à la diéte de *Goslar* le droit de donner l'investiture à ces Evéques; il en obtint ce privilége en vertu d'une commission de l'Empereur, & au nom de ce Prince il leur conféra cette investiture.

Un exemple plus remarquable encore est ce qui se passa en 1170, lorsque l'Empereur prit sous la protection les Princes de Poméranie & ceux de Mecklenbourg, & reconnut en eux les droits & prérogatives de Princes de l'Empire. C'étoit assez déclarer que le Duc de Saxe ne devoit pas les regarder comme des sujets soumis par l'épée, & uniquement dépendant de lui, ainsi que son orgeuil eut sans doute voulu se le persuader. Après sa proscription le Duc put encore moins entretenir de pareilles prétentions. Dans la confusion qui suivit d'abord ce grand événement, on ne sut plus, à laquelle des portions démembrées de ses états l'ancienne supériorité du Duc sur les Vénédes étoit restée attachée, & dans cette indétermination on put bien croire qu'elle étoit retournée au chef suprême de l'Empire, de qui elle étoit dérivée.

CHAPITRE

CHAPITRE *IV.*

Periode de 46 années depuis l'année 1181 à 1227 pendant laquelle la Slavie relèva de la Couronne de Dannemarc.

REGENS.

HENRI BORVIN, Prince de *Mecklenbourg*, fils de Pribislas II.

NICLOT ou NICOLAS, Prince des *Vinèdes*, fils de Vertislas.

Nous sommes obligés en entrant dans cette nouvelle période de notre histoire de replacer nos lecteurs au moment de la chûte du puissant Duc de Saxe *Henri le lion.* On ne sauroit autrement se faire une idée nette de tous les grands changemens que ces pays subirent à cette époque.

Henri vaincu par ses ennemis, abandonné par des vassaux infidèles, trahi par ses soldats subornés ou intimidés, avoit été réduit à recourir à la clémence de l'Empereur Frédéric I. & dans une cour pléniere tenue (en 1182) à *Erfort*, il alla se jetter à ses pieds, & lui demanda grace.

Mais *Frédéric* en paroissant compatir à son sort, animé peut-être encore d'un sentiment de vengeance, ou retenu par les promesses qu'il avoit faites aux ennemis de *Henri*, ne laissa pas de confirmer l'arrêt qui le dépouilloit de toutes ses conquêtes, ensorte qu'il ne lui resta, que le patrimoine de ses ancê- Arnold. Lubec. c. 36.

ancêtres qu'on ne pouvoit lui ôter. Il fut de plus condamné, comme on l'a dit, à un exil de trois ans qu'il alla passer en Angleterre, à la cour de son beau-père le riche & heureux Henri II. qui avoit joint diverses provinces de la France à sa couronne d'Angleterre.

On a vû déjà dans le précedent volume quelques traits propres à peindre l'état où se trouva la Basse-Saxe après la disgrace & pendant l'absence de *Henri le lion*. Mais le langage naïf d'un historien témoin de cette révolution rendra la cause plus évidente encore:

L. 3. c. 1. „Pendant l'absence du Duc, dit *Arnold de Lubeck*, il n'y avoit point de „Roi en Israël, chacun faisoit dans nos Provinces ce qui lui sembloit bon. „On avoit réussi à éloigner le seul Prince qui pouvoit gouverner avec empire. „Car non seulement *Henri* avoit établi dans ses propres états l'ordre & la „tranquillité la plus parfaite, mais il avoit sû mettre un frein aux peuples bar- „bares & étrangers, ensorte que chacun respirant en paix & en sureté, tout „le pays avoit prospéré, & s'étoit enrichi de toute sortes de biens. Mais de- „puis qu'on l'avoit exilé, châque seigneur devenu un tyran dans son district, „exerçoit toute sorte de violences, ou étoit obligé d'en souffrir de pareilles „à son tour. Le Duc *Bernard* (ce nouveau Duc de Saxe que l'Empereur avoit „substitué à *Henri le lion*) qui devoit tenir les rênes de l'état n'agissoit qu'avec „lenteur & nonchalance. Il n'étoit plus qu'un homme timide & négligent, „& au lieu de soutenir son rang, & de se faire honorer, comme son prédé- „cesseur, il ne sût pas s'attirer le respect des autres Princes, ni même celui „de la simple noblesse."

La mort de Pribislas II. fut suivie de divers événemens qui confirment ce témoignage d'*Arnold de Lubeck*.

Henri Borwin fils unique de ce Prince eut dû, selon l'ordre de succession établi par le droit féodale, succéder seul à son pere; du moins si l'on admet

admet comme certaine l'inféodation de ses états reçue par le foible Pribislas des mains du victorieux *Henri*. Celui-ci comme son beau-père lui eut sans doute assuré cette succession, s'il eut été en état de le protéger. Mais *Niclot*, ou, comme on l'appella depuis son baptême *Nicolas*, fils de *Vertislas*, sut profiter de la foiblesse de *Henri* & de la confusion dans laquelle la Saxe étoit plongée. Il disputa à son cousin une partie de cette succession, ou du moins des états de son pere, comme ayant par sa naissance un droit héréditaire reconnu par la nation, & indépendant de la prétendue reconnoissance que pouvoit avoir fait son oncle au Duc de Saxe, comme à un suzerain. Il s'attacha au Duc *Bernard*, rival de *Henri le lion*, & avec ce sécours il se mit en possession de la plus grande partie des états de *Mecklenbourg*.

Le Comte *Bernard* de *Ratzebourg*, qui avoit été si long-tems fidèle à *Henri le lion*, l'abandonna aussi enfin dans sa disgrace. Il est peu d'amitiés à l'épreuve d'une si longue adversité. Lorsque l'Empereur vint avec une armée poursuivre ce malheureux Prince, *Bernard* alla se ranger sous ses étendarts, 1182
& reçut de lui l'investiture de son comté de *Ratzebourg*. Ce fut dans le cours de cette même expédition de l'Empereur, qu'il éleva à la dignité de Ducs les Princes de Poméranie *Bogislas* & *Casimir*, & que *Lubeck* devint une ville impériale. *Nicolas* & *Henri Borvin* profiterent de même, à ce que l'on croit, de la circonstance pour assurer leur indépendance du Duché de Saxe. Aussi ne voit on paroître ni l'un ni l'autre dans une assemblée solemnelle, que le nouveau Duc de Saxe avoit convoquée à *Erthenbourg*, pour y recevoir le serment de fidelité et l'hommage de ses vassaux. Les Comtes de *Ratzebourg* de *Dannenberg*, de *Luchow*, de *Schwerin* y comparûrent. L'absence du Comte de *Holstein* y fut remarquée comme une désobeissance. Mais on n'y avoit point attendu les Princes de *Mecklenbourg* ni les Ducs de Poméranie. Les Evêques de *Ratzebourg*, de *Schwerin*, de *Lubeck*, surent également s'aider des circonstances, pour ne reconnoître plus d'autre supérieur temporel que l'Empereur.

Tant de changemens ne pouvoient s'operer sans de grandes agitations. Les Comtes de *Ratzebourg*, de *Schwerin*, de *Holstein*, se liguerent pour secouer le joug du nouveau Duc de Saxe, ils s'emparerent du châtaau de *Lawenbourg* qu'il venoit de bâtir, ils attaquerent les amis & les alliés de ce Duc, & en particulier *Nicolas* Princes des *Vénédes*; ils razerent son château d'*Ilau* & ravagerent ses états.

Nicolas dépouillé, fugitif se réfugia auprès du Duc de Saxe & du frere de ce Duc, le Margrave *Othon* de *Brandenbourg*, qui lui donna le château de *Havelberg*.

De cette retraite, il fit souvent des courses dans le pays des *Vénédes* avec le sécours de *Jaromar* Prince de *Rugen*. Mais son cousin *Henri Borwin*, qui s'étoit emparé pendant son absence de *Rostock* & de *Mecklenbourg*, s'allia de son côté avec *Bogislas* Duc de *Poméranie*, qui étoit en guerre avec le Prince de *Rugen* & avec leur seigneur suzerain le Roi de Dannemarc, *Canut VI.* fils & successeur de *Valdemar*.

Les Rois de Dannemarc continuoient en effet à former des prétentions & des entreprises sur toutes ces contrées. C'étoit une suite de l'esprit inquiet & de la passion de la guerre qui caractérisent ces siècles, & dont le nôtre ne se ressent que trop encore. Mais du moins on commence à présent à reconnoître, que des conquêtes éloignées qui ne peuvent s'incorporer à l'état qui les fait, & qui s'épuise pour les faire, ne sont pour lui qu'une charge réelle & un principe de foiblesse & d'épuisement. Que devoient produire pour la prospérité & la puissance réelle des Danois des conquêtes séparées d'eux par la mer, & qu'ils ne pouvoient défendre qu'en y transportant en quelque sorte toutes leurs forces? A quoi leur avoit servi que leurs Rois eussent régné quelque tems en Angleterre? Que produisireut les conquêtes des Rois d'Angleterre en France? Ces idées sont simples & évidentes quand la politique prend pour baze la félicité des peuples. Mais dans ces siècles on recherchoit la guerre pour la guerre même, pour la gloire, & pour le butin.

Canut

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0100
DFG

Canut auroit crû ternir sa réputation en ne faisant pas valoir les prétentions sur les pays des *Vénédes* que son pere lui avoit transmises, & qu'il fondoit sur l'investiture que l'Empereur *Lothaire* avoit donnée (en 1130) à *Canut Lavard*. On citoit encore en Dannemarc des promesses réïtérées que l'Empereur Frédéric I. avoit faites, de céder à cette couronne ce pays, à l'occasion d'un mariage conclu entre les enfans de ces Princes. Mais ces tîtres n'auroient eu aucune valeur, si les Danois animés à la vengeance par les continuelles pirateries des *Vénédes*, n'avoient été secondés par la désunion & les guerres intestines des chefs de ces nations. Arnold. de Lubec, L. 3.

Tout céda aux armes réunies des Danois & des *Rugiens* dans la Poméranie. *Absalon* qui les commandoit quoique Archévêque & Primat de Dannemarc vainquit *Bogislas* par mer & par terre. La flotte de ce Prince fut presque entiérement détruite, & lui-méme obligé de recourir à la clémence du vainqueur, qui lui rendit ses états à condition qu'il reconnoîtroit les tenir en fief mouvant de sa couronne. Les deux Princes de Mecklenbourg eurent un sort pareil. *Henri Borwin* fut fait prisonnier par les *Rugiens* & conduit enchainé devant *Canut*, qui le relâcha aux mêmes conditions. Enfin *Bogislas* qui avoit fait prisonnier *Nicolas* ou *Niclot* le remit aussi à ce monarque, & il ne fut rétabli qu'en se reconnoissant son vassal. Pour sureté de ces nouveaux engagemens, ces Princes furent obligées de donner 24 ôtages au nombre desquels étoit un fils de *Borwin*. Aprés cela le Roi fit entr'eux le partage de leurs états. *Henri Borwin* conserva *Ilau* & *Mecklenbourg*. *Nicolas* eut le château de *Rostock* avec les terres qui en relevoient.

C'est ainsi que les Princes *Vénédes* de ces contrées, aprés avoir été longtems dépendants des Saxons le devinrent des Danois, dont leurs pirateries avoient excité la vengeance. Leur désunion facilita cette belle conquéte que les plus grands efforts n'avoient pû assurer à *Valdemar*. Elle ne coûta presque à son fils qu'une campagne. Les vûes de *Canut* ne tendoient pas à moins qu'a arracher ces provinces à l'Empire d'Allemagne, & à les incorporer à sa cou-

couronne. Cette ambition étoit bien opposée à celle de l'Empereur Frédéric I. qui de son côté entretenoit le vain espoir de se faire rendre hommage par tous les Rois de l'Europe, & qui avoit fait sommer *Canut* de venir lui prêter un pareil hommage pour son royaume même de Dannemarc. Mais *Canut* loin de lui soumettre son royaume en formoit un autre aux dépens même des provinces de l'Empire. Il prenoit ouvertement le tître de Roi des *Vénédes*, ou, comme on s'exprimoit alors, des *Slaves*, & sous ce nom il comprenoit toutes les côtes de la mer Baltique depuis l'extrêmité de la Poméranie jusques à l'*Elbe*
1187 & au *Holstein* inclusivement. Il fit marcher les troupes de ses nouveaux vassaux dans cette derniere province & dans le comté de *Ratzebourg*, & il soumit en effet ceux qui voulurent lui opposer quelque résistance.

1189 L'absence de l'Empereur favorisoit ces entreprises. Frédéric I. étoit parti pour cette grande & fameuse expédition de la terre sainte, à laquelle tant de Rois & de Princes prirent part, & dont le principal effet fut de produire au grand jour les vices, les jalousies, les querelles des chrêtiens d'Occident, d'en ensevelir dans l'Orient une innombrable multitude, & *Fréderic* lui-même qui ne put arriver jusques à cette terre sainte & funeste qu'il s'étoit flatté de conquérir.

Pendant son absence, *Henri le lion* revint dans ses états dont on l'avoit exilé; il s'allia avec le Roi de Dannemarc son gendre, rappella à lui ses anciens vassaux les plus fidéles, & entr'autres le Comte *Bernard I. de Ratzebourg*, & envahit le comté de *Holstein* qui avoit relevé de lui. Il étoit alors occupé par un de ses ennemis le Comte *Adolphe de Schaumbourg* qui avoit suivi l'Empereur en Orient. Il reprit de même plusieurs places qui lui avoient appartenus avant sa proscription; mais ses succès dont le détail est étran-
1195 ger à cette histoire furent interrompus par sa mort, & malgré tous leurs efforts, & toute la faveur des Papes, ses fils ne purent jamais recouvrer l'ancienne dignité ni l'ancienne puissance de leurs ancêtres.

Henri

Henri Borwin & *Nicolas* ne prirent aucune part à ces derniers efforts de *Henri le lion*, quoiqu'il n'eut cessé de soliciter leurs secours. Ils resterent neutres entre l'ancien & le nouveau Duc de Saxe, & comme ils prirent de concert cette résolution, on a crû qu'ils exercerent de même dans toutes les choses importantes l'administration de leurs états, quoique l'un eut sa résidence particulière à *Mecklenbourg* & l'autre à *Rostock*. Cela semble résulter aussi des liberalités & des mésures communes, qu'ils prirent en faveur du cloitre de *Dobberan*. Dipl. Dobber. ad. ann. 1190

Mais la paix dont la *Slavie* jouissoit fut troublée bientôt après par une suite de la dépendance, où ses Princes étoient du Roi de Dannemarc. Ce Prince disputoit quelque portion du pays des *Vénédes* au Margrave de *Brandenbourg*. Il voulut s'en emparer par force & demanda pour cela les sécours de ses vassaux les deux Princes de *Mecklenbourg* & des *Vénédes*, celui de *Rugen* & le Comte de *Ratzebourg*. Le Margrave s'allia de son côté avec le Comte de *Holstein*. Nous ne voyons pas que cette guerre ait produit aucun autre événement, que la désolation de toutes ces contrées qui furent ravagées par le Margrave & le Comte jusques aux rivages de la mer. 1195

C'étoit dans ce même tems que le fameux *Henri le lion* terminoit sa longue carriere, remplie d'abord de succès & de triomphes, ensuite de toutes sortes d'humiliations & d'adversités. Le Comte *Bernard II.* de *Ratzebourg* mourut aussi la même année; son fils en bas âge le suivit de près au tombeau, & sa race étant ainsi éteinte, sa veuve obtint de la cour de Saxe en se remariant au Comte *Adolphe de Dassel*, que ce comté lui fut donné & à sa postérité. Le Comte de *Dassel* étoit proche parent du Comte de *Holstein*, & il devint son allié dès ce moment; ensorte que le Roi de Dannemarc & les Princes de *Mecklenbourg* perdirent à cette occasion l'appui qu'ils avoient trouvé jusques alors dans la personne du Comte de *Ratzebourg*. Ce Comté devint donc à son tour le théatre de la guerre. Le monarque Danois & ses vassaux se vengerent sur ses habitans des pertes que le Comte de *Holstein* leur avoit Arnold. Lubec L. 4.

fait essuïer. Ils furent secondés par le fils aîné de *Henri le lion* qu'on appelloit le *Comte Palatin*. Il se répandit beaucoup de sang pendant cette guerre. Dans une grande bataille donnée à *Vaschau*, *Nicolas* fut tué au grand regret de ses sujets qui perdoient en lui un chef sage & prudent. Ses troupes vengerent sa mort par des efforts extraordinaires, & gagnerent cette bataille dont le Comte de *Ratzebourg* n'échappa qu'avec peine, après avoir vû périr autour de lui presque tous ses guerriers, ce qui lui attira au plus haut dégré la haine de ses nouveaux sujets.

A cette époque la maison de *Mecklenbourg* se bornoit à la seule branche de

HENRI BORVIN I. Prince de *Mecklenbourg* & de *Kyssin*, mort en 1226, & qui s'étoit associé depuis 1219 ses deux fils:

HENRI BORVIN II. Seigneur de *Rostock* ou de *Werle*, mort en 1226, auquel succéderent ses fils:

Jean, *Nicolas III.*, *Henri Borvin III.*, & *Pribislas III.*

NICOLAS II. Prince de Mecklenbourg mort en 1227.

La bataille de *Vaschau* perdue par le Comte de *Dassel* & son allié le Comte de *Holstein*, affoiblit l'autorité de l'un & de l'autre. Devenus odieux à une partie de leurs sujets ils se défierent d'eux avec raison. Cette circonstance favorisa les vûes ambitieuses des Danois. *Canut* leur Roi, qui désiroit d'étendre encore sa domination sur ces provinces, confia à son frere *Valdemar* qu'il avoit fait Duc de *Slesvick* le commandement d'une armée, qui secondée par les sujets mécontens de ses ennemis & par les secours des Princes de *Mecklenbourg* ses vassaux se rendit bientôt maitresse du *Holstein*, du comté de *Ratzebourg*, de la Ville de ce nom, & de celles de *Gadebusch* & de *Vittenbourg*. *Lubeck* lui ouvrit aussi ses portes. La forteresse seule de *Lavenbourg* résista au vainqueur. Les Comtes de *Holstein* & de *Dassel* abandonnerent tout le reste de leurs états, & le premier tomba même peu-après entre les mains des Danois.

Ainsi dans peu de tems *Canut* se vit maître de toute cette contrée, que
1202 sa position au Nord de l'*Elbe* faisoit nommer *Nord-Albingie*. Il en reçut l'hom-

l'hommage à *Lubeck*; & bientôt après, sa mort ayant fait passer sa couronne à *Valdemar* son frere, le nouveau Roi que ses grands succès avoient fait surnommer le *Victorieux*, vint à *Lubeck* se faire prêter un semblable hommage, & prit ouvertement le titre de Roi des *Slaves* ou des *Vénédes*, & de Seigneur de la *Nord-Albingie*. La conquête de *Lavenbourg* qui suivit de près donna à ces titres une nouvelle solidité. *Waldemar* pour s'en assurer la tranquille possession en son absence, confia le gouvernement de ces pays à son neveu *Albert Comte d'Orlamunde*, fils d'une de ses soeurs & d'un Landgrave de *Thuringue*. Il paroît même qu'il donna toute la *Nord-Albingie* à ce Comte à titre de fief, ensorte qu'*Albert* devint ainsi Comte de *Holstein* & de *Ratzebourg*, & qu'il fut dès lors connu sous ce dernier titre

Albert. Stadens. ad h. an. Arnold. Lubec. L. 6.

Tous ces brillans succès des Rois Danois étoient dûs en partie aux troubles dans lesquelles l'Allemagne étoit plongée. Deux puissans rivaux s'en disputoient le trône à main armée, depuis que la mort de l'Empereur Henri VI. (en 1197) l'avoit laissé vacant. Ces deux compétiteurs étoient *Philippe de Souabe* fils de l'Empereur *Fréderic I.*, & *Othon* de *Brunsvick* le plus jeune des fils de *Henri le lion*, héritiers de la haîne que leurs peres avoient eu l'un pour l'autre, de leurs prétentions, de leurs vûes si opposées, on pouvoit même dire des deux parties des *Gibelins* & des *Guelphes* qui les regardoient comme leurs chefs, & qui divisoient alors l'Allemagne & l'Italie: ils en remplirent l'un & l'autre les pays de factions & de troubles, jusques à ce que l'assassinat de *Philippe* eut soumis, mais pour peu de tems, l'Empire entier à l'autorité d'*Othon de Brunsvick*. 1208

Cette autorité fut en effet bientôt attaquée par des puissantes ligues formées au dehors & au dedans de l'Allemagne. Ainsi ce Prince n'eut pas le loisir d'arrêter les entreprises des Rois Danois, qui ravissoient à l'Empire une belle & vaste province, & à sa maison en particulier des fiefs & des terres considérables. Cependant le successeur de *Canut*, *Valdemar II.* craignant son ressentiment, s'il étoit une fois maître de l'exercer, s'allia étroitement avec l'ennemi

déclaré de cet Empereur, avec *Fréderic II.* que le parti opposé à *Othon* avoit élû après la mort de *Philippe* de Souabe. *Valdemar* & *Fréderic* unis d'interêt se soutinrent de tout leur pouvoir contre le Margrave de *Brandenbourg* allié d'*Othon*, & *Valdemar* fut reconnu par son allié en qualité de Roi des *Slaves* ou des *Vénèdes*. Par ce moyen ce Prince joignit à ses tîtres précédens une nouvelle & solemnelle reconnoissance de ses droits sur toutes les provinces que les Danois avoient conquises au midi de la *mer Baltique*, depuis le *Holstein* jusques à la *Vistule* & à la ville de Danzig que son père avoit bâtie. Dans une diéte tenue à *Metz*, une acte de cette reconnoissance fut délivré à *Valdemar*, & scellé par l'Empereur *Fréderic II.* & par les principaux seigneurs qui assistoient à l'assemblée. L'Empereur y renonçoit expressement à tous les droits que l'Empire pouvoit avoir exercés sur ces Provinces & il menaçoit de son indignation tous ceux qui oseroient troubler le Roi de Dannemarc son allié dans sa possession. Enfin le Pape *Innocent III.* confirma aussi cette cession en 1216, & le Pape *Honoré III.* en fit autant deux ans après, afin qu'aucune puissance ni civile ni ecclésiastique ne put y apporter quelque opposition.

1214

V. Orig. Guelf. T. 3, L. 7. & Hist. de Dannemarc par *Mallet* T. 3. L. 3.

Au moyen de toutes ces concessions réitérées & sur-tout des succés brillans & continuels que la fortune accordoit à *Valdemar*, sa domination sur toutes les provinces qu'on vient de nommer sembloit reposer sur les plus solides fondemens. En vain l'Empereur *Othon* voulut-il l'ébranler par de nouveaux efforts; *Valdemar* le contraignit d'évacuer le *Holstein* & *Hambourg* qu'il avoit envahi; & bientôt après *Othon* abandonné de presque tout le monde, alla finir ses jours dans la retraite, pendant que *Valdemar* portoit ses armes victorieuses dans la Livonie dont il soumettoit une partie considérable à sa couronne. Mais pendant qu'il l'élevoit ainsi à un degré de gloire & de puissance inconnu depuis *Canut le grand*, ce pouvoir secrét qui semble se jouer de tous les ouvrages des hommes, & se complaire dans d'éternelles vicissitudes avoit marqué ce haut degré de prospérité pour en être le terme, & pour livrer ce Prince & ses états à une succession d'adversités d'autant plus étran-

étranges que c'étoit un de ses plus foibles ennemis qui devoit en être le premier & principal auteur.

Cet évenement n'interessa pas seulement les Danois. Et puisquil changea le sort des pays dont nous écrivons l'histoire il doit y être exposé dans quelque détail.

Divers motifs avoient fait naître depuis quelque tems des mésintelligences entre le Roi & un de ses vassaux le *Comte Goncelin II.* de *Schwerin.* A la mort de celui-ci qui possédoit la moitie du comté, & qui ne laissoit qu'une fille nommée *Ida*, le Roi voulut la marier avec son fils naturel, *Nicolas Comte* de *Hallande.* Le mariage eut lieu, & il en naquit un fils qui prit le même nom, & que le Roi voulut mettre en possession de la moitié du comté de *Schwerin* qu'avoit possédé le père de sa mère. Mais *Henri* frere de *Goncelin* qui possedoit l'autre reclama le tout comme seul héritier male & légitime. Cette réclamation avoit peu de force contre un suzerain aussi puissant que *Valdemar.* D'ailleurs le Comte *Henri* étoit alors à la terre sainte. On se prévalut de son absence. Le Roi fit occuper le château de *Schwerin* & la moitieé du pays au nom du jeune *Nicolas.* Il en donna pendant sa minorité le gouvernement à son neveu *Albert* Comte de *Nordalbingie.* A sa majorité ce pays devoit lui être remis. S'il mouroit auparavant il devoit appartenir au Roi & à la couronne de Dannemarc comme un fief devenu vacant. Les Princes de Mecklenbourg, *Henri Borwin* & ses deux fils se rendirent cautions de l'exécution de cet arrangement, & promirent au cas que la mort empêchat *Albert* d'y pourvoir, de livrer eux mêmes au Roi cette moitié du Comté de *Schwerin.*

A son retour de la terre sainte le Comte *Henri* apprit avec indignation tout ce qu'on avoit fait pour le depouiller de son patrimoine. Il fut plus ulcéré encore, si l'on doit en croire quelques historiens, des liaisons que le Roi avoit eues avec sa femme en son absence; mais pour assurer sa vengeance il résolut de la renfermer avec soin dans son coeur. Il se rendit à la cour de *Val-*

1222 *Valdemar*, & travailla à gagner sa confiance avec autant d'habileté que de succès; car le Roi l'admit sans réserve à sa plus intime familiarité. Un jour qu'à la suite d'une partie de chasse dans une petite île située sur la côte méridionale de la *Fionie*, le Roi, son fils & leur suite avoient passé la nuit dans cette île, & que les vapeurs du vin jointes aux fatigues de la chasse les avoient plongés dans un profond sommeil, le Comte qui étoit avec eux, & qui épioit une occasion favorable, se saisit avec ses gens de la personne du Roi & de son fils, les chargea de chaînes, les entraîna dans une forêt au bord de la mer, & de là dans un vaisseau qui les attendoit, traversa au milieu de mille dangers la *Mer Baltique*, & les conduisit à la côte opposée dans les terres de son comté de *Schwerin*. De là il les transporta au delà de l'Elbe au delà des limites de la jurisdiction des Danois, & les confia à son allié le Comte de *Danneberg* qui les garda dans son château.

v. Litter. Honor. III. ad Arch. Colon. ap. Odor. Raynald. ad ann. 1223.

Toute l'Europe fut dans la plus grande surprise à l'ouïe d'un attentat commis avec tant d'audace dans la personne d'un si puissant Prince, & par un de ses plus foibles vassaux. Les Danois furent avec raison plongés dans la plus vive douleur en pensant aux suites inévitables de cette catastrophe. Le Pape *Honore III.* qui ne voyoit dans *Valdemar* qu'un Prince dévoué à ses interêts, devenu la victime d'une audacieuse perfidie le servit avec un zèle sincère, mais l'Empereur *Frédéric II.* ne pensa qu'à s'en donner les apparences, & sous ce masque trompeur il travailla à profiter des malheurs d'un voisin puissant dont l'alliance lui étoit à charge depuis que son autorité étoit affermie dans l'Empire.

De tous les côtés les ennemis secrets & déclarés de *Valdemar* réunirent leurs efforts pour le dépouiller, & pour réduire ses Etats dans leurs anciennes limites. *Fréderic* aspiroit à détruire le nouveau royaume des *Slaves* ou des *Vénèdes*, & à le remettre sous les loix de l'Empire; le Margrave de *Brandenbourg*, les Comtes de *Holstein*, de *Dassel*, d'autres voisins également envieux ou ambitieux annonçoient aussi des projets hostiles, & formoient de grandes demandes. Ainsi malgré les menaces fulminantes du Pape, le Comte de *Schwerin* mettoit

mettoit à un prix excessif la rançon de ses prisonniers, & bravoit ces foudres dont l'idée seule avoit forcé tant d'Empereurs & de Rois à s'humilier.

Cependant les sommations du Pape firent du moins qu'on commença à s'occuper du sort des malheureux prisonniers. On tint un congrés à *Nordhausen* dans la Basse-Saxe, où le Comte de *Schwerin* promit de les remettre à l'Empereur, moyennant une rançon de 50000 marc d'argent, un château & une terre de 200 marcs d'argent de revenu, la promesse qu'on rebâtiroit son château fort de *Boizenbourg*, la restitution à l'Empire de tous les pays que le Roi avoit conquis entre l'*Eyder* & l'*Elbe*, enfin celle de toutes les terres que le Margrave de *Brandenbourg*, le Comte de *Dassel*, le Comte de *Schauenbourg* & leurs ancêtres avoient possédées, & que les Danois occupoient actuellement.

On devoit former un second congrès pour l'exécution de ces articles avec l'approbation & la confirmation de l'Empereur: & il se tint en effet l'année suivante à *Bardewick*; & *Henri VI.* Roi des Romains, fils de l'Empereur s'y 1214
rendit en personne, mais plutôt pour aggraver que pour adoucir les malheurs du Roi captif. En effet on ajouta aux conditions qu'on lui avoit dictées précédamment, la condition aussi inique qu'humiliante qu'il recevroit la couronne de Dannemarc en fief de l'Empereur, & lui prêteroit serment de fidélité comme les autres Princes de l'Empire. Mais quelque accablante que fut sa situation, *Valdemar* refusa d'acheter sa liberté au prix de sa gloire & de l'indépendance de sa couronne, & encouragé par les applaudissemens de sa noblesse, il résista constamment aux sollicitations pressantes du Roi des Romains, & de l'Archévêque de *Cologne* qui s'étoient rendus en personnes auprès de lui.

Ainsi toutes les conférences étant rompues, on recourut en Dannemarc à la voie des armes; & le Comte *Albert d'Orlamunde* neveu du Roi, menacé lui-même de se voir dépouillé de son Comté de *Nord-Albingie*, marcha avec une armée contre le Comte de *Schwerin:* mais celui-ci étoit puissamment secondé par tous les Princes voisins qui aspiroient comme lui à secouer le joug

des

des Danois. Le Comte de *Schauenbourg* qui répétoit le *Holstein*, *l'Archévêque de Brême*, *Henri Borwin* le jeune, *Prince de Werle* ou de *Mecklenbourg* joignirent des troupes aux siennes, & avec ces forces réunies ils défirent entierement l'armée du Comte d'*Orlamunde*, le firent prisonnier lui-méme, & l'envoyerent dans le même tour d'où il avoit voulu faire sortir le Roi & son fils.

Alors les états de Dannemarc découragés, & peu satisfaits peut-être depuis long-tems de ce qui résultoit pour eux des conquêtes éloignées de leurs Rois, se plurent à regarder cette nouvelle disgrace comme un arrêt du Ciel qui leur ordonnoit d'y renoncer, & sans tenter de plus grands efforts ils renouerent le fil des négociations interrompues. Cette fois ce fut *Albert Duc de Saxe*, (le fils & le successeur du Duc *Bernard*) qui fut médiateur quoique partie intéressée. Le Comte de *Schwerin* qui craignoit qu'un Prince aussi puissant & aussi ambitieux que l'Empereur ne voulut encore dicter les termes de la reconciliation se hâta de signer une convention qui put lui assurer de grands avantages, & où les prétentions de l'Empereur fussent laissées de côté. On convint donc que le Roi payeroit au Comte pour sa rançon & celle de son fils 45 mille marcs d'argent fin, donneroit à la Comtesse son épouse tout l'or que la feue Reine de Dannemarc employoit pour sa parure, à la réserve de sa couronne, & de plus l'habillement complet de cent chévaliers pour châcun desquels il falloit dix aunes d'écarlatte de Flandres, outre un assortiment de fourrures. En sortant de prison le Roi devoit être remplacé par 40 gentilshommes Danois au choix du Comte, au nombre desquels devoient être les deux plus jeunes fils du Roi pour demeurer en ôtages jusques à l'entiére execution du traité. Ensuite le Prince *Valdemar* son fils ainé & son successeur désigné devoit sortir, & à sa place son frère puiné le Duc *Eric*, & neuf gentils hommes devoient être remis au Comte pour lui servir d'ôtages. Le Roi *Valdemar* devoit céder à l'Empire tout ce qu'il possedoit entre *l'Elbe* & *l'Eyder*, c'est-à-dire le *Holstein* entier, & tout le pays des *Vénédes*, à la

Transact. sup. libérat. Valdem. Reg. in orig. Guelf, Praefat. T. 4.

à la réserve de la principauté de *Rugen;* par là les Princes de *Mecklenbourg*, le Comte de *Schwerin* & les autres Seigneurs de ces contrées devoient être affranchis de tous les droits que les Rois de Dannemarc avoient exercés sur eux comme Seigneurs suzerains, & tous les titres devoient en être remis au Comte de *Schwerin.* Le Roi devoit promettre par serment de ne jamais aider le Comte d'*Orlamunde* son neveu à recouvrer la Nord-Albingie. Le Roi, les Princes ses fils, & les états de son royaume devoient sceller cette convention, & en jurer l'observation en faveur du Comte de *Schwerin*, de sa femme, de ses parens & amis entre lesquels étoit nommé *Henri* le jeune Prince de *Werle.* Telles furent les conditions du traité auquel le Roi & son fils aîné durent 1226
enfin leur liberté. Ses fils cadets resterent en ôtages entre les mains du Comte de *Schwerin*, & *Albert d'Orlamunde* qu'il redoutoit, loin d'être relaché fut encore dépouillé de ce qui lui restoit à la réserve de la forteresse de *Lawenbourg.* Mais quelque tems après il fut obligé de la céder à *Albert de Saxe*, ainsi que *Ratzebourg*, & dès lors ce personnage qui avoit joué quelque tems un rôle brillant disparoit dans l'histoire avec la puissance des Rois de Dannemarc en Allemagne auxquels il avoit dû sa fortune.

A son retour dans ses états *Valdemar* fit solliciter le Pape *Honoré III.* par ses Ambassadeurs d'adresser au Comte de *Schwerin* de nouvelles sommations pour qu'il lui rendit ses ôtages & sa rançon, & le libérat de ses sermens. Il promettoit au Pape s'il y reussissoit de conduire lui-même une armée au secours des croisés. Dans cette espérance le Pape tenta d'effrayer le Comte par de nouvelles ménaces, mais elles furent encore sans effet. *Henri* garda la rançon & les ôtages, & se prépara à la guerre, car *Valdemar* croyant ses sermens annullés par l'autorité du chef suprême de l'église se disposoit à l'attaquer quoique trois de ses fils, & un grand nombre des ses sujets fussent encore au pouvoir de ce dangereux ennemi.

Il s'allia pour cet effet avec *Othon de Lunebourg*, petit fils de *Henri le lion*, qui aspiroit à se faire rendre le Duché de Saxe, & bientôt il rentra avec une

armée dans la Nord-Albingie qui se soumit d'abord presque entierement à lui.

Mais le Comte de *Schwerin* avoit pour appuis tous ceux de ses voisins qui avoient profité de l'abaissement du Roi de Dannemarc, comme l'Archévêque de *Brême*, le Comte de *Schauenbourg*, les Princes de *Mecklenbourg* & de *Poméranie*, la ville de *Lubeck*, & sur-tout *Albert Duc de Saxe*. Pour attacher plus fortement ce dernier à ses intérêts, le Comte de *Schwerin* se reconnut son Vassal, & lui fit hommage de son comté, comme au Duc legitime de la Saxe, tître que lui contestoient toujours les descendans de *Henri le lion* & la plûpart des états de ce Duché.

1227 22. Juillet. Tous ces Princes ligués allerent au devant de *Valdemar*, le rencontrerent à *Bornhoevede* en *Holstein* où ils le défirent totalement. Trahi & vaincu malgré de grands efforts de valeur *Valdemar* ne se sauva qu'avec peine. Son allié *Othon* de *Lunebourg* tomba entre les mains du Comte de *Schwerin*. Cette journée mémorable acheva la révolution que la captivité du Roi Danois avoit commencée. Il perdit toute espérance de se maintenir dans les provinces d'Allemagne conquises pas ses ayeux & par lui-méme. Il y renonça même deux ans aprés par un traité formel, & dès lors les nations *Vénédes* qui lui avoient été soumises, & leurs Princes n'eurent plus de supérieur hors des limites de l'Empire.

C'est donc à cette époque que commence pour ces nations une période nouvelle durant laquelle elles sont & demeurent jusques à nos jours incorporées à l'Empire. Mais avant que d'aller plus loin il faut encore jetter un coup d'oeil sur les tems que nous venons de parcourir, & placer ici divers faits que nous avons passés sous silence pour ne pas interrompre trop souvent notre narration.

Les états de *Mecklenbourg* avoient pris quelques accroissemens durant cette période. Dans le démembrement du Comté de *Ratzebourg*, *Gadebusch* & son district lui avoient été joints; le reste de ce Comté comme *Boitzenbourg*

&

& *Wittenbourg* avoient été donnés au Comte de *Schwerin*. *Ratzebourg* étoit échu au Duc de Saxe. Du côté du Sud-Est, *Penzlin*, *Röbel*, les environs de *Mirau*, le pays de *Turne* dependoient certainement aussi des Princes de *Mecklenbourg* auxquels le Margrave de Brandenbourg les avoit peut-être donnés en fiefs.

La nation étoit alors un mélange de *Vénédes*, c'est-à-dire des premiers habitans du pays, & de Colons Allemands que les Princes avoient appellés, comme on l'a dit, pour cultiver le pays. Dans quelques districts, comme dans les Diocèses de *Ratzebourg* & de *Lubeck*, ces deux peuples restoient distincts à divers égards. Les uns payoient un tribut considérable à leurs Evêques. Les autres, comme tous les peuples Allemands payoient seulement la dime de leurs champs. Ainsi les Vénédes obligés de supporter une charge plus pesante devenoient plus pauvres & par cela même moins nombreux. Les Princes ayant ensuite obligé les Evêques à partager avec eux le produit des dîmes que payoient les Colons Allemands eurent un nouvel intérêt à les multiplier, & ce fut une seconde cause qui diminua les ressources & le nombre des familles *Vénédes*. Il n'en fut pas de même dans la partie du Diocèse de *Schwerin* qui appartenoit aux Princes de *Mecklenbourg*. Là des colons allemands furent à la vérité établis & encouragés, mais les Vénédes y resterent encore les plus nombreux, par la protection des Princes de leur nation, & les nobles qui étoient dans le même cas y conserverent la prééminence sur les étrangers.

La langue allemande prévalut cependant peu à peu. Plusieurs causes concouroient à produire ce changement. Les liaisons toujours plus fréquentes avec les Allemands, l'agriculture, les arts, le commerce dans lequel ils étoient supérieurs aux peuples *Vénédes*, & sur-tout la religion chrétienne préchée & enseignée pas des prêtres allemands. Ainsi la langue *Vénéde* ou *Sclavonne* fut reléguée insensiblement dans les campagnes, & enfin presque oubliée par-tout. Avec elle se perdit l'usage du nom d'*Obotrite* dont la nation s'étoit si long-tems honorée. Ainsi tout passe, tout change chez les hommes; c'est d'abord les cho-

choses & enfin les noms mêmes qui sont oubliés. Ces pays en y comprenant la Poméranie ne se trouvent plus désignés dans ce siècle que par le nom général de pays des *Vénédes*; en allemand *Wendenland*, & de *Slavia* dans les chroniques écrites en latin de ces siècles. Les diverses provinces ou districts recevoient leur nom de celui de leur Prince ou du lieu de leur résidence.

On ne peut guères douter que les paysans ne fussent tous *serfs attachés à la glèbe*, mais cette servitude étoit bien moins pesante pour les colons étrangers que pour les *Vénédes*. Dans d'autres contrées d'Allemagne les croisades eurent ce bon effet, entre tant de mauvais, d'alléger le joug de cette servitude, mais ici cette cause ne peut avoir lieu parceque les Princes de *Mecklenbourg* ne prirent aucune part à ces expéditions.

Les progrès de la population, de la culture des terres, & du commerce produisirent leur effet ordinaire. Les villes se multiplierent, s'aggrandirent, acquirent plus de considération & d'aisance. Celles que les *Vénédes* avoient eues jusqu'alors n'étoient guères qu'un amas de huttes rassemblées autour d'un château qui les protégeoit & qui étoit souvent détruit dans les guerres avec ce château. Les Allemands introduisirent encore à cet égard d'heureux changemens en apportant leurs moeurs & leurs usages. Des priviléges avantageux furent accordés aux habitans de ces villes, à l'exemple de ceux dont jouïssoient plusieurs villes de l'Allemagne depuis le règne de leur bienfaiteur, *Henri l'Oiseleur*. Elles eurent un corps municipal, une jurisdiction, des loix & des droits particuliers. On vit alors dans le *Mecklenbourg*, outre *Schwerin* & *Rostock*, *Parchim*, *Plau*, *Gustrau*, *Roebel*, *Penzlin*, *Gadebusch*. *Wismar*, qui jusques à la fin du douzième siècle n'avoit été qu'un abri de pêcheurs devient dès le commencement du siècle suivant un port très fréquenté & a déjà le nom de ville en 1222. Celle de *Mecklenbourg* étoit considérable & fortifiée, mais il paroit que *Werle* & *Ilau* n'étoient encore que des châteaux.

Les priviléges accordés aux villes leur assuroient certains revenus, la liberté personnelle des bourgeois, des exemtions de tributs, de services militaires,

un

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0114
DFG

un droit d'azyle pour les serfs fugitifs contre les poursuites de leurs maîtres, celui d'élire leurs Bourguemaîtres & leurs conseillers. L'exercice de la juris-diction étoit partagé entre le Prince & les Bourgeois. Ceux-ci avoient plu-sieurs echevins qui étoient adjoints aux juges, suivant une proportion & des formes qui n'étoient pas les mêmes par-tout, & qui ne sont pas toujours aisées à bien définir. La ville de *Schwerin* est celle du pays qui a joüi le plus ancien-nement de ces privileges dont elle dut la premiere concession à *Henri le lion.*

Les familles nobles de *Mecklenbourg* commencent aussi vers ce même tems à être mieux connues, parceque l'usage prévaloit parmi elles de se désigner par des noms propres héréditaires, le plus souvent dérivés de celui de leurs princi-pales terres. Quelque fois aussi ces noms avoient été relatifs à quelques qua-lités, quelques accidens, & se perpetuoient.

Avec la noblesse Allemande on adopta en Mecklenbourg les principes & les régles du droit féodal Allemand. Le Prince donna en fief des terres & des emplois sous la condition d'un service auprès de sa personne, ou à sa cour & à la guerre. Les exemples de ces inféodations deviennent de plus en plus frequens dans cette histoire à dater du douzième siécle, ou du moins du com-mencement du treisieme. Ces nobles, soit ceux de la nation *Vénède*, issus des anciennes familles du pays, soit Allemands etablis à la faveur des circon-stances dont on a parlé, jouissoient des mêmes priviléges dans les états du pays (*). On admit aussi les principaux membres du clergé que leur savoir dans l'art d'écrire, alors peu commun, & leur connoissance du droit romain suivi par toute la Chrétienté avoient rendus nécessaires pour la composition

(*) *Dominationis nostrae majoribus tam Slavis quam Teutonicis praesentibus:* C'est le titre qui caractérise non seulement l'Eveque de Schwerin & ses Chanoines, les Abbés & d'au-tres Prélats du Clergé de ce pays, mais aussi les nobles des deux Nations assemblés à la cour du Prince *Burwin*, quand il signa l'acte de fondation de la cité de *Rostock* dont les Magistrats y assisterent dans la même qualité en 1218.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0115
DFG

des actes publics, & enfin les principaux habitans des villes qui contribuoient aux charges & aux dépenses de l'état. L'évêque de *Schwerin* étoit membre de ces assemblées générales; Il assistoit souvent aux conseils plus étroits que les circonstances engageoient le Prince à appeller près de lui.

L'autorité suprême du Prince continuoit aussi à passer sans interruption du père au fils, & sans aucune distinction en faveur de l'âge ou de l'ordre de la naissance. Tout enfant mâle du Prince regnant avoit droit à la succession de son père, c'est-à-dire, qu'on lui en assignoit une part avec un lieu pour sa résidence dont il se faisoit nommer *Prince* ou *Seigneur*, et dont les revenus lui appartenoient; mais la régence restoit pour lors commune & indivisé entr'eux pour les affaires de quelque importance. Les Princes mêmes y prenoient part du vivant de leurs pères quand ils étoient parvenus à l'âge de raison. Leurs revenus provenoient des rentes de leurs biens patrimoniaux, des droits que payoient les marchandises, à leur entrée dans le pays ou à leur sortie, des contributions exigées, ou accordées en certains cas, & dont le clergé seul étoit exempt, d'une portion des dîmes que payoient les colons Allemands, portion que les évêques de *Lubeck* & de *Ratzebourg* avoient cédée aux Princes en 1210 & 1222, de quelques autres revenus provenant de la pêche du hareng, & des amendes, qui étoient encore dans ces siécles la peine la plus ordinaire de presque tous les délits, & même de ceux qui sont réputés capitaux aujourd'hui. Les *épreuves par le feu*, restes de l'ancienne religion nationale étoient encore frequemment employées dans les tribunaux. L'accusé devoit manier un fer chaud ou marcher sur neuf socs de charrue rougis au feu.

Tous les vassaux & sujets étoient obligés de suivre le Prince à la guerre. Les hommes appartenant au clergé obtenoient seuls quelque faveur à cet égard, sur-tout s'il s'agissoit d'une expédition hors du pays, & non de sa défense; Mais il faut entendre cette obligation des hommes libres seulement. Les serfs n'étoient point employés proprement comme soldats; on les occupoit à des travaux rélatifs à la guerre, à fortifier les places, à construire des ponts, des remparts, des grands chemins, des retranchemens &c.

La

La dépendance où les états de la *Slavie* avoient été du duché de Saxe ne fut plus qu'un nom sans réalité, depuis que la proscription de *Henri le lion* eut fait passer ce duché dans une autre maison. *Bernard* d'*Ascanie* ou d'*Anhalt* qui avoit obtenu cette dignité n'avoit pû la soutenir comme ses prédécesseurs par une puissance qui lui fut propre; il n'avoit été respecté ni obëi de ses vassaux, la plûpart plus puissants que lui. Pour ce qui regarde le *Mecklenbourg* en particulier, il ne put jamais y exercer aucun des droits de la prétendue inféodation Saxonne. On regarda ce pays tout-au-plus comme un fief devenu vacant qui retournoit selon les loix à l'Empereur & à l'Empire, & dont eux seuls pouvoient disposer. Et ils en auroient sans doute disposé en effet, si les conquêtes des Rois Danois n'eussent décidé de son sort d'une autre manière, en le soumettant par la force à leur couronne.

Il paroît que les Princes de *Mecklenbourg* & leurs voisins de Poméranie ne se soumirent qu'avec regrêt à cette domination étrangère. On a des preuves que sous le règne de Fréderic I., ils se regardoient encore comme membres de l'Empire. On les voit par exemple en 1182 & 1184, assister en personne à une diéte tenue à *Mayence*. Mais quand enfin *Fréderic II.* cédant aux circonstances eut formellement cédé tout le pays des *Vénédes* ou des *Slaves* aux Rois de Dannemarc, il fallut bien que les Princes de ces contrées se réconnussent vassaux de cette couronne, & renonçassent à tout liaison avec l'Empire. Aussi voit-on dès lors les Actes passés par les Princes de *Mecklenbourg*, datés plus fréquemment des années du règne des Rois de Dannemarc que de celles du règne des Empereurs. Cette soumission qui étoit l'ouvrage de la force fut détruite par un autre acte de violence, par l'audace heureuse du Comte de *Schwerin*, dont on a raconté les suites etonnantes, la ruïne entière de la domination Danoise en Allemagne.

Par le traité de *Bardewick*, (en 1225) le *Mecklenbourg* fut rendu à l'Empire, & alors il en devint un fief immédiat, car il n'étoit plus question de la suzeraineté du Duc de Saxe. Elle ne s'étendoit plus que sur les états que le

Comte

Comte de *Schwerin* voulut bien recevoir de ce Duc à ce tître, lorsqu'en 1227, il lui soumit son comté de *Schwerin* pour s'en faire un protecteur contre ses ennemis. Mais l'Evêché de *Schwerin* ne reconnut point la même dépendance. Il redevint ainsi que le *Mecklenbourg* une terre immédiate de l'Empire par le traité de *Bardewick*.

Dès lors aussi on voit les empereurs exercer dans ces contrées l'autorité attachée à leur dignité. C'est ainsi qu'en 1226 *Fréderic II.* confirmant à la ville de *Lubeck* ses droits de ville impériale, lui assure la liberté de commerce avec *Ratzebourg*, *Vittenbourg*, *Schwerin* & tous les états du Prince *Burwin*, & de ses fils, & quil ordonne à ces Princes & aux autres Princes voisins de *Lubeck* de défendre cette ville contre les attaques dont le Roi de Dannemarc la menaçoit.

Pontan. de rebus Dan. L. 6. ad. ann. 1226.

Mais il restoit toujours entre les Princes de *Mecklenbourg* & les autres états immédiats de l'empire cette différence essentielle, c'est que les premiers étoient depuis long-tems en possession des plus beaux droits de la souveraineté, droits qu'ils tenoient de leur naissance & que leur nation avoit confirmés à leurs ancêtres, droits qui leur étoient transmis à tître d'héritage comme un bien propre lequel leur avoit été rendu & confirmé lors de leur rétablissement par *Henri le lion*; au lieu que les autres vassaux de l'empire ne jouïssoient point encore, d'un droit héréditaire certain & bien établi, & qu'ils ne le dûrent qu'à la faveur des circonstances, à la foiblesse des Empereurs, & aux troubles qui agiterent l'empire dans les siécles suivans.

FIN DU TOME I.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE
MECKLENBOURG.

TOME SECOND.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0119
DFG

PREMIERE PERIODE

(de 74 années)

depuis la bataille de Bornhoevede en 1227 jusques à la paix de Rostock en 1301.

Regens durant cette Période.

I. *Fils de HENRI BURVIN second du nom.*

JEAN I., Seigneur de Mecklenbourg, mort en 1264.

NICOLAS II., Seigneur de Rostock ensuite de Werle ou Gustrow.

HENRI BURVIN III., Seigneur de Rostock mort en 1237.

PRIBISLAS III., Seigneur de Richenberg ou Parchim, depuis 1247 jusques vers l'an 1262.

La bataille de *Bornhoevede* & les traités qui la suivirent promettoient une longue tranquillité aux peuples Vénédes de ces provinces, & cette tranquillité devoit leur paroître d'autant plus précieuse qu'elle succédoit à des siècles de guerres, de persécutions & d'oppression. 1227 v. Alb. Stad. & Contin. Anonym. Annal. Slav. Diplomat. Mecklenb ap. Westphal, &c.

Il n'étoit plus au pouvoir de leurs voisins de les troubler dans la jouissance de ce bien inestimable. Les Ducs de Saxe étoient foibles, les Rois de Dan-

 nemarc

nemarc étoient liés par des traités récens, & contenus par la jalousie & l'intérêt des Empereurs, & d'une partie des états de l'Empire.

Il n'y avoit plus, ni au dedans ni au dehors, des sujets de querelles qui pussent rallumer le feu de la guerre. Les quatre fils de *Henri* qu'on vient de nommer eurent donc une régence paisible. Ils l'exercèrent d'abord en commun, suivant l'usage établi dès lors; cependant le pays continuoit aussi toujours à être divisé en deux principales parties. L'ainé des Princes possédoit celle qui avoit *Mecklenbourg* pour capitale, & il en partagoit l'administration avec le quatrième ou le plus jeune des Princes. Le second & le troisième de ces Princes possédoient l'autre moitié des états de la maison, savoir la Seigneurie de *Rostock*. Et dans la suite en 1237 *Henri Burwin III.* garda *Rostock* en propre. *Nicolas*, resta seul Seigneur de *Werle*.

1282 Le Comte *Henri* de Schwerin qui s'étoit rendu fameux en portant les premiers coups à la puissance Danoise en Allemagne, étoit mort peu de tems après en avoir vû la chute entière. Un de ses prisonniers *Othon de Brunswick*, neveu du Roi *Valdemar*, restoit entre ses mains, aussi bien que trois fils de ce Prince & plusieurs gentils-hommes qu'il lui avoit laissé en ôtages jusques à l'entier payement de sa rançon. Ces ôtages étoient gardés soigneusement dans le château de *Schwerin*. *Goncelin* fils & successeur du Comte *Henri*, sollicité de les rendre, accepta enfin les conditions qui lui furent proposées par le Duc *Albert* de *Saxe* comme médiateur. Le Roi *Valdemar* lui paya 7 mille marcs d'argent fin pour la rançon de ses fils. Il renonça solemnellement, & sous la garantie de plusieurs Princes voisins, à toute prétention à la charge du Comte de *Schwerin*. *Othon de Brunswick* fit quelque sacrifice au Duc de Saxe pour qu'il engageat ce Comte à le relâcher. Le Comte reçut à cette occasion l'investiture de ses états du Duc aux termes les plus favorables. De plus les états de *Mecklenbourg* & de *Schwerin* que nous verrons dans la suite réunis, se lièrent étroitément par des traités dans lesquels les Princes de *Mecklenbourg* & le Comte de *Schwerin* se promirent des secours contre leurs ennemis

nemis en réservant les droits de l'Empire & ceux du Duc de *Saxe*. Un mariage scella cette alliance; les Princes ayant donné leur soeur *Marguerite* en mariage à *Goncelin*.

La tranquillité de cette partie de l'Empire s'affermissoit ainsi tandis qu'au midi & en Italie les Princes & les peuples étoient en proye à tous les malheurs des guerres civiles. C'étoit le moment où les querelles du Sacerdoce & de l'Empire allumées par l'ambition, entretenues par l'ignorance & le fanatisme, étoient portées au plus haut point de fureur. *Frédéric II.* opposoit en vain son courage, son autorité, ses connoissances rares dans ce siècle, aux persécutions des Papes. Frappé de leurs foudres, abandonné d'une partie de ses vassaux, trahi par son fils, il ne put défendre ses droits pendant sa vie, & après sa mort ils furent attaqués par une foule d'ennemis.

La situation des Princes de nos contrées leur permit de n'être que spectateurs de ces agitations. Dans ce même tems ils avoient le bonheur de pouvoir donner tous leurs soins à la prospérité de leurs états. Aussi voit-on alors la culture & la population y faire des progrès rapides. *Jean de Mecklenbourg* donna à la ville de *Wismar* des privilèges & des terres; les villes de *Malchau* 1229
& de *Malchin* obtinrent des faveurs du même genre aussi bien que la ville & 1235
le pays de *Plau*. *Henri Burwin* bâtit le château & la ville de *Caland*, *Nico-* 1236
las celle de *Gustrow*. Il est fait mention vers ce même tems pour la premiere 1244
fois de plusieurs autres petites villes. Et on tâchoit par divers privilèges & 1248
franchises d'y attirer des artisans & des marchands. On accordoit dans cette vue aux habitans de *Riga* des exemtions de droits de douane dans les ports de *Rostock* & de *Wismar*, de la même nature que celles dont ils jouissoient à *Lubeck*. Et dans la Seigneurie de *Rostock* on voit aussi vers le même tems les salines de *Marlow* & de *Sulze* commencer à être mises en valeur.

Les fondations de maisons religieuses qui se multiplioient en même tems dans ce siècle ne trouvent plus dans celui-ci que des censeurs dédaigneux & impitoyables. Mais sans vouloir justifier la piété souvent superstitieuse & outrée

trée de nos ancêtres, on peut dire qu'alors ces fondations avoient à divers égards, d'heureux effets qui ne sauroient être contesté. Ces maisons offroient un asyle à des hommes qui n'eussent pû cultiver ailleurs, avec la même tranquillité les sciences alors connues. Elles servirent à conserver le dépot précieux des monumens de l'esprit des Grecs & des Ramains. C'étoit encore dans ces tems de violences & de brigandages, un azyle assuré pour des filles exposées à l'indigence. Elles y recevoient le genre d'éducation alors le plus estimé. Les terres qui appartenoient à ces fondations étoient souvent les mieux cultivées, & leurs habitans les moins vexés de tout le pays. Divers abus qui se glisserent ensuite dans ces institutions ne doivent pas être imputés à leurs fondateurs. En *Mecklenbourg* la postérité à sû corriger ces abus & retrancher ce qui n'étoit qu'inutile. Il y auroit dont de l'injustice à leur en faire un sujet de reproche. Et à combien d'abus & de malheurs ne conduira pas peut-être cet esprit d'innovation qui pousse aujourd'hui les hommes dans un sens tout opposé?

1236 Ce fut vers le tems dont nous parlons qu'on vit un couvent de Bénédictines fondé aux fraix communs des Princes, à *Rhene* dans les environs de *Gadebusch*. Le Comte de *Danneberg* & l'Evéque de *Ratzebourg* avoient formés un établissement semblable à *Eldena*. Et le Comte de *Schwerin* suivit cet exemple en fondant le monastére de *Zarrentin*.

Le Dannemarc étoit alors déchiré par une guerre civile des plus cruelles. *Eric IV.* fils & successeur du Roi *Valdemar* disputoit à son frère *Abel* Duc de *Sleswick* la souveraineté de ce duché à laquelle *Abel* prétendoit. Des pillages, des incendies, des ravages affreux étoient les fruits de leurs inimitiés, & enfin *Abel* mit le comble à toutes ces horreurs en faisant assassiner son frère en 1250.

Les états voisins prirent part à ces querelles. *Goncelin* Comte de *Schwerin* s'étoit déclaré contre *Abel*, & les Princes de *Mecklenbourg* en vertu des traités d'alliance dont on a parlé avoient secouru *Goncelin*. Ils eurent une grande

part

part à la victoire remportée sur *Abel* & ses alliés à *Oldesloh* en *Holstein* en 1247. Il faut cependant excepter ici *Henri Burwin* qui ayant épousé une fille d'*Abel*, soutint la cause de son beaupère. Aussi quand *Abel* se fut frayé par le meurtre de son frère un chemin au trône de Dannemarc, il récompensa son gendre en 1251
accordant à ses sujets de la Ville de *Rostock* des privilèges considérables dans ses états. Il lui importoit de s'assurer de la bonne volonté des habitans d'une ville qui étant située vis-à-vis, & à peu de distance, des Isles de *Dannemarc*, pouvoit le secourir dans un tems où l'indignation de ses peuples, & le souvenir de ses crimes le tenoient sans cesse dans une terreur que l'évênement justifia bientot après.

Les privilèges que les habitans de *Rostock* acquirent alors pour leur commerce en Dannemarc, hâterent les progrès de la prospérité de cette ville. *Henri Burwin III.* les favorisoit d'un autre côté par ses soins & ses libéralités. 1264
Il leur donnoit des terres, & des privilèges; mais le plus beau présent qu'ils reçurent de ce Prince fut le port de *Warnemunde* à l'embouchure de la *Warnow*, rivière qui traverse leur ville & qui, comme on l'a dit, se jette dans la mer Baltique deux lieues au dessous.

Les autres Princes de *Meklenbourg* n'étoient pas moins occupés du soin d'accroitre la prospérité de leurs états & leur propre puissance. Ce soin excitoit quelque fois aussi la jalousie des voisins, & engageoit des querelles avec eux. Mais ces évênemens ne méritent une place dans l'histoire que lors qu'ils ont eu des effets durables & importans, ou qu'ils sont propres à peindre l'esprit du tems. C'est d'après ce principe, qui est surtout applicable à un ouvrage du genre de celui-ci, que nous nous déterminons dans le choix des évênemens que nous croyons devoir y consigner.

Quoique les peuples & leurs maîtres fussent encore bien éloignés d'avoir dépouillé les moeurs sauvages des siècles précédans, il paroit que la ruse & même la perfidie ne leur étoient pas plus étrangeres qu'à ceux des ages les plus civilisés, si même ils ne se les permettoient pas avec moins de scrupule. C'est ainsi

ainsi qu'on voit *Jean* & *Othon Margraves de Brandenbourg* inviter *Nicolas* Prince de *Werle* à une entrevûe dans la quelle on devoit concilier quelques differens, mais au lieu de cette reconciliation ils ne préparoient que des embûches à leur voisin, & ils alloient se rendre maîtres de sa personne, lorsque *Nicolas* averti fit sortir des troupes d'un lieu voisin où il les avoit cachées, & saisit lui même la plus grande partie de la suite des deux Margraves.

Un autre trait du même genre se trouve dans l'histoire du quatrième de nos Princes, *Pribislas III*, Seigneur de *Richenberg* ou de *Parchim*. Il avoit attaqué le clergé par un endroit sensible en privant des dîmes du pays de *Parchim* & de *Plau* l'Evêque de *Schwerin*. Cette contestation devint une guerre ouverte. Le Prince détruisit *Butzow* château de l'Evêque & le fit lui même prisonnier. L'evêque ayant été racheté & mis en liberté attaqua & fit à son tour *Pribislas* prisonnier par trahison. Il fallut qu'il se rachetat à grand prix, & que l'acte de sa libération fut garanti
1256 par les deux Princes ses frères & le Comte de *Schwerin*. Ce revers dégouta *Pribislas* du gouvernement. Il céda une partie de ses états à ses frères, & consacra le reste de ses jours à la retraite. Il avoit un fils, *Pribislas IV*, qui n'ayant sans doute presque plus rien à espérer en *Mecklenbourg*, se fixa en *Poméranie* auprès du Duc *Mestewin* dont il avoit épousé la fille.

1263 Les états de *Jean* de *Mecklenbourg*, l'ainé de la maison, passerent alors par sa mort à ses deux fils *Henri* & *Albert* que depuis longtems il avoit associés à la régence. Trois autres fils de ce Prince avoient embrassé l'état ecclésiastique. C'étoit déja depuis long-tems la ressource des cadets des plus grandes maisons de l'Empire & de presque toute l'Europe.

1264 Nous devons nous arrêter un moment à cette époque pour présenter un nouveau tableau des Princes des diverses branches de la Maison de *Mecklenlenbourg* jusques à l'année 1287.

BRAN-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0126
DFG

BRANCHE DE MECKLENBOURG:

Fils de Jean I.

1. HENRI I. qui réside à Wismar, jusques en 1272.
2. ALBERT, mort en 1265.
3. NICOLAS, Prévot de la Cathédrale de Schwerin & de celle de Lubeck.
4. JEAN II., résidant à Gadebusch, Ecolâtre de l'église de Lubeck.
5. HERMAN, qui embrassa aussi l'état ecclésiastique.

BRANCHE DE WERLE:

NICOLAS III., mort vers l'an 1267; ses fils:

1. HENRI, qui réside à Gustrau.
2. JEAN III., à Parchim, mort vers l'an 1283; ses fils: NICOLAS IV., JEAN II., GONTHIER, BERNARD, HENRI & JEAN.
3. BERNARD., mort en 1286.

BRANCHE DE ROSTOCK:

HENRI BORVIN III., mort 1278; il avoit associé à la regence dès l'année 1266 son fils WALDEMAR, mort en 1282;

Fils de Waldemar:

JEAN, NICOLAS & BURWIN IV., mort après 1283.

Outre ces Princes, il y en avoit encore un de la branche de Richenberg, savoir PRIBISLAS IV., établi en Poméranie.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0127
DFG

Dans la branche de *Mecklenbourg* nous voyons *Henri* l'aîné des fils de *Jean I.* se maintenir seul en possesion de ses états après la mort de son frere *Albert* décédé sans enfans en 1265, malgré les efforts de ses frères cadets qui en réclamoient une partie, quoiqu'ils eussent embrassé l'état ecclésiastique.
1266 Il fixa alors sa résidence à *Wismar*, à laquelle il accorda la permission d'adopter les loix de *Lubeck* favorables à la liberté des bourgeois & à leur industrie, & d'y ajouter ce qu'ils jugeroient à propos, sans toute fois porter aucune atteinte à ses droits & à son autorité.

On commençoit dans ce siècle à accorder fréquemment des privilèges semblables aux villes commerçantes. Les Princes sentoient par l'accroissement de leurs revenus ceux de la prospérité de ces villes. Ils trouvoient au besoin des ressources chez leurs habitans, & souvent plus de dévouement que dans une noblesse remuante, guerrière, & infiniment jalouse de son indépendance. C'est ainsi que la ville de *Rostock* devenoit de plus en plus florissante, & que *Valdemar*, (*) fils & héritier de *Henri Burwin*, Prince de la branche de *Rostock*, y protégeoit le commerce des Lubecois par de nouvelles confirmations de leurs franchises, par des exemptions de douanes, & par celle du droit barbare de naufrage. Ce même Prince créa aussi en quelque sorte la ville de *Ribnitz*, en lui accordant des terres, des droits & des privilèges. La ville de *Gustrau* obtenoit des faveurs du même genre de *Nicolas III.* qui en étoit le seigneur. On peut joindre à ce nombre les petites villes de *Lave*, de *Teterau*, de *Goldberg*, qui paroissent alors dans l'histoire, & enfin celle de *Boizenbourg*, que les Comtes de *Schwerin* à qui elle appartenoit favorisèrent de diverses manières, & surtout en lui accordant la permission d'adopter les droits ou les loix de *Schwerin*.

Ces soins si utiles & si louables étoient souvent rendus inutiles par les fausses idées que les hommes se faisoient alors des devoirs de la religion. Ou-

les

(*) Ce nom usité en Dannemarc avoit passé dans la maison de *Mecklenbourg* à l'occasion du mariage de *Henri Burwin* avec une fille d'*Abel* Roi de *Dannemarc*.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0128
DFG

les libéralité excessives qu'on faisoit au clergé & aux moins, nous voyons le fanatisme des croisades s'emparer alors des esprits dans ces contrées, comme ailleurs. *Henri* de *Mecklenbourg* en fournit un triste exemple. Non content d'avoir pris part à la croisades ordonnée par les Papes contre les payens de Livonie, & servi l'ambition & le fanatisme des Chévaliers *Porte-épée* qui vouloient bien moins convertir qu'assujettir ce malheureux peuple, il entreprit de nouveau (en 1272) un pélérinage à la terre sainte; & dans une rencontre avec les 1272
Sarrazins il fut pris & conduit en Egypte, où il resta prisonnier pendant vingt & six ans. Son absence fut la cause de divers désordres qui se commirent dans ses états. Ses frères disputerent la regence à sa femme *Anastasie* Princesse de *Poméranie*, à laquelle il l'avoit laissée en partant pendant la minorité de ses fils, & ils obtinrent enfin d'y être associés. Ces contestations alors trop communes affoiblissoient les maisons des Princes, mais bien moins encore que les partages continuels, qu'ils faisoient de leurs états, selon l'esprit & l'usage de ces tems, entre tous leurs enfans mâles. C'est ce qui arriva surtout alors à la branche de *Werle*. Elle fut d'abord divisée entre les 3 fils de *Nicolas III.* *Jean I.* l'un de ses fils eut lui même six fils auxquels il fallut pourvoir. On ne doit pas s'étonner après cela que cette branche contractat de grandes dettes, qui l'obligèrent à traiter à des conditions très onéreuses avec des vassaux devenus créanciers.

Nous n'entrerons pas dans le détail des petites guerres que ces Princes & leurs voisins se faisoient fréquemment, quoique ce fut encore là une cause qui tenoit ces Princes & leurs peuples dans un état de foiblesse & d'oppression. Le détail de ces guerres dont le plus grand effet étoit des déprédations, suivies bientôt de traités de paix rompus par de nouvelles hostilités, ne peuvent avoir aucun intérêt aujourd'hui, surtout pour la classe des lecteurs à qui cet ouvrage est principalement consacré. Nous observerons seulement que l'année 1287 1287
fut l'époque d'un de ces traités de paix & de ligue défensive qu'on nommoit *Paix du Pays*. Les Princes *Henri* & *Jean* de la branche de *Mecklenbourg*,

Herman Evêque de *Schwerin*, *Witzlas* Prince de *Rugen*, deux Comtes de *Schwerin*, le Prince *Jean du Gadebusch* & *Nicolas de Werle* se promettoient par ce traité, de mettre fin à leurs inimities, de s'assister mutuellement contre tous leurs ennemis, d'inviter les Princes voisins avec qui ils auroient des liaisons d'amitié d'accéder à cette alliance dont l'objet étoit d'assurer la tranquillité générale de toutes ces contrées. Ainsi les hommes ne peuvent supporter long-tems le trouble & la guerre, ni vivre long-tems heureux dans un état de paix, car cette alliance qui devoit être éternelle puisqu'elle étoit juste & utile, n'étoit conclue que pour dix ans. Voici quels furent à cette époque & jusques en 1301 les Princes de la maison de *Mecklenbourg*.

Dans la branche de *Mecklenbourg*: 1. fils de *Henri* détenu prisonnier en Egypte, HENRI II. & JEAN III. résidant à *Wismar;* le dernier mourut en 1289. 2. JEAN II. residant à *Gadebusch*, mort en 1299. Dans la branche de *Werle:* 1. HENRI *de Gustrau* mort en 1291. Ses fils HENRI II. & NICOLAS. 2. Fils de JEAN I. qui resida à *Parchim:* NICOLAS IV., JEAN II. & GONTHIER. Dans la branche de *Rostock*, NICOLAS dit *l'enfant* jusques en 1301.

On vient de voir que tous les Princes de *Mecklenbourg* & leurs voisins avoient formé entr'eux une ligue pour le maintien de la tranquillité de leurs provinces. La ville de *Lubeck* qui devenoit de jour en jour plus considérable par son commerce obtint d'y être comprise. Elle étoit déja puissante sur mer, mais elle ne se défendoit qu'avec peine du côté de terre contre les brigands qui infestoient les grands chemins avec d'autant plus d'audace qu'ils étoient protégés par un Duc de Saxe-*Lawenbourg* auquel ils payoient sans doute quelque tribut. Les ligués prirent la défense de *Lubeck*. *Rostock*, *Wismar*, qui avoit le même intérêt à une guerre si juste fournirent des sécours. Ce fut en effet une véritable guerre, parce que les Ducs de *Saxe* opposerent de la résistance. Des Princes voisins ayant interposé leurs bons offices, on fit la
1291 paix à *Dutzau*, & on détruisit en conséquence de ce traité plusieurs châteaux qui servoient de retraites aux brigands. Mais la plupart furent rebâtis peu-à-peu,

peu, parce que l'anarchie dont l'Empire sortoit à peine, la férocité des moeurs, la pauvreté & l'avidité d'une partie des Princes & de la noblesse qui favorisoient ce métier honteux, rendoient nécessaires ces azyles du crime à ceux qui en profitoient.

Assez d'autres exemples justifieroient ce que nous disons de la férocité des moeurs de ce siècle. Mais celui que nous allons rapporter est surtout remarquable. *Henri* Prince de *Werle*, avoit deux fils de son premier mariage avec *Rikensa* fille de *Magnus* Roi de *Suede*. Ils se nommoient *Henri* & *Nicolas*. Il les avoit associés depuis long tems à la régence, lorsque ces enfans dénaturés, mécontens de ce que leur père venoit de se remarier, le tuerent à la chasse en 1291.

Nicolas IV. leur cousin de la même branche, les regardant comme indignes de gouverner des hommes après en avoir ainsi déshonoré le nom, les chassa de la régence & de presque toutes les places fermées du pays. Mais ils trouverent d'abord quelque appui chez *Henri* Prince de la branche de *Mecklenbourg*, soit qu'il fut touché de leur repentir, & de leur malheur, soit qu'il voulut en profiter. Il prit leur cause en main, de concert avec quelques autres Princes. L'un des parricides, *Nicolas*, mourut alors, justement con- 1293
damné par sa conscience & par le mépris général. On se battit pour & contre la cause de son frère, ou plutot pour ses états. *Henri* de *Mecklenbourg* fut défait à *Parchim* par son cousin *Nicolas IV.* & perdit 300 de ses chevaliers dans cette sanglante bataille. Ainsi le protecteur des parricides justement puni, fut obligé d'accepter la paix qui lui fut offerte par la médiation de *Barnim* Duc de *Poméranie*. *Nicolas* obtint la régence des états de la branche de *Werle*, à laquelle il associa ses deux frères, *Gonthier* & *Jean*.

Le fils aîné de *Henri* de *Mecklenbourg* avoit déja pris les rênes du gouvernement après la mort de *Jean* son oncle, lorsque ce Prince, oublié peut-être, & qu'on croyoit mort dans sa captivité en Egypte, reparut inopinément 1298
dans ses états. Vn fidèle serviteur nommé *Martin Bleyer*, avoit reussi à lui con-

conserver la vie, en adoucissant par ses soins les rigueurs de sa prison, jusques à ce qu'un Sultan plus humain que son premier vainqueur consentit à briser ses fers, & à le renvoyer chez lui après 26 ans de captivité. Il retrouva sa femme *Anastasie* encore vivante, & ayant repris en commun avec son fils *Henri* la régence de ses états, il s'occupa d'abord à redresser avec fermeté divers abus, que son absence & une longue minorité avoient introduits dans son pays.

Les habitans de *Wismar* s'étoient surtout prévalu de cette circonstance. Les succès de leur commerce, l'accroissement de leur richesses, l'exemple & peut-être les secours qu'ils pouvoient attendre des Lubecois leurs voisins, les encourageoient à lutter contre l'autorité de leur Prince. Ils avoient fermé leur ville par un mur, de manière qu'elle étoit séparée du château; ils avoient chassé les juifs auxquels le Prince avoit accordé sa protection, emprisonné l'officier qui l'y représentoit, défendu même aux jeune Prince *Henri* d'y célébrer ses noces. Le vieux *Henri* de retour de sa captivité menaça les habitans, & employa même contr'eux l'autorité du saint siège. Ces différens
1300 n'eurent pas de suites plus fâcheuses. On les prévint par une convention: le Prince vendit le chateau qu'il avoit hors des murs de *Wismar*, il acquit dans l'enceinte de cette ville une place convenable pour s'y bâtir un palais qui ne devoit pas être fortifié. Les limites des jurisdictions respectives furent déterminées de manière à prévenir tout nouveau conflict.

Ce qui se passoit alors dans les états de la branche de *Rostock* eut des suites plus remarquables. *Nicolas* surnommé *l'enfant*, fils de *Valdemar*, Prince de cette branche, ayant atteint l'âge de majorité & pris les rênes de ses états, se montra bientot incapable de les gouverner. Après avoir contracté en même tems des engagemens avec une Comtesse de *Lindau*, tante du Prince *Nicolas* de *Werle*, & avec une fille du *Margrave Albert* de *Brandebourg* belle soeur de la femme de *Henri* de *Mecklenbourg*, il n'épousa ni l'une ni l'autre, mais à la persuasion de son favori *Jean* de *Moltke* & de *Witzlas*

Prince

Prince de *Rugen* il donna sa main à une Princesse de Pomméranie de la branche de *Wolgast*. Par ces légéretés & ces imprudences il s'attira l'inimitié des maisons de *Brandenbourg*, de *Mecklenbourg* & de *Werle*, qui espérant sans doute d'en tirer une vengeance utile lui déclarerent la guerre, & marcherent en forces dans sa seigneurie de *Rostock*. Les conseillers du Prince, & les magistrats de *Rostock* chercherent à détourner l'orage. Ils promirent des contributions, & gagnerent le tems de se pourvoir de vivres & de se mettre en état de défense. Alors les habitans de *Rostock* désavouèrent leurs ministres, & refuserent d'éxécuter la conventions qu'ils avoient signée. *Moltke* & ses parens reprirent le crédit & le pouvoir qu'on leur avoit ôté; ils chasserent à leur tour ceux qui avoient conseillé & opéré la convention, & dans la crainte des suites fâcheuses que devoit avoir pour leur Prince & pour eux le ressentiment des trois souverains qu'ils offensoient si sensiblement, ils engagerent leur Prince à se jetter entre les bras d'*Eric VI.* Roi de *Dannemarc*, en le reconnoissant comme son protecteur & son seigneur suzerain.

L'exemple que venoit de donner la ville de *Lubek*, contribua beaucoup sans doute à faire regarder un parti si extrême avec moins de repugnance. Cette ville déja riche & puissante, mais souvent menacée par des voisins jaloux & avides, avoit eu recours à la protection du Roi de Dannemarc, & avoit consenti à lui payer un tribut.

Mais ce Prince ne se contenta pas d'être le suzerain du Prince & de la seigneurie de *Rostock*. Il prétendit avoir la propriété de cette seigneurie ou principauté, & de la ville de méme nom. Des historiens prétendent que *Nicolas*, ne pouvant ni réduire les habitans de *Rostock* qui refusoient de lui obéir, ni résister aux Margraves de *Brandenbourg* qui le menaçoient, aliéna en effet la seigneurie de *Rostock* en faveur du Roi de *Dannemarc*, moyenant une somme d'argent & quelques terres qu'il se fit donner dans ce royaume. On voit du moins qu'*Eric* passa la mer avec une armée capable de faire valoir ses prétentions, & que tous les Princes de la maison de *Mecklenbourg* dont les

Albert Stadens. Contin. ad ann. 1300.

les intérêts étoient si opposés à ce dessein, se liguerent avec les Margraves de *Brandenbourg*, les *Ducs de Poméranie*, les *Ducs de Saxe*, le *Comte* & l'*Evêque de Schwerin* pour résister aux Danois. Mais cette ligue n'eut point le succès qu'on en avoit attendu. *Eric* prit *Warnemunde*, port & forteresse de *Rostock* qu'il aggrandit, fortifia & nomma *Danskbourg*. Il s'empara de même de la plus grande partie de la seigneurie de *Rostock*, enfin il dicta aux
1301 ligués les conditions de la paix qui fut faite dans la même ville, & qui assura à lui & a ses successeurs les Rois de Dannemarc la plus grande partie de la seigneurie de *Rostock*, c'est-à-dire une portion considérable des états de la maison de *Mecklenbourg*, où étoient compris *Rostock* le fort de *Schwaan*, & la moitié des terres qui en dépendoient, le pays de *Caland* & de *Gnoyen* &c.

Peu de tems après cet évênement si malheureux pour sa maison le vieux *Henri I.* de la branche de *Mecklenbourg*, termina sa longue carrière. Nous avons rapporté ci-dessus les noms de ses fils & successeurs. Il avoit eu encore d'*Anastasie* sa femme qui lui survéquit, une fille nommée *Ludgarde* qui fut mariée à *Primislav* Duc de *Gnesne en Pologne*, & que ce Prince barbare massacra de ses propres mains.

Avant que d'aller plus loin nous emprunterons quelques remarques de
Mr. Rudloff. l'auteur qui nous sert principalement ici de guide, pour faire mieux connoître l'état intérieur de ces provinces pendant les premières années du siècles que nous venons de parcourir.

Quoique les pays occupés par l'ancienne nation des *Obotrites* n'appartissent plus en entier à la postérité de leurs Princes, & qu'une partie en eut été demembrée pour former l'*Evêché* & le *Comté de Schwerin*, on les regardoit cependant encore comme faisant un seul tout, qu'on désignoit par le nom de *pays des Vénédes ou des Slaves;* en allemand *WendenLand*, & en latin *Slavia*, *terra Slavica*, ou *Slavorum*. Les Seigneurs ou Princes des branches de *Mecklenbourg*, *Werle*, *Rostock* & *Richenberg* & les Comtes de *Schwerin* pertoient en commun le nom de *Seigneurs du pays* (*Domini Terrae*). On y distinguoit

encore

encore deux nations: les *Vénédes* ou *Slaves*, premiers habitans du pays, & les colons Allemands qui étoient venus, le défricher & le peupler. Ils n'avoient point perdu tous les caractères qui distinguent deux peuples différens, ni même cette haine que les voisins sont si portés à entretenir les uns contre les autres, souvent même à proportion des motifs qu'ils sembleroient avoir de s'unir & de s'entr'aider; penchant trop général, foiblesse trop ordinaire à l'humanité, & qui en est souvent la honte & le fléau.

Mais cette distinction entre les deux peuples tendoit cependant à s'évanouir, parce qu'ils étoient extrêmement raprochés & presque confondus ensemble. L'ancienne unité de la nation, si je puis ainsi parler, n'étoit pas non plus détruite par la division de ses chefs ou Princes en diverses branches. A la vérité chacune de ces branches avoit son territoire & ses revenus particuliers bien distincts, mais il y avoit toujours entre elles un lien commun qui les unissoit fortement, celui de la *consanguinité* qui les appelloit à hériter les unes des autres. D'ailleurs non seulement tous les Princes de chaque ligne, fils ou frères du Prince régnant, participoient à la régence, mais encore lorsqu'il s'agissoit d'affaires de conséquence, les agnats plus ou moins éloignés devoient être consultés, & leur consentement exprès devenoit nécessaire lorsqu'il s'agissoit de cas rélatifs à la succession. Ils étoient donc toujours sous cette rélation, des membres d'une seule & même famille, & s'ils étoient considérés pendant leur vie, comme ayant eu la même origine, le même berceau, ils ne l'étoient pas moins à l'époque de leur mort. Ils avoient une sépulture commune dans le cloître de *Dobberan*, monastére situé dans la seigneurie de *Rostock*, auquel cette prérogative avoit valu de magnifiques libéralités.

Les seuls enfans mâles, sans égard à l'ordre de la naissance continuoient, comme auparavant, à être appellés à la succession. Au défaut de mâles elle passoit aux plus prochains agnats, & les filles étoient pourvues, selon les circonstances, en terres ou en revenus. La tutéle en cas de minorité étoit attribuée, selon les principes du droit germanique, au plus prochain agnat; le soin de l'éducation appartenoit à la mère. L'époque de la majorité ne paroit

pas avoir été fixée bien précisément. Elle varioit sans doute selon les circonstances & la capacité du sujet.

Aucune personne soit de l'ordre de la noblesse, soit bourgeois, soit paysan, n'étoit exempte du service militaire dans toute l'étendue du pays. Soit que la guerre fut offensive ou défensive, il falloit obéir à la sommation du Prince. Les paysans étoient principalement chargés des travaux rélatifs à la défense, à la construction des châteaux, des ponts, des places fortes, sans être dispensés pour cela des autres services. La noblesse jouoit d'ailleurs à tous égards le prémier rôle à la guerre. Son génie naturel, ses inclinations, les opinions reçues lui faisoient regarder la profession des armes comme sa seule déstination. Elle y trouvoit la gloire & quelque fois la fortune. Après avoir été écuyers d'un chevalier, ceux qui se distinguoient devenoient chévaliers à leur tour. C'étoit l'objet de l'ambition de tout gentil-homme. Parvenu à ce grade honorable on les qualifioit de Seigneurs (*Domini*); & les fils des Princes & les Princes eux mémes regardoient comme un honneur de porter les marques de cet ordre distingué.

Nous avons déja eu occasion d'observer que les loix adoptées dans l'Empire rélativement au droit féodal étoient également observées dans ces pays. C'est ce qui avoit lieu également pour toutes les familles nobles, soit qu'elles fussent *Vénédes* d'origine, ou *Allemandes*. Il existoit toujours en effet un nombre considérable de ces premières, & le nom qu'elles portoient étant *Sclavon*, servoit encore à en distinguer une partie; mais les noms de familles devenant dans ces tems là de plus en plus héréditaires, & les familles des deux nations s'alliant fréquemment les unes avec les autres, cette distinction s'évanouïssoit peu-à-peu, d'autant plus, qu'aucune autre différence dans leur condition & leurs droits ne pouvoient servir à l'entretenir. La très-grande partie des unes & des autres tenoit ses fiefs du Prince qui les leur avoit conférés à l'époque où le pays délivré des calamités qui en avoient fait long tems une espèce de désert, fut rétabli, cultivé & peuplé. Mais, nous le répétons, quelque fut leur origine, toutes possédoient leurs terres aux mémes conditions & selon

selon les mêmes loix, & pour nous servir des termes mêmes des chartes accordées par les Princes, „*secundum commune vasallorum nostrorum jus, quo milites & omnes vasalli nostri receperunt & possident bona sua* &c.“ C'est-à-dire, *selon le droit commun de nos vassaux, en conformité du quel nos Chevaliers & tous nos vassaux ont reçu & possident leurs terres* &c.

Ce droit portoit que les revenus des terres & le domaine utile appartenoient au possesseur du fief; le domaine éminent au Prince du pays, sans le consentement duquel le fief ne pouvoit être aliéné. Il ne pouvoit non plus sans sa permission passer aux femmes ni aux parens par femmes. La justice inférieure étoit attachée aux fiefs. A l'égard des services dûs par les possesseurs des fiefs, ils sont les mêmes à peu près, que ceux qui avoient lieu dans les autres etats de l'Empire & ailleurs, durant le cours des mêmes siécles, & par cette raison nous ne croyons pas devoir en faire ici l'énumération.

v. Diplomat Mecklenb. ad. an. 1262. Pragmat. Mecklenb. Geschichte von *Rudloff* T. II. p. 139.

Il faut observer cependant qu'outre les services militaires, les vassaux devoient des services à la cour de leurs Princes, et cet usage étoit général dans toutes les cours. On trouve dans les chartes de ces tems là les noms des gentilshommes, qui faisoient les fonctions de *Maitre de cuisine*, de *chef des finances* (*camerarii*) de *Maréchaux* &c. à la cour des Princes de *Mecklenbourg*, de *Rostock*, de *Werle* & même des Evêques de *Schwerin*. L'auteur qui nous sert de guide cite des chartes de ce siécle, où des gentils-hommes, comme *Henri de Gamme*, *Othon de Swinge* &c. sont désignés par les offices qu'ils exerçoient à la cour des Princes de Mecklenbourg.

Rudloff.

La noblesse prenoit aussi part, comme anciennement, aux affaires de conséquence. Elle assistoit les Princes de ses conseils, comme de son épée; & les transactions importantes étoient munies du sceau de l'approbation & du concours de quelquesuns de ses membres, concours estimé nécessaire pour les légaliser & leur donner une derniere sanction. On choisissoit ordinairement pour cette fonction, outre les Princes & agnats de la maison, ceux des

Nobles, qui suivoient la cour le plus ordinairement, & les personnages les plus âgés & les plus expérimentés. Delà ces formules des anciennes chartes, *consilio seniorum terræ nostræ, prudentum virorum, proborum, fidelium militum terræ nostræ consilio provido ac maturo.* Quelquefois ces formules annoncent seulement le concours des Nobles, qui se trouvoient présens au moment où la transaction se passoit. *Consilio vasallorum nostrorum, qui tunc aderant,* ou *militum nostrorum tunc nobis assistentium &c.* Mais quoique à parler généralement, ce devoir & ce droit regardassent tous les vassaux indistinctément, tous devant être censés également fidèles à leur Prince & zélés à le servir, il y en avoit toujours quelques uns que leur capacité & la confiance du Prince appelloient plus particulierement à prendre part à ses affaires. L'usage de ce choix plus restreint devint avec le tems plus commun. Le titre de *Secretarii, consiliarii nostri fideles,* paroit alors dans les actes, & devient fréquent. Aussi voit on dans divers actes plusieurs gentils-hommes prendre ce titre de conseillers dès la fin du treizieme siècle. (*) Les villes, et surtout les villes maritimes continuoient à s'accroître et à étendre leur commerce et leur puissance. A la vérité celles qui étoient situées dans les terres avoient beaucoup à souffrir de l'esprit guerrier, ou plutot du brigandage de la plupart des nobles de ce siecle qui s'attribuoient le droit de piller les voyageurs et les marchands dans le voisinage de leurs chateaux. Cette coûtume barbare, fruit de l'anarchie & de la ferocité des moeurs étoit souvent combattue par les Princes & par les villes qui se liguoient pour detruire un abus si révoltant. Mais ils ne le pouvoient pas

(*) Dans la cour des Princes de la branche de *Mecklenbourg* on trouve par exemple, les noms suivants joints avec cette qualification: *Gerhard & Hartwig Mezico, Gotschalck & Berthold Preen, Othon de Reventlau, Benoît de Rodenbeck, Thierry de Oerzen, Jean de Zernin, Henri & Reimar de Barnecau, Henri de Cremon, Marquard de Lo, Ludolf de Travemunde, Heino de Stralendorff, Eghard de Quitzau, Othon de Lu, Herman de Modentin, Jean Storm, Jean Rosendahl, Nicolas Gutow &c.* On peut dire la même chose des cours des Princes de *Werle* & de *Rostock.*

pas toujours, & le commerce de terre étoit fréquemment troublé. Ainsi celui de la mer devenoit plus nécessaire, & les villes maritimes s'enrichissoient & se peuploient de jour en jour. *Lubeck* étoit de toutes les villes de ces contrées celle qui savoient le mieux profiter de ces avantages. Elle faisoit déja avec *Hambourg*, une grande partie du commerce des trois Royaumes du Nord, & en échangeoit les productions contre celles des pays du midi que la nature leur a refusées. Les Souverains de ces contrées les favorisoient par la concession de grands priviléges. On en accorda aussi à ces villes en Angleterre, où elles eurent des comptoirs considérables. Il en fut de même en Flandre, en Prusse, en Russie. Les habitans de *Rostock* & ceux de *Wismar* encouragés par l'exemple des Lubecois, étendirent également leur commerce maritime & particulierement celui qu'ils faisoient avec le Dannemarc & la Norvégue. Ces villes & celles de *Stralsund* & de *Greifsvalde* en *Poméranie*, qu'on désignoit souvent par le nom de *villes maritimes de Slavie*, ou des Vénédes; penserent vers la fin du treizieme siécle à s'associer entr'elles, & avec *Lubeck*, *Riga* & *Wisby* en Suede pour leur sureté commune, le maintien et l'extension de leurs priviléges de commerce. Ce qui contribua le plus à resserrer les noeuds de cette nouvelle ligue, ce fut la guerre que leur fit *Eric*, Roi de Norvégue. C'est là proprement l'époque de l'élévation de la *Ligue anséatique*, ou comme on disoit alors, de la *Hanse Teutonique*, qui par ses rapides progrès devint bientôt après la puissance maritime dominante dans le Nord, & fut en état d'y tenir la balance entre ses divers Souverains, & de s'arroger le droit exclusif d'en faire le commerce.

Les principales villes situées sur la mer Baltique & sur la mer d'Allemagne solliciterent dès lors avec empressement l'avantage d'être associées à cette ligue. *Lubeck* qui en avoit jetté les premiers fondemens en conserva la direction, & le commandement des flottes. Les villes *Vénédes* ou de *Slavie*, *Lubeck*, *Rostock*, *Wismar*, *Stralsund*, *Greifsvalde* furent chargées particulierement de la guerre contre le Roi de *Norvègue*, qui fut contraint de leur demander la paix; moins à la vérité par la force de leurs armes, que par la famine à la-

quelle son pays étoit exposé depuis que leurs escadres avoient fermé tous ses ports. Ce succès éclatant leur valut une grande considération, & dès lors on rechercha leur alliance, on l'acheta même en quelque sorte dans tous les etats voisins par des concessions & de priviléges qui leur en assurerent presqu'entierement le commerce. Par le traité de paix qui avoit terminé cette guerre les sept villes qu'on nommoit de *Slavie*, ou Vénédes avoient obtenu du Roi de *Norvègue*, outre un dédomagement de 6000 marcs d'argent, la restitution de tous les droits et priviléges dont elles avoient jouï auparavant dans la ville de *Berguen*, la plus commerçante de la *Norvègue*. Ces priviléges furent encore étendus et augmentés peu de tems après, et les Rois de Dannemarc & de Norvégue reconnurent même la ligue pour arbitre des différens qui pourroient à l'avenir s'élever entr'eux.

Le commerce de l'intérieur de nos provinces ne fut pas moins encouragé & protégé, soit par la *ligue Anséatique*, soit par les Princes de *Meclenbourg*. Le plus grand obstacle à ses progrès venoit de l'esprit de rapine & de brigandage que respiroit encore une partie de la Noblesse oisive, indigente & féroce de ce siécle. Les voyageurs & les marchands ne trouvoient aucune sureté dans le voisinage des châteaux de ces nobles si peu dignes d'un titre qu'ils déshonoroient. Les villes de *Lubeck*, de *Rostock*, de *Wismar* se concerterent
1287 avec les Princes de *Mecklenbourg* pour rétablir la sureté publique. Par un article de cette convention, on se promit que tout homme convaincu de brigandage seroit pendu sans égard à sa condition. Quelque tems après on voit les
1289 Lubécois surprendre la ville de *Ratzebourg*, & la déstruire parce que le Duc *Albert de Saxe* en avoit fait un repaire de brigands. La résistance de ce Duc & de quelquesuns de ses vassaux ne fit qu'attirer sur eux de nouveaux désastres. Les villes liguées aux quelles se joignit celle de *Lunebourg*, soutenues par les Princes de *Mecklenbourg* entrerent dans les Etats de ce Duc de *Saxe*, ravagerent son pays de *Lawenbourg*, & y bâtirent un fort nommée *Steinbourg*, pour le contenir lui & ses vassaux. Ainsi l'abus révoltant que la Noblesse faisoit

soit en plusieurs pays des forces qu'elle avoit en main ébranloit déja visiblement les fondemens de sa puissance & justifioit la maxime trop vraye & toujours trop tard écoutée: que *l'injustice à la fin produit l'indépendance.* L'industrie & les arts contribuoient aussi par leurs progrès à combler le vaste intervalle qui avoit séparé si long-tems cet ordre de celui des habitans des villes. En effet ces derniers s'enrichissoient par le commerce, ils vendoient aux étrangers des grains, du sel, du fer, du verre, des étoffes de laine, qu'ils avoient appris à fabriquer; une sorte de bière recherchée dans les Royaumes du nord, où ils l'échangeoient contre des harengs & des pelleteries. Par là ils se rendoient utiles à la noblesse même, comme à tout le pays, & à ses Princes qui les récompensoient & les encourageoient par des libéralités & des priviléges. Plusieurs villes obtinrent ainsi une entière liberté de commerce, des impositions moins onéreuses, le droit de se garder & de se fortifier elles-mêmes, celui de suppléer au defaut des loix par des statuts & des coutumes sous lesquelles on les laissoit vivre. *Rostock*, *Wismar*, *Gadebusch*, acquirent particulierement cette prérogative. Elles élisoient leurs magistrats; & ceux de *Rostock* formoient au nombre de 24 un sénat ou conseil, qui étoit à la tête de la bourgeoisie, & que le Prince appelloit à lui avec les vassaux & les nobles du pays, quand il étoit question d'affaires importantes.

Les revenus des Princes ne croissoient pas cependant dans la même proportion que le commerce & l'industrie de leurs sujets. Des guerres, des calamités, de nouveaux partages entre de nouvelles branches qui se formoient, concouroient au contraire avec les libéralités qu'une dévotion mal-entendue leur faisoit faire sans cesse au clergé, à épuiser les sources de leurs revenus & ébranloient ainsi le fondement le plus solide de leur autorité. C'est ainsi que la plus grande partie de leurs biens allodiaux se trouva dissipée, qu'ils l'engagerent, l'aliénerent, & furent réduits souvent aux ressources précaires des subsides qu'il falloit demander aux Etats, ou à des impositions arbitraires qui excitoient des plaintes,

plaintes, & éprouvoient de la résistance, & auquel le clergé en particulier réussit enfin à se soustraire entièrement.

Ce dernier ordre jouissoit alors de la plus grande faveur des Princes & des peuples. Les préjugés les plus contraires au véritable esprit de la religion secondoient toutes les entreprises de sa cupidité & de son ambition. Vn Prince, un noble, un homme riche n'épargnoit rien dans les derniers momens de sa vie pour calmer les remords d'une conscience souvent très justement tourmentée, & le clergé lui vendoit à prix d'argent cette inestimable tranquillité. *Il guérissoit son ame;* c'étoit le terme consacré. Ce *commerce des remedes de l'ame* étoit une mine d'or inépuisable. Ainsi les fondations pieuses se multiplioient, s'enrichissoient; l'influence, le crédit, les immunités, l'autorité du clergé franchissoient toutes les anciennes limites.

L'ordre de *Citeaux* fut de tous les ordres réligieux celui qui prospéra & s'enrichit le plus dans nos provinces. Mais les détails rélatifs aux maisons qu'il y possédoit, aux pouvoirs des Evêques & du clergé, à ses synodes, à ses statuts, à sa discipline, à l'étendue des Diocèses des Evêchés de *Ratzebourg* & de *Schwerin* appartiennent à l'histoire Ecclésiastique, & ne peuvent avoir place dans un ouvrage où l'on ne doit pas perdre de vûe la chaine des évènemens importans.

On a vû ci-dessus, que depuis la convention passée à *Bardewick* en 1225, les Etats de la Maison de *Mecklenbourg* avoient relevé immédiatement de l'Empereur & de l'Empire. Ce nouvel ordre de choses continue dès lors sans interruption, & on ne trouve plus dans l'histoire aucune trace des anciennes rélations de ces provinces avec le Duché de *Saxe*. Dès lors aussi tous les actes sont datés des années du régne des Empereurs ou des Rois d'Allemagne, & si l'on ne découvre pas dans les années que nous venons de parcourir de fréquentes preuves de cette rélation des Princes de *Mecklenbourg* avec l'Empire, il faut l'attribuer principalement à l'anarchie à laquelle l'Allemagne fut alors en proye. On voit cependant en 1235 *Jean de Mecklenbourg* à la cour de *Frédéric*

déric II, à *Haguénau*, où il obtint de cet Empereur la confirmation de tous ses droits & priviléges. Mais le recours au tribunal de l'Empereur devint si difficile dans ces tems de confusion que les Souverains de ces contrées, ainsi que la plûpart des autres Princes de l'Empire furent souvent obligés de pourvoir eux-mêmes par des conventions particulieres à la sureté & à la tranquillité publique, & de terminer les différens qui s'élevoient entr'eux & leurs voisins, par des arbitres qu'ils choisissoient. On sait que l'élévation de *Rodolphe* de *Habsbourg* au trône de l'Empire vint mettre fin à cette longue anarchie devenue enfin insupportable, à ceux mêmes qui l'avoient opérée, & qui avoient crû y gagner beaucoup. *Rodolphe* travailla avec succès au rétablissement de l'ordre & de la justice, & il chargea de ce soin les Ducs *Albert de Saxe*, & *Albert de Brunswic* pour ce qui regardoit la *Saxe*, la *Thuringue* & le pays des *Vénédes*. Mais il est douteux s'ils exercerent quelque autorité sur ces dernieres Provinces, hors des limites des *Evêchés de Lubeck*, de *Schwerin*, de *Ratzebourg*, de *Camin*, & peut-être de la *Poméranie*. Il est du moins évident que les Evêques de *Schwerin* & de *Ratzebourg* se regardant comme des membres immédiats de l'Empire ne voulurent reconnoître aucune autorité intermédiaire entre eux & l'Empereur.

La Maison de *Mecklenbourg* avoit ci-devant perdu en quelque partie cette précieuse prérogative par ses derniers traités avec le *Dannemarc*. Les souverains de ce Royaume n'avoient pû oublier encore que les nations *Slaves* ou *Vénédes* du Nord de l'Allemagne avoient été soumises à leur autorité. Et même depuis la bataille de *Bornhoevede* qui les avoit obligé d'y renoncer, ils se nommoient encore Rois des *Slaves*, & cherchoient toutes les occasions de faire valoir ce titre. La faveur de la Cour de Rome lui avoit donné une nouvelle valeur. Aussi voit-on les Ducs de *Poméranie* antérieure solliciter la protection des Margraves de *Brandenbourg* contre les entreprises du *Dannemarc*. Les troubles intérieurs de ce Royaume empêcherent long-tems que ses Princes ne songeassent à des conquêtes éloignées; mais dès que les circonstances leur

parurent plus favorables, ils porterent de nouveau leurs vûes sur la Seigneurie & la ville de *Rostock*. Le voisinage, la situation avantageuse de cette ville, son port, les liaisons de ses habitans avec les Danois, chez lesquels ils faisoient un commerce avantageux, & jouissoient de grands priviléges, enfin l'imprudence & la foiblesse du Prince *Nicolas* fournirent à la Cour de Dannemarc cette occasion qu'elle cherchoit depuis long-tems & lui valurent l'acquisition de la Seigneurie de *Rostock* qu'elle garda avec le consentement des agnats & des Princes voisins, comme nous l'avons rapporté ci-dessus à l'année 1301, époque de ce traité signé à *Rostock*, à la quelle nous terminons cette période.

SECONDE

SECONDE PERIODE

De l'année 1301 jusques en 1359, ou à la reunion du Comté de Schwerin.

Princes régens des diverses branches de la maison durant cette Période:

De 1301 à 1316.

1. De la Branche de Mecklenbourg; HENRI II. surnommé le lion, fils de Henri I. mort en 1329.
2. De la Branche de Werle; Il restoit encore de la ligne de Gustrau HENRI II. qui résidoit à Penzelin & vécut jusques en 1307.

Fils de Jean I. 1. NICOLAS IV. mort en 1316. 2. JEAN II. 3. GONTHIER mort après 1312.

3. De la Branche de Rostock, NICOLAS dit l'enfant, mort en 1314.

De 1316 à 1329.

1. Branche de Mecklenbourg: HENRI II. mort en 1329.
2. Branche de Werle: 1. à Parchim ou Goldberg JEAN III. 2. à Gustrau JEAN II.

De 1329 à 1348.

1. Branche de Mecklenbourg, Fils de Henri II. ALBERT II. JEAN IV.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0145
DFG

2. Branche de Werle. 1, à Goldberg JEAN III.
2. à Gustrau JEAN II. mort en 1337, auquel succédent ses fils NICOLAS V. & BERNHARD III.

De 1348 à 1359.

1. Maison de Mecklenbourg: Ducs de Mecklenbourg ALBERT I. & JEAN I.
2. Branche de Werle: 1. à Goldberg JEAN III. son fils NICOLAS VI. mort en 1354 & le fils de celui-ci JEAN IV.
2. à Gustrau, NICOLAS V. réside à Gustrau, BERNARD III. à Waren.

Quoique les Princes des branches de *Mecklenbourg* & de *Werle* n'eussent pû prévenir la perte que leur maison venoit de faire de la seigneurie de *Rostock*, l'imprudence de leur parent qui avoit causé cette perte les engagea à chercher sérieusement les moyens d'empêcher pour la suite, des aliénations de leurs provinces aussi préjudiciables à leurs intérêts. *Nicolas* de *Werle*, &
1302 *Henri* de *Mecklenbourg* conclurent pour cet effet entre leurs branches un *Pacte héréditaire & de famille* qui fut signé à *Wismar*, en vertu duquel les contractans s'assuroient la succession réciproque de leurs Etats au défaut d'héritiers mâles, & faisoient prêter serment à tous leurs vassaux de reconnoitre & de maintenir cette succession éventuelle dans tous les pays des *Vénédes*. Au cas que *Henri* de *Mecklenbourg* ne laissat qu'un fils mineur pour lui succéder, *Nicolas* de *Werle* devoit exercer la tutéle & la régence jusques à sa majorité. La ville de *Wismar* préta d'abord cet hommage éventuel. *Nicolas* de *Werle* de son coté confirma tous ses priviléges, & dès ce moment on entrevoit qu'il prit part à l'administration des affaires importantes.

Nicolas de *Rostock* étoit dans le cas de demander à jouir des mêmes droits, & de participer aux mêmes conventions. Mais devenu dépendant & vassal d'un

d'un Prince puissant, il eut vainement réclamé ses droits, & l'appui des Princes de sa maison. Aussi ces derniers cédant à la nécessité ne songerent point à contester sur le traité qu'il avoit fait avec le Roi de Dannemarc. Ils le confirmèrent même, & s'allièrent avec ce Prince, & d'autres Princes voisins pour assurer leur tranquillité. Par là la ville de *Rostock* fut obligée de se soumettre enfin sans réserve au Prince Danois son nouveau maitre, qui entra en pleine possession de la ville & de la Seigneurie, & les fit gouverner en son nom. Si la ville de *Rostock* perdit par ce changement, elle gagna d'un autre coté de nouvelles facilités pour étendre son commerce dans les Etats du Roi de Dannemarc, dans l'Esthonie & la Livonie & jusques à *Novogorod* en Russie; et elle fut affranchie sur cette vaste étendue de côtes du droit barbare de naufrage qui s'exerçoit encore alors chez la plupart des nations.

Henri de Mecklenbourg eut peu de tems aprés un sujet de se consoler de ce que sa maison avoit perdu. La possession de la Seigneurie de *Stargard* disputée encore par le Margrave *Herman* de Brandenbourg lui fut en fin assurée par la cession que lui en fit ce Prince aprés de longues discussions, par la paix 1304
signée à *Wittmannsdorp*. *Herman* renonça à toutes ses prétentions sur cette Seigneurie, & la donna à *Henri* à titre de fief héréditaire. Dès lors *Henri* joignit à ses titres celui de Seigneur de *Stargard*, & en exerça les droits en confirmant les priviléges de la ville de *Friedland*, & en accordant d'autres graces à cette ville comme aussi aux maisons de l'ordre de *St. Jean* à *Nemerau*, au couvent de *Himmelpfort* ou porte du Ciel. &c.

Il ne se borna pas ainsi à gagner le coeur de ses nouveaux sujets. Pour qu'ils ne pussent avoir aucune inquiétude sur la conservation de leurs priviléges, il consentit à ce qu'il les missent en quelque sorte sous la sauve-garde du *Margrave de Brandenbourg*, ou de tel autre Prince voisin qu'ils voudroient choisir, à la protection du quel ils auroient droit de recourir, s'ils se croyoient lésés par leur seigneur ou ses officiers. Ainsi tout fut pacifié, & une sincère

amitié régna entre les Princes de *Brandenbourg* & de *Mecklenbourg*. *Henri* en donna une preuve non équivoque par le zèle avec lequel il alla servir sous les drapeaux des Margraves *Othon* & *Herman* qui avoient prit parti pour *Venceslas* Roi de Bohéme contre l'Empereur *Albert*. Il se distingua beaucoup dans cette guerre, & rendit des services signalés aux Margraves. Et s'il perdit ainsi la faveur de l'Empereur il acquit d'un autre côté diverses marques d'honneur, & obtint entr'autre le titre de *Lion* que sa valeur lui mérita.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails d'une guerre qui s'alluma entre
1306 les Princes de la branche de *Werle* & *Witzlas*, Prince de *Rugen*, à l'occasion des nobles d'*Osten*, qu'il avoit chassés de ses Etats, & que *Nicolas* de *Werle* prit sous sa protection. *Witzlas* fut battu à *Ramelsdorff*, & sa défaite fut suivie d'une promte paix; mais le vainqueur se trouva bientôt après engagé dans une guerre plus sérieuse avec le *Margrave de Brandenbourg*. Après diverses hostilités peu décisives, la mort du Margrave *Herman* disposa les parties
1307 à une réconciliation dont *Henri de Mecklenbourg* fut le médiateur. Les Margraves garderent par cette paix la forteresse d'*Eldenbourg* qu'ils avoient fait bâtir sur la rivière d'*Elde*. *Nicolas* de *Werle* rendit la liberté au Comte de *Wittenbourg* de la maison de *Schwerin*, allié des Margraves, qui avoit été fait prisonnier dans une rencontre.

Pour assurer la durée de cette paix, on convint de nommer des arbitres qui prononceroient à l'avenir sur tous les différens qui pourroient s'élever en-
1310 tre les maisons de *Brandenbourg* & de *Werle*. On renouvella ensuite à *Templin* cette pacification pour cinq ans, & il fut réglé qu'il y auroit tous les 6 mois à *Finken* un congrès composé de quatre chevaliers des deux états respectifs pour terminer les difficultés qui se seroient élevées dans cet intervalle. Des sur-arbitres étoient encore nommés pour prononcer au besoin. On n'avoit rien négligé pour donner à ces précautions toute l'efficace possible. On croiroit souvent en lisant les traités de paix que les hommes ne craignent rien autant

autant que la discorde; mais quand on voit dans leurs declarations de guerre avec quelle facilité, sur quels frivoles prétextes ils la commencent, on n'est que trop tenté de penser le contraire & de craindre que le repos ne soit pas leur état naturel.

L'autorité d'*Eric VI.* Roi de Dannemarc s'affermissoit cependant dans la ville & la seigneurie de *Rostock*, & *Nicolas* qui s'étoit laissé dépouiller de cette belle possession, la regrettoit bien inutilement, depuis que les collatéraux de sa maison avoient soûscri à ce demembrement de leur patrimoine, & s'étoient même alliés avec *Eric*. Ce Prince lui laissa cependant exercer quelques droits seigneuriaux dans les états dont il lui avoit ôté la proprieté; il lui laissa même le petit pays de *Caland*, mais d'ailleurs il disposa de la seigneurie de *Rostock* comme de sa conquête. Il en engagea même quelques portions au Prince *Wizlas* de *Rugen* qui de son côté assura au Prince Danois la succession à tous ses Etats en cas qu'il mourut sans héritiers mâles. Le Roi de Dannemarc affermissoit & étendoit ainsi son autorité au midi de la mer baltique, pendant qu'au Nord il étoit engagé dans plus d'une guerre fâcheuse.

Celle qu'il fit en Suede pour délivrer le Roi *Birguér*, que ses freres tenoient en captivité, donna lieu à *Henri de Meclenbourg* de porter aussi ses armes dans ce Royaume en qualité d'allié du Roi de Dannemarc. *Birguér* fut délivré par ses alliés, & paya par une pension de 1000 marcs qu'il assura à *Henri* le service qu'il lui avoit rendu. Il fut comprit aussi dans le traité de paix qui termina cette guerre, & forma par ce moyen de nouvelles liaisons avec la Suéde. 1310

Ce qui ne mérite pas moins d'être remarqué ici à l'occasion de cette guerre, c'est qu'elle donna lieu aux villes de *Rostock*, *Wismar*, *Greifswalde* & *Stralsond* de renouveller dans cette derniere ville leur confédération, & d'en resserrer les liens. Elles se promirent par ce dernier traité de faire cause commune dans toutes leurs affaires importantes, & de s'assister fidélement & efficacement contre tous leurs ennemis. Cette alliance dont elles avoient déja éprouvé d'heureux effets augmenta leurs forces & surtout leur confiance au 1308

point

point qu'elles purent dès lors opposer plusieurs fois de la résistance à leurs
1310 souverains. On voit, par exemple, la ville de *Wismar* fermer ses portes à *Henri de Mecklenbourg* qui vouloit y célébrer les noces de sa fille *Mathilde* avec Othon Duc de *Lunebourg*. *Henri* fut obligé de donner les fêtes somptueuses, qu'il avoit préparées, à *Sternberg*, où il adressa de vives plaintes contre la ville de *Wismar* aux Seigneurs & aux Princes qu'il avoit invités & au Roi de Dannemarc lui-méme. Les villes allarmées s'unirent alors par une nouvelle alliance, à laquelle celle de *Lubeck* accéda, en se réservant seulement de ne point agir hostilement contre le Roi de Dannemarc. Elles s'engagerent par ce traité à ne porter ni munitions de guerre, ni provisions dans les Etats de leurs ennemis, & ce qui peut paroître aujourdhui une clause extraordinaire, elles se promirent de ne point vendre de drap aux sujets de ces Princes qu'autant qu'ils prêteroient serment de n'en donner aucune partie à leurs souverains. Ces précautions si elles avoient été rigoureusement observées, pouvoient sans doute mettre une sorte d'égalité de moyens entre une ligue de quelques villes, & celles de plusieurs souverains maitres de vastes états. Car alors dans ces vastes états il n'y avoit aucune industrie, & le luxe qui s'y étoit déja glissé y mettoit les peuples dans une vraye dépendance des nations commerçantes & industrieuses.

Cependant l'événement fit voir que les villes confédérées avoient trop osé. Les Princes qui s'étoient ligués pour les humilier, ne manquerent sans doute point de drap, & du moins cette privation ne les empécha pas d'attaquer à la fois *Wismar* & *Rostock*. *Henri de Mecklenbourg* investit du côté de terre la prémiére de ces villes, pendant qu'une flotte Danoise fermoit l'entrée de son port. A la vérité la flotte des villes alliées repoussa celle des Danois, mais
1311 *Henri* pressant *Wismar* vivement du coté de terre, & ayant maltraité les bourgeois dans une sortie, ils prirent le parti de se soumettre à ce Prince, de lui payer des contributions, de lui accorder divers tributs à titre de réparation & de dédommagement, & de lui prêter enfin un nouveau serment de fidélité.

Alors

Alors *Henri* confirma les priviléges de la ville; mais ses droits & sa juridiction furent plus clairement déterminés, les alliances de la ville avec ses associées furent restreintes dans des bornes moins vagues, elles ne pouvoient avoir d'objet hors de l'enceinte des villes; le nombre des vaisseaux qu'elle leur pouvoit fournir étoit déterminé. Enfin les bourgeois durent rebâtir à leurs fraix le château du Prince & lui assurer ainsi l'entrée de leur ville qu'ils lui avoient si imprudemment fermée. Celle de *Rostock* n'eut pas moins de sujet de se repentir de s'être opposée à l'autorité du Roi de Dannemarc. Ce Prince ayant chargé de sa vengeance *Henri* de *Mecklenbourg*, en le nommant gouverneur de la Seigneurie de *Rostock*, & général de son armée dans cette province, la ville fut obligée de lui ouvrir ses portes, & de lui payer les fraix de la guerre qui ne fut pas terminée pour cela. En effet *Henri* aidé des Margraves de *Brandenbourg*, ayant voulu s'assurer par deux forts qu'il fit construire, du port de *Varnemunde* duquel dépend le commerce de *Rostock*, les bourgeois malgré leurs magistrats se soulevèrent contre le Roi de Dannemarc, & se donnerent pour chef le Prince *Nicolas* qui avoit été leur maitre & qu'ils regrettoient. Sous la conduite de ce Prince, & avec ses secours tout réussit d'abord au gré de leurs voeux, ils s'emparèrent des deux forts, & en bâtirent un autre, propre à leur assurer *Varnemunde*.

Mais le Roi de Dannemarc poussé à bout par ces révoltes réitérées résolut de faire les plus grands efforts pour en tirer vengeance. Il fit entrer dans ses intérêts les *Margraves* de *Brandenbourg*, *Othon* Duc de *Poméranie-Stettin*, 1312
& les Princes *Nicolas* & *Jean* de *Werle*, & avec leurs forces réunies à sa flotte, la ville de *Rostock* fut assiégée par mer & par terre. Ce siége n'eut pas cependant le succès que tant d'efforts sembloient annoncer. Les villes alliées de *Rostock* la secoururent efficacement, & firent même une diversion heureuse en Dannemarc. Elle ne perdit que le fort construit à *Varnemunde*. *Henri* de *Mecklenbourg* favorisé par ces circonstances offrit avec succès sa médiation, pour rapprocher les deux partis, & on convint à *Polchau* des conditions

1312 ditions d'une paix entre le Roi de Dannemarc & les *Margraves* d'une part, & la ville de *Rostock* & le Prince *Nicolas* de l'autre. La ville fit des soumissions, paya des dommages au Roi & aux Margraves, bannit les auteurs de la rebel-
1313 lion. Le Roi lui rendit les priviléges & les immunités dont ses habitans jouïssoient dans ses états, & les augmenta même peu de tems après. *Nicolas* obtint quelques terres pour ses prétentions.

1314 Ce Prince ne vécut que peu de tems après cette paix; il ne laissa qu'une fille nommée *Elisabeth* & une très petite succession dans le *Mecklenbourg* que ses cousins *Henri* de *Mecklenbourg* & *Nicolas* de *Werle* partagerent entr'eux. C'étoit les districts de *Caland* & de *Hard*. Les terres que les Rois de Dannemarc lui avoient données dans ses Etats, comme une compensation pour la Seigneurie de *Rostock* retournerent à ce Prince. *Elisabeth* reçut de lui une dot en argent lorsqu'elle épousa *Chrétien* Comte d'Oldenbourg.

1313 La mort de l'Empereur Henri VII. replongeoit alors l'Allemagne dans l'état de troubles & de confusion dont elle étoit à peine sortie. Après un interrègne de près d'un an, l'opposition des intérêts & des partis, le défaut de loix sur les élections, & sur le droit des Electeurs furent cause que les suffrages se partagerent, & qu'il y eut deux Empereurs. *Henri de Mecklenbourg* se rangea sous la bannière de *Louis V.* Duc de *Bavière* que suivoient ses voisins *Jean* Duc de *Saxe-Lavenbourg* & *Waldemar* Electeur de *Brandebourg*. Il avoit accompagné ces Princes à la diète d'élection qui s'étoit tenue à *Franc-*
1314 *fort*. Il alla de même avec eux à *Cologne* & à *Aix la Chapelle* que le nouvel Empereur vouloit réduire sous son obéissance. Ce fut là qu'il obtint de lui la confirmation & le renouvellement de tous les priviléges que l'Empereur *Frédéric II.* avoit accordés à son ayeul en 1235. On conserve deux originaux de ce diplome dans les archives ducales de *Schwerin*. Ils sont munis du sceau Impérial, & datés l'un de *Cologne* du 2. Décembre, l'autre de *Mayence* du 20. du même mois & de la même année.

Les

Les progrès de la puissance des villes anséatiques du pays Vénéde & ceux de leur amour pour l'indépendance qui en étoient une suite, rallumoient sans cesse la jalousie & les querelles entre elles & les Princes voisins. La ville de *Stralsund*, à l'exemple des villes ses alliées, s'étoit révoltée contre son souverain le Prince *Witzlas* de *Rugen*. Celui-ci avoit appellé à son secours les Princes voisins intéressés à sa cause. *Henri* de *Mecklenbourg* avoit réussi d'abord à la vérité à étouffer cette révolte, mais elle éclata bientot après avec plus de force, & eut des effets plus étendus. Elle entraina même *Henri* dans une guerre sérieuse avec *Waldemar Margrave* de *Brandenbourg* qui avoit pris le parti de *Stralsund*. *Henri* avoit pour alliés le Roi de Dannemarc, le Duc de *Saxe-Lavenbourg*, les Comtes de *Schwerin*, *Nicolas* & *Jean* Prince de *Werle* &c. On prétend même que les Rois de Pologne, de Hongrie, de Suède, de Norvégue, les Ducs de *Russie* prirent part à cette grande ligue contre les Margraves de *Brandenbourg* qui n'avoient d'autres alliés que les Princes de *Poméranie*, *Othon* & *Wartislas*. Nous ne trouvons point dans l'histoire les motifs de cette formidable confédération, ni les grands succès qu'il semble qu'on eut dû en attendre. Ils furent assez peu décisifs & assez partagés, & par cette raison nous ne ferons ici mention que des événemens qui ont eu quelque suite importante. Il paroit que la discorde se glissa d'abord entre les confédérés, comme il arrive souvent dans les ligues composées d'un grand nombre de membres. Les deux frères *Nicolas* & *Jean de Werle* devinrent ennemis, & le dernier prit parti pour les *Margraves* de *Brandenbourg*. Il y eut un combat à *Möllen* où il fut vainqueur & fit prisonnier les Comtes de *Holstein* & de *Schwerin*. Il fut battu ensuite à *Lupelau*, fait prisonnier lui même, & contraint de se reconcilier avec le parti qu'il avoit abandonné en cédant pour sureté du payement de sa rançon quelques territoires, & en s'engageant, lui & son frère, à servir le Roi de Dannemarc de leurs personnes & de toutes leurs forces. Les Comtes de *Schwerin* prirent de pareils engagemens avec ce Prince, & alors la guerre contre le *Brandenbourg* se ralluma avec une nouvelle viva- 1315

cité. Presque tous les Princes qui y prenoient quelque intérêt se déclarèrent & s'armèrent pour l'un ou l'autre parti.

1316 *Henri* de *Mecklenbourg* qui jouoit le principal rôle dans la ligue opposée au *Margrave* lui enleva plusieurs places, & ravagea les frontières du *Brandenbourg*, pendant que *Henri de Molzahn* qui servoit sous lui remportoit un avantage considérable à *Quastenberg* dont la prise de *Meienbourg* fut la suite. Le *Margrave* pressé par son ennemi fut forcé de demander des secours à tous ceux de ses voisins qui étoient bien disposés pour lui. Il en obtint des Ducs de *Silésie*, du *Margrave* de *Misnie*, de plusieurs Comtes de *Thuringe*, des Evêques de *Mersebourg* & de *Camin*, du Duc de *Brunsvick*, & du *Landgrave de Hesse*. Ainsi cette querelle qui n'étoit peut-être que l'effet de la jalousie des voisins des Princes de la maison de *Brandenbourg* menaçoit de mettre en feu une grande partie de l'Allemagne. *Henri* de *Mecklenbourg* soutenu par le Roi de *Dannemarc*, par les Ducs de *Saxe-Lavenbourg*, & le Duc de *Lunebourg*, réunit de son côté divers corps que lui fournissoient ces Princes, & en ayant formé une armée considérable il marcha à celle de l'ennemi qui ne l'étoit pas moins. Elles se rencontrerent à *Schultendorf* près de *Gransée* dans la Marche de *Brandenbourg*, où se donna une des plus sanglantes batailles dont ces contrées ayent été le théatre. *Henri* de *Mecklenbourg* qui combattit avec une valeur digne de son surnom de *Lion* y fut blessé dangereusement, mais il n'en remporta pas moins une victoire complette. Les troupes du Margrave furent dispersées; lui même échappa avec peine. Les vaincus ammenerent cependant en fuyant quelques prisonniers de distinction, comme *Henning* Comte de *Holstein*, & un frère du Roi de *Dannemarc*. Ils laisserent de leur coté plusieurs Comtes & Seigneurs entre les mains des vainqueurs.

Après une perte aussi grande le Margrave *Valdemar* sentit la nécessité de la paix. La plupart des Princes étoient hors d'état de soutenir de longues guerres, & cette impuissance mettoit heureusement des bornes aux passions qui les leur faisoient aimer. *Henri* de *Mecklenbourg* qui avoit cueilli des lauriers

riers dans celle-ci, n'en fut pas moins empressé à la terminer par des traités. Ce fut lui qui les négocia en son nom & au nom du Roi de *Dannemarc*. Il nomma deux chevaliers qui en réglerent les conditions, avec deux chevaliers choisis par le Margrave. La paix fut conclue à *Templin* après de longues négociations. On n'en sera pas surpris quand on considérera seulement le nombre des parties intéressées. D'un coté c'étoit le Roi de *Dannemarc*, *Henri* de *Mecklenbourg*, les Ducs *Othon* de *Lunebourg*, *Rodolphe* & *Eric* de Saxe; les Evêques de *Havelberg*, de *Schwerin*, & de *Razebourg*, *Jean le jeune* Prince de *Werle*, (fils de *Nicolas*) les Comtes *Henri* de *Schwerin*, *Gerhard* de *Holstein*, *Othon* de *Hoya*, *Nicolas* & *Bernard* de *Gutzkau*. De l'autre coté c'étoit le *Margrave Valdemar* de *Brandenbourg* & deux Ducs de *Poméranie*. Nous nous bornerons à remarquer sur ce traité que le pays de *Stargard* fut assuré de nouveau par le Margrave à la maison de *Mecklenbourg* avec tous ses droits; que *Henri* restitua en échange au Margrave ses conquêtes savoir les châteaux d'*Eldenbourg* & de *Vredenhagen*, & les terres qui en dependoient, avec la clause de reversion au *Mecklenbourg*, dans le cas d'extinction de la famille du *Margrave*; que ce dernier devoit de plus payer les dettes que *Henri* avoit contractées à l'occasion de la guerre, que pour prévenir dans la suite les incursions que les Ducs de *Poméranie* faisoient dans le *Mecklenbourg*, on raseroit les forts & le châteaux qui favorisoient ces désordres, & qu'ils ne seroient jamais rebâtis. On nomma des arbitres pour régler les autres articles moins importans, & suivant l'usage du siécle, des gentils-hommes, vassaux des Princes contractans, se rendirent garans pour eux de l'exécution du traité. Ce qui n'en fut pas un des effets les moins importans ce fut que le Roi de *Dannemarc*, le *Margrave*, & *Henri* de *Mecklenbourg* conclurent entre eux une alliance défensive, & que leur réconciliation fut encore scellée quelque tems après par une fête que *Henri* leur donna dans sa ville de *Wismar*.

Le 25 Nov. 1317

1319

Durant le cours de cettte guerre il s'étoit fait un changement dans le *Mecklenbourg* rélativement à la branche des Princes de *Werle* & à leurs Etats. *Ni-*

colas de *Werle* étoit mort vers l'année 1316. Il ne laissoit de *Richenza* son épouse, fille d'*Eric III.* Roi de *Dannemarc*, qu'un seul fils nommé *Jean*, qu'on nomma *Jean le jeune* pour le distinguer de son oncle qui portoit le même nom de *Jean*. Cet oncle éleva des difficultés sur la succession, & après quelques contestations il en obtint la moitié par le jugement de douze Chevaliers choisis pour arbitres. Les principaux lieux de la portion de *Jean* l'aîné étoient *Gustrau*, *Krakau*, *Penzlin*, *Caland*, *Waren*. Ceux du neveu étoient *Parchim*, *Malchin*, *Goldberg*, le cloitre de *Dobbertin* &c. Les *Copartageans* stipulérent la succession réciproque au cas d'extinction de leur branche. *Jean l'aîné* eut pour sa part celle qui prit son nom de *Gustrau* qui en étoit la ville principale. *Jean le jeune* eut celle à laquelle le nom de la ville de *Parchim* fut donné.

Vn événement non moins important changea aussi quelques tems après le sort de la Seigneurie de *Rostock*. *Henri* de *Mecklenbourg* avoit rendu des services distingués & si dispendieux au Roi de *Dannemarc* dans les guerres dont *Rostock*, *Rugen* & le *Brandenbourg* avoient été le théâtre, que ce Prince ne crut pas lui devoir une moindre récompense que celle de l'investiture de la
1317 Seigneurie de *Rostock* & de tous les châteaux, forteresses & terres appartenans à sa couronne dans le *pays des Vénédes*, à la réserve du seul château, situé à l'embouchure de la *Varnau* que le Roi avoit cédé au Maréchal de Dannemarc. *Henri* devoit jouir de toutes ces belles possessions comme une récompense de ses services & une indemnité pour les dépenses qu'elles lui avoient occasionnées, jusques à ce que le Roi le dédommageat de quelqu'autre maniere.

Henri lié par là de nouveau & plus étroitement avec le Roi de *Dannemarc* le servit dans une guerre qu'il fit en Suede pour soutenir *Birguér* sur le trône, contre les sujets de nouveau révoltés. Il prit part aussi aux troubles qui agitoient la maison de *Holstein*. Il avoit trouvé dans le métier des armes la gloire & la fortune. Le pouvoir de l'habitude achevoit sans doute de le lui rendre agréable & nécessaire.

La

La paix que le traité de *Templin* avoit procurée aux nations *Vénédes* en eut peut-être encore fait le bonheur pendant quelques années, si la mort d'un des principaux Souverains de ces contrées, qui arriva presque en même tems, n'eut ouvert une nouvelle scène de discordes, & de violences. *Eric VII.* Roi 1319
de Dannemarc laissoit sa couronne en mourant à son frere *Christophle*, Prince léger, foible, imprudent qui ne sut se faire craindre ni aimer. *Valdemar Margrave de Brandenbourg* terminoit en méme tems sa carrière sans autres héritiers qu'un Prince en bas âge qui mourut méme l'année suivante; & avec le- 1320
quel s'éteignit la branche de la Maison d'*Anhalt* qui régnoit depuis long-tems avec gloire dans le *Brandenbourg* & la *Lusace*. Vne si riche succession réveilla, comme c'est l'ordinaire, l'ambition de tous les voisins. *Henri* de *Mecklenbourg* ne fut pas des moins ardens à profiter d'une circonstance aussi favorable à la sienne. Il commença par se mettre en possession d'*Eldenbourg*, de *Vredenhagen*, de *Varnemunde*. Plusieurs vassaux de Brandenbourg se mirent sous sa protection, & l'Evêque de *Halberstadt* acheta son amitié par divers fiefs situés dans l'ancienne *Marche*, mais relevant de sa cathédrale dont il lui assura l'expectative. C'étoit trop peu encore pour satisfaire *Henri le lion*. Il s'assura de l'alliance de son parent *Jean*, Prince de *Werle-Gustrau*, & de l'*Evêque de Havelberg*, & entrant en forces dans le *Brandenbourg*, il se rendit maitre de la ville & de la Seigneurie de *Grabau*, de *Pasevalk*, de *Prenzlau*, 1321
de *Templin*, & d'autres places, jusques à ce qu'enfin il fut arrété par les autres prétendans à la succession de *Brandenbourg*. Les Ducs *Othon* de *Poméranie-Stettin*, & *Vartislas* de *Poméranie-Wolgast* reprirent sur lui *Pasevalk* & *Prenzlau*. Le Duc de *Brunswick* & l'*Archévêque* de *Magdebourg* se liguérent contre lui. Il s'en vengea par des incursions & des ravages dans les terres de ces Princes. Mais d'ailleurs cette guerre contre le Duc de *Brunsuick* & l'*Archévêque* n'eut pas d'autre suite. *Henri* se reconcilia avec eux, & l'Empereur *Louis de Baviere* s'étant mis sur les rangs pour disputer aussi la succession de *Brandenbourg*, les autres prétendans sentirent la nécessité de céder à ce puis-

puissant concurrent. *Henri* de *Mecklenbourg* se voyoit d'ailleurs menacé par le Roi de *Dannemarc* irrité contre lui de ce qu'il avoit pris *Varnemunde*, & de ce qu'il refusoit de lui rendre hommage pour la Seigneurie de *Rostock* qu'il tenoit de sa couronne.

Menacé par ce Prince *Henri* sollicita le secours d'un autre. Il envoya *Martin* de *Huda* en Suéde ou régnoit alors le jeune *Magnus*. Ce Prince étoit en même tems Roi de Norvègue comme héritier de sa mère *Ingueburge*, fille du Roi *Haquin*, avec lequel s'étoit éteinte la race des anciens Rois de Norvègue. *Ingueburge* avoit été mariée au Duc *Eric*, que son frere *Birguér* Roi de Suéde avoit fait mourir de faim; & elle avoit eû de cet infortuné Prince, outre le
1321 Roi *Magnus*, une fille nommée *Euphémie* accordée à *Albert* fils ainé de *Henri* de *Mecklenbourg*. Les suites qu'eut cette union en font un evénement important & remarquable dans l'histoire de ce pays. On promit à *Euphémie* une dot de dix-mille marcs d'argent dont les Royaumes de Suéde & de Norvégue devoient payer chacun une moitié, & *Henri* de *Mecklenbourg* devoit de son côté lui assurer la ville & le château de *Gadebusch* avec ses dépendances pour son douaire.

Entre ces deux royaumes & le *Mecklenbourg* il devoit y avoir en même tems une alliance défensive, par laquelle les contractans se promettoient des secours contre le Dannemarc; & d'autres Princes comme *Rodolphe* & *Venceslas* Ducs de *Saxe*, deux Comtes de *Holstein*, *Goncelin* Comte de *Schwerin* accédoient à cette alliance qui fut encore fortifiée par l'accession de *Canut Porse*. C'étoit un gentil-homme Danois qui à la faveur des troubles du Dannemarc étoit devenu Duc de *Hallande*, avoit acquis d'autres vastes possessions, & avoit épousé *Ingueburge* mére du Roi *Magnus*.

Mais toutes ces alliances, ces secours étrangers ne guérissoient pas le mal dont le *Mecklenbourg* étoit interieurement travaillé. Ce pays étoit épuisé par une suite inévitable de tant d'expéditions guerrieres dont ses Princes avoient plus recueilli de gloire que de fruit. *Henri* étoit accablé de dettes, & déja en
1318

1318 il avoit été obligé de vendre l'île de *Poel*, & plusieurs autres domaines aux nobles de *Plessen*, de *Preen* & de *Stralendorff*. Ces ressources étant insuffisantes, il se vit conduit par la nécessité, et pour son malheur, à chercher sa libération & le soulagement de son peuple dans les richesses de son clergé. Il en exigea un impôt, & le leva par voye de contrainte. Ce n'étoit pas dans ce siècle que de pareilles entreprises pouvoient réussir.

Le Clergé indigné se souleva. L'Evêque de *Ratzebourg* & l'Abbé de *Reinfeld* lancerent un interdit contre *Henri* & ses Etats. „Ils *souleverent*, dit l'historien qui nous sert de guide, *le Ciel & l'Enfer contre le Prince* au moment où il étoit d'ailleurs menacé sur la terre par de dangereux ennemis.“ *Rudloff T. II. p. 241.*

Le Roi de Dannemarc voyant que l'occasion étoit favorable à ses vûes & à sa vengeance engagea le Prince de *Rugen*, les *Ducs de Pomeranie* & même les deux Prince de *Werle* à se liguer contre *Henri*, & à s'opposer aux projets, qu'il pouvoit avoir formés relativement à la succession de *Brandenbourg*.

Quoique *Henri* ne put plus alors compter que sur un seul allié, le Comte *Henri* de *Schwerin*, il ne se laissa point effrayer par cette nuée d'ennemis. Attaqué d'abord du côté de *Rugen*, il défit deux fois *Vizlas*, Prince de ce pays, à *Sulten* & à *Ribnitz*, & fit lever le siège de cette derniere ville; mais en même tems ses Etats & ceux de son allié furent cruellement ravagés. Il se vengea avec une cruauté semblable des Princes de *Werle* ses parens, en mettant le pays de *Gustrau* à feu & à sang. Il remporta même sur eux une victoire complette à *Friederichsdorff*, qui disposa les esprits de ses ennemis à la paix, & lui-même allarmé du danger auquel l'excommunication l'exposoit sentit aussi la necessité de se reconcilier avec son clergé. 31. Decbr. 1322

Il donna donc quelque satisfaction aux Evêques de *Schwerin* et de *Ratzebourg*, et aux Abbés de *Dargun* & de *Reinfeld* en leur cèdant des droits & de terres, et en rendant aux autres Ecclésiastiques les revenus qu'il avoit saisis. Alors l'interdit fut levé, la colère du Ciel appaisée, & la tranquillité rétablie.

Henri pour attester son repentir par un monument durable fonda de concert avec *Anne* son épouse une nouvelle maison pour des Religieuses de St. *Claire*, dans la ville de *Ribnitz*, & lui fit présent du Château qu'il y possédoit,
1324 — 28 de l'Eglise paroissiale & de quelques terres & domaines dans le voisinage.

Il falloit après celà terminer les anciens différens du *Mecklenbourg* avec le Roi de Dannemarc. Pour hâter cet ouvrage salutaire *Henri* eut une entrevûe avec ce Prince à *Nikoeping* dans l'île de *Falster*, & il y reçut de lui à tître de fief perpétuel & héréditaire la Seigneurie de *Rostock*, avec les pays de *Gnoien* & de *Schvaan* qu'il n'avoit possedé jusques alors que comme engagiste. Il promit de son côté de fournir au Roi les secours convenus dans les guerres qu'il auroit à soutenir, en Allemagne, en Dannemarc, en Norvégue, ou en Suede. En prenant possession de la province de *Rostock*, *Henri* voulut que ses nouveaux sujets participassent à sa satisfaction. Il vendit à la ville le port de *Varnemunde*, & s'engagea à detruire le fort nommé *Danskbourg* bâti par les Danois. Il promit aux bourgeois qu'il n'en feroit construire aucun à un mille de distance de cette ville & de la rivière de *Varnau*. Il leur confirma leurs autres priviléges, obtint pour eux la confirmation de ceux dont ils jouîssoient en Dannemarc, et quelque tems après il leur céda l'établissement qu'il avoit dans leur ville pour battre monnoye, et s'engagea à n'en point faire battre ailleurs dans la Seigneurie de *Rostock*. La ville s'engagea de son côté à reconnoître & à maintenir les droits & les possessions de son Prince, elle lui prêta hommage, de même que toutes celles du pays comme *Ribnitz*, *Sulze*, *Gnoien*, *Tessin*, *Schvaan*, *Marlau*, *Kropelin*. Dès lors *Henri* reprit dans tous les actes publics le tître attaché à la *Seigneurie de Rostock*, dont la malheureuse Régence de *Nicolas l'enfant* avoit privé comme on l'a vû, sa maison depuis le commencement de ce siècle.

Henri se reconcilia de même avec les Seigneurs de *Werle*, et avec les *Ducs de Poméranie*. Ce qui devoit nécessairement y contribuer c'est que la succession de *Brandenbourg* qui avoit été la premiere cause de la guerre venoit d'être

d'être adjugée à un nouveau concurrent, par une autorité à laquelle il falloit que toutes les autres prétentions cédassent. L'Empereur *Louis* de *Bavière* avoit prononcé dans une diéte tenue à *Nuremberg* que le *Brandenbourg* étoit un fief vacant qui devoit retourner à l'Empire faute d'héritiers legitimes, et il l'avoit conféré à son fils aîné *Louis* de *Bavière* avec tous ses droits, & nommément avec celui de Suzeraineté sur la Seigneurie de *Stargard*. Ce nouvel Electeur avoit épousé la fille du Roi de Dannemarc. Soutenu par cette alliance & par la puissance de l'Empereur son pere, *Louis* ne pouvoit qu'en imposer aux Princes de *Mecklenbourg* & de *Poméranie*, aussi terminerent-ils de bon gré avec lui les difficultés qui les avoient armés contre le *Brandenbourg*, & dès lors la paix fut générale dans toutes ces Provinces.

Le traîté de *Henri* de *Mecklenbourg* avec l'Electeur fut conclu à *Dobber*. *Henri* lui rendoit ses conquêtes dans le *Brandenbourg*, moyennant une somme de 8000 marcs d'argent, monnoye de *Brandenbourg*, que le Margrave devoit lui payer en divers termes, & pour sûreté desquels il lui engageoit pour cinq ans les villes & terres de *Grabau* & de *Meyenbourg*. Faute de payement aux époques convenues ces terres devoient rester au *Mecklenbourg*. L'Electeur s'engageoit encore à payer les dettes que *Henri* avoit faites dans les portions du *Brandenbourg* qu'il avoit conquises; & pour lui garantir encore mieux la possession des terres qui lui étoient hypothéquées, quelques Vassaux de l'Electeur continuoient à entretenir des alliances pour cet effet avec le Seigneur de *Mecklenbourg*. 24 May 1325

A peine les provinces *Venédes* commençoient-elles à goûter enfin les douceurs de la paix, que la tranquillité fut troublée par un evénement semblable à celui qui avoit allumé la précédente guerre. L'ancienne maison des Princes de *Rugen* s'éteignit par la mort de *Vitizlas*, & de *Jaromar* son fils, arrivée la même année; et presque au moment où *Henri* de *Mecklenbourg* venoit de former avec eux la plus étroite union. Il avoit en effet accordé sa fille *Beatrix* à *Jaromar*. Il avoit fait un traité avec *Vitizlas*, avec le Roi de 1325

Dannemarc, & avec d'autres Princes pour la défense commune, & pour la sureté du commerce & des grands chemins. La mort des deux Princes de *Rugen* changea bien l'état des choses. Nombre de prétendans annoncerent le dessein de disputer cette succession. *Wartislas* Duc de *Poméranie-Volgast*, neveu par sa mère du dernier Prince de *Rugen*, fondé sur un pacte de confraternité qu'il avoit fait avec lui, & favorisé par les Etats du pays, s'en mit aussitôt en possession. Mais *Christophle* Roi de Dannemarc reclama cette principauté comme étant un fief de sa couronne à laquelle le dernier Prince en avoit fait hommage, & dont il avoit droit de disposer lorsqu'il devenoit vacant. Il fit plus: Il se mit en devoir d'en déposséder *Wartislas*, & ne le pouvant par ses propres forces dans un tems où il avoit à combattre de puissans ennemis dans le sein même de son Royaume, il s'allia avec *Henri* de *Mecklenbourg* et avec les Princes de *Werle*. Il leur promit des subsides en argent, il leur engagea la ville & le pays de *Tribesées*, leur donna en fief le pays de *Darss*, et le château de *Hartesbourg* à condition qu'ils l'assisteroient efficacément dans cette entreprise. Mais au moment ou il en pressoit l'execution, la plûpart de ses sujets leverent l'étendart de la révolte & prirent pour leur chef *Gerard* dit le *grand*, Comte de *Holstein* de la branche de *Rendsbourg*, rival dangereux par son ambition, son activité, ses grands talens militaires & politiques. *Christophle* ne put lutter avec égalité contre un pareil ennemi. Ses troupes furent deux fois défaites, & le clergé Danois qui le haïssoit, animant contre lui un peuple déjà mal disposé, il fut déposé, & forcé de chercher un azyle dans le *Mecklenbourg*. Là il n'épargna rien pour intéresser les Princes à sa défense. Il leur promit de grands subsides & leur donna pour caution ses îles de *Lalande*, de *Falster* & de *Moene*. Enfin pour gagner aussi le Duc de *Pomeranie-Volgast*, il lui abandonna ses prétentions sur la principauté de *Rugen*, et lui en conféra l'investiture. C'est ainsi que les Danois, comme tous les peuples divisés & livrés à l'anarchie, enrichissoient de leurs dépouilles des voisins plus sages qu'eux.

En

En vain *Christophle* aidé de *Henri* de *Mecklenbourg* essaya-t-il de les réduire de nouveau sous son obeïssance. Il étoit trop tard. Le parti des rebelles conduit par *Gerard le grand* triomphoit par tout, & *Henri* fut heureux d'obtenir du vainqueur la liberté de sortir du Dannemarc avec ses troupes. Ce mauvais succès n'épuisa pas cependant sa constance. Il resta fidèle au malhéureux Monarque tout détrôné qu'il étoit, & à son fils *Eric*. Il leur donna un azyle dans sa ville de *Rostock*, et le Duc *Vartislas* de *Volgast* étant mort dans le même tems, *Christophle* voulant récompenser une fidélité si rare et si bien prouvée donna à *Henri* & aux deux Princes de *Werle* ses parens l'investiture de toute la principauté de *Rugen*, savoir l'Isle de ce nom, le château de *Garz*, les pays, villes & châteaux de *Stralsound*, *Barth*, *Sahle*, *Darz*, *Tribesées*, *Grimm* & *Loitz*. Les nouveaux Princes de *Rugen* promirent en même tems, selon l'usage, à leur suzerain de le servir fidélement, & ce secours fut déterminé par le même acte.

1. Août 1326

6. Août

v. *Schwarz* Hist. fin. Princ. Rug. (ad h. ann.)

Mais il falloit, pour profiter de la liberalité du Roi Danois, conquerir la Principauté qu'il donnoit. En effet *Vartizlas* avoit laissé des fils dont le tuteur, *Barnim* Duc de *Stettin*, reclamoit les droits sur cette partie de la succession de leur pére avec d'autant plus d'ardeur, qu'étant lui-même de la maison de Poméranie il étoit intéressé à la soutenir. L'ennemi de *Christophle*, *Gerard le grand*, prit parti pour le pupille, et passa même la mer avec une armée pour le secourir. *Henri* de *Melklenbourg* & les Princes de *Werle* soutinrent aussi leurs droits à main armée. On se battit & l'événement ne fut pas heureux pour *Henri* & ses alliés. Ils furent enfin obligés de céder à un ennemi supérieur en forces, car la ville de *Stralsound* leur fut constamment contraire, et cette ville, l'une de la ligue anséatique, ne put qu'avoir une influence considérable sur les événemens d'une guerre de cette nature.

Barnim se hâta d'en arrêter les progrès, & d'assurer la succession de *Rugen* à ses pupilles par la paix avantageuse que la fortune venoit lui offrir. Elle se conclut en effet bientôt après à *Brodersdorff*. Le Roi *Christophle* y accéda aussi

aussi bien que les quatre villes anséatiques de la Poméranie, *Anclam*, *Greifswalde*, *Demmin* & *Stralsound*. Les Princes de la maison de *Mecklenbourg* renoncerent à toute prétention sur la succession de *Rugen* en général, & spécialement sur *Hartesbourg* & sur le pays de *Dars*, moyennant un dédommagement de 31000 marcs d'argent fin poids de Cologne. On leur engagea pour sureté du payement & pour douze ans *Tribbesées*, *Grimm* & *Barth*, et si ce payement n'étoit pas effectué au terme fixé, ces villes & châteaux devoient leur rester à perpétuité. On avoit réservé dans cette convention le douaire d'*Agnès* veuve du dernier Prince de *Rugen*, mais elle confondit ses droits avec ceux de *Henri* de *Mecklenbourg* en l'épousant.

Délivrés du fardeau de cette guerre les Princes de *Mecklenbourg* & de *Werle* s'occuperent de nouveau des interêts du malheureux Roi de Dannemarc *Christophle II.* que tout le monde abandonnoit. Mais les efforts que firent en sa faveur ces Princes & leurs alliés n'eurent qu'un moment de succès. *Henri* de *Mecklenbourg* ne put même y prendre part que peu de tems. Il mourut au commencement de l'année suivante à *Sternberg*, après avoir fait en présence de ses conseillers & des principaux membres de sa noblesse les dispositions nécessaires dans les circonstances.

22. Janvier 1329

Les grandes qualités de ce Prince, le rôle brillant qu'il joua durant nombre d'années, l'influence qu'il eut sur les événemens les plus importans qui agiterent pendant ce tems le Nord de l'Europe lui assurent une place distingué dans les fastes de ce siécle. Entreprenant, actif, ambitieux, d'une capacité, & d'une intrepidité peu commune il savoit allier à ces qualités qui le rendoient redoutable à ses ennemis, une habileté non moins grande à profiter des circonstances, talent qui valut à sa postérité des avantages qu'elle ne doit pas oublier. Il est vrai que trop ambitieux peut-être, son caractère entreprenant l'engagea souvent dans des difficultés dont il ne put sortir qu'en changeant trop légérement de parti, & en contractant des dettes onéreuses à lui-même & à ses sujets.

Ce

Ce Prince avoit été marié trois fois: 1. à *Beatrix* fille d'*Albert* Margrave de *Brandenbourg* morte en 1314, 2. à *Anne* fille du Duc *Albert* de *Saxe-Vittenberg*, veuve d'un *Landgrave de Thuringue*, morte en 1327. 3. à *Agnès* fille du Comte de *Lindau*, veuve de *Vitzlas* Prince de *Rugen*. Elle survéquit à son époux n'étant mort qu'après 1343. *Henri* ne laissa qu'une fille de son premiere mariage nommée *Mathilde*, qui épousa *Othon* Duc de *Lunebourg*. Il laissa du second lit deux fils, *Albert* & *Jean*, dont il va être question, & plusieurs filles. Il n'éût point d'enfans de sa troisième épouse.

Les deux Princes que le droit de la naissance appelloit à lui succéder étant encore en bas âge, *Henri* ordonna en mourant que la tutéle & la Régence seroient confiées à seize conseillers qu'il nomma, auxquels seroient joints des magistrats des villes de *Rostock* & de *Wismar*. Mais peu de temps après sa mort, on donna l'exclusion à ces derniers, & les premiers gouvernerent seuls, avec le concours de *Henri* Comte de *Schwerin* quatrieme du nom de cette maison.

Cette Régence s'occupa d'abord à assurer la tranquillité du pays contre les brigands qui l'investoient. Ce fut l'objet d'un traité fait à *Dutzau* avec 1329
les Ducs de *Saxe-Lawenbourg*. Les brigands toujours combattus renaissoient sans cesse, & devoient renaître & pulluler dans ces siécles orageux, où la multitude & le conflict des pouvoirs, permettoient d'éluder aisement l'autorité des loix & de la justice.

Après celà il fut encore question des intérêts du Roi de Dannemarc, souvent fugitif, & toujours persécuté par les grands, par le clergé de ses états, & surtout par ses voisins les Comtes de *Holstein* qui occupoient ses plus belles provinces. Les deux Princes de *Werle* se liguerent en sa faveur avec *Magnus* Roi de Suède. *Albert* de *Mecklenbourg* s'intéressa aussi pour le Roi déthroné. Ainsi ce Prince en achetant des secours à tout prix, & en consentant à se laisser presque entierement dépouiller reprit une ombre d'autorité; & parut régner de nouveau sur les foibles débris de son royaume. Tant cette ombre, ces débris, ce seul nom de royauté avoit encore de charmes pour lui, mais la mort

vint

vint bientôt lui enlever cette triste jouissance en terminant sa pènible carrière
1333 trois ans après.

La Régence de *Mecklenbourg* profita sagement de ce tems de calme pour prévenir par une convention avec les Princes de *Werle* tous les différens que pouvoient faire naître leurs prétentions à la tutéle des deux jeunes Princes de *Mecklenbourg*. Par cette convention passée à *Schwisau*, il leur fut promis des dédommagemens pour ces prétentions. On s'engagea à se secourir réciproquement. Les limites des Etats respectifs furent déterminées. Au cas que les deux Princes de Mecklenbourg vinssent à décéder sans laisser d'enfans, ceux de *Werle* devoient leur succéder dans tous leurs Etats, à la réserve de la Seigneurie de *Stargard* qui étoit un fief du Margraviat de *Brandenbourg*. Enfin les Etats de *Mecklenbourg* devoient en conséquence prêter un hommage éventuel aux Princes de *Werle*, hommage qui leur assuroit cette succession dans ce cas, qui n'arriva point.

En effet *Albert* de *Mecklenbourg* touchant au terme de sa majorité épousa
1335 *Euphémie* soeur de *Magnus* Roi de Suéde, & peu de tems après il prit en main les rênes du gouvernement. Alors il trouva la plûpart de ses châteaux & bailliages occupés par sa noblesse, qui avoit profité de la faveur des circonstances & du pouvoir qu'elle avoit exercé pendant la minorité. Ce ne fut pas sans exciter de grands mécontentemens qu'*Albert* se remit en possession de ce qu'il regardoit comme usurpé. Mais les villes de *Wismar* & de *Rostock* applaudirent aux mesures qu'il prit pour les soustraire à l'autorité de la noblesse. *Albert* congédia tous les conseillers de l'ancienne Régence, à la réserve de *Othon* de *Dewitz*, & de *Nicolas* de *Helpde*. La noblesse irritée de tant de changemens se révolta, & de grands excès, des brigandages mêmes qui s'étendirent jusques sur les terres des Princes de *Werle* furent les tristes suites de ces agitations. *Albert* obtint des secours de ces Princes, mais il fut malgré leur appui exposé aux plus grands dangers. Les Nobles de *Plessen* etoient sur tout à craindre pour lui à cause de leur extrême ressentiment & de leur grande puis-

puissance. Des vassaux mécontens se souleverent de tous côtés contre *Albert*, excepté dans la Seigneurie de *Stargard*, et les villes de *Rostock* & de *Wismar* qui lui fournirent des secours en hommes & en argent. Enfin avec ces secours, ceux des Princes de *Werle*, et de quelques voisins, *Albert* soumit les rebelles, les désarma, rasa leurs places fortes, et rétablit l'ordre & la tranquillité. Les deux villes de *Rostock* & de *Wismar* obtinrent de nouveaux priviléges en récompense de leur fidelité. Et pour assurer le rétablissement de la paix sur des fondemens plus solides & plus étendus, *Barnim* Duc de *Poméranie-Stettin* qui avoit eû à combattre une révolte semblable dans ses états, se concerta avec les Princes de *Mecklenbourg*, et avec plusieurs autres Princes, Comtes & villes du voisinage, qui tous emsemble prirent l'engagement de maintenir par leurs forces réunies la paix & l'ordre dans leurs provinces. Cette ligue qui étoit véritablement la *Ligue du bien public* devoit durer pendant six ans. Le Traité en fut conclu à *Lubeck* en présence de la plûpart des Princes contractans. 1338 *Gerdes* Chronic. Lubec. ad h. ann.

Jean l'ainé, Prince de *Werle-Gustrau* étoit mort peu de tems auparavant. 1337
De ses deux fils & successeurs *Nicolas* & *Bernard*, le premier assura la tranquillité de son pays par une alliance avec son cousin *Jean le jeune* de l'autre branche de *Werle*. Ce dernier & son fils *Nicolas* formerent aussi quelques années après des alliances avec leurs collatéraux de la branche de *Mecklenbourg*. 1343 Ces alliances ou *pactes* nommés *héréditaires*, par ce qu'elles devoient être perpétuelles dans la famille, engageoient les contractans à se défendre reciproquement contre l'ennemi commun, et à se rendre dans l'occasion toute sorte de bons offices. Le même zéle pour la prospérité de la maison s'étendit encore plus loin, l'année suivante. Les Princes des deux branches de 1344 *Mecklenbourg* & de *Werle-Gustrau* eurent une entrevue personnelle à *Gnoien* dans laquelle leur alliance précédente fut changée en un *pacte de confraternité héréditaire* qui confirmoit non seulement les articles de cette alliance, mais déterminoit encore que dans le cas d'extinction de l'une des branches celle qui sur-

survivroit succéderoit à toutes ses possessions. La branche de *Werle-Goldberg*
1348 accéda à ce traîté. Il fut confirmé par la préstation d'un hommage éventuel, garantie que l'usage de ce siécle préscrivoit en cas pareil.

Tout sembloit donc promettre une longue tranquillité aux peuples *Vénédes*. Les agitations qui avoient si long-tems désolé le Dannemarc etoient appaisées depuis que le successeur de *Christophle*, *Valdemar III.*, avoit fait la paix avec ses plus dangereux ennemis les Comtes de *Holstein*, et *Magnus* Roi de Suéde & de Norvégue. *Albert* de *Mecklenbourg* étoit résté neutre durant les guerres de ces Princes. Comme Seigneur de *Rostock* il étoit vassal du Roi de Dannemarc. Il étoit beau-frère du Roi de Suéde dont il avoit épousé la soeur. Dans cette position difficile il avoit sçû vivre en paix avec l'un & l'autre, et s'occuper avec succès du soin de détruire les brigands qui reparoissoient toujours lorsqu'on croyoit les avoir détruits, et désoloient de nouveau la Basse-Saxe, comme la plûpart des autres provinces de l'Empire. De concert avec *Rodolphe* Duc de *Saxe-Wittenberg*, *Albert* forma un corps d'armée considérable, attaqua, poursuivit les brigands dans leurs repaires qu'il détruisit, secourut la ville de *Lubeck* contre ces ennemis de sa sureté & de son commerce, et rendit ainsi à sa patrie & à ses voisins ces nobles services pour lesquels les héros de l'ancienne Grèce furent autre fois honorés comme des Demi-Dieux.

Quoique le Comté de *Schwerin* fit toujours une partie considérable des états qui avoient anciennement appartenu aux Princes de la maison de *Mecklenbourg*, nous n'en avons parlé depuis long-tems qu'incidemment, parceque depuis la fin du douziéme siécle il avoit toujours été régi par ses Seigneurs particuliers. A l'époque où nous touchons ce Comté étoit partagé entre trois branches qui prenoient leur nom du chef-lieu de leur résidence, savoir celle de *Boizenbourg*, celle de *Wittenbourg*, et celle de *Schwerin*. Mais dans ce moment des cinq Comtes qui vivoient encore, aucun n'avoit d'héritier mâle. L'extinction de la maison étoit donc un evénement assez possible pour qu'on

s'en

s'en occupa. L'espérance & la maniere de recueillir cette riche succession devoient sur-tout regarder les Princes de *Mecklenbourg* des états desquels ce Comté avoit été anciennement démembré.

Albert & *Jean* son frere eurent à ce sujet une conference avec *Nicolas III.* Comte de *Schwerin-Wittenbourg* qui leur assura la réversion d'une partie de ses états. Peu de tems après decéda sans enfans, *Henri IV.* de la branche de *Schwerin*, le plus distingué des Seigneurs de sa maison par sa bravoure, et par les services qu'il avoit rendus aux Princes de *Mecklenbourg* & à ses autres voisins. *Othon* de la branche de *Wittenbourg* lui succéda, mais par cet événement aussi bien que par diverses conventions entre ces Comtes & les Princes de *Mecklenbourg*, ceux-ci préparerent les voyes qui les conduisirent à succéder ensuite à la totalité des états de *Schwerin*, et ils firent dès lors un grand pas vers cet objet d'une juste ambition. 1343 1344

Quelque tems après un événement extraordinaire attira l'attention de toutes nos provinces sur le *Brandenbourg*. On a raconté ci-dessus comment cet Electorat étoit entré dans la maison de Baviére. Un si grand accroissement de puissance avoit augmenté dans la même proportion le nombre & la jalousie de ses ennemis. Les plus redoutables etoient *Jean de Luxembourg* Roi de *Bohéme* & son fils *Charles* depuis Empereur. Toute l'Europe étoit agitée par la rivalité de ces Princes & par le schisme qui déchiroit en même tems l'eglise. *Louis* de *Bavière*, nouvel Electeur de *Brandenbourg*, cherchoit par tout des alliances pour les opposer aux forces de son rival, et nous voyons les Princes de *Werle-Gustrau* en conclure une avec lui à *Spandau*, par laquelle les contractans se promettent des secours mutuels. Mais *Charles* de *Luxembourg* suscitoit d'un autre côté à cet Electeur un adversaire d'une nouvelle espece. Il produisoit sur la scene un aventurier sous le nom de *Valdemar*,, qui avoit été celui de l'Electeur de *Brandenbourg* de la maison d'*Anhalt*, lequel étoit mort depuis l'année 1319 dans le cours d'un long pélérinage à la Terre sainte. 1345

Le prétendu *Valdemar* & ceux qui le mettoient en jeu se prévaloient de cette circonstance pour accréditer l'imposture. *Rodolphe* Duc de Saxe & l'*Archevêque de Magdebourg* ennemis déclarés de la maison de *Bavière* etoient de ce nombre. Ils reconnurent ce *Valdemar* comme héritier & possesseur légitime
1347 de l'Electorat, et travaillerent sérieusement à le lui assurer. Dans ces circonstances mourut l'Empereur *Louis* de *Bavière*, & son compétiteur au thrône *Charles de Luxembourg* favorisé par le Pape triompha de tous ses ennemis & règna en fin sans contradiction. Les Princes de *Mecklenbourg* avoient pris parti dans ces grands démélés, et s'étoient déclarés, comme la fortune, pour la maison de *Luxembourg*. Ils se liguerent en consequence avec les autres ennemis de la maison de Bavière. Mécontens de l'Electeur de *Brandenbourg*, mais en même tems ses vassaux à raison de la Seigneurie de *Stargard*, et de quelques autres fiefs qu'ils tenoient de lui ils n'auroient peut-être pas osé agir si l'Empereur *Charles IV.* n'eut sû lever cet obstacle. Pour cet effet il commua tous les fiefs qui relevoient de l'Electorat de *Brandenbourg* en fiefs de l'Empire, et donna au Duc *Rodolphe de Saxe* oncle maternel des Princes de *Mecklenbourg* le pouvoir de les en investir. Ce ne fut pas tout encore; pour
Le 16. Oct. 1347 attacher plus fortement ces Princes à ses intérêts, il leur conféra la dignité de *Princes de l'Empire* & de *Ducs de Mecklenbourg*, avec le consentement de plusieurs Etats de l'Empire qui adhérerent à cet acte solemnel.

Le 8. Juillet 1348 Il eut lieu à Prague en présence des Archévêques de *Mayence*, & de *Prague*, de *Barnim* Duc de *Poméranie*, de *Rodolphe* Duc de *Saxe* principal promoteur de cette affaire &c. L'Empereur investissoit expressément par cet acte les *Princes de Mecklenbourg* de tous les droits & priviléges attachés à la dignité de *Princes de l'Empire*, & *Rodolphe* ayant en même tems renoncé dans sa qualité de *Duc de Saxe* à toutes les prétentions qu'à ce tître il pouvoit avoir au préjudice de la Seigneurie de *Mecklenbourg*; cette Seigneurie avec tout ce qui y étoit annexé devint dès lors une *principauté héréditaire relevant immédiatement de l'Empire et appartenant aux Princes de Mecklenbourg, sous le nom de Duché.*

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0170
DFG

Duché. (a) Les nouveaux *Ducs Albert* & *Jean* prêterent en conséquence foi & hommage à l'Empereur qui déclara de nouveau nulles & de nul effet toute donation, cession, ou aliénation qui pourroient s'être faites sous ses prédécesseurs les Rois ou Empereurs d'Allemagne au préjudice des Ducs ou de leurs états. Depuis cette époque *Albert* & *Jean* prirent dans toutes les occasions les titres de *Ducs de Mecklenbourg*, et de Seigneurs de *Stargard* & de *Rostock*.

A cette époque si remarquable dans l'histoire de la maison de *Mecklenbourg*, outre les deux Princes qui prendront desormais le titre de Ducs, cette maison étoit composée de la branche de *Werle-Goldberg* & de celle de *Werle-Gustrau*.

De la prémiere étoient *Jean III.* qui vivoit encore en 1352, *Nicolas VI.* son fils & son successeur mort en 1354, auquel succéda *Jean IV.* son fils.

De la branche de *Werle-Gustrau* étoient *Nicolas V.* qui résidoit à *Gustrau*, et son frére *Bernard III.* à *Waren*.

Les deux nouveaux Ducs liés plus étroitement que jamais au parti de *Charles de Luxembourg* se déclarérent alors ouvertement en faveur de cet Empereur qui ne consultant que ses intérêts & son ressentiment ôtoit à *Louis* de *Bavière* son Electorat de *Brandenbourg* pour le donner au faux *Valdemar*. Les deux Ducs armerent pour le soutien de cette injuste cause, de concert avec les Princes de *Werle-Goldberg*. Ceux de *Werle-Gustrau* resterent au contraire fidéles au parti de *Louis* de *Bavière* & à l'alliance qu'ils avoient

(a) v. Chron. Lub. dans le recueil de *Gerdes* à l'année 1348. L'acte de l'érection de *Mecklenbourg* en Duché fait une mention speciale des lieux suivans, (conformement à l'usage observé dans les actes de cette espèce): Le château de *Mecklenbourg*, les villes & châteaux de *Wismar*, de *Gadebousch*, de *Grevismuhle*, de *Bukau* & du territoire de *Buge*; de la partie appartenant au *Mecklenbourg* dans *Eickhof*, de *Sternberg*, *Eldenbourg*, *Wezenberg* & *Lieze*, *Barth*, *Damgarten*, *Gnoien* & de tout ce que la maison de *Mecklenbourg* tenoit de l'Empire dans ce district avec les annexes & les droits régaliens.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0171
DFG

faite avec lui à *Spandau*. Des hostilités furent les effets de ce choc d'interêts,
1349 et le *Mecklenbourg* en souffrit beaucoup. Les Ducs s'en vengerent par la prise de *Furstenberg*, conquête importante qui leur fournit un moyen de récompenser dignement les services d'*Othon* de *Dewitz* qui avoit été leur tuteur & qui étoit encore leur principal ministre. Ils firent ériger en Comté le château, la ville & le pays de *Furstenberg* auquel ils joignirent *Strelitz*, *Arensberg*, et d'autres terres éparses dans la Seigneurie de *Stargard*, et en donnerent l'investiture simultanée à *Othon* de *Dewitz* & à son cousin nommé *Ulrich*. En vertu du droit qui venoit de leur être conféré les deux nouveaux Comtes accorderent au village de *Strelitz* le tître & les priviléges de ville, avec une jurisdiction sur le même pied que celle dont jouïssoit la ville de *Neu-Brandenbourg*.

Cette guerre devoit avoir encore d'autres suites fâcheuses pour les *Ducs de Mecklenbourg*. La cour de Dannemarc n'avoit vû qu'avec peine qu'en obtenant cette nouvelle dignité ils se fussent soustraits de plus en plus à la dépendence où elle prétendoit les tenir comme ses vassaux. Depuis long-tems *Albert* cherchoit à s'en affranchir. Il s'étoit allié avec le Roi de Suéde. Il ne se montroit plus à la cour de Dannemarc. D'ailleurs, on croyoit qu'il avoit reçu la Seigneurie de *Rostock* des mains de l'Empereur & à tître de fief de l'Empire. Dès lors le Roi de Dannemarc *Valdemar III.* pensa quoique sans fondement, être autorisé à procéder contre lui comme contre un vassal convaincu de félonie. Il le déclara déchu de la Seigneurie de *Rostock*, et défendit à tous les habitans de le regarder comme leur Seigneur, et de lui rendre aucun service. Mais la ville de *Rostock* n'obeït point à cette défense; elle resta fidéle à son Seigneur, lui prêta même un nouvel hommage, et en reçut la confirmation de
1349 tous ses priviléges. Alors *Valdemar* qui avoit à défendre sa propre cause, et celle de son allié le Margrave de *Brandenbourg* passa la mer avec une armée qu'il conduisit en *Brandenbourg*. Il étoit campé à *Strasbourg*, petite ville de ce pays sur les frontieres de la Seigneurie de *Stargard*, lorsque le Duc *Albert* instruit de sa position résolut d'aller l'y attaquer. Il l'enveloppoit déjà lorsque

le

le *Margrave* vola à son secours. Alors *Albert* laissant *Valdemar* marcha au devant du *Margrave* avec ses Mecklenbourgeois, le rencontra à *Odersberg*, et le défit entierement dans ce lieu. Après cette victoire complette, mais sanglante, il revint dans le dessein d'attaquer le Roi de Dannemarc qui s'étoit approché de *Berlin*, pendant cet intervalle, dans le dessein d'en chasser le faux *Valdemar*. *Albert* l'y suivit & se disposoit à lui livrer bataille, lorsque les plus sages conseillers des deux Princes reussirent à obtenir d'eux qu'ils suspendoient les hostilités. Ils conclurent donc une trêve à *Spremberg* pendant laquelle on se promit de travailler au rétablissement d'une paix durable par la médiation de *Magnus* Roi de Suéde & on engagea de part & d'autre des places fortes pour sureté de ces conventions. 1350

Le prémier fruit de ces mesures pacifiques fut un traîté de reconciliation entre le Roi de Dannemarc & les Ducs de *Mecklenbourg*. *Othon* Comte de *Furstenberg* avec d'autres conseillers des Ducs y travaillerent avec ceux du Roi, & y mirent la dernière main à *Lubeck*. Un des articles de la paix fut le rétablissemant des anciennes liaisons qui avoient fait dépendre la Seigneurie de *Rostock* de la couronne de Dannemarc. *Albert* quoique vainqueur, quoique appuyé par l'Empereur & par des Princes puissans de l'Empire, souscrivit à cette condition dont sans doute il se promettoit d'ailleurs de grands avantages. En effet le Roi de Dannemarc accorda sa fille *Marguerite* à Henri fils de nôtre Duc avec une dot de 6000 marcs d'argent (poids de Cologne) et cette Princesse étant morte peù de temps après, il lui promit son autre fille, nommée *Ingueburge* avec la même dot à laquelle il ajouta dans la suite des subsides considérables pour qu'il lui aidat à recouvrer la province de Scanie alors occupée par les Suédois. Ces liaisons prirent une nouvelle force dans une entrevûe que les deux Princes eurent en Dannemarc. Ils y conclurent une alliance défensive, et le Roi bientôt après reconcilia les Ducs avec le Margrave de *Brandenbourg*. On commençoit à s'éclairer sur le compte du faux *Valdemar*; on se lassoit d'une guerre inutile & sanglante. Le Margrave abandonna aux 1350

Ducs

Ducs, sans aucune réserve, les fiefs que ceux-ci avoient auparavant tenus de lui, & consentit à ce qu'ils les tinssent de l'Empire, il reconnut leur nouvelle dignité de Ducs, il leur assura la ville, le château, et le pays de *Furstenberg*; et *Ulrich* de *Dewitz* scella l'acte de ce traité comme témoin dans sa qualité de *Comte de Furstenberg*.

Cette pacification étoit devenue bien nécessaire à tous les peuples du Nord de l'Allemagne. Les brigands s'y étoient extrêmement multipliés à la faveur des troubles & de la licence que la guerre augmente toujours. La ville de *Lubeck* la plus commerçante & la plus riche de ces contrées insistoit sur tout pour que tous les voisins concourussent à réprimer leurs excès. On s'arma en effet contre eux, on les poursuivit, on détruisit une partie de leurs repaires, et la sûreté publique fut rétablie pour quelque tems.

Nous avons eû déjà plus d'une occasion d'observer que le cours des événemens devoit naturellement amener bientôt l'époque où les états des Comtes de *Schwerin* seroient réunis à ceux de la maison de *Mecklenbourg* dont ils avoient été anciennement démembrés. Deux branches de cette maison de *Schwerin*, celles de *Vittenbourg* & de *Schwerin* étoient déjà réunies en une seule dans la personne du Comte *Othon I.* qui n'avoit point d'enfans mâles. Il déféra donc sa succession à *Nicolas IV.* un de ses collatéraux de la branche de *Boizenbourg*, mais celui-ci mourut peu de tems après sans héritiers, et avec lui finit cette branche, ensorte que de toute la maison de *Schwerin* il ne restoit plus que cet *Othon I.* & son frere *Nicolas VI*me du nom & Comte de *Teckenebourg*. Ainsi arriva le cas prévû par les pactes conclus de 1345 & 1347 entre les deux familles qui assuroient à celle de *Mecklenbourg* la succession au pays de *Boizenbourg*, de *Crivitz*, & de *Vittenbourg*. Mais le Comte *Othon* tentoit d'y mettre des oppositions, et sa resistance menaça la tranquillité du pays.

Albert acheta *Crivitz* & *Boizenbourg* en payant aux créanciers du Comte décedé la somme pour laquelle ces lieux leur avoient été engagés, et il s'em-

para

para de *Vittenbourg*. Cependant le progrès de ces troubles fut suspendu au moyen d'un nouveau traité par lequel *Albert* restituoit *Vittenbourg* à *Othon*, & en échange ses droits à la succession lui étoient assurés, *Richarde* fille unique du Comte étoit accordée au second fils d'*Albert*, et le Comte lui assignoit *Boizenbourg* pour sa dot.

Le Duc ne fut pas aussi heureux dans ses démêlés avec les *Ducs de Poméranie*. Il fut obligé de leur abandonner *Grimm*, et la ville & la Seigneurie de *Barth*. A ce prix il fit un traité de paix & d'alliance avec eux dans lequel furent compris l'Empereur, le Roi de Pologne, les Princes de *Werle-Gustrau* &c. On y renouvella aussi les précédens engagemens, pour la destruction des brigands, preuve trop certaine que les mesures prises jusques alors avoient été toujours insuffisantes. 1354

Des deux Ducs de *Mecklenbourg* nous n'avons jusqu'ici nommé le plus souvent que l'aîné, ou *Albert I.* Le cadet ou *Jean I.*, quoique majeur depuis l'année 1344, n'avoit eû que peu de part au gouvernement. Mais enfin ses pressantes sollicitations fondées sur les loix & les usages, obligerent son frére à lui céder une part à la succession paternelle. Ce partage se fit à *Wismar*. *Jean* obtint toute la Seigneurie de *Stargard*, *Sternberg*, *Eldenbourg*, *Thure*, & d'autres possessions en terres, & une somme en argent &c. Nous aurons bientôt occasion de parler encore de ce partage dont *Jean I.* ne fut pas long tems satisfait. 1352

La plûpart des hommes sont gouvernés par deux instincts contraires qui prévalent tour à tour & décident de leurs actions. Dans une longue paix ils éprouvent une inquiétude, un ennui qui leur font désirer le mouvement, l'agitation, & faute d'autres alimens, le trouble & la guerre. Mais après cela trop d'agitation leur devient à charge. Ils reviennent à desirer l'ordre & la paix sans laquelle ils éprouvent qu'il n'y a point de satisfaction pure & durable. C'est ainsi que dans le siécle turbulent dont nous nous occupons, au milieu de ces chocs continuels des passions de tant d'hommes inquiets & ambitieux,

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0175
DFG

voués par état au métier des armes, on voit se renouveller aussi sans cesse les alliances, les traités de paix, les ligues & les confédérations pour assurer l'ordre public & extirper le brigandage.

1353 Cette année les deux principales branches de la maison de *Werle* confirmèrent & étendirent leur traité d'*alliance héréditaire*, par lequel elles se promettoient des secours mutuels contre leurs ennemis, & prenoient de nouvelles mesures pour assurer leur union, la sureté dans leurs états respectifs, & la succession réciproque. Au cas qu'il s'élevat entre elles quelque difficulté, quatre villes étoient désignées pour leurs servir d'arbîtres, savoir *Parchim*, *Teterau*, *Gustrau* & *Waren*, ce qui fait voir combien l'ordre des villes avoit déjà acquis à cette époque de considération & d'influence. Leur sçeau se trouve apposé à ce traité, et joint à celui des Princes contractans & de vingt personnes de l'ordre de la Noblesse.

Dipl. MS. ap. *Rudloff* 2 Th. p 317

A l'égard des confédérations formées contre les brigands, on les voit dans les mêmes tems, se renouveller & se multiplier tellement que dans cette partie de l'Allemagne il n'y avoit point de Prince ou de ville qui ne fut membre d'une ou de plusieurs de ces ligues. Mais souvent leurs vûes se croisoient tellement que les contractans trouvoient aisement des prétextes pour éluder leurs engagemens, & les plier à leurs intérêts particuliers à leur foiblesse ou à leur inconstance.

Les Princes de la maison de *Mecklenbourg* & les villes de leurs états en offrent de fréquens exemples dans le détail desquels nous n'entrerons point pour éviter d'inutiles répétitions. Il suffit d'observer encore une fois que l'objet de toutes ces ligues étoit de suppléer au défaut d'un tribunal suprême, & d'un pouvoir exécutif qui manquoient à l'Empire, & de maintenir ainsi par leurs forces réunies la paix & la sureté publique, de protéger les foibles, de secourir les opprimés, de leur faire obtenir justice, de s'opposer à la construction de nouvelles forteresses qui n'étoient le plus souvent que des azyles ouverts au crime contre la justice & les loix, de proscrire tout acte de ce prétendu

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0176
DFG

tendu droit que s'arrogeoient des hommes violens & injustes de venger impunément eux mêmes leurs injures, par d'autres injures, droit qui rappelloit les tems de l'ancienne barbarie, et ne pouvoit que la reproduire s'il n'eut été anéanti. Dans ces traités qu'on nommoit ordinairement *Paix* du *pays*, les maisons de *Mecklenbourg* & de *Werle* prenoient aussi un soin particulier d'assurer par de sages régiemens le maintien de l'union entre elles. Des arbitres étoient nommés pour prononcer d'office sur tous les différens qui pourroient altérer cette bonne intelligence. Tant de précautions ne furent pas toujours infructueuses. En réunissant leurs forces les défenseurs de l'humanité & de la justice en imposerent souvent à leurs ennemis. Les brigands furent contenus, plusieurs de leurs forteresses furent prises & rasées.

On a vû ci-dessus que le Duc *Jean* n'étoit pas satisfait de la portion que son frére le Duc *Albert* lui avoit assignée de l'héritage paternel. Il fallut qu'un nouveau partage fait à *Sternberg* donnat plus d'étendue à la Seigneurie de *Stargard* qui lui avoit été cédée. On y ajoûta les villes & terres de *Lichen* & de *Wesenberg*, les châteaux d'*Arensberg* & de *Ramelau*, les droits de suzeraineté sur le Comté de *Furstenberg* &c. Tout le surplus des terres ducales resta à *Albert*, & les deux portions du Duché en se divisant ainsi continuoient cependant à être unies d'ailleurs a perpetuïté, rélativement à la *succession future réciproque*. Elles ne pouvoient être aliénées par les copartageans, ni par leur postérité. Ils étoient tenus à se défendre mutuellement; ils devoient recevoir simultanément l'investiture de leurs états respectifs. v. l'année 1352 1355

A cette époque les rélations que les Ducs de *Mecklenbourg* avoient formées avec la Suéde commencent à faire naître des événemens importans. On a vû que le Duc *Albert* avoit épousé *Euphémie* soeur de *Magnus* Roi de Suéde, Prince foible & méprisé de ses sujets, à cause de son dévouement aveugle à *Blanche* son épouse, & à un favori qui étoit en même tems l'amant de *Blanche*. L'un & l'autre le trahissoient. Les Suédois indignés déposerent enfin *Magnus*, et firent monter son fils *Eric* sur le thrône vacant. Une guerre civile & étran- 1356

gere fut, comme il arrive ordinairement, la suite de cet acte de violence. Le Duc *Albert* se déclara pour le jeune Roi son neveu. *Valdemar* Roi de Dannemarc guidé par des vûes encore plus intéressées prit aussi part à la querelle. Il cherchoit une occasion de reconquerir la *Scanie* que les troubles du règne precédent avoient fait perdre au Dannemarc. *Albert* rendit de grands services au jeune *Eric* qui lui donna en retour deux places fortes en *Scanie* pour douze ans, & à ses fils la *Hallande* méridionale en fief. Mais quoique *Albert* eut ainsi pris parti, *Magnus* & son fils las d'une guerre longue & cruelle ne l'en choisirent pas moins pour arbitre de leur différent. On tint congrès a *Jon-*
1357 *koeping* en Suede où *Albert* conjointément avec *Adolphe* Comte de *Holstein* prononça comme arbître que *Magnus* cédéroit à son fils une partie de son Royaume. Et cette sentence confirmée par un traité entre les deux Princes rendit en effét d'abord la paix à la Suéde, mais en y laissant le germe de nouveaux troubles, dont nous aurons bientôt occasion de parler.

La réputation & le crédit du Duc *Albert* s'étendoient ainsi autour de lui. Une alliance qu'il forma avec le Margrave *Louis de Brandenbourg* en lui accordant sa fille ne pût qu'y ajouter encore. Il fut choisi pour médiateur et arbître par ce Margrave & par les Ducs de *Poméranie* qui se faisoient depuis quelque tems la guerre, & ses succès dans cet honorable ministère furent des
1358 plus heureux. Il les engagea à signer une convention à *Tribbesées* qui terminoit leurs différens, & il rendit peû aprés un service semblable à ces mêmes Ducs & à l'Evêque de *Camin*.

A peine une partie du Nord étoit-elle pacifiée que le feu de la discorde éclatoit dans une autre. Le Royaume de *Dannemarc* étoit constitué de façon que la tranquillité, ne pouvoit y être assise sur de solides fondemens. On y voyoit d'un côté un Roi jaloux des droits attachés précédemment à sa couronne; de l'autre des vassaux devenus par leurs usurpations presque aussi puissans que lui. *Valdemar* fier & ambitieux vouloit régner. Les Comtes de *Holstein*, les grands du Royaume vouloient établir & assurer leur indépendance

dance. Les deux Ducs de *Mecklenbourg* prirent parti pour ces derniers, mais leur appui fut insuffisant. *Valdemar* les empêcha d'exécuter la descente qu'ils projettoient de faire en *Sélande*, & rebutés par ce mauvais succès ils firent la paix avec lui par l'entremise des Ducs de *Poméranie*.

Ce fut dans ce même tems que mourut *Othon* Comte & Seigneur de *Schwerin*, de *Wittenbourg* & de *Boizenbourg*, ne laissant qu'une fille nommée *Richarde* qui comme on l'a dit, avoit été promise au second fils du Duc *Albert* de même nom que son pere, et le même qui fut depuis Roi de Suéde. Ainsi de toute la famille des Comtes de *Schwerin* il ne restoit plus que *Nicolas VI.* frere du dernier mort, & son fils *Othon* qu'on désignoit par le tître de *Comtes de Tekenbourg* ou *Tecklenbourg*, parcequ'il avoit acquis (sans doute par un mariage) le Comté de ce nom situé en Westphalie. Une succession aussi importante que celle du Comté de *Schwerin* ne pouvoit guères manquer d'élever des prétentions opposées. Elle fut en effet réclamée par ce Comte *Nicolas de Tecklenbourg* comme héritier d'*Othon* son frere, et par *Albert* Duc de *Mecklenbourg* qui par les traités de succession faits en 1345, et 1347 possédoit déjà *Criviz* & *Boizenbourg* depuis 1349, et regardoit sa belle-fille *Richarde* seul enfant délaissé par le Comte *Othon*, comme la seule heritiére du reste de cet ancien patrimoine des Princes *Obotrites* ses ancêtres. 1357

v. ci dessus à l'an 1344

Il lui avoit même été déjà prêté un hommage éventuel en cette qualité d'héritier, avec le consentement du Comte *Othon*, et il avoit en consequence confirmé les droits & priviléges de ce Comté. Mais *Nicolas* se regardant comme l'unique successeur mâle de son frère redemandoit même les parties de la succession aliénées au Duc de *Mecklenbourg*. Des prétentions si contraires ne pouvant être aisément conciliées, on en appella des deux côtés à la fortune des armes. Les Ducs de *Saxe-Lawenbourg* armerent en faveur du Comte. *Albert* secondé par les Ducs de *Lunebourg* se rendit maître de quelques forteresses, et alla mettre le siége devant la ville de *Schwerin*. Mais quoiqu'il la tint resserrée au moyen d'un fort construit sous ses murs, elle soutint le siége pendant un an avec tant

de resolution qu'elle ne put être forcée à se rendre. *Albert* essuya encore un
1358 plus grand échec à *Tellande* dans un combat où perirent 400 de ses chevaliers ou gentilshommes. Les Comtes de *Holstein* qui étoient venus à son secours ne furent pas plus heureux, et *Albert* rebuté consentit à se reconcilier avec son ennemi, et a faire avec lui un traité de paix vers la fin de la même année.

Par ce traîté le Duc reconnoissoit le Comte de *Schwerin* pour son successeur dans le cas, bien peu probable, où il mourroit sans laisser d'héritiers mâles, (avec la faculté de racheter en cas de vente) aux châteaux, pays & villes de *Grevismülen*, *Criviz* & *Boizenbourg*. Le Comte prenoit un engagement semblable pour les châteaux, pays & villes de *Schwerin* & de *Wittenbourg*, et le Duc s'y fit prêter en effet incontinent un hommage éventuel. Mais avant que ce traité put avoir son entiere execution, *Nicolas* & son fils *Othon* firent plus encore en faveur de la maison de *Mecklenbourg*. Ils consentirent à vendre au Duc *Albert* & à son fils *Henri* tout le Comté de *Schwerin* pour la somme de vingt mille marcs d'argent, (marcs de poids,) et l'assurance d'un douaire pour la Comtesse *Mathilde* veuve d'*Othon I.* et d'une somme d'argent pour sa fille. Le Comte de *Tecklenbourg* se réservoit aussi le droit de continuer à faire usage des armoiries des *Comtes de Schwerin*, il stipuloit la confirmation des priviléges de ses sujets en les abandonnant; l'acquéreur se chargeoit de toutes ses dettes et elles étoient sans doute considérables, ce qui peut expliquer pourquoi ces Comtes vendoient à un pareil prix un état tel que le leur.

C'est ainsi que cessa d'exister après une durée de près de deux siecles, ce Comté de *Schwerin* dont les Souverains avoient joué plus d'une fois un rôle distingué dans les pays du Nord, et qui, comme d'autres maisons illustres dans les mêmes régions, s'étoient en même tems affoiblies, et avoient elles-mêmes hâté le terme fatal de leur durée par des partages, des guerres, de vastes entreprises, et des dépenses disproportionnées à leurs ressources. Le Duc *Albert* ne pût payer d'abord toute la somme qu'il avoit promise. Il assura le payement

ment d'une moitié en engageant la ville & le pays de *Boizenbourg* avec son péage, sous la garantie de 60 gentilshommes du *Mecklenbourg*. Il acquita successivement l'autre moitié, et dès ce moment il joignit à ses titres celui de *Comte de Schwerin*, et entra en possession de cette belle province qui a toujours appartenu dès-lors à sa postérité. 1359 (31 Mars) v. dipl. MS. ann. 1359 in Duc. archiv.

Il paroit que dès lors aussi le Comte *Nicolas* & son fils *Othon II.* quitterent la Basse-Saxe; et s'établirent en Westphalie dans leur Comté de *Tecklenbourg*, où leur famille s'est depuis confondue, à ce qu'on croit, avec celle des Comtes de *Bentheim*.

Remarques sur l'état interieur du Mecklenbourg depuis 1301 jusques vers l'an 1359.

Nous allons réunir ici, conformement au plan que nous avons suivi jusques à présent, diverses remarques sur l'état intérieur du *Mecklenbourg* pendant la prémiere moitié du quatorzieme siécle. Nous n'aurions pû les placer plûtôt & les joindre à notre récit sans en interrompre trop souvent le fil, et sans nuire à la clarté & à l'interêt que nous devons tâcher d'y répandre.

Notre guide dans cet exposé est encore le savant historien que nous avons déjà cité tant de fois. Nous en devrons les details les plus importans à ses recherches laborieuses & à son excellente critique, et si nous n'en présentons souvent que l'extrait & le resultat c'est que nous ne devons jamais perdre de vue le but d'un ouvrage destiné principalement à l'instruction des étrangers. *Msr. Rudloff.*

I. De l'étendue et des divisions des Etats de Mecklenbourg.

Ces états s'étoient considérablement accrus depuis le commencement de ce siécle. *Henri II.* y avoit ajoûté successivement (1304) la Seigneurie de *Stargard* avec *Wesenberg*; le fief de la Seigneurie de *Rostock* (1323) avec la moitié

moitié du pays de *Kaland* qui y fut réunie, et le port de *Warnemunde*; ensuite la partie du pays de *Thure* où est situé *Eldenbourg*; (1320-1325) la Seigneurie de *Grabau* & *Meyenbourg*, (1326) et de prétentions sur la principauté de *Rugen*. *Albert* suivit à cet égard les traces de son pére, et ne fut pas moins heureux que lui. Il acquit (en 1329) à la place de *Meyenbourg*, *Streliz* & *Arensberg*, (en 1348) le pays de *Furstenberg*, (en 1349) *Criviz* & *Zellesen* avec le district surnommé l'*Egypte*, (1352) le pays de *Boizenbourg*, (en 1353) la portion d'*Eikhof* qui avoit appartenu à l'Evêché de *Schwerin*, (1354) la suzeraineté de la Seigneurie de *Putlist*, et enfin (1359) la possession de tout le Comté de *Schwerin*.

Ainsi les états de *Mecklenbourg* étoient alors composés de quatre provinces principales, et de quelques pays ou districts annexés, savoir

1. Le patrimoine originaire de la maison, la Seigneurie, (ensuite le Duché) de *Mecklenbourg*, où étoient situées les villes de *Wismar*, de *Gadebousch*, *Grevismulen* & *Sternberg*, l'île de *Poel*, les pays de *Bresen*, de *Kluze* & de *Darzau* dont les limites restoient indéterminées avec le territoire de la ville de *Lubeck*, pour ce qui regarde la peninsule de *Priwall* à l'embouchure de la *Trave*. De plus la ville de *Neu-Boukau* avec le pays de *Bouge* & les couvens de *Neukloster* & de *Rehna*. L'ancien château de *Mecklenbourg* étoit détruit depuis 1322, et ce n'étoit plus qu'un simple village qui conservoit ce nom illustre, mais dans le diplôme par lequel nos Princes furent élevés au rang de Ducs, ce château est toujours supposé existant comme le chef-lieu de leur maison. Il y est fait aussi mention sous la même désignation de *Retzkau* & d'*Eikhof* & on y ajoute au nombre des villes *Bruel* que *Reimar de Plessen* avoit érigée en ville l'année 1340. On y comprit de même les pays nouvellement acquis de *Thure*, de *Liece*, de *Kaland* & de *Barth*, avec les villes de *Wesenberg* & de *Damgarten*.

2. La Seigneurie de *Stargard* dont les lieux principaux étoient les villes de *Neu-Brandenbourg*, de *Friedland*, de *Stargard*, de *Lichen* & de *Woldeck*,

deck, les cloîtres de *Wanzke*, et de *Himmelpfort*, et la commanderie de *Nemerau*.

3. La Seigneurie de *Rostock* avec les pays & villes de *Rostock*, de *Ribniz*, *Sulze*, *Gnoien*, *Marlau*, *Schwaan*, *Kroepelin*, *Tessin*, *Warnemunde*, les cloîtres de *Doberan*, de *Sainte-Croix* & de *Ribniz*.

4. Enfin le Comté de *Suerin*, acquisition d'autant plus importante pour la maison de *Mecklenbourg* qu'outre son étendue & sa fertilité, elle étoit infiniment à sa bienséance à raison de sa situation.

A ces provinces il faut joindre diverses terres & Seigneuries que la maison possédoit à différens titres, comme la Seigneurie de *Grabau* avec la ville & le château du même nom, le Comté de *Furstenberg*, le droit de suzeraineté sur la Seigneurie & la ville de *Putlist*, des terres qui lui étoient hypothéquées dans le Margraviat de *Brandenbourg*, l'île de *Moene* en *Dannemarc*, avec le château de *Stegebourg* & le pays de *Gessoer*, qui lui étoit hypothéqué depuis l'année 1326, et enfin *Scanoer* & *Falsterbode*, places importantes pour le commerce, situées dans la *Scanie*, qu'elle tenoit de la couronne de Suéde.

Toutes ces possessions furent partagées en 1352 et 1355 en deux principales portions, par des pactes ou conventions passées entre les deux freres *Albert* & *Jean*. Et dès lors la Seigneurie de *Stargard* avec *Sternberg* et diverses annexes eut sa régence propre & distincte.

Il reste à parler de celle de *Werle* dont les possessions n'avoient pas beaucoup varié. Elle étoit sous-divisée en branche de *Werle-Goldberg* & de *Werle-Gustrau*. Le château de *Werle* dont elle avoit pris son nom ne subsistoit plus que dans l'histoire, & dans la dénomination de cette branche. Elle avoit aussi profité des circonstances pour faire des acquisitions en Dannemarc. Elle y possedoit à tître d'hypothéque l'île de *Falster* avec *Nykoeping* qui en est la capitale. Elle avoit aussi acquis dans la principauté de *Rugen* les districts de *Tribbesées* & de *Grimm*; Et par la mort du dernier Seigneur de *Rostock* en 1314 elle joignit à son patrimoine la moitié du pays de *Kaland* & du cloître de *Dargun*.

II. Constitution Politique.

Malgré toutes ces divisions & ces démembremens de l'ancien état des *Obotrites* il conservoit encore dans l'usage commun, soit au dehors, soit au dedans, la dénomination générale de pays des *Vénèdes* ou *Slaves*, (en latin *Slavia*, *Terra Slavica*); ses Princes quoique partagés en diverses lignes regardoient toujours cet état comme leur patrimoine commun. Eux mêmes se considéroient toujours comme les membres d'une même famille. Il étoit toujours convenu entre eux, ou tacitement ou expressément que non obstant les partages qu'ils faisoient de leurs terres, il subsistoit une *communauté* entre leurs diverses branches, dont l'éffet principal étoit d'assurer toujours à celle qui survivroit la portion de celle qui viendroit à s'éteindre. Cette disposition si nécéssaire au maintien de la maison avoit été confirmée, comme on l'a souvent observé, par plusieurs pactes conclus entre ces diverses branches. On doit en particulier se rappeller ici ce que nous avons dit du *Pacte d'union héréditaire* des branches de *Mecklenbourg* & de *Werle* fait en 1302. Il seroit inutile de répéter ici ce que nous observames alors à ce sujet. Les filles étoient exclues, comme cela avoit eû lieu de tout tems, de la succession proprement dite, quoi qu'on trouve des exemples de Princesses à qui on laissoit des droits de jurisdiction, dans les états de *Mecklenbourg*, comme faisant partie de leur établissement. En vertu de ce *pacte héréditaire d'union* de 1302 le droit des plus proches agnats à la tutéle des Princes mineurs, droit établi par l'usage & conforme à la nature, fut expressément confirmé. Les exemples en son fréquens, et ce droit étoit sans doute regardé comme fructueux, puisque nous voyons des Princes de la branche de *Werle* ne consentir à s'en désister que pour une grosse somme d'argent.

Depuis les desagrémens que les Princes de la branche de *Mecklenbourg* avoient essuyés à *Wismar* ils ne faisoient plus leur résidence dans cette ville. Dès lors *Henri II.* séjourna tantôt à *Sternberg*, tantôt à *Neu-Brandenbourg*. Son fils *Albert* choisit *Rostock* pour sa résidence la plus ordinaire. Les Princes de *Werle* de la branche de *Parchim* se fixerent à *Goldberg*. Ceux de la branche de

de *Gustrau*, les uns dans cette ville, les autres à *Vredenhagen* ou à *Roebel*. Le cloître de *Doberan* continuoit à réunir après leur mort tous les Princes des diverses branches de la famille.

L'acquisition des provinces de *Rostock* & de *Stargard* donna lieu aux Princes de *Mecklenbourg* de joindre à leurs précédens titres ceux de ces deux Seigneuries; et après avoir changé le titre de *Seigneurs* ou de Princes de *Mecklenbourg*, contre celui de Ducs, ils conserverent dans les nouveaux partages l'usage de ce titre, en témoignage de la succession réciproque, réservée à toutes les branches de la maison. On voit plusieurs Princes de la branche de *Werle* prendre dans des actes publics le titre de *Seigneurs des Vénédes*, (en latin *Domini de Slavia*) comme pour attester leur ancienne origine, et ce titre leur est aussi donné par les étrangers. Les Princes mineurs étoient ordinairement désignés, jusques à ce qu'ils eussent été créés Chevaliers, par le simple titre de *Damoiseau*, *Domicellus*, en allemand *Junkherr*.

La dignité de Prince qui avoit appartenu de tout tems à toutes les personnes issues de la maison de *Mecklenbourg* étoit tellement & si universellement reconnue comme un droit qui lui étoit inhérent, que même avant que la dignité ducale lui fut conférée, elle n'étoit nullement regardée comme inférieure à des maisons Royales & Electorales, avec lesquelles elle forma de fréquentes alliances, comme on a eû souvent occasion de le remarquer. Mais cette dignité ducale ne laissa pas d'ajouter un nouveau relief aux titres de nos Princes, soit dans leurs propres états, soit sur-tout dans l'Empire.

L'usage de signer les actes n'étant point encore adopté, les sceaux qu'on y apposoit en établissoient seuls l'authenticité. Il y avoit un grand & un petite sceau, et un sceau privé ou secret. A chaque changement de Régence le nouveau Prince en faisoit faire un nouveau à son usage. On observe que les deux branches de *Mecklenbourg* & de *Werle* employoient également dans leurs sçeaux la tête d'un boeuf ou taureau couronné, présentée de face. Les ornemens ou accompagnemens varioient. On y voyoit tantôt des guirlandes de

fleurs de lys, tantôt un soleil, une lune &c. Mais le plus souvent un anneau passé dans les nazeaux du taureau, et une toison qui couvroit son col, distinguent les sceaux des Princes de *Mecklenbourg*, et la langue pendante ceux des Princes de *Werle*. L'acquisition de la Seigneurie de *Rostock* donna aussi lieu aux premiers, d'insérer dans leur écû le gryphon qui est le symbole de cette Seigneurie.

III. Etat de la Cour, Etat civil.

Les rélations des Princes de *Mecklenbourg* avec les cours du Nord & de l'Empire devenant de plus en plus fréquentes & intimes, il étoit naturel que la leur se montat insensiblement sur le même pied, que celles de ces Princes qui avoient pris eux-mêmes celle de l'Empereur pour modéle. On pourroit même suivre plus haut cette filiation, en observant que les Empereurs d'Allemagne avoient imité à cet égard ceux de Constantinople, imitateurs eux mêmes, en grande partie, des Monarques de l'Orient. (a) C'est ainsi que presque tout ce que font les hommes n'est qu'emprunt & imitation; la sphère de l'invention étant limitée & par les bornes de l'esprit & par la nature des choses.

Les cours des Princes des deux branches de *Mecklenbourg* & de *Werle* nous offrent donc constamment des Grandes Officiers pris dans le sein de la noblesse du pays, comme un *Maréchal de la cour* (*Curiae Mareschallus*), un *grand Echanson* (*Curiae Pincerna*), un *maître des cuisines* (*Magister coquinae, dapifer*). Les uns étoient chevaliers, les autres simples écuyers. De même on trouve dans les deux cours les offices plus fructueux de *Prémiers Thrésoriers*, *Sous-Thrèsoriers*, *Grand-Chambrier* (*Proto-Camerarius*, *Archi-Camerarius*, *Magister Camerae*).

Les

(a) Sur tout depuis l'alliance de l'Empereur *Othon II.* avec *Théophanie* Princesse de Constantinople, & depuis que les croisades firent connoître les moeurs & les usages de cette cour aux Princes de l'occident.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0186
DFG

Les offices de la chancellerie étant devenus d'une plus grande importance, on ne les confioit plus à de simples *Clercs*, *Chapelains*, *Ecoliers* nommés quelquesfois *Ecrivains* ou *Notaires*. A la cour de *Mecklenbourg* le chef de la chancellerie fut d'abord un ecclésiastique avec le tître de *Proto-Notaire*, et il y eut ensuite un *Chancelier* sous lequel travailloient les officiers d'un rang inférieur, la plûpart ecclésiastiques, parcequ'encore dans ce siécle il n'y avoit de gens de lettre, que les ecclésiastiques. La langue latine n'étoit plus cependant exclusivement en usage dans les affaires civiles, et la langue allemande vulgaire c. à. d. le dialecte de la Basse-Saxe y étoit déjà souvent employé. A la cour des Princes de *Werle* les fonctions de Chancelier n'étoient exercées que par un *Secretaire* tiré de l'ordre du clergé.

Outre ces Officiers attachés à la cour & à la personne du Prince, il avoit dans les châteaux forts qui lui appartenoient un Noble avec le tître de *Capitaine* ou d'*Avoué*, (*Capitaneus*, *Advocatus*) chargé de le défendre, d'y assembler des troupes en tems de guerre, d'y exercer en tout tems la jurisdiction du Prince, d'y maintenir ses droits, et l'ordre & la tranquillité publique, et de recevoir les contributions de la noblesse & du peuple. Tout le pays étoit donc divisé en *Avoueries*, (*Advocatias*) ou *Bailliages* qui prenoienr leur nom du château où résidoit cet *Avoué* ou *Bailli*. Mais il y avoit encore une autre sorte d'*Avoués* (*Advocati*) bien differens de ceux-ci, dont les fonctions se bornoient à commander dans un château & dans le district qui en dépendoit. C'étoient ceux auxquels le Prince confioit la jurisdiction municipale, et quelques autres droits seigneuriaux dans les villes, et qui exerçoient cette jurisdiction avec l'assistance de deux conseillers ou *echevins* (*Consiliarii*) choisis ordinairement dans l'ordre des bourgeois de la ville où ils siégeoient.

IV. Revenus.

Les revenus du Prince dérivoient de ses domaines & de ses droits seigneuriaux, comme dans la plûpart des autres états de l'Allemagne. Les droits

consistoient principalement dans une contribution dûe par les villes, une autre dûe par les habitans de la campagne, et qui se payoit en partie en argent, & en partie en denrées; et enfin dans les subsides dont l'établissement légal, depuis le commencement du quatorzième siécle, n'étoit plus contesté, et qui étoient exigés annuellement par le Prince, sous le nom de *Precaria*, *pecunia annalis* en latin et de *Bede* en allemand. On en distinguoit deux espéces, le *subside ordinaire*, (*petitio solita*, *precaria antiqua*) qui se payoit annuellement, et celui qui étoit demandé dans des occasions extraordinaires. Ces impositions étoient générales, sauf les immunités des ecclésiastiques pour les terres qu'ils faisoient cultiver eux-mêmes, et les exemptions dont les Princes favorisoient quantité de vassaux seculiers.

La jurisdiction suprême du Prince étoit comptée au nombre de ses droits Seigneuriaux, les amendes exigées par ses officiers étant une source abondante de ses revenus. Mais il faut observer que tous ces droits étoient souvent restreints par les aliénations que les Princes en faisoient dans des tems difficiles, où ils se voyoient obligés de recourir à des expédiens. Ces exemptions ou aliénations dont la durée étoit plus ou moins longue, étoient recherchées avec empressement, sur tout par les ecclésiastiques. Ils surent si bien profiter des conjonctures, des besoins & des dispositions favorables des Princes qu'il n'y eut bientôt plus de cloître, de chapitre, de fondation ecclésiastique un peu considérable qui n'en obtint, et qu'enfin ces exemptions ou immunités furent regardées comme faisant partie des priviléges que l'usage attribuoit au clergé. Les villes aspirerent aussi à jouïr d'un semblable avantage. *Rostock* employa les richesses que son commerce lui procuroit à obtenir des Ducs la haute, moyenne & basse justice pour ses habitans & ceux de son territoire. L'argent ouvrit aussi à quelques uns de ses citoyens un accès aux mêmes prérogatives pour les terres qu'ils achetoient, et cet exemple fut imité par d'autres personnes, soit nobles, soit roturieres dans les états de *Mecklenbourg* & de *Werle*. Ainsi la haute jurisdiction, & la propriété des corvées, auxquels les paysans étoient

étoient assujettis, droits qu'on regardoit alors comme inséparables, furent dès lors fréquemment aliénés, et accordés à des particuliers, souvent même le droit de percevoir & d'éxiger les impôts que le Prince levoit sur tout le pays fut compris dans ces concessions, et aliené au grand préjudice du Prince.

Les péages & douanes, comme nous l'avons déjà dit, formoient une autre branche de ses revenus. Tels étoient les péages de *Rostock*, de *Wismar*, de *Boizenbourg* sur l'*Elbe*. Il faut y ajoûter la capitation des Juifs, la fabrication des monnoyes, et d'autres articles moins importans dont nous supprimons les détails.

V. Conseils, Etats provinciaux.

Outre les officiers de la cour & de l'état qui formoient le cortége du Prince, il avoit auprès de lui un certain nombre de *Chevaliers*, & d'*Ecuyers* attachés à sa personne, et dont il prenoit les conseils dans les affaires importantes. Ils sont souvent désignés dans les actes de ce tems par les termes de (*nostri fideles, tunc collaterales,*) *nos fidéles actuellement présens.* Ils scelloient de leur sceau les actes passés en leur présence, et il y étoit fait une mention expresse de leur *adhésion* (*scitu, persuasione, instinctu,*) quelque fois même par des termes (*deliberatione, consilio, beneplacito*) qui en marquent l'approbation & le consentement.

Ceux d'entre ces personnages qui assistoient ordinairement le Prince dans ses conseils étoient décorés du tître de ses *Conseillers;* (*Consiliarii, Secretarii, Milites nostri consulatus,*) Sous Henri II. on voit paroître à sa cour avec ce tître de conseillers, plusieurs des premieres personnes de la noblesse du pays (a) et d'autres qui sans prendre ce tître sont nommés dans des actes publics.

Quand

(a) On a déjà rapporté ci-dessus (p. 124.) les noms de ses principaux conseillers; voici les noms des gentilshommes qui se trouvent le plus souvent joints à ces premiers dans les actes publics de ce tems; Guillaume *Söneke, Albert & Erhard de Dewitz,*

Quand ce Prince nomma à sa mort un conseil de Régence & de tutéle il associa à ses conseillers ordinaires plusieurs gentilshommes avec une part égale à la Régence. Et dans les années suivantes on voit *Bertold* curé de *Gadebousch*, Bertrand *Beere*, chancelier, et un bourguemaitre de *Wismar*, nommé *Rodekogel* décorés du même tître de conseillers, & en remplir les fonctions.

En éffet les villes n'étoient pas exclues de toute participation aux affaires publiques, quoique les nobles par l'avantage de la naissance fussent plus ordinairement admis auprès de la personne du Prince. Mais il faut convenir, que l'esprit qui dirigeoit la plûpart des cours & que respiroit alors la noblesse dans toute l'Europe, avoit trop peu d'affinité avec celui des habitans des villes commerçantes, pour qu'ils pûssent aisement se concilier & tendre à un but commun. Les Princes & surtout les nobles n'estimoient, ni connoissoient guères d'autre état que la profession des armes; ils pensoient, comme *Achille*, que tout étoit dû à un guerrier (a). Et souvent à l'àbri de ce tître ces nobles respectoient peu la sûreté publique, et les proprietés des voyageurs & des trafiquans. Les bourgeois des villes industrieuses ne songeoient au contraire qu'à maintenir la liberté du commerce, à l'étendre & à s'en assurer les profits; ils fortifioient, pour se défendre, les enceintes de leurs villes, ils ne voyoient pas avec plaisir que des personnes d'un autre ordre vinssent s'y établir, et la ville de *Wismar* nous en a fourni un exemple remarquable. Il en résulta, que sous la régence de *Henri le lion* qui fit la guerre toute sa vie, la noblesse eut presque seule part à l'administration, et que, quoiqu'il eut associé par ses dernieres dispositions les villes

witz, *Busson de Dolle*, *Ebel de Heidebrake*, *Rudolphe de Wudenswegen*, *Viktor Mundt*, *Conrad Schepelitz*, deux freres du nom de *Oertzen*, *Conrad de Cremon*, *Vedekind de Plote*, *Henri Vilitz*, *Ravo de Wozsten*, quatre freres *de Molzahn*, *Henri de Gustekau*, *Conrad de Luhe*, *Godefroy de Bulow*, *Jean de Schwanenfée* & *Wipert de Lutzau* Maréchaux de la cour &c.

(a) „*nihil non arrogat armis*" *Horat.*

villes de *Rostock* & de *Wismar* à la régence & à la tutéle de ses fils, elles ne tarderent pas à en être dépossedées. Mais son fils *Albert* apprécia mieux les avantages que le commerce & l'industrie des villes pouvoient lui procurer. Mecontent de ses tuteurs, instruit par ses liaisons avec la Suede, disposé favorablement pour les bourgeois de *Rostock* qui lui avoient témoigné de l'affection & du zéle, il prit pour maxime d'observer un juste équilibre entre la noblesse & les villes, afin de pouvoir disposer au besoin de deux ressources également précieuses à la guerre, la bravoure de la noblesse & les richesses des citoyens.

Dans ce système il falloit rapprocher ces deux ordres ou du moins les empêcher d'agir comme si leurs interêts respectifs eussent été nécéssairement en opposition. Il falloit réprimer cet esprit de licence & de rapine, déraciner par la terreur des supplices cette honteuse habitude du brigandage que les préjugés & les moeurs du siécle avoient tolérée, et presque annoblie. Ce fut là l'objet de plusieurs négociations & traités entre les Princes & les autres états de la Basse-Allemagne; Car un seul Prince, un seul état eut été trop peu puissant pour extirper un abus aussi profondement enraciné. Au moyen de ces ligues, qui pouvoient avec justice se donner le tître de *ligues du bien public*, on s'engageoit à maintenir la sureté & la tranquillité générales; on décernoit des peines sévéres contre les perturbateurs de l'ordre & de la paix. Les villes étoient toujours disposées à remplir religieusement les conditions de ces traîtés, & fournissoient volontiers les secours d'hommes & d'argent qu'elles avoient promis. Les plus sages d'entre les conseillers de la noblesse concouroient avec zéle au même bût. Enfin on agît avec vigueur après s'être longtems promis d'agir. On détruisuit plusieurs repaires de brigands. Le possesseur de fief qui étoit convaincu d'avoir exercé quelque violence étoit déclaré *infame*, et proscrit dans toute l'étendue des états des confédérés. Ses biens étoient confisqués au profit de son suzerain après qu'on avoit dédommagé ceux qui avoient été lézés par ses violences. Mais il ne faut pas croire cependant que ces traités fussent toujours bien rigoureusement exécutés. Ils n'étoient

même jamais perpétuels, et quand le terme de leur durée étoit arrivé, l'abus n'étant plus réprimé avec la même force, la partie laborieuse des peuples avoit bientôt de nouveaux outrages à essuyer. Il y avoit donc des châteaux fortifiés, mais ceux qui les possédoient n'abusoient pas tous de cette prérogative. Plusieurs aussi étoient obligés par les termes mêmes de l'acte de leur investiture, ou par des conventions particulieres, à les tenir *ouverts* à leur Seigneur & Prince, quand il en avoit besoin, et on doit remarquer à l'honneur des *Mecklenbourgeois* que dans ce siécle de trouble & de licence on ne trouve qu'un seul exemple (en 1336) de gentilshommes armés contre les loix & leur souverain.

Ainsi la noblesse & les villes mériterent dès lors également la faveur de leurs Princes, quoique par des services de différente nature; & en la leur accordant également, ceux-ci maintinrent par là entre ces deux ordres une paix & une union qui assuroient le bonheur général. Les magistrats des villes maritimes furent admis aussi bien que la noblesse aux conseils du Duc *Albert*. Ils furent souvent seuls médiateurs des traités, que les Princes de *Mecklenbourg* & de *Werle* conclurent avec leurs voisins. Ils le furent encore dans les différens qui s'élevoient entre ces deux branches, ou entre leurs sujets respectifs. L'arbitrage impartial des vassaux & des municipalités étoit souvent invoqué dans les affaires de ce genre, & leurs sçeaux apposés dans les actes les plus importans de ce siécle, ainsi que leur prestation d'hommage qui étoit requise éventuellement dans les pactes de succession réciproque, sont autant de preuves encore subsistantes de la grande influence & du crédit dont ils jouïssoient.

VI. Systéme féodale.

Les fiefs se multiplierent, et acquirent plus d'étendue en *Mecklenbourg* pendant cette période. C'est ainsi que le pays de *Poel* fut donné à ce titre aux nobles de *Prèen* & de *Stralendorff* en 1318, la Seigneurie de *Grabau* à ceux de *Lutzau* en 1321 &c. Ces concessions étoient quelquefois payées par ceux

ceux qui les recevoient; quelque fois elles étoient la récompense d'une action genereuse, comme quand *Darzau* fut donné au noble de *Parkentin* pour les services signalés qu'il avoit rendus à la journée d'*Odersberg*. L'érection du Comté de *Furstenberg* est un autre exemple de récompense méritée par de grands services. Mais ce n'étoient pas toujours des terres que le Prince donnoit en fief. C'étoit plus souvent quelque droit utile qu'il cédoit, comme des redevances, des ventes foncières, des droits Seigneuriaux, des jurisdictions &c. Ces droits & les obligations contractées en conséquence qar ceux qui en étoient investis, étoient ténorisés dans des lettres d'investiture écrites tantôt en latin, tantôt en allemand. En général le vassal étoit tenu à monter à cheval pour la défense de son Seigneur, à ouvrir son château pour son service, & le Seigneur devoit de son côté protéger & maintenir son vassal dans la possession de son fief, contre toute injuste aggression. Le vassal ne pouvoit aliéner son fief sans la permission expresse de son Seigneur.

La condition des paysans se régla à peu-près sur ces mêmes principes du système féodal. Ils payoient à leurs Seigneurs diverses redevances en argent, en denrées, en services personnels pour la jouïssance des terres que ceux-ci leur donnoient à cultiver. Cette jouïssance qui se transmettoit des pères aux enfans, et étoit accompagnée de quelque liberté, allégeoit pour eux le joug de la servitude de la glébe; et les preuves incontestables qu'on peut donner de la nombreuse population de la classe des cultivateurs dans les siécles dont nous parlons, malgré les guerres & les maladies contagieuses dont ils furent souvent affligés, peut faire naître quelques doutes sur les théories de nos jours, d'après lesquelles il faudroit regarder toute espece de servitude, & même la plus mitigée, comme absolument incompatible avec la prospérité des états & le bonheur de l'humanité.

VII. Etat militaire.

L'obligation de s'armer & de combattre pour la défense de la patrie étoit toujours regardée comme essentielle & indispensable. Le clergé seul vouloit

en être exempt pour ses vassaux & ses serfs, et souvent il réussissoit à obtenir du Prince de pareilles exemptions. Mais les divers services militaires auxquels les habitans étoient obligés étant souvent insuffisans, il fallut dans bien des occasions que les Princes eussent recours à la ressource onereuse des troupes stipendiées. Ainsi l'on vit en *Mecklenbourg*, comme dans les autres parties de l'Allemagne, de la cavalerie pesamment & légérement armée, des fantassins, des archers, des officiers & des ouvriers pour les machines de guerre employées dans les siéges. Il paroit que l'on connoissoit déjà à *Lübeck* l'usage de la poudre à canon vers le milieu du quatorzieme siécle, mais il n'y a pas de preuve qu'on s'en soit servi dans les guerres dont nous avons parlé jusques à présent. Les villes toujours plus ou moins exposées à des aggressions dans un siécle si turbulent obtinrent aisement la permission de se garder elles mêmes, et d'avoir des enceintes fortifiées. Tous ceux qui les habitoient étoient obligés de contribuer de leurs personnes ou de leurs biens à une défense à laquelle ils avoient tous un égal intérêt; et le clergé même qui avoit quelque possession dans les villes ne put entierement se refuser à payer sa part des charges qu'elle exigeoit.

Le gouvernement municipal de ces villes étoit toujours tel, ou à peu prés, que nous l'avons exposé précédemment; mais il n'en est pas ainsi de leur commerce dont les progrès rapides méritent d'être remarqués. Les villes maritimes du *Mecklenbourg*, de concert avec les autres membres de la grande *Ligue anséatique* étoient parvenues à faire presque seules tout le commerce des trois Royaumes du Nord. Leur principal marché étoit à *Scanoer* dans la province de *Scanie* où se tenoit une foire très fréquentée, et le dépôt le plus considérable de leurs marchandises étoit à *Berguen*, principale ville de Norvégue.

Wismar & *Rostock* s'unirent avec *Lubeck*, *Stralsound* & *Stettin* pour s'assurer à frais communs la jouïssance de cette branche importante de commerce. Il fallut pour cet effet augmenter leurs forces maritimes, & l'accroissement de ce commerce leur en fournit les moyens. Leurs vaisseaux marchands armés

armés furent presque seuls maîtres de la navigation de la mer Baltique. Ils n'y redoutoient plus que les tempêtes et le droit de naufrage, dont la barbarie aussi redoutable que celle des élémens s'exerçoit encore sur plusieurs côtes de cette mer. Aussi voyons nous ces villes s'occuper avec activité des moyens de ce prémunir contre ce brigandage.

VIII. Du Clergé.

Le clergé s'étant affranchi de tout service militaire & rélatif au militaire, et n'étant plus lié à l'état & au Prince par les mêmes sermens que les autres ordres, on peut dire qu'il formoit réellement un état dans l'état, aux dépens duquel il s'étoit élevé & enrichi. Ses richesses continuoient à s'accroître au moyen des terres, des revenus, des droits qu'il acquéroit sans cesse, tandis qu'il travailloit en même tems & avec un succès égal à se libérer de toutes les charges publiques. Il n'est pas étonnant après cela qu'on s'accoutumat à régarder cet ordre de la nation comme n'en faisant presque plus partie, qu'on le traitat à divers égards comme étranger à l'état, et qu'on ne prit plus aussi souvent dans son sein les conseillers auxquels on vouloit confier ses plus précieux interêts. Offensés de cette independance qu'affectoit le clergé, les habitans des villes lui marquerent souvent à leur tour de l'éloignement & de la défiance. A *Wismar* les magistrats & les bourgeois s'engagerent à ne vendre & à n'affermer aucun bien immeuble à un ecclésiastique, et ils prirent, ainsi que d'autres villes, diverses mesures dictées par le même esprit, malgré les réclamations de leurs superieurs ecclésiastiques, et quelquesfois mêmes celles du Prince.

Du reste le nombre des fondations pieuses, celui des couvens, et des personnes qui se vouoient à la vie monastique croissoient avec leurs revenus. C'étoit ici, comme dans les autres parties de l'Europe, une suite naturelle de l'esprit religieux outré & peû éclairé du siécle. Comparés ce siécle avec le notre où l'on sappe ouvertement tous les fondemens de la religion, et par conséquent aussi ceux de la societé civile, et vous aurez une nouvelle preuve, s'il

en étoit besoin, du peû d'empire de la raison sur les hommes, et de la violence de leurs passions qui les emportent toujours au delà des limites du juste & du vrai.

Cet amour de la vie monastique étoit encore entretenu par les troubles, les desordres, les guerres continuelles qui désoloient alors sans cesse la plûpart des contrées de l'Europe. Tous ceux qui par leur foiblesse, ou par leur goût pour le repos cherchoient à se soustraire aux dangers & au tumulte, ne pouvoient trouvez d'azyle plus assuré que ceux que leur ouvroit la religion. Là leurs biens, leur honneur, leur vie étoient sous une sauve-garde sacrée, qui leur assuroit-peut être plus de jouïssances qu'elle ne leur coûtoit de sacrifice.

IX. Des Loix et de la Justice.

Nous avons dit un mot ci-dessus du droit canon & des loix civiles, adoptées dans ces contrées. Mais déjà vers l'an 1321 il est constaté que l'usage du code féodal des Lombards y étoit adopté sous le nom de *droit écrit Imperial*. Cependant ces codes étrangers ne purent détruire entierement l'usage de l'ancien contumier Allemandqui étoit encore observé dans bien des cas, et que nous trouvons désigné dans les actes de ce tems sous le nom de *Jus terrae generalis*, *Jus terrae Zwerinensis*, *Leges patriae*, et quelque fois simplement sous le nom de *droit contumier du pays*.

Dans la plûpart des villes, les *loix* ou le *droit* de *Lubeck* régloit les jugemens. On y avoit adopté cet ancien code comme plus analogue aux intérêts, aux besoins, aux opinions de la classe des négocians & des artisans. Quoique la ville de *Rostock* eut rédigé ses statuts & ses loix criminales elle même, elle avoit néantmoins recours au code de *Lubeck* & à ses tribunaux dans les cas difficiles & douteux, et ce respect pour leurs décisions donna lieu à de fréquens appels au senat de *Lubeck* que le magistrat put cependant permettre ou défendre à son choix, lors qu'il eut acquis (en 1358) la jurisdiction, qui avoit jusques alors appartenu au Prince dans cette ville.

Les

Les Princes travailloient de leur côté avec une application aussi constante que louable à maintenir la tranquillité publique souvent menacée ou attaquée par les intérêts particuliers. Ils s'occupoient sur-tout à anéantir l'usage barbare du droit prétendu de se faire justice à soi-même, et de venger ses propres injures, et l'humanité reçut d'eux à cet égard de grands services qu'au moment présent on oublie et rabaisse avec affectation, mais qu'on reconnoîtra de nouveau par-tout où les progrès de la licence & de l'anarchie auront fait sentir encore une fois la nécessité d'armer une seule main du pouvoir exécutif des loix. C'étoit là l'objet, de ces confédérations fréquentes auxquelles on donnoit le nom de *paix du pays*. Cest ainsi qu'on voit des Comtes de *Schwerin*, des Evêques de *Ratzebourg*, & d'autres, prononcer des peines contre ceux qui envahissoient les biens des eglises, exerçoient le droit de naufrage, ou se permettoient d'autres actes semblables de violence. Car c'étoit à peu-près à cela que se bornoit la législation de ces siécles.

X. Relations extérieures de l'Etat.

La Seigneurie de *Mecklenbourg* étoit dans son origine une terre allodiale dont le maître ne reconnoissoit aucun Seigneur suzerain, et ne dépendoit de personne qu'à raison des devoirs généraux de la fidélité que tout membre immédiat de l'Empire doit à son chef. En recevant de la cour impériale la confirmation de ses priviléges il avoit par cela même fait un nouvel acte de la dépendance, où il reconnoissoit être de l'Empire & de l'Empereur. Ce lien devint encore plus étroit, et plus déterminé, lorsque les Seigneurs & Princes de *Mecklenbourg* consentant à ce que cette terre auparavant allodiale avec toutes ses dépendances annexes, et ses droits Seigneuriaux fut convertie en un Duché relevant à titre de fief de l'Empire, et qu'ils prêterent en conséquence un serment de fidélité à son chef. Dévenus ainsi vassaux de l'Empire ces Princes entrerent alors en possession & jouissance pleniére de toutes les prérogatives attachées à cette qualité, et acquirent un nouveau droit de reclamer ses secours & sa protection. Ils devinrent en un mot *Etats de l'Empire*, et comme tels acquirent le droit de participer dans les diétes

diétes au gouvernement de l'Empire, concurrement avec les autres états. Et pour que ces nouvelles relations qu'ils formoient en qualité de vassaux immédiats de l'Empire ne pussent jamais être exposées aux difficultés mêmes les moins fondées, ils se firent donner par la maison ducale de *Saxe-Wittenberg* un acte de renonciation solemnelle à toute prétention contraire; acte superflu & inutile sans doute, puisque lors de la proscription du fameux *Henri le lion* le Duché de Saxe avoit perdu tout droit & toute autorité sur les nations *Vénédes*, et que depuis cette époque on ne trouve pas que ce droit & cette autorité ayent jamais été exercés ou seulement reclamés par ses foibles successeurs.

Quoique dès lors les nouveaux Ducs de *Mecklenbourg* fussent en possession des droits, et appellés à remplir les devoirs attachés à cette dignité, leur présence aux diétes de l'Empire, et leur recours à ses tribunaux rencontroient encore trop d'obstacles, dans les guerres & les troubles si communs dans ce siécle pour qu'ils pussent avoir lieu comme ils l'ont eu dans la suite. L'Allemagne étoit encore en proye aux désordres inséparables de l'usage barbare par lequel chacun se croyoit autorisé à se faire justice à soi-même. La force prévaloit sans cesse sur le droit, et s'exerçoit avec impunité. La bulle d'or de *Charles IV.* n'avoit pas osé la proscrire ouvertement. Elle s'etoit bornée à la limiter, et ces restrictions mêmes n'étoient guères respectées. La corruption des moeurs ajoûtoit au mal causé par cette impuissance des loix. Les promesses, les conventions les plus expresses étoient violées impunément & rompues avec la plus grande légereté. Souvent on les oublioit, on ignoroit ce qu'étoient devenus les actes originaux qui en avoient été dressés. Cette négligence à les conserver rendoit encore les querelles plus fréquentes, et plus difficiles à terminer. On avoit été obligé de recourir à d'autres précautions pour corroborer les engagemens contractés par les Princes & les personnages puissans. On statuoit des clauses pénales contre les infracteurs; on nommoit d'avance des arbitres, des garants, des répendants &c. Mais toutes

ces

ces précautions contre la mauvaise foi prouvoient bien plûtôt la grandeur du mal qu'elles n'en étoient le reméde.

Les rélations du *Mecklenbourg* avec l'Electorat de *Brandenbourg* avoient éprouvé quelques modifications. La Seigneurie de *Stargard* avoit toujours relevé de cet Electorat depuis que la maison de *Mecklenbourg* l'avoit acquise. Il faut en dire autant de *Strelitz*, d'*Arensberg*, de *Vesenberg*, d'*Eldenbourg*, de *Thure*. Mais en 1347 tous ces fiefs ayant été convertis en fiefs immediats de l'Empire, et les Electeurs de *Brandenbourg* ayant approuvé ce changement, tout lien féodal entre les deux maisons fut anéanti, et n'a jamais été rétabli dés lors. La Seigneurie de *Grabau*, celle de *Furstenberg*, qui passerent de *Brandenbourg* au *Mecklenbourg*, (en 1321 et en 1348) furent comprises tacitement ou expressément dans cette renonciation.

On a exposé ci-dessus l'origine et les conditions de la suzeraineté des Rois de Dannemarc sur la Seigneurie de *Rostock*. Au delà des limites de cette Seigneurie ils n'avoient aucun droit sur les Etats de *Mecklenbourg*, et quoiqu'ils fissent toujours usage du tître de *Rois de Vénédes* (*Vandales* ou *Slaves*), ce monument de leurs anciennes conquêtes ne pouvoit prévaloir contre des déclarations multipliées expresses et renouvellées encore dans l'acte par lequel *Charles IV.* avoit érigé le *Mecklenbourg* en Principauté & Duché relevant immediatement de l'Empire. v. à l'an 1317 — 1323

Les Princes de *Mecklenbourg* avoient encore d'autres rélations avec leurs voisins, comme avec les Rois de Suéde à raison des terres qu'ils avoient reçues d'eux dans la province de *Scanie*, avec les Evéques de *Havelberg* à raison de la Seigneurie de *Putlist*, avec les Evéques de

Schwerin & de *Ratzebourg* pour d'autres terres, droits & redevances. D'un autre côté les Margraves de *Brandenbourg* avoient renoncé moyennant un équivalent, savoir la terre de *Thure* avec le château d'*Eldenbourg* (en 1308) à toute prétention de suzeraineté sur les etats des deux branches de *Werle* à la reserve de *Meyenbourg* & de *Freyenstein*. Mais les Comtes de *Schwerin* avec leurs Etats respectifs resterent Vassaux des Ducs de Saxe, et reconnurent même (en 1356) la superiorité des Margraves de *Brandenbourg*, pour ce qui regardoit quelques terres situées sur la rive gauche de l'*Elbe*.

TROI-

TROISIEME PERIODE.

Des Ducs de Mecklenbourg & des Princes de Werle, depuis la réunion du Comté de Schwerin jusques à l'extinction de la branche de Werle,

ou du 31e. Mars 1359 au 7e. Septembre 1436. (77 années.)

A l'époque, où commence cette periode les Etats de la maison de Mecklenbourg étoient partagés entre les deux branches de *Mecklenbourg* & de *Werle*. De la première etoient les Ducs

ALBERT I. qui residoit à *Schwerin*, et

JEAN I. à *Stargard*.

La branche de *Werle* etoit soudivisée en trois autres

1. celle de Goldberg, dont regna JEAN IV.;
2. celle de Gustrau, dont NICOLAS V. et ses fils LAVRENT & JEAN V.;
3. celle de Varen, dont BERNARD & JEAN VI. son fils.

Le *Mecklenbourg* jouïssoit d'une assez grande tranquillité au commencement de cette periode. Pendant que les Rois de Dannemarc & de Suède se disputoient la province de *Scanie*, ils menagerent leurs voisins et sollicitoient 1360.
leur amitié. La paix conclue à *Helsingbourg* fut dûe à ces dispositions. Par ce traité le Roi de Dannemarc *Valdemar*, & ses alliés les Ducs de *Lawenbourg*, de *Sleswick*, de *Stettin* se reconcilierent avec les Ducs de *Mecklenbourg*, l'Electeur de *Brandenbourg*, les Comtes de *Holstein*, & les villes de *Rostock* & de *Wismar*. L'article de ce traité le plus important pour nos Ducs etoit la

promesse que le Roi leur faisoit d'une indemnité pour les fraix que leur avoit couté la guerre de *Scanie*. Les Ducs s'engageoient de leur côté à aider le Roi à soutenir ses pretentions contre la couronne de Suéde.

La même année les maisons de *Mecklenbourg* & de *Saxe-Lawenbourg* s'unirent par une alliance plus étroite. Elles se promirent de se secourir en cas d'attaque, et un mariage devoit cimenter leur union. Mais ce mariage ne fut pas effectué, & le traité ne produisit rien d'important qu'un nouvel acte de renonciation du Duc *Eric* comme successeur, (plus nominal que réel) des anciens Ducs de Saxe, à toute pretention de suzeraineté sur les etats de *Mecklenbourg* & le Comté de *Schwerin*. Il offroit de faire constater cette cession à la premiere requisition, en presence & par l'autorité de l'Empereur. On a déjà parlé ci-dessus de cette derniere renonciation qui ne peut plus laisser aucun nuage sur le droit appartenant à nos Ducs de relever immédiatement de l'Empire.

Ces traités, ces alliances fréquentes entre les Princes semblent d'abord s'upposer des intervalles de paix & de bonne intelligence. Mais il en est des traités & des loix comme des remédes. On n'y a si souvent recours que quand ils sont insuffisans pour détruire le principe du mal. Nous trouvons dans ce même tems des traces de la licence & du desordre qui continuoient encore à être le fléau de ces contrées. La puissante famille de *Bulau*, qui s'étoit mise depuis longtems en possession de la meilleure partie des terres des Evêques de *Schwerin* à titre d'hypothéques pour des sommes qu'elle leur avoit prêtées, refusoit de les restituer malgré l'intercession des Princes voisins, et les menaces même des Papes. Il fallut faire de grands sacrifices pour les engager à en rendre une partie. Des brigands de toutes les conditions continuoient à infester les grands chemins. Les Princes de *Brandenbourg*, de *Poméranie-Stettin*, de *Mecklenbourg* & de *Werle* se liguerent à *Beguerau* pour les
1361 réprimer & détruire leurs repaires. Cette *paix du pays*, comme on l'appelloit, devoit durer trois ans. On demanderoit volontiers: Pourquoi n'étoit

elle

elle pas plus longue, ou même perpetuelle? Plusieurs Princes & Seigneurs voisins y accederent, comme le Roi de *Dannemarc*, les Ducs de *Lawenbourg*, de *Lunebourg*, les Comtes de *Holstein*, de *Furstenberg*, les *Bulau* &c. Mais on ne voit pas que cette confédération ait produit de grands effets. Des mesintelligences s'y glisserent. Des intérêts particuliers firent oublier l'intérêt général. C'est l'histoire de presque toutes les confédérations ou plutôt de toutes les institutions humaines. Un nouveau traité conclu à *Borzau* reunit cependant de nouveau les Ducs de *Mecklenbourg* et ceux de *Poméranie-Stettin*. Une *paix du pays* fut conclue à *Kiritz*, d'abord entre *Bernard* de *Werle-Varen* seulement, et les Ducs de *Stettin*, et ensuite entre les autres Princes de *Werle* & le Duc *Albert*. Les deux branches de la maison s'unirent aussi par une alliance qui devoit durer cinq ans. Tous ces traités étoient, selon l'usage, confirmés et garantis par les principaux vassaux & magistrats des etats des Princes contractans. Ainsi dans cette alliance ou pacte de famille nous trouvons du côté du Duc *Albert* les noms d'*Othon de Dewitz* & de *Victor Moltke*, en leur qualité d'avoués des terres de *Gnoien* & de *Rostock*. 1363

On peut juger du crédit toujours croissant que donnoient à ce Prince ses alliances, sa puissance & ses qualités personnelles par la part qu'il fut fréquemment appellé à prendre aux affaires de ses voisins. Mais laissant de côté ce qui n'eut point d'effet important, nous ne nous arrêterons qu'à la grande révolution qui se préparoit dans les Royaumes du Nord durant laquelle ce Prince & sa famille vont jouer le rôle le plus distingué. Il faut remonter plus haut pour en connoitre la premiere origine. Nous avons déja parlé de *Magnus*, Roi de Suéde qui devenu odieux à ses sujets, et contraint d'abandonner presque tous ses états à *Eric* son fils ainé, avoit demandé l'appui de *Valdemar* Roi de Dannemarc, en lui promettant la Scanie pour prix de ses secours. *Eric* fit donc la guerre à son pére & au Roi de *Dannemarc*; mais au milieu de ses efforts il périt empoisonné par sa propre mere irritée de se voir privée d'un pouvoir dont elle abusoit, et d'un favori qui la gouvernoit avec autant d'empire

qu'elle en avoit elle même sur son foible époux. Cet horrible attentat eut de grandes suites. Les Suédois indignés appellerent au throne *Haquin* (frère du malheureux *Eric*) qui étoit Roi de Norvégue et encore mineur. Ils déclarerent en son nom la guerre au Roi de Dannemarc, mais *Valdemar* les prévint, il fit occuper par ses troupes toute la *Scanie* & les îles d'*Oelande* & de *Gothlande*. *Wisby* la principale ville de cette derniere île étoit le principal magazin des villes anséatiques de la *Sclavie* ou des pays *Vénédes*, et le grand entrepôt des marchandises que ces villes fournissoient aux habitans des bords de la mer Baltique. Enyvré de ses succès *Valdemar* permit imprudemment à ses troupes le pillage de *Wisby*. Les villes offensées si sensiblement lui déclarerent la guerre, et se liguerent contre lui avec les Roi de *Suéde* & de *Norvégue*. Elles équiperent une flotte de 28 gros vaisseaux, de 24 autres moins considerables, montées de 3000 marins soldats & artificiers. Elles se firent donner en même tems par leurs alliés l'île de *Bornholm* sur les côtes de *Scanie* avec des priviléges importans dans les deux Royaumes. Le Duc de *Mecklenbourg* étoit un des principaux chefs de cette ligue. *Valdemar* lui avoit ôté *Scanoer* & *Falsterbo* lorsqu'il avoit conquis la *Scanie*. Son fils ainé *Henri* porta les armes dans cette guerre ainsi que les Comtes de *Holstein* toujours ennemis & rivaux des Rois de Dannemarc. Les ligués eurent dabord de grands succés. Ils prirent *Copenhague* qui n'étoit point encore une capitale, et les deux îles d'*Oelande* & de *Gothlande*. Celle ci qui est considérable et importante par sa situation échut en partage au Duc de *Mecklenbourg*.

Valdemar vint à son tour attaquer la flotte des ligués et la battit dans le Sound. On parla donc de trêve, car alors on se lassoit presque aussi promtement de la guerre que de la paix. On n'avoit point encore trouvé l'art & les moyens de faire durer pendant plusieurs années la plus terrible des calamités qui puisse affliger le genre humain. Une trêve d'un an suspendit les hostilités. Quand elle fut expirée, *Albert* avec les vaisseaux de *Lubeck* tenta une descente en Dannemarc, mais elle fut très malheureuse. Les villes anséatiques

tiques firent alors leur paix particuliere avec *Valdemar*, qui leur rendit tous leurs privileges par un traité conclu à *Nicoeping*. Mais le Nord ne fut pas pacifié pour cela. *Magnus* Roi de Suéde & son fils *Haquin*, qu'on lui avoit associé étoient devenus de plus en plus odieux aux grands & au clergé de leur Royaume. Leur haine, leur défiance augmenterent lorsqu'ils apprirent le mariage de *Haquin* avec la fille du Roi de *Dannemarc*. C'est cette Princesse *Marguerite* si celebre depuis dans l'histoire qui lui donna le surnom de *Semiramis du Nord*. Les Suedois ne douterent plus que leurs Rois ne les trahissent en servant les projets ambitieux de *Valdemar* leur ennemi. Ils auroient voulu que *Haquin* épousat *Elizabeth* soeur du Comte *Henri de Holstein* leur allié & le plus dangereux rival de *Valdemar*. Mais les offres brillantes de ce dernier, et les instances de la Reine *Blanche* mère de *Haquin* avoient entrainé ce jeune Prince. Il préfera *Marguerite de Dannemarc*, et conclut avec elle cette *Union* qui fournit dans la suite à *Marguerite* les moyens d'operer celle des trois Couronnes du Nord sur la tête d'un seul Monarque. 1363

Mais *Magnus* & *Haquin* perdirent auparavant celle de Suède. Les Suédois les déposerent solemnellement en 1362, et désignerent pour leur succéder le Comte *Henri de Holstein* qui pouvoit servir leur vengeance, et qui possédoit d'ailleurs de grandes terres en Suède. Mais ce Prince refusa ce thrône toujours environné d'orages, et il se contenta de recommander à sa place un des fils du Duc de *Mecklenbourg* son allié, lequel étant né de son mariage avec *Euphémie* soeur du Roi *Magnus* tenoit ainsi par les liens du sang à l'ancienne maison royale de Suède. *Henri* promettoit en même tems aux Suedois des secours considérables, qu'il leur fournit en effet, pendant que d'un autre côté il soulevoit de nouveau la ligue *Anséatique* contre les Danois.

Le Duc *Albert* avoit eu trois fils d'*Euphémie* de Suède. Il sembloit naturel que l'offre brillante d'une couronne fut adressée à l'ainé par preference. Mais cet ainé, nommé *Henri*, avoit épousé *Inguebourge* fille ainée de *Valdemar* Roi de Dannemarc, et cette alliance ne pouvoit, que le faire redouter des Sue-

Suedois. La couronne fut donc deférée au second de ces Princes, nommé *Albert* comme son père. Le Comte de *Holstein* leur avoit vanté les talens & les vertus de ce jeune Prince qui, selon lui, donnoit les plus belles espérances, Il le conduisit lui même à *Stockholm* avec une nombreuse escorte de Princes, de Seigneurs & de gens de guerre, et *Albert* après avoir confirmé les priviléges de ses nouveaux sujets reçut leurs hommages & leurs sermens avec beaucoup de solemnité. Les Suedois regarderent son père le Duc *Albert* comme le tuteur naturel & le conseiller de leur jeune Roi. Et en effet il ne l'assista pas moins de ses conseils que de ses armes, et contribua beaucoup dans la circonstance critique d'un commencement de regne à lui assurer l'obeïssance de la nation. L'histoire de ce Monarque appartient donc à plus d'un titre à celle du *Mecklenbourg*, et ce ne sera pas sortir de nôtre sujet que de placer ici une esquisse de son règne. Nous en allons donc exposer de suite les principaux événemens, nous réservant de revenir ensuite sur nos pas pour rendre compte de ceux qui dans cet intervalle se seront passés dans l'intérieur du *Mecklenbourg*.

Le 30. Oct. 1363

Albert de Mecklenbourg, Roi de Suède 1363—1405.

1364 Le couronnement de ce Prince suivit de près son élection. Mais il falloit encore pour régner paisiblement abattre le parti de *Magnus* & de *Haquin* son fils Roi de *Norvègue* auxquels plusieurs provinces restoient fidèles, & qui recevoient des secours de *Norvègue* & de *Dannemarc*. Avec ces secours les deux Princes rentrerent en Suède, et s'avancerent jusques à *Nyquarn* près de *Vesterôs*. Là ils rencontrerent l'armée d'*Albert* commandée par le Duc son père qui leur livra bataille. Elle fut sanglante & décisive. *Magnus* & *Haquin* furent defaits. Le premier fut fait prisonnier. *Haquin* quoique blessé échappa au vainqueur, et put se sauver dans son Royaume de *Norvègue*. *Albert* profita de sa victoire pour soumettre les places fortes occupées par ses ennemis. Il fit conduire après cela le Roi prisonnier à *Stockholm*

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0206
DFG

holm dans un château où il resta près de sept ans. Et quand il lui rendit enfin sa liberté ce ne fut qu'à conditions dures & humiliantes. *Magnus* alla finir ses jours en Norvègue dans l'abandon & le mépris.

Après un si grand succès il sembloit que le règne d'*Albert* dut être tranquille & heureux. Mais ceux qui avoient étudié le caractère de la nation & celui du monarque prevoyoient déja les malheurs qui attendoient l'un & l'autre. Les Suedois élevés depuis longtems dans les dissentions & les guerres civiles, agités sans cesse ou par une noblesse turbulente, ou par les intrigues d'un clergé ambitieux ne connoissoient plus que de nom cet amour de la patrie, ce respect dû à une autorité legitime si necessaires pour contenir les peuples dans les bornes que prescrit leur propre intérêt. Les révoltes, les complots, les cabales étoient devenues leur état d'habitude & de préférence. Il y a des nations qui occupent une règion trop vaste pour pouvoir supporter la règime republicain, et qui sont en même tems trop indigentes pour rester longtems paisibles sous l'autorité d'un monarque qui a peu de graces à répandre, et peu de moyens de se faire craindre. Ces nations sont ainsi condamnées à une fluctuation perpetuelle. Elles passent d'un extreme à l'autre & par tous les degrès intermidiaires sans pouvoir se reposer longtems dans aucun. Dans le tems dont nous parlons la Suède étoit surtout dans cet état de crise qui annonce des revolutions. Les revenus de la couronne étoient presque anéantis. Les ressources de la nation épuisées par une suite nécessaire de longues guerres civiles, et étrangeres, par l'anarchie, par la privation du commerce, que les étrangers leur avoient en quelque sorte interdit. Le Roi de *Dannemarc* étoit pour elle un autre ennemi bien dangereux. Il l'agitoit au dedans par ses intrigues, il l'attaquoit au dehors par de fréquentes invasions. Le Roi de *Norvegue* irrité de voir le thrône de Suede, l'héritage de ses pères, occupé par un étranger avoit tellement devoué ce malheureux royaume à sa vengeance que pendant longtems il y envoya chàque année des partis nombreux qui le ravagerent avec la fureur du plus barbare ennemi.

Il est possible qu'un Prince doué de talens & de vertus extraordinaires eut vaincu tant de difficultés, échappé à tant d'ecueils, ramené la nation à ses devoirs, à l'amour de l'ordre & de ses vrais intérêts, l'eut rendue sage enfin & heureuse, presque malgré elle. Mais les peuples qui, lorsqu'ils sont les maitres absolus, se permettent tant de violances, d'écarts & de folies sont-ils bien en droit de demander au ciel qu'il ne leur envoye que des Princes parfaits pour les gouverner? Leur corruption, leur méchanceté n'est-elle jamais la cause des fautes de leurs chefs? Ne les en rend-elle jamais les complices? Et quand elle est parvenue à un certain degré, la main la plus habile peut-elle réussir à detourner les malheurs qui en sont la suite inevitable? Quoiqu'on pense de ces doutes, il faut convenir qu'*Albert* n'étoit point ce Prince accompli dont la Suede avoit besoin, mais qu'elle eut peut-être également repoussé si le ciel le lui avoit accordé. Depourvû des ressources necessaires pour maintenir son autorité, et même pour defendre ses frontieres, il eut recours à des moyens qui accrurent la haine naturelle au peuple pour un joug étranger. Dans la vûe de se faire un appui d'un de ses plus dangereux ennemis, du Roi de *Dannemarc* il lui céda l'île de *Gothlande*, l'importante forteresse d'*Elfsbourg*, & des portions considérables de la *Smalande* & de la *Vestro-Gothie*, qui étoient dans ce moment occupées en partie par les Danois. Par ce traité *Valdemar* consentoit à restituer d'autres places, et à rappeller ses troupes. Il reconnoissoit *Albert* comme Roi de Suéde. Il abandonnoit même la cause de son gendre *Haquin* Roi de *Norvègue* puisqu'il promettoit à *Albert* de le secourir contre lui dans le cas où *Haquin* continueroit à lui disputer la couronne de Suède. Les Ducs de *Mecklenbourg*, *Albert* & *Henri* père & frère du Roi de Suède étoient allés eux mêmes en Dannemarc négocier ce traité qui fut conclu à *Aalholm*. Enfin les Etats de Suède, les *Sénateurs*, *cinquante Chevaliers & Ecuyers des meilleurs de ceux qui étoient en Suède*, et les dix premieres villes marchandes du Royaume approuvoient et garantissoient ce traité que censurent si amérement des historiens Suédois postérieurs de plusieurs siècles. Il est pro-

probable qu'*Albert* pressé par les Danois & les Norvégiens crut devoir acheter aussi chérement la paix. Il l'est encore que jamais ce traité n'eut son entière execution, que *Valdemar* fut trompé par son avidité, et que quand ses troupes eurent evacué la Suède, les Suédois furent dautant moins disposés à enremplir les conditions que *Valdemar* attaqué de tout côté, ne fut plus à craindre pour eux. Mais *Albert* n'en est pas moins resté l'objet de la censure des historiens dont nous parlons, et peut-être qu'il fut aussi blâmé par ses contemporains pour avoir cherché son salut & celui de ses peuples dans une transaction sans laquelle ils fussent peut-être retombés sous le joug de *Magnus* & de *Haquin* qu'ils avoient voulu secouer.

On reprocha encore plus amérement à *Albert* de remplir sa cour & son royaume d'étrangers, et en particulier de nobles Mecklenbourgeois & Poméraniens. S'il faut en croire les annalistes Suedois tous ces étrangers étoient des gens sans merite, ce qu'il est difficile de supposer, à moins qu'*Albert* ne les eut choisis exprès. Il en etoit toujours entouré, il ne suivoit que leurs conseils, il leur donnoit les terres de la couronne, il leur confioit la garde de ses châteaux, il obligeoit les Demoiselles des meilleurs maisons à s'allier avec eux. Leur orgueuil, ajoutent ces historiens, les rendoit insupportables, leur gouvernement étoit tyrannique, leur avidité insatiable. Vainement les malheureux Suédois alloient porter leurs plaintes au Roi, ils n'en obtenoient que des réponses dérisoires, & d'insultantes railleries. Continuons ce tableau tracé par un historien Suédois. Un trait peut aider à en apprecier un autre, et peut-être à mettre le tout sous son vrai jour. „Il n'y avoit, dit-il, aucune confi- Botin.
„ance entre le Roi & les grands, entre les grands aucune union, dans la classe
„du peuple aucune subordination. Les loix étoient sans force, la passion faisoit seule le droit, la force decidoit les querelles. L'usage de se faire justice à soi même étoit encore général. — Le Roi exigeoit impôts contre la teneur de la loi, les anciens droits & les privileges de la nation, et il les faisoit lever avec la plus grande rigueur. — D'un autre côté personne ne tenoit

„le moindre compte des droits de la couronne. Les domaines, les villes, les „revenus, les péages, qui lui appartenoient étoient saisis, engagés . . . La „plus grande partie du Royaume étoit dans ce cas. Le Duc de *Mecklenbourg* „père du Roi, occupoit à titre d'engagiste *Stockholm*, *Nikoeping*, *Abo*, *Axel-* „*wald* avec les terres, qui en relevoient. Le Comte *Henri de Holstein* possedoit „au même tître la moitié de la Dalie avec ses mines de fer & de cuivre, et la „ville de *Calmar*. *L'ordre Teutonique de Prusse* s'étoit fait donner l'île de „*Gothlande*, *Jean Bulow* un grand district en *Vestro-Gothie*, *Bo Jonson* „Suedois possédoit seul plus de terres, que tous les autres emsemble.“

Albert se vit donc ainsi dans l'impuissance absolue de subvenir aux besoins de l'état et aux siens. Dans l'espérance de reconquerir la Scanie qu'il venoit de céder au Roi de Dannemarc il lui avoit déclaré la guerre de concert avec plusieurs états & Princes voisins. Mais les secours de ces alliés n'empêcherent pas que cette guerre imprudemment entreprise ne lui devint fatale. Il ne put reprendre la Scanie, et *Haquin* Roi de Norvègue ayant pénétré avec une armée jusques à *Stockholm* l'obligea pour sauver sa capitale à remettre *Magnus* en liberté, et à lui céder en Suéde des terres suffisantes pour l'entretien de ce Roi déthrôné.

Après ces revers et ces pertes il fallut qu'*Albert* recourut à des moyens extraordinaires & nécessairement odieux. C'étoit ébranler son thrône pour s'y maintenir. Il convoqua donc les Sénateurs & la principale noblesse, et après leur avoir exposé ses besoins urgens, il leur proposa de réunir au domaine de la couronne le tiers des fermes ou métairies dans toute l'étendue du Royaume, sans en excepter celles qui appartenoient à l'Eglise & à la grande & petite noblesse. Il promettoit après cela de ne plus exiger aucune imposition extraordinaire de la nation. Cette demande soutenue par la force malgré la résistance du clergé & de la noblesse souleva contre lui ces deux ordres tout puissans. Rome & le clergé qui jusques alors avoient été assez bien disposés

en

en sa faveur se liguerent dès ce moment contre lui, et ne s'occuperent plus que des moyens de le perdre de concert avec la noblesse.

Pendant que ces choses se passoient en Suède le Dannemarc avoit changé de maitre. *Valdemar* etoit mort sans laisser d'autres héritiers que ses deux filles *Ingueburgue* & *Marguerite*, et les enfans de ces deux Princesses. *Ingueburgue* avoit un fils de *Henri* Duc de *Mecklenbourg-Schwerin*, et sa soeur *Marguerite* un de *Haquin* Roi de Norvègue. A ne consulter que l'ordre de la naissance le jeune Prince de *Mecklenbourg* fils de l'ainée des soeurs devoit monter sur le thrône sans difficulté. Mais alors en Dannemarc comme dans la plûpart des états de l'Europe la nation reconnoissoit bien un droit dans la famille régnante à la couronne, mais non point un droit invariable de primogéniture dans cette famille. Elle faisoit souvent céder ce dernier à des considérations importantes, aux intérêts de l'état. C'est ce qui arriva dans cette occasion. Les états de Dannemarc offensés des liaisons que la maison de *Mecklenbourg* avoit avec leurs ennemis, flattés de la brillante perspective que leur offroit l'election d'*Olaus* fils de *Marguerite* & de *Haquin* deja Roi de Norvègue, et peut-être appellé un jour à celui de Suède qui avoit appartenu à son père, choisirent pour leur Roi cet enfant âgé de cinq ans, et sa mère *Marguerite* fut déclarée régente du royaume. Elle prenoit deja auparavant le tître de *Reine de Suède* en qualité d'épouse de *Haquin*, mais ce qui annonçoit encore mieux, qu'elle ne vouloit pas se borner à ce simple tître, c'étoit sa conduite politique avec son clergé, sa noblesse & les Comtes de *Holstein* ses voisins. Elle s'appliqua à les gagner par des liberalités, des graces, des priviléges, à leur en imposer par des alliances. Elle accueillit favorablement les mécontens de Suède, elle leur donna des esperances, elle leur promit de les secourir quand le moment en seroit venu.

Haquin son époux étant mort (en 1380) et ensuite son fils *Olaus* (1387) cette habile Princesse sut se faire confirmer par les états de Dannemarc et par ceux de Norvègue l'autorité qu'elle exerçoit depuis longtems au nom de son

fils. Elle fut encore favorisée dans ses desseins par la mort du jeune Prince *Albert* de Mecklenbourg, fils de sa soeur ainée, qui eut été pour elle un concurrent dangereux, et comme les peuples n'étoient point alors accoutumé, à voir une femme occuper le thrône, elle s'associa son petit neveu, *Eric*, enfant de cinq ans, fils d'un Duc de *Poméranie* & de *Marie de Mecklenbourg*, fille de sa soeur *Ingueburgue*. Depuis ce moment *Marguerite* & *Albert* Roi de Suède ne garderent plus de menagemens l'un pour l'autre. *Marguerite* prit en toute occasion le tître de *Reine de Suède*, comme veuve du Roi *Haquin*; et *Albert* se qualifia de Roi de *Dannemarc*, ou même de Roi *des trois Royaumes du Nord*. Les mécontens n'ayant d'autre protection à espérer que celle de *Marguerite*, souscrivirent enfin aux conditions qu'elle leur proposoit. Le Sénat même de Suède s'engagea par un acte formel à l'élir. Plusieurs commandans lui remirent leurs places fortes, & pendant qu'*Albert* l'irritoit par des railleries imprudentes, elle profitoit de sa securité pour rassembler toutes ses forces sous les ordres d'*Ivar Lycke*, général expérimenté, qui ne tarda pas à éntrer en Suède.

Albert y avoit cependant encore des partisans. Il lui restoit aussi de puissans alliés hors du Royaume. *Jean* Duc de Mecklenbourg son neveu, un Comte de *Holstein*, un Comte de *Ruppin* lui amenerent des corps de troupes, moins considérables par le nombre que par cette excellente discipline qui distinguoit déja les troupes allemandes. Malgré la confiance que lui inspiroit ce secours *Albert* prévoyant que cette guerre pouvoit lui couter la vie ou la liberté imagina de disposer de sa couronne en faveur de son fils *Eric* auquel il substituoit son neveu *Jean de Mecklenbourg*. S'il mourroit elle devoit appartenir à ces Princes. S'il étoit fait prisonnier ils devoient exercer la régence jusques à sa liberation. Ce qu'il y avoit de plus réel dans cette disposition, c'est qu'il leur remit en partant pour l'armée la ville de *Stockholm* avec ses châteaux, et leur fit prêter par les habitans un serment de fidélité. Le caractére impétueux de ce Prince ne lui permit pas d'éviter le danger qu'il prévoyoit.

voyoit. Il alla audevant de l'armée Danoise qu'il rencontra à *Axelwalde* en Vestro-gothie retranchée derriere un marais profond. Emporté par son ardeur il voulut traverser ce marais pour l'attaquer, mais sa cavallerie n'ayant pû le passer le desordre se mit dans son armée, la trahison d'un de ses généraux acheva de rendre ses efforts inutiles & les Danois remporterent une victoire d'autant plus décisive qu'*Albert* lui même, son fils *Eric* & deux Princes de la branches de *Stargard* furent faits prisonniers avec un grand nombre de nobles & d'officiers Allemands. Le Roi & son fils furent menés à la Reine, qui ordonna qu'on les tint prisonniers au château de *Lindholm* en Scanie où ils resterent sept ans. Le 21. Fevrier 1389

Telle fut la fin du règne peu fortuné de ce Prince en Suède, car il ne put jamais reconquérir ce royaume où il n'avoit joui d'aucune tranquillité, & qu'il auroit dû, ce semble peu regretter. Quelque jugement qu'on porte sur les fautes, qui lui ont été reprochées, il faut convenir, que chez un peuple & dans un siécle aussi turbulent il étoit bien difficile qu'il évitat le sort qu'il y subit. Ses parens & ses amis firent encore longtems des efforts pour le délivrer & le replacer sur le thrône, mais ce recit appartient à l'histoire de *Mecklenbourg* dans laquelle nous devons rentrer à cette époque, en reprenant le fil des événemens depuis l'année 1363 où nous l'avons interrompu.

* * * * * * * * *

La paix conclue à *Nikoeping* entre le Roi de Dannemarc & les villes anséatiques *Vénédes* n'avoit pas beaucoup de solidité. Ces villes conservoient un vif ressentiment de la perte, qu'elles avoient essuyée de la part des Danois, lors du pillage de *Wisby*. Pendant qu'elles paroissoient traiter avec *Valdemar*, elles soulevoient contre lui toutes les autres villes de la grande ligue anséatique. La vengeance, la cupidité, l'ambition, la dissimulation n'appartiennent pas exclusivement aux cours des Monarques. Ceux qui gouvernent les peuples dans les républiques n'y sont pas moins sujets. L'homme se retrouve par- 1363

partout, et dans le cabinet des Princes, et sur la place publique & à la tribune aux harangues. Mais comme il y a plus de cours que de républiques, plus de Ministres que de Démagogues, on est plus accoutumé à entendre accuser les Rois & les Ministres, que les Sénateurs, les tribuns du peuple & les agitateurs des républiques, et bien des gens en concluent ridiculement qu'il n'y a rien qu'on ne doive craindre des premiers et rien qu'on ne doive espérer des autres. L'étude de l'histoire & les voyages dans les etats républicains dissiperoient ces préjugés et rectifieroient les fausses idées, mais en politique tout le monde prononce, et trés peu de gens se mettent en état de juger. Il y eut une assemblée générale ou diète de la ligue tenue à Cologne, où se rendirent les députés de 77 de ces villes, et là elles prirent la résolution de déclarer de nouveau la guerre au Dannemarc, et d'armer deux grandes escadres pour en ravager les côtes & en attaquer les ports. Mais ce couteux armement ne produisit pas un très grand effet. Les villes maritimes *Vénédes* se lasserent les premieres de cette guerre & de l'interruption de leur commerce. Elles
1365 firent leur paix particuliere avec *Valdemar*, qui leur rendit, leur augmenta même leurs priviléges et favorisa en particulier la pêche du hareng qu'elles faisoient sur les côtes de son royaume où elle étoit alors tres abondante.

L'intérieur du *Mecklenbourg* n'offre rien de bien important durant cet intervalle. Le Comté de *Furstenberg*, qui, comme nous l'avons dit, avoit été érigé en faveur de la maison de *Dewitz* éprouva cependant alors un changement dont nous devons parler. Le Comte *Othon* & son fils *Eccard* étant morts (après l'année 1362) sans laisser d'enfans males, leur succession fut disputée et même à main armée, entre des collateraux & des parens par alliance. Après bien des efforts ruïneux les prétendans en vinrent enfin à partager la succession contestée. Le Duc *Albert* se fit céder à tître d'indemnité pour ses fraix les terres situées dans le district de *Roebel*.

1356 Nous remarquerons aussi un traité d'alliance que le même Duc renouvella à *Stralsound* avec *Barnim* & ses fils Ducs de *Poméranie*; un traité semblable avec

avec le Duc de *Saxe-Berguedorff;* enfin une alliance de ce même Duc *Albert* avec ses collatéraux les Princes de *Werle-Gustrau* & *Goldberg.* Par cette alliance conclue à *Rostock* pour le terme de quatorze ans, le nouveau Roi de Suède *Albert* vouloit se ménager des secours. Il y faisoit comprendre l'Evêque de *Schwerin Frederic de Bulau* puissant par lui même & respectable par sa conduite qui lui fournit le moyen de rétablir cet Evêché ruiné par ses prédecesseurs. En même tems on chercha dans ces divers traités à rendre plus efficaces les mesures qu'on avoit prises auparavant contre les nombreux ennemis de l'ordre & de la paix. 1366

Pendant le long séjour, que le Duc *Albert* fit en Suède pour y assister & défendre le Roi son fils, *Henri* son fils aîné fut chargé du gouvernement du *Mecklenbourg.* Ce pays. comme on l'a vû, se vit ainsi entrainé dans plusieurs querelles étrangeres à ses intérêts, dans des ligues & des guerres contre le Roi de Dannemarc et contre les alliés de ce Prince, qui avoit des partisans nombreux dans l'Empire. C'est ainsi, que les Ducs de *Poméranie-Ruguen, Bogislas* & *Vartislas,* excités par *Valdemar* attaquerent le Duc de Mecklenbourg. Mais celui-ci les obligea bientôt à mettre bas les armes, par une victoire signalée qu'il remporta sur eux á *Damgarten.* Mais il ne fut pas aussi aisément debarassé de ses autres ennemis. Les intrigues de *Valdemar,* la jalousie que l'acquisition d'une couronne excitoit contre la maison de *Mecklenbourg* tenoient encore armés *Othon* Electeur de Brandenbourg, *Magnus* Duc de *Brunswick, Guillaume* Duc de *Luneboürg, Eric* Duc de *Saxe-Lawenbourg,* les Margraves de *Misnie,* les Comtes de *Schwartzbourg,* de *Hoya* & plusieurs autres Comtes & Nobles des provinces voisines. C'étoit donc une ligue formidable qui sembloit devoir faire payer bien chérement à nos Ducs l'honneur d'avoir fait entrer une couronne dans leur maison. Les ligués entrerent en effet dans leurs états avec une armée considérable commandée par *Magnus* de *Brunswick* & *Eric de Lawenbourg.* Mais *Albert* ayant marché au devant d'eux & les ayant rencontrés à *Roggendorff,* remporta sur eux une victoire san- Le 29. Novbr. 1369

sanglante & décisive. Il les poursuivit jusques aux portes de *Lubeck*, et leur fit beaucoup de prisonniers. Cette victoire dissipa la ligue, et mit fin à la guerre. Car alors, comme on l'a souvent observé, les guerres & les traités étoient de
1370 courte durée. Les ligués démanderent à tenir la paix au vainqueur. L'Electeur fit aussi la sienne par la médiation du Duc de Baviére avec les deux branches de *Mecklenbourg*. Le Margrave renonça par ce traité aux diverses prétentions litigieuses, qui avoient servi d'alimens ou de prétextes à leurs divisions. Le Roi de Dannemarc *Valdemar* avoit aussi sollicité l'appui de l'Empereur Charles IV. son ami & son allié contre les villes anséatiques. Mais il n'en obtint aucun secours effectif; car on ne peut donner ce nom aux lettres déhortatoires, et aux décrets de cet Empereur, qui n'auroient fait presque aucune impression sur ces villes, si d'ailleurs elles n'eussent été lassées de la guerre, comme nous l'avons observé, et si le Dannemarc ne les eut desarmées par les concessions de priviléges qu'il leur fit.

La paix fut ainsi rétablie entre le royaume & les villes par un traité fait à *Stralsound* dans lequel *Albert de Mecklenbourg* fut comprit. *Albert* desiroit vivement cette reconciliation avec *Valdemar*, qui n'avoit plus de fils, et dont par conséquent l'héritier le plus proche étoit le jeune *Albert* fils de *Jngueburgue* sa fille ainée, et de *Henri de Mecklenbourg*. Le pére & l'ayeul travaillerent dès lors avec activité à assurer à ce jeune Prince la succession au thrône de Dannemarc. Ils offroient aux états de ce Royaume, de leur restituer dans ce cas tout ce qu'ils y possédoient. Ils offroient encore des dédommagemens à *Marguerite*, seconde fille de *Valdemar* & à *Olaus* son fils. *Courd de Moltke* gentilhomme Mecklenbourgeois puissant en Dannemarc employa tout son crédit pour engager les états a donner un *Acte d'assurance* pour la succession au jeune *Albert*
1371 qui prit en effet dès lors à ce qu'il paroit le tître d'*héritier* de la couronne de Dannemarc.

Mais avant que la mort de *Valdemar* vint ouvrir cette importante succession, il se passa divers événemens, dont nous devons rendre compte ici.

L'élecTo-

L'électorat de Brandenbourg étoit, comme on l'a observé, gouverné par des Princes de la maison de Bavière. *Othon* qui règnoit alors, étoit un Prince prodigue & avide, qui fier de son alliance avec l'Empereur Charles IV. dont il avoit épousé la fille, attaquoit souvent ses voisins pour les obliger à subvenir à ses dépenses. C'est ainsi que malgré la renonciation, dont nous avont parlé ci-dessus, il envahit des portions de la Poméranie & du Mecklenbourg. L'intérêt de leur defense commune réunit ces Ducs, et ceux de Saxe *Albert* & *Venzeslas*. Ils armerent pour leur sureté & leur vengeance. Cette alliance valut à la maison de *Mecklenbourg* l'acquisition de la partie septentrionale de l'ancienne Comté de *Danneberg*, où est située la ville de *Doemitz* avec les chateaux de *Gorlosen* & de *Redefin*, que les Ducs de Saxe, en qualité de Seigneurs directes, avoient occupé aprés l'extinction des anciens Comtes. Ils cederent ces domaines écartés à leur nouvel allié, en recompense du secours qu'il leurs prêta contre le Duc *Magnus de Bronsuic*; et ils l'en mirent d'abord en possession.

1372. *Rudloff* Gesch. der Gr. v. Danneberg in Meckl. *in Codic. diplom. hist. Megapol*, P. 54.

D'autres circonstances favoriserent encore davantage les Ducs de *Mecklenbourg*. *Charles IV.* qui avoit ruïné sa maison pour parvenir à l'Empire, et qui avoit ruïné l'Empire pour relever sa maison, s'occupoit dans ce moment des moyens de faire passer l'Electorat de *Brandenbourg* à son fils *Vencezlas*, le même qui fut Empereur aprés lui. Le secours de la maison de *Mecklenbourg* lui devenoit nécessaire pour réussir dans ce projet. Aussi l'Empereur & son fils rechercherent-ils son amitié. Ils firent avec *Albert* une alliance à *Furstenberg*, par laquelle celui-ci s'engageoit à leur faire obtenir le Margraviat de *Brandenbourg*. De son côté l'Empereur promettoit de rendre au Duc *Marnitz*, terre annexée à l'ancien Comté de Suerin sur les frontiéres de Brandenbourg qu'on venoit de lui ôter, *Liebenwalde* & toutes les autres terres que ce Prince possédoit à titre d'hypothéque, et qui lui étoient depuis longtems disputées par les Marggraves. L'Empereur & son fils, comme future Electeur, promettoient encore de donner au Duc divers fiefs dans l'Electorat, de renon-

6. Juin 1373

cer à toute prétention sur le *Mecklenbourg*, de soutenir le jeune *Albert* dans ses prétentions sur le thrône de Dannemarc, et l'autre *Albert* dans la possession de celui de Suède.

Ces promesses ne furent pas toutes vaines. L'électeur *Othon* sollicité par sa femme, fille de l'Empereur, & pressé par le besoin d'argent, suite de sa profusion, vendit son Electorat à Charles IV. malgré toutes les réclamations du Duc *de Bavière* son frère. Alors *Charles* & ses fils en céderent, conformément au traité dont on vient de parler, divers districts au Duc de *Mecklenbourg* à titre de fiefs, & l'investirent en particulier des villes, châteaux & terres de *Lenzen*, de *Wittenberg*, de tout le pays de *Prignitz* avec les villes & châteaux de *Perleberg*, *Kiritz*, *Prizwalk*, *Freienstein*, *Meyenbourg*, *Neuhaus*, *Friederichsdorff*. Il renonça de plus en faveur du Duc à toute prétention sur les terres que la maison de *Mecklenbourg* tenoit en hypothéque dans l'Electorat, & à toute autre prétention sur le *Mecklenbourg*, et lui en assura la tranquille possession envers & contre tous. Toutes ces concessions importantes étoient confirmées par l'Empereur & l'Empire ; et comme *Charles IV.* n'avoit été que Roi des Romains en 1348, lorsqu'il avoit érigé le *Mecklenbourg* en Duché, il renouvella & confirma dans sa qualité d'Empereur l'acte qui avoit déclaré *Albert* & *Jean* Ducs & Princes de l'Empire, avec tous les droits & privileges annexés, et spécialement celui d'être investis de la Seigneurie de *Stargard* de la part de l'Empire. Cette Seigneurie ainsi que tous les autres fiefs du *Mecklenbourg* étoient reconnus indivisiblement unis à perpétuité à ce Duché, comme à une Principauté de l'Empire. Enfin il donna aux deux Ducs des déclarations non moins formelles, par lesquelles le partage qu'ils avoient faits de leurs états ne pourroit préjudicier au droit de communauté indivisible, et à celui de succession reciproque établis entre elles, déclarations assez superflues sans doute, puisque des transactions antérieures avoient deja pourvû à ce qui en faisoit l'objet. Mais la défiance & l'ignorance d'un côté, de l'autre l'assujettissement aux formes & l'avidité de la Chancellerie Imperiale donnoient lieu à ces renou-

7. Juin 1373

Diplom. MS. in Ducal Archiv. Sverin. de ann. 1373

nouvellemens qui eurent encore lieu dans toutes les investitures suivantes.

Aprés avoir reçu toutes ces faveurs de l'Empereur, le Duc *Albert* l'accompagna dans son expédition en *Brandenbourg*, et lui facilita, comme il s'y étoit engagé, l'acquisition de cet Electorat. Et dés que *Othon* le lui eu cédé, ainsi qu'à ses fils, ces Princes renouvellerent & confirmerent par les actes les plus solemnels tout ce qu'ils avoient fait en faveur de la maison de *Mecklenbourg*. L'alliance que les deux maisons venoient de contracter recevoit un nouveau degré de solidité de l'espérance qu'on avoit d'y voir accéder les Royaumes de Dannemarc & de Suède. Et en effet *Albert* promettoit par ce traité l'appui de ces deux couronnes, pour assurer à l'Empereur & à ses fils l'acquisition qu'ils venoient de faire du *Brandenbourg*, acquisition d'autant plus importante pour eux que, possédant déja la *Bohême*, ils pouvoient en joignant à ce suffrage électoral le suffrage de *Brandenbourg*, assurer à leur maison la couronne impériale, objet des veux ardens et de tous les travaux & les intrigues de Charles IV. L'élection de son fils *Venceslas* comme Roi des Romains, prouva bientôt aprés la justesse de ses mesures. Mais il alla tenir auparavant une grande cour à *Lubeck*, où il reçut les hommages d'un grand nombre de Princes & de Seigneurs entre lesquels on distingua le Duc *Albert* & ses fils *Henri* & *Magnus*, auxquels il rendit ensuite visite à *Wismar*.

Chemnitz ad an. 1374

1375

Cette même année mourut *Valdemar III.* Roi de Dannemarc, et cet événement parut devoir être l'époque de l'élevation du jeune *Albert* sur ce thrône vacant. *Albert* prit donc dés ce moment le tître de *Roi de Dannemarc*, & l'Empereur en le reconnoissant en cette qualité lui remit des lettres de recommandation auprès des états du royaume. Mais des considérations d'un plus grand poids faisoient pancher les états d'un autre côté. Ils préferoient à *Albert*, le fils de *Marguerite* seconde fille de *Valdemar*. Ce Prince nommé *Olaus* etoit petit fils d'un Roi de Suède, et héritier de Norvègue, où règnoit son père *Haquin* l'époux de *Marguerite*. Cette Princesse, que son habileté et les succès qui couronna toutes ses entreprises ont fait nommer la *Semiramis du Nord*

Nord, avoit donc en proposant son fils aux Danois de grands avantages sur un concurrent étranger comme *Albert*, dont la mère n'existoit plus, et qui ne pouvoit leur offrir comme *Olaus* la brillante probabilité de réunir un jour deux couronnes à celle de Dannemarc. Il est vrai que si le droit de succession eut été alors établi en Dannemarc, comme il l'a été depuis & partout, en faveur de la primogéniture, le Prince de *Mecklenbourg* devoit monter sur le thrône sans difficulté. Mais on l'a deja observé, ce droit n'etoit point encore determiné d'une maniere précise & invariable. Et le choix entre les Princes de la famille étoit quelquefois soumis aux intérêts ou du moins aux volontés de la nation.

Les Danois d'abord partagés entre les deux concurrens, se decidérent enfin en faveur du fils de *Marguerite*, qui leur étoit recommandé par tant de motifs & d'intrigues. Ce n'est pas que de leur côté les Ducs de *Mecklenbourg* eussent
1376 rien négligé. Ils avoient eu surtout recours aux voisins du Dannemarc; ils avoient mis dans leurs interêts les Comtes de *Holstein*, qui y avoient déja des possessions considérables, et qui n'aspiroient qu'à les étendre encore davantage. Nos Ducs emprunterent d'eux de l'argent & des troupes espérant de s'acquiter ensuite au moyen de ce qu'ils acquerroient en Dannemarc. Ils faisoient à ces Comtes des promesses si magnifiques que si elles furent connues des Danois, elles ne purent que leur faire perdre la faveur de cette nation. *Marguerite* sut sans doute bienfaire valoir cette considération & lui faire comprendre, quelle différence immense il y avoit pour elle entre une élection qui l'exposoit à voir démembrer le Royaume, et une élection qui lui promettoit la reunion de tout le Nord sous le sceptre de leur Roi.

L'alliance que le Duc de *Mecklenbourg* avoit avec l'Empereur Charles IV.
Le 4. Mars 1376 & ses fils ne lui fut pas aussi utile qu'elle sembloit le promettre. Elle avoit été confirmée à *Egra* par un nouveau traité par lequel ils promettoient tout leur appui à *Albert* pour le faire monter sur le thrône, et l'y soutenir. *Euphémie*, fille de *Magnus* & petite fille du Duc *Albert*, avoit deplus été accordée

à

à *Jean de Luxembourg* troisieme fils de l'Empereur pour cimenter cette alliance. Six mille marcs d'argent & la restitution de quelques fiefs engagés pour une pareille somme au *Mecklenbourg*, devoient former la dot de cette Princesse à laquelle son époux assuroit un douaire de 12000 marcs d'argent fin, et à laquelle au cas qu'elle mourut avant la célébration des noces, ou qu'elle ne put obtenir une dispense du Pape, on substituoit une fille du Roi de Suède, qui épousa en suite le fils de l'Empereur. Tous ces arrangemens dis-je sembloient annoncer une alliance bien efficace. L'empereur qui aimoit les formes voulut cependant d'abord procéder juridiquement. Avant que d'embrasser la cause du jeune Albert il la fit instruire & juger avec grand appareil en sa présence, comme devant le *chef temporel du monde chrètien*. Les juges prononcerent en faveur du Prince de *Mecklenbourg* & de ses adhérens. La sentence fut sans doute aussi signifiée, mais c'est là tout ce qu'il tenta pour la faire exécuter. Et d'ailleurs ni les Danois, ni *Marguerite*, ni les vents & les orages ne la respecterent; car au moment où le grand armement préparé par *Albert* parut en mer, une tempête furieuse le maltraita tellement qu'il fallut renoncer à toute idée de soumettre le Dannemarc par les armes, et reprendre les voyes de la négociation. *Chemnitz* ad an. 1376

Marguerite ne rejetta pas les propositions qui lui furent faites à cet égard. Elle pensoit avec raison, qu'elle gagnoit tout en gagnant du tems, & en s'affermissant dans la possession de l'autorité, qu'elle s'assuroit ainsi pour un tems indéfini, pendant lequel elle pouvoit mettre en oeuvre tous ses grands talens de traiter, de promettre, de séduire, & de diviser ses ennemis. On tint donc un congrès à *Copenhague*, où les ministres des deux cours signerent une convention, par laquelle ils soumettoient leurs prétentions à l'arbitrage du *Margrave de Misnie*, ou du *Bourgrave de Nuremberg*, ou du Roi de *France*, ou du Roi de *Hongrie*, ou si aucun de ces Princes ne vouloit se méler de cette épineuse commission, les ministres des concurrens devoient nommer des arbitres d'un commun accord, et ce qu'ils prononceroient devoit être rigoureusement obligatoire, et religieusement mis en exécution. En attendant cette décision 21. Septbr.

les

les états de Dannemarc étoient maintenus dans *leur libre droit d'élection*, et le choix qu'ils avoient fait d'*Olaus* étoit confirmé pleinement, mais sans préjudice, disoit-on, des droits de la maison de *Mecklenbourg*. Tout le monde voyoit bien sans doute ce que vouloient dire ces stipulations contradictoires. *Olaus* & sa mère *Marguerite* conservoient ce qui étoit l'objet du procès, & les Princes de *Mecklenbourg* étoient payés en paroles & en promesses vagues. Voilà ce qu'on ne vouloit pas dire expressément pour laisser quelque consolation & quelque espérance à ceux qu'on dépouilloit.

Marguérite songeoit si peu à s'en tenir aux termes de cette convention qu'aussitôt après l'avoir signée, elle en conclut d'autres pour susciter des ennemis à la maison de *Mecklenbourg*. Elle se ligua dans ce but avec *Eric* Duc de *Saxe-Lawenbourg*, & son époux *Haquin* fit dans sa qualité de Roi de Norvège un traité de paix & d'alliance avec les villes anséatiques, par lequel ces villes rentroient en possession des grands priviléges des commerce dont elles avoient joui auparavant en Norvège, priviléges qui leur assuroient le commerce presque exclusifs de ce Royaume. Le jeune *Albert* comme Roi *de Dannemarc*, & les Ducs de *Mecklenbourg* protesterent contre ces demarches si opposées au traité qu'on venoit de conclure. Ils reclamerent la garantie de l'Empereur, & le secours qu'il leur avoit promis. Mais ce Prince se contenta de procéder juridiquement, selon sa coutume. Il fit citer le Senat & la noblesse de Dannemarc devant ses tribunaux, avec injonction de venir justifier leur conduite sous peine de désobeïssance, dans le terme de 18 semaines. Mais malgré ces menaces la Reine & ses etats, à la réserve de quelques grandes familles qui resterent attachées à *Albert*, redoublerent d'efforts pour maintenir *Olaus* sur le thrône, & leurs mesures en imposerent sans doute, puisque nous ne voyons pas que les Ducs ayent fait déslors aucune tentative pour appuyer par la force le droit du jeune *Albert*, quoiqu'ils lui eussent assuré l'appui des Comtes de *Holstein* en lui faisant épouser *Elisabeth*, fille d'un de ces Comtes alors si puissans.

Le

Le Duc *Albert* dont nous avons suivi les destinées presque toujours brillantes & heureuses en vit arriver enfin le terme inévitable. Il n'y avoit pas un an qu'il avoit épousé en secondes nôces *Adélaide* fille d'un Comte dn *Hohnstein*. De son premier mariage il laissoit trois fils, *Henri*, *Albert* Roi de Suède, & *Magnus*. L'ainée de ses filles *Ingueburgue* épousa d'abord *Louis le Romain*, Electeur de *Brandenbourg* & après la mort de ce Prince, *Henri* Comte de *Holstein*, guerrier renommé. *Anne* la cadette fut mariée à un autre Comte de *Holstein* nommé *Adolphe*. Le 19. Février 1379

Albert avoit réuni toutes les qualités & les talens qui attirent sur un Prince les regards de ses contemporains & lui assurent du crédit & du pouvoir en même tems que de la célebrité. Il étoit habile politique & grand guerrier. Il sut employer tour à tour avec succès & l'or & le fer. Aussi recula-t-il considérablement les limites de ses états, & fut il recherché & souvent redouté par ses voisins. L'Empereur cultiva surtont son amitié. Il sut aussi favoriser & protéger le commerce de ses sujets, les civiliser & adoucir leurs moeurs. Vn annaliste dont l'ouvrage n'est postérieur que de peu d'années à la mort de ce Prince, raconte qu'au lieu de testament il recommanda en mourant à ses fils la rigoureuse observation d'une maxime à laquelle il devoit principalement le bonheur & l'état de son administration. *Soyez justes*, leur dit-il, *maintenez la sureté publique, vivez en bonne intelligence avec les villes commerçantes.* Herm. Corner, ad ann. 1380

Depuis le 19. Février 1379 au 27. Juill. 1412.

Princes de la Maison de MECKLENBOURG.

Branche de Suerin: les fils du Duc Albert I.

1. HENRI mort en 1383; son fils ALBERT III. héritier de la couronne de Dannemarc, mort en 1388.

2. ALBERT II. Roi de Suède, mort en 1412.

3. MAGNUS mort en 1385; son fils JEAN III.

Branche de Stargard.

JEAN I. mort après 1392; ses fils JEAN II., VLRIC, RODOLPHE & ALBERT, mort en 1405.

Maison de WERLE.

Branche de Gustrau: LAVRENT, mort en 1400; ses fils: BALTHASAR, JEAN VII., GUILLAUME.

Branche de Waren: JEAN VI. mort en 1395; ses fils: NICOLAS VII. mort en 1408 & CHRISTOFFLE.

Les fils du Duc *Albert I.* recuellirent sa succession inégalement. *Henri* qui étoit l'ainé en eut la plus grande partie. Le second, *Albert*, jouissant de la couronne de Suede, qui lui avoit été acquise par les efforts dispendieux de sa maison n'eut d'abord aucune part à l'hérédité, qui échut ainsi en entier à ses
1383 deux freres. Mais l'ainé mourut peu d'années après ne laissant qu'un fils, savoir ce même *Albert*, auquel il avoit voulu assurer la couronne de *Dannemarc*. Sa mort prévint sans doute l'effet des mesures qu'il avoit prises pour remettre en vigueur les prétentions de son fils, qui ne fit plus usage du tître *de Roi de Dan-*

Dannemarc, mais seulement de celui *d'héritier de ce Royaume*. On observe au sujet de ce Duc *Henri*, que fidéle aux dernieres instructions de son pere, il poursuivit avec vigueur les brigands & les perturbateurs du repos public, & les punit même quelque fois de sa propre main. Il laissa de sa premiere femme *Ingueburgue* fille du Roi *Valdemar*, outre ce Prince *Albert*, trois filles, dont la seconde nommée *Marie* épousa *Vartislas VII.* Duc de *Poméranie-Stolpen* & fut mère d'*Eric* que nous verrons dans la suite adopté par la Reine *Marguerite*, comme son petit-neveu, et élevé sur le trône des trois Royaumes du Nord. La jeunesse d'*Albert* fut cause, que le Duc *Magnus* son oncle, resta chargé de l'administration; mais une mort prématurée l'en priva bientot après. Il avoit eu d'*Elisabeth* de Poméranie sa femme, un fils nommé *Jean*, & une fille nommée *Euphémie*, qui épousa *Baltazar*, Prince de *Werle-Gustrau*.

Le *Mecklenbourg* fut donc gouverné par le jeune *Albert*, & par son oncle *Albert* Roi de Suede. Vn de leurs premiers soins fut de déclarer la guerre à la horde toujours renaissante des brigands. Ils s'unirent pour cette louable entreprise avec les villes de *Lubeck*, de *Rostock* & de *Wismar*, et détruisirent avec des forces considérables plus de vingt châteaux, d'où plusieurs nobles du pays ne rougissoient pas d'exercer cette infâme profession. Le succès aussi utile que glorieux de cette expédition donna lieu au Roi de Suede de donner une brillante fête à *Wismar*, à laquelle assisterent la plupart des Princes & les députés des villes du voisinage. Cette fête fut suivie d'un traité conclu à *Lubeck*, pour affermir la paix & la sureté publique qu'on venoit de rétablir. Les contractans étoient le Roi de Suede, la Reine *Marguerite*, *Eric* Duc de *Saxe-Lawenbourg*, deux Comtes de *Holstein*, le Duc de *Bourgogne* comme Comte de *Flandres*, le Comte de *Hollande*, toutes les villes *Anséatiques* & spécialement *Lubeck*, *Hambourg*, *Rostock* & *Wismar*.

L'année suivante un évênement imprévu vint encore changer la face des 1386
affaires dans les royaumes du Nord, et sembla devoir faire revivre toutes les prétentions du Duc de *Mecklenbourg*. Le jeune *Olaus*, fils unique de la Reine

de *Dannemarc* & de *Haquin* Roi de *Norvégue* qui venoit d'être proclamé Roi de ces deux états, et qui avoit de grandes prétentions sur la Suede, ce dernier rejetton de l'ancienne maison qui avoit si longtems régné dans le Nord, mourut sans avoir été marié. *Albert de Mecklenbourg* étoit alors incontestablement le plus proche héritier du trône de *Dannemarc*. Et on ne voit pas quel motif d'exclusion on eut pû alléguer contre lui. Mais sa tante la Reine *Marguerite* en avoit un secret, qui étoit pour elle d'un plus grand poids. C'est que ce Prince étoit en age de régner, et qu'elle vouloit régner encore, ou de son chef, si la chose étoit possible, ou du moins au nom d'un enfant. Pour accorder cependant quelque chose aux justes prétentions d'*Albert*, elle essaya de le faire élire *Roi de Norvégue*, mais soit qu'elle ne fit pas pour cela d'assez grands efforts, soit que les états de *Norvégue* répugnassent au choix d'un Prince qui leur étoit tout à fait étranger, ils refuserent *Albert*, et la fortune que *Marguerite* parut toujours avoir à ses
1388 ordres, voulut qu'elle fut peu de tems après délivrée pour jamais de ce concurrent, qui mourut dans ces circonstances, sans laisser de postérité de son epouse, *Elisabeth de Holstein*. Il est vrai, que son oncle le Roi de Suede se porta pour héritier de ses droits sur le *Dannemarc*, et que les joignant à ceux qu'il avoit sur la Norvégue, il prit dès ce moment le titre de Roi *des trois Royaumes du Nord*. Mais on a déja vü, qu'il abandonna bientôt à son habile
1389 & heureuse rivale les trois couronnes, qu'il avoit voulu lui disputer. Les états de *Mecklenbourg-Schwerin* durent passer à *Albert* Roi de *Suede*, à son fils *Eric* & à *Jean III.* fils de son frère *Magnus*. Mais ce dernier étant encore mineur & le Roi *Albert* & son fils étant prisonniers, il fallut que l'administration du pays fut exercée par le Duc *Jean de Stargard* comme plus proche parent.

Cependant la défaite du Roi *Albert* & sa captivité n'avoient pû soumettre *Stockholm* à *Marguerite*, quand tout le reste de la Suede lui obéissoit. Les partisans, les créatures d'*Albert*, les gentilshommes de *Mecklenbourg*, qui s'étoient attachés à sa fortune, s'étoient réunis dans cette capitale sous les ordres de son neveu *Jean* fils de *Magnus*; et là ils se défendoient avec courage, espérant des secours qui

les

les missent en état de rétablir *Albert* sur le trône, ou seulement d'obliger *Marguerite* à lui rendre la liberté en livrant *Stockholm* pour sa rançon. Mais la fortune servit mal leur zèle & leur valeur. Vne flotte Mecklenbourgeoise, que le régent avoit armée pour les secourir fut en partie détruite par la tempête, en partie livrée par des traitres à l'ennemi. *Marguerite* rendit aussi inutiles par ses ruses & ses intrigues les négociations entamées pour le même objet par les Princes alliés d'*Albert*. Enfin ces Princes & particulierement ceux de *Mecklenbourg*, leurs vassaux, l'Evêque de *Schwerin*, les villes de *Rostock* & de *Wismar*, prirent la résolution de réunir tous leurs efforts pour obliger Marguerite à relâcher ses prisonniers. On espéroit l'y contraindre par des hostilités continuelles contre les trois nations qu'elle gouvernoit. Le Duc de *Stargard* avec le secours des villes de *Wismar* & de *Rostock*, alla en effet attaquer les Danois dans les isles de *Bornholm* & de *Gothlande* qu'il pilla, & il emporta un fort qu'ils occupoient près de *Stockholm*; mais arrêté au milieu de ses succès par le manque de fidélité de ses gens, il renonça à son dessein, laissant le soin de venger *Albert* & de le délivrer, s'il étoit possible, aux habitans de *Wismar* & de *Rostock*. En effet les magistrats de ces villes ayant publiés qu'ils ouvriroient leurs ports & donneroient une entiere protection à tous les corsaires qui voudroient courir sur les vaisseaux Suédois, Danois ou Norvégiens ou piller leurs côtes, bientôt les mers du Nord furent couvertes de pirates qui saisirent un grand nombre de ces vaisseaux, et enrichirent les deux villes dans lesquelles ils venoient apporter & vendre leurs prises. On nomma ces pirates *Vitaliens*, du mot de *Victuailles*, parceque dans l'origine leurs vaisseaux avoient été employés à porter des vivres aux Allemands assiégés dans *Stockholm*. Ces pirates ne firent pas même grace aux Lubecois, que l'on soupçonnoit d'être dans les intérêts de la Reine *Marguerite* & de chercher à faire leur paix particuliere avec elle. On leur enleva plusieurs vaisseaux, et la nécessité les fit penser à s'ouvrir une navigation dans les terres pour se dédommager de celle qu'ils perdoient sur mer. Ils joignirent par un canal la rivière de *Steckenitz* à l'*Elbe*.

Au moyen de ce canal nommé *Delvenau*, on pouvoit communiquer par eau de *Lubeck* à *Lunebourg* & à *Hambourg*, et transporter avec facilité les marchandises qui venoient de l'*Elbe*. Ils prirent aussi avec les états voisins de nouveaux engagemens & de nouvelles mesures pour détruire les brigands qui, peut-être encouragés par les succès des pirates, se produisoient sans cesse & désoloient la Basse-Allemagne. On éprouvoit alors dans ces contrées & dans la plupart de celles de l'Europe tous les maux qui vont à la suite de l'anarchie. Rien de plus ordinaire entr'autres ques les guerres des particuliers entre eux; espèce de brigandage qui dérivoit de la même cause que les autres. L'histoire de *Mecklenbourg* durant ces années en offre divers exemples.

Les déprédations des pirates *Vitaliens* devenoient insupportables à ceux même, qui n'avoient crû d'abord les armer qu'en leur faveur. Les états voisins en témoignoient aussi une extrême impatience, et en particulier le grand Maitre
1394 de *Prusse*, qui se mit en mouvement pour réunir les puissances dont les divisions étoient la cause de tous ces excès. Ses députés joints à ceux des Ducs de *Mecklenbourg*, de *Lubeck* & des autres villes *Anséatiques*, s'assemblèrent dans ce dessein avec ceux de la Reine *Marguerite* à *Helsingbourg*. Mais une querelle, qui s'éleva entre les Allemands & les Danois, dans laquelle le *Bourguemaitre* de *Stralsound* fut tué, fit rompre ces conférences. Le malheureux *Albert* & son fils resterent prisonniers & la ville de *Stockholm*, qui leur restoit toujours fidéle, malgré cette grande épreuve, fut secourue presque miraculeusement au milieu de l'hiver par un corsaire de *Rostock*.

On renoua cependant l'année suivante les conférences dans diverses villes de Scanie, et enfin à *Lindholm*, séjour du Roi captif. Les députés de *Lubeck*, de *Stralsound* & de *Thorn*, qui voyoient périr leur commerce maritime, furent si pressans & si bien secondés par les autres villes Anséatiques & par les Ducs
30. May 1395 de *Mecklenbourg*, que *Marguerite* consentit enfin à rendre la liberté au Roi *Albert* & à son fils. Par ce traité il fut réglé, que si ce Prince & son fils ne pouvoient dans l'espace de trois ans conclure un accord définitiv avec la Reine,

ils

ils se constitueroient de nouveau ses prisonniers, ou ils lui payeroient pour leur rançon soixante mille marcs d'argent fin, ou ils lui livreroient la ville & le château de *Stockholm*, et tout ce qu'ils possédoient encore dans ce royaume auquel ils renonçeroient entiérement & pour toujours. Les sept villes anséatiques se rendoient garantes de ces engagements, & de son côté le Roi *Albert* leur cédoit la ville & le château de *Stockholm* pour ces mêmes trois années. Les Ducs *Jean de Mecklenbourg* & *Jean de Stargard* convinrent aussi pour le même tems d'une suspension d'armes avec la Reine pendant laquelle le commerce seroit libre. L'ordre de *Prusse* & les villes de *Lubeck*, de *Stralsound*, de *Thorn*, d'*Elbing* & de *Dantzic* y accédèrent. On remarque que 86 nobles *Mecklenbourgeois* vassaux d'*Albert*, et 11 de ses villes signèrent ce traité, comme garants de son exécution. Après tous ces préliminaires le Roi *Albert* & son Septembre
fils furent remis entre les mains des députés de *Lubeck* & de neuf autres villes Anséatiques qui délivrerent en échange aux ministres de la Reine un acte, par lequel ils reconnoissoient avoir reçu ces illustres prisonniers, et ils conduisirent *Albert* à *Rostock* & *Eric* son fils à *Wismar*. *Albert* réduit ainsi au seul titre de Roi & à son parrimoine, en reprit le gouvernement en commun avec son neveu le Duc *Jean*, mais, s'il faut en croire les Historiens Suédois qui ne lui *Puffendorf*
sont pas favorables, il entretint toujours l'espérance de recouvrer la couroune qu'il venoit de perdre; il alla même en Prusse & s'étant alliée avec les chevaliers qui avoient repris l'isles de *Gothlande* sur les pirates *Vitaliens*, il se la fit céder, passa dans cette isle & y laissa son fils *Eric*, qui y fixa sa résidence, avec le Prince *Jean III. de Mecklenbourg* son cousin. La situation & l'importance de cette isle pouvoient lui fournir des moyens de rentrer un jour en Suède. Il s'allioit aussi en même tems avec la maison de *Brunswick* dont il 1396
épousoit une Princesse nommée *Agnès*, & son fils *Eric* se marioit avec la fille de *Bogislas*, Duc de *Poméranie-Wolgast*. Mais cette derniere union ne fut 1397
pas de longue durée. *Eric* mourut l'année suivante sans laisser d'héritiers.

L'Isle

L'Isle de *Gothlande* restoit cependant occupée par *Jean III.*, dont on vient de parler, mais l'azyle qu'il donnoit aux pirates *Vitaliens* irrita le grand maitre de l'ordre de *Prusse*. Il voulut assurer contre eux la navigation de ses sujets & fit attaquer *Wisby* capitale de l'Isle, qui fit peu de rèsistance. *Albert* loin de la secourir, voyant arriver le moment où il devroit payer les 6000 marcs, promis pour sa rançon vendoit au contraire dans le même tems les droits qu'il pouvoit avoir sur cette possession. Dès lors les *Vitaliens* privés de tout refuge dans la mer Baltique, et forcés d'abandonner cette mer se jetterent sur celle du Nord, où ils exercerent leur funeste profession depuis les côtes de la Frise, de la France & de l'Espagne même, jusques à celles de *Norvégue* & du Nord de la *Russie;* mais enfin poursuivis par toutes les nations, affoiblis par de grandes pertes, ils rentrerent dans des ports d'Allemagne, où cessant de nuire ils cesserent en quelque sorte d'exister.

Enfin les trois années que le traité de *Lindholm* avoit accordées à *Albert* alloient être écoulées, et elles n'avoient pû lui faire perdre le souvenir de sa grandeur passée, ni le desir de remonter sur le trône. Les sept villes garantes lui remirent sous les yeux les trois alternatives que lui offroit ce traité. Il falloit qu'il se remit de nouveau prisonnier entre les mains de la Reine, où qu'il payat soixante mille marcs d'argent fin pour sa rançon, ou qu'il renonçat à la possession de *Stockholm* & de son château qu'il n'avoit cédé à ces villes qu'à tems, et comme une hypothéque. Dans cette position embarassante il essaya d'intéresser en sa faveur ses anciens alliés; il eut recours à des délais à des tergiversations; mais toutes ces ressources furent inutiles. L'étoile de la fortunée *Marguerite* avoit pris un trop grand ascendant dans le Nord. Elle venoit d'en réunir les trois couronnes sous ses loix par la fameuse *union de Calmar*. Les villes Anséatiques lasses de troubles & de guerres recherchoient sa faveur & sa protection qui pouvoient seules leur rendre leur commerce & leur prospérité. Elles prirent donc le parti de remettre fidélement à la Reine la ville & le chateau de *Stockholm*. A ce prix le Roi *Albert* devint entiérement libre;

Le 29. Septbr. 1399

mais

mais il ne fut plus Roi, quoiqu'on lui en laissa le titre. Toute la Suède se soumit à sa rivale, & à son petit-neveu, *Eric de Poméranie*, qu'elle s'étoit associée. Alors les villes Anséatiques de la Baltique de concert avec cette Princesse s'occuperent sérieusement du rétablissement & de la sureté de la navigation, et elles obtinrent de la Reine la restitution de tous leurs priviléges de commerce dans ses états. Ce fut l'objet d'un traité d'alliance signé à *Nikoeping*.

Fidéles au plan, que nous devons suivre, de n'insister que sur ceux qui ont eu des suites remarquables, & qui peuvent servir à faire connoitre les moeurs & l'esprit de ce siecle, nous nous bornerons à indiquer les guerres, les excursions entre les états voisins, qui n'ont eu d'autres effets, que des calamités passagères. Telles étoient les inimitiés souvent renaissantes entre les *Margraves de Brandenbourg* & les Ducs de *Mecklenbourg-Stargard* occasionnées par des possessions litigieuses. Les villes commerçantes dont les richesses excitoient le plus la cupidité, étoient plus souvent aussi exposées à être inquietées. *Lubeck* eut 1400
une guerre à soutenir au sujet du canal de *Delvenau*, dont on a parlé. Le Roi *Albert* dont ce canal entamoit le territoire, demanda des dédommagemens, & sur le refus des *Lubeckois*, il leur fit la guerre assisté d'un grand nombre de Princes voisins. On voit par-là, à quel degré de puissance le commerce avoit déja élevé cette ville puisqu'il falloit une ligue nombreuse de Princes pour la balancer. Les succès furent assez partagés. Cependant *Lubeck* fit sa paix par- 1402
ticulière avec *Albert* en lui payant une somme considerable, & en lui accordant un droit sur le sel, qui passeroit par le canal dont le Roi de son côté promettoit de protéger la navigation. Il abandonnoit ainsi ses alliés à la vengeance de *Lubeck*, qui soutenue par les villes de *Hambourg*, de *Rostock*, de *Stralsound*, de *Gripswalde*, de *Wismar*, de *Lunebourg*, en fit sentir tout le poids à ces Princes, et en particulier à ceux de la branche de *Werle*, et aux Ducs de *Poméranie-Barth*. L'armée de ces villes pilla & ravagea une partie de leurs états, et elle étoit sur le point de prendre même la ville de *Gustrau* résidence des Princes de *Werle*, lorsque l'un de ces Princes nommé *Baltazar*, qui ve-

noit de parvenir à la régence par la mort de *Laurent* son père, réussit à détourner ce malheur par des propositions pacifiques qui soumettoient le différent
1404 à l'arbitrage de quelques états voisins. L'année suivante fut, l'époque de l'en-
1405 tiere reconciliation du Roi *Albert* avec *Marguerite* & son neveu *Eric*. Ils la
Huitfeld Chron. Dan. scellerent dans une entrevûe qu'ils eurent à *Flensbourg*, et qui dut être pénible pour *Albert*. On lui réserva le titre de *Roi*, mais il renonça si bien à tout projet de vengeance qu'il conclut un traité d'alliance perpétuelle & d'amitié avec sa rivale. A son exemple ses collatéraux le Duc *Jean de Mecklenbourg-Suerin*, & *Vlric* Duc de *Stargard* s'engagerent même à fournir des troupes à cette Reine, quand ils en seroient requis, & à ne pas permettre à leurs sujets de porter les armes contre ceux des trois couronnes du Nord.

La tranquillité étant rétablie de ce côté-là, *Albert* & son neveu, qui gouvernoient en commun les états de *Mecklenbourg-Schwerin* ayant assuré leur bonne intelligence par divers arrangemens domestiques, on s'occupa de la paix & de la sureté publique; & *Albert* fit dans cette vue des traités avec ses voisins. Mais tandis qu'il tâchoit de maintenir l'ordre & la paix dans le pays, deux de ses principales villes, *Wismar* & *Rostock* étoient dans le trouble. Le peuple de ces deux villes, à l'exemple de celui de *Lubeck*, se souleva contre ses magistrats qu'il accusoit de malversation. Il les déposa, il en élut d'autres à leur place; ceux de *Rostock* furent même très maltraités. Les magistrats destitués & leurs partisans appellerent alors à leur secours les Ducs de *Mecklenbourg-Schwerin*. Le Prince *Albert* fils du Roi & le Duc *Jean* se rendirent à *Wismar* pour prendre connoissance des causes de ces désordres. Mais le peuple animé par ses chefs se souleva avec un nouveau degré de fureur; et ce ne fut qu'avec peine que les deux Princes sauverent leur vie par une prompte fuite. Ils abandonnerent en quelque sorte les habitans de *Wismar* à eux mêmes. Les Lubécois qui avoient excité & conduite la révolte, la soutinrent si ouvertement qu'ils conclurent avec les nouvelles régences des deux villes une alliance de cinq ans pour leur défense réciproque. Ils les firent participer aux franchises

de

de commerce, dont ils jouissoient en Norvégue, & à la navigation du canal de *Delvenau*. Alors les bourgeois de *Rostock* triomphans d'avoir fait ce grand pas vers l'indépendance établirent, sans consulter l'autorité légitime, leur prétendue constitution, ou comme on parle aujourdhui, l'organisation de leur nouveau gouvernement.

C'est dans ces circonstances, que le Roi *Albert* termina sa longue & orageuse carriere et il fut enterré à *Gadebousch*. Depuis quelques années, las de troubles, et persuadé par une tardive expérience de l'illusion de ces brillants projets, qu'il avoit toujours mieux réussi à imaginer qu'à exécuter, il s'étoit voué à la retraite & à la contemplation d'une meilleure existence. Il avoit épousé en seconde nôces *Agnès* fille de *Magnus* surnommé *Torquatus*, Duc de *Bronsuic*, dont il laissoit un fils nommé *Albert*, qui lui succéda. De son premier mariage, il ne lui restoit qu'une fille nommée *Richarde*, qui épousa le plus jeune des fils de l'Empereur Charles IV, *Jean* Duc de *Görlitz*. 1412

Depuis 28. Juillet 1412, au 5. Decembre 1423:

I. Ducs de MECKLENBOURG.

Branche de Suerin: 1) ALBERT IV. fils du Roi Albert, mort en 1423.

2) JEAN III. mort en 1422.

Branche de Stargard: 1) JEAN II. mort en 1416; et son fils JEAN IV.

2) VLRIC I. mort en 1417.

II. Maison de WERLE, ou Princes de Wenden.

1. à Gûstrau: BALTHASAR mort en 1421; JEAN VII. mort en 1414; GUILLAUME.

2. à Waren: CHRISTOFFLE.

La Reine *Agnès* mère d'*Albert IV.* encore mineur fut mise en possession de sa tutéle après quelques difficultés.

On voit ces Princes sans cesse occupés du soin de maintenir ce qu'on appelloit *la paix publique*, par de nouveaux traités. Il falloit donc que le brigandage ne fut point réprimé avec assez de force, & qu'il rompit toujours les digues que lui opposoient les confédérations des Princes & des villes commerçantes. Quelle idée ne doit pas donner des moeurs de ce siécle un abus aussi révoltant & aussi enraciné? Le Duc *Jean III. de Mecklenbourg-Schwerin* conclut avec ses voisins les Princes de *Lunebourg*, de *Lauenbourg* & de *Holstein* une allliance pour dix ans dont le principal objet devoit être d'extirper le brigandage. Mais cette fois comme tant d'autres la continuité du mal fut prouvée par la nécessité de renouveller le remède. Les divisions, les querelles des Princes entre eux, querelles toujours renaissantes pour les plus légers sujets, en entretenant chez leurs vassaux le gout de la violence & du désordre, étoient sans doute une des grandes causes de ce malheureux état, dans lequel la plus grande partie de l'Europe languissoit alors. C'est ainsi que dans l'enceinte du *Mecklenbourg* nous voyons ces divisions produire toutes sortes de calamités, le Prince *Baltazar* de la branche de *Werle-Gustrau* en guerre ouvérte avec ses frères, leurs sujets victimes de leurs haines & de leurs vengeances, les châteaux incendiés, les sujets égorgés ou faits prisonniers.

Cette derniere querelle, qui avoit d'abord éclaté à l'occasion d'une somme d'argent contestée, devint bientôt plus générale. Les Ducs de *Schwerin*, ceux de *Stargard*, ceux de *Poméranie-Stettin* se liguèrent contre les Princes de *Werle*.

Werle, qui se voyant hors d'état de résister à de si puissans ennemis se jetterent entre les bras de *Fréderic Bourgrave de Nuremberg*, nouvel Electeur de *Brandenbourg*. Ce Prince heureux & habile venoit en effet d'acheter l'Electorat de ce nom de l'Empereur *Sigismond*, pour une somme d'argent qui ne seroit aujourdhui que le prix d'une belle terre, et il établissoit dans ce pays sa maison de *Hohenzollern* à laquelle la providence réservoit les plus brillantes destinées dans les âges suivans. *Fréderic* n'accorda aux Princes de *Werle* qu'une protection intéressée. Quoiqu'ils eussent pris parti, & se fussent exposés pour lui, il n'en voulut pas moins profiter de leur détresse. Il leur proposa de signer un acte, par lequel ils se seroient engagés non seulement à le défendre lui & ses sujets, mais encore à recevoir de lui & de ses successeurs à perpétuité tout leurs Etats & Seigneuries à titre de fiefs relevant du *Brandenbourg*, & à lui prêter un serment conforme à la nature d'un pareil engagement. Mais ce projet de traité n'ayant jamais été scellé par les Princes *Vénédes*, on voit qu'il ne fut jamais rien de plus qu'un projet. Ces Princes repousserent constamment la proposition d'un engagement tellement préjudiciable à leur maison, qu'ils n'auroient jamais pû le faire approuver par les Princes des autres branches ni par conséquent le faire légitimer & exécuter. Le nouvel Electeur continua cependant à fournir à *Baltazar* des secours, avec lesquels il soutint la guerre contre les Ducs de *Mecklenbourg*. Mais son allié & son cousin le Prince *Christophle* fut battu & fait prisonnier dans une rencontre, et cet évênement hâta peut être la fin de cette funeste guerre. La paix se fit à *Rostock* l'année suivante. *Christophle* fut remis en liberté moyennant une rançon de 4000 marcs. Les autres articles litigeux furent réglés de la même maniere par des payemens convenus. Les Princes contractans firent à *Rostock* une alliance entre eux, qui devoit durer cinq ans. C'est ainsi que souvent on arrête trop tard & avec difficulté les progrès d'un mal, qu'il eut été bien facile d'étouffer dans l'origine.

Le 21. Octob. 1414

1416

1417

La mort avoit enlevé plusieurs Princes à la maison de *Mecklenbourg* avant la conclusion de cette paix. La branche de *Stargard* avoit perdu *Rodolphe*

Evêque de *Schwerin*, qui avoit conservé une part à la régence & sa portion héréditaire, n'ayant pas reçu les ordres sacrés, & son frere le Duc *Vlric*, dont la mort avoit été causée à ce que l'on crut par le poison, que lui donna un serviteur qui avoit toute sa confiance. Sa valeur éprouvée dans plusieurs guerres & de belles actions lui mériterent la douleur générale dont sa perte fut suivie. Il ne laissa que des fils en bas âge.

Les bourgeois de *Wismar* & de *Rostock* avoient cependant continué de s'affermir dans leur rebellion contre leurs Princes, rebellion dont nous avons exposé ci-dessus l'origine & les progrès. On a vû que c'étoit à l'exemple des *Lubecois*, qu'ils s'étoient portés à déposer & à chasser leurs magistrats, et que c'étoit aussi au moyen des secours qu'ils en avoient reçus, qu'ils s'étoient mis à l'abri des suites que devoient avoir ces actes de violence. Mais ils ne pouvoient plus à présent espérer la continuation de ces secours. Vne commission Impériale avoit obligé les *Lubecois* à rappeller & à rétablir leurs anciens magistrats. Les bourgeois de *Wismar* & de *Rostock* virent bien les conséquences que ce changement devoit avoir pour eux. Ils eurent donc recours à la clémence de leurs Princes, qu'ils avoient justement irrités. Des députés allerent se jetter aux pieds des Ducs *Jean* & *Albert* de *Schwerin*, qui leur accorderent leur pardon, en rétablissant de leur seule autorité leurs anciens magistrats & remplissant à leur choix les places vacantes par les négociants les plus distingués de leurs villes, sans égard aux tributs ou corps de métier dont ils pouvoient être membres. Les réglemens publiés par les magistrats déposés furent mis à néant. On fit aux Ducs un présent de mille marcs d'argent; on leur prêta un nouveau serment de fidélité, et ils confirmerent de leur côté les anciens priviléges de ces villes. C'est ainsi que se terminerent enfin ces diverses insurrections qui avoient tenu longtems des villes florissantes dans un état d'agitation & de troubles, dont elles furent elles mêmes les premieres victimes; issue ordinaire des insurrections qu'une nécessité absolue, telle qu'une oppression réellement insupportable, n'a pas en quelque sorte légitimées. Pour en prévenir de nouvelles, la ligue *Anséatique*

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0236
DFG

séatique assembla extraordinairement une diéte à *Lubeck*, où se rendirent les Députés de presque toutes les villes qui en étoient membres. Là, entre plusieurs autres sages réglemens rélatifs au commerce & à la navigation, on statua des peines très sévéres contre tous ceux qui exciteroient à l'avenir des séditions & des troubles, et on prononça l'exclusion formelle contre les villes, dont les habitans déposeroient leurs magistrats, comme cela venoit d'arriver.

La mort de la célébre *Marguerite* avoit fait passer les rênes du gouvernement dans les trois royaumes du Nord à son petit-neveu *Eric de Poméranie*, qui n'avoit d'ailleurs hérité, ni de sa prudence, ni de son habileté. Sa politique, ses vûes, ses maximes, la paix qu'elle avoit voulu assurer à ses vastes états, tout avoit été enseveli avec elle. *Eric* montra combien il étoit peu propre à maintenir cette *Union* des trois couronnes qui devoit faire sa grandeur, et à concilier les intérêts des diverses parties de ce nouvel Empire. Il voulut reprendre le Duché de *Sleswick*, fief de la couronne de *Dannemarc*, mais cédé aux Comtes de *Holstein*, qui peu puirsans par eux-mêmes, l'étoient par la facilité qu'ils trouvoient toujours à faire entrer les Princes voisins dans leurs querelles. Il fit prononcer par son sénat une sentence qui les déclaroit déchus de cette province, & soutint cet arrêt en faisant marcher une armée dans le *Holstein*. Le Duc *Jean de Schwerin* prit d'abord parti pour lui, parce qu'il répétoit 2000 marcs d'argents que la Princesse *Anne de Mecklenbourg* fille d'*Albert* avoit apportés en mariage à *Adolphe de Holstein*, mais bientot après ayant été satisfait sur cette pretention, ce Prince, & du moins ses parens le Duc *Albert de Mecklenbourg* & le Prince *Balthasar*, embrasserent le parti des Comtes de *Holstein*. Ils étoient mécontens des dommages, que causoient au commerce maritime de leurs sujets les pirates *Vitaliens*, auxquels *Eric* avoit en quelque sorte rendu l'existence par la protection qu'il leur accordoit. D'ailleurs *Albert* avoit épousé une soeur du Duc de *Sleswick*. *Albert* à son tour entretenoit quelque espérance de faire revivre en sa faveur les prétentions de son père sur le thrône de Suède. Ils rendirenr l'un & l'autre de grands services aux Comtes de

Holstein

1417 *Holstein.* Cependant *Albert* fut une fois surpris avec ses troupes dans la ville de *Sleswick* par l'armée du Roi & forcé de se rendre à ce Prince, qui ne le remit en liberté qu'après avoir reçu son serment de ne jamais porter les armes contre lui. Dans cette circonstance les villes *anséatiques* ayant redoublé d'efforts pour ménager une reconciliation entre les deux partis, on convint d'une trève dont le Prince *Balthasar* se rendit garant pour les Comtes de *Holstein*. Nous verrons bientôt quelles furent les suites de ce long démêlé auquel la maison de *Mecklenbourg* prit encore une part importante.

Nous avons jusqu'ici donné souvent le titre de *Prince*, non seulement à *Balthasar* qu'on vient de nommer, mais aux autres personnes de la branche de *Werle*. Nous devons observer cependant qu'ils n'en faisoient que rarement usage; et qu'ils se contentoient le plus souvent de celui de *Seigneurs de Werle*. Mais il se fit alors un changement à cet égard. L'Empereur plus prodigue de titres que ses prédécesseurs augmentoit ce nombre des Princes dans l'Empire. Les Comtes de *Savoye* & de *Cleves* étoient élevés au rang de Ducs. Les Seig-
1416 neurs de *Werle*, qui étoient bien réellement *Princes*, comme leurs ancêtres,
1417 *Pribislas* & ses premiers successeurs, ne pouvoient être punis de la modestie qui les avoit ensuite fait se contenter du titre de *Seigneurs*. Il est vraisemblable, que le desir de reprendre celui de Prince leur fut encore inspiré par ce qui s'étoit passé lorsque l'*Electeur de Brandenbourg* avoit tenté d'en faire ses vassaux. Les trois Seigneurs de *Werle* alors existans aspirerent donc à être reconnus solemnellement comme Princes de *Wenden* ou *Vénédes*, ainsi que les auteurs de leur race. Pour cet effet ils produisirent leurs titres (suivant l'usage de ces tems qui soumettoit au clergé toutes les affaires qui exigeoient quelque savoir) à l'Evêque de *Havelberg*, dans le diocése duquel étoit une partie de leurs états.
1418 Une ancienne chronique *Vénéde*, & une généalogie de leur maison trouvées dans les cloîtres de *Dobberan* & de *Neukloster* fournirent au Prélat assez de preuves pour constater la justice de la pretention des trois Seigneurs de *Werle*. Il reconnoissoit en eux par un acte sollemnel ces successeurs en ligne directe

des

des *Princes & Rois Obotrites ou Vénédes* des siécles précédens, & verifioit par-là leur titre de *Princes des Vénédes* ou de *Wenden*, dont ils se servirent dèslors dans tous les actes émanés d'eux. v. Diplom. MSt de h. ann. in Duc. Archiv. Schwerin.

Dans une assemblée tenue à *Rostock*, à laquelle assisterent les deux Ducs de *Suerin*, *Jean* & *Albert*, *Jean* Duc de *Stargard* & les fils du Duc *Ulric* d'une part, et de l'autre les trois *Princes Vénédes Balthasar*, *Guillaume* & *Christophle*, il fut conclu un traité de paix, d'alliance & de confraternité héréditaire entre ces deux branches, par lequel elles se promirent de se défendre réciproquement & à perpétuité contre tous leurs ennemis, sauf les droits de l'Empire, & de soumettre les différens qui pourroient s'élever entre elles au jugement de leurs conseillers, nobles & députés des villes. Enfin elles resserrerent les anciens noeuds de leur parenté par un nouveau serment de confraternité héréditaire, en vertu de laquelle la noblesse & les villes relevant d'une des branches devoient prêter aux Princes des autres branches un hommage éventuel, qui assurat aux survivant les états de celles qui s'éteindroient, faute d'héritiers males, en observant de pourvoir convenablement à l'entretien des Princesses. L'Evêque & le Chapitre de *Schwerin* furent compris dans ce pacte de famille, et les trois Princes de *Wenden* assurerent par une déclaration expresse, à la ville de *Rostock* & à tous les sujets de *Mecklenbourg* la même protection qu'à leurs propres sujets, & la confirmation de tous leurs priviléges dans le cas, où ils seroient appellés à les gouverner par l'ordre de la succession qu'on venoit de confirmer. Dipl. MSt. in Ducal. Archiv. de ann. 1418

On voit par ces diverses mesures que prenoient les Princes pour prévenir des sujets de guerre, que l'on commençoit à mieux sentir le prix de la paix, et ce qui en est une suite nécessaire, que les esprits se tournoient insensiblement vers des occupations plus douces & plus raisonnables. Dans plusieurs pays du Nord & de l'Empire on voit à cette époque les peuples rougir en quelque sorte de l'ignorance dans laquelle ils croupissoient, et de l'empire absolu que cette ignorance avoit donné sur eux au clergé. L'exemple qui a tant de pouvoir

voir sur les hommes, hâta dans la Basse-Allemagne les progrès de ce changement de l'opinion. *Fréderic Margrave de Misnie* avoit fondé en 1409 une université à *Leipzig*, qui avoit des succès. Les Ducs *Jean* & *Albert de Mecklenbourg-Schwerin* sentirent de quel avantage un pareil établissement seroit pour leur pays. Ils jugerent que leur ville de *Rostock* en seroit le siége le plus convenable. Ils résolurent de concert avec le magistrat de cette ville d'y fonder une *haute école* ou *université*, qu'on nommoit dans le latin de ce tems là *generale Studium*. Mais les études & les sciences étant alors regardées, comme faisant partie du domaine du clergé, on dut demander avant toutes choses le consentement du Pape & de l'Evêque diocésain, pour légitimer cet établissement. Ainsi il falloit alors que les Princes envoyassent au loin solliciter d'un étranger la permission d'éclairer leurs peuples & d'accueillir chez eux les sciences! *Martin V.* qui occupoit alors le st. siége ne refusa pas à la vérité cette permission aux Ducs de *Mecklenbourg*, à l'Evêque qui l'approuvoit & à la ville de *Rostock*; il permit même qu'on attribua à l'entretien de la nouvelle école les dîmes de tous les biens éclésiastiques du diocése de *Schwerin*. Mais il mit cependant quelque restriction à ces faveurs. Il ne permit d'y enseigner, que les sciences *mondaines*. La théologie fut exceptée; il avoit interdit la même chose au Roi *Eric*, quand il avoit voulu fonder une université à *Copenhague*. C'est qu'en divers pays de l'Europe on commençoit à examiner les droits des Papes, & que ces avant-coureurs de la grande révolution, qui devoit dans le siécle suivant porter une atteinte si funeste à leur puissance, leur inspiroient deja une juste inquiétude sur les suites de ce mouvement imprimé aux esprits. Cependant l'Evêque de *Schwerin* entra dans toutes les mesures des Ducs pour favoriser leur nouvelle université, dont il fut déclaré chancelier perpetuel; il renonça à toute jurisdiction immediate sur les Ecclesiastiques, qui en seroient membres, les laissant soumis à l'autorité du Recteur, auquel on assura la jurisdiction civile & criminelle sur tous les membres de ce corps, contre toute entreprise de la part des Princes & de la ville de *Rostock*. Les professeurs, les maitres, les disci-

disciples obtinrent tous les priviléges & les franchises, dont ils jouissoient dans les universités de *Cologne*, de *Vienne* & de *Leipzig*. Enfin on statua, que les Ducs pourvoiroient d'une maniére sure & fixe à l'entretien du nouvel institut. Le Magistrat de *Rostock* avec l'approbation de la bourgeoisie de cette ville, en fournit la caution, dont l'Evêque chancelier reçut l'acte au nom & par l'ordre des Ducs. Alors tout étant réglé, ce même Evêque assisté de l'Abbé de *Dobberan*, de deux Ecclésiastiques & du Bourguemaitre de *Rostock*, fit l'inauguration de ce nouveau temple des Muses, avec les solemnités accoutumées, et l'empressement des disciples à y accourir ne tarda pas à honorer la sagesse des vûes de ses fondateurs. 12. Novbr. 1419

La paix, qui est si favorable aux sciences fut après cela l'objet des soins de nos Princes. Ils en conclurent une pour dix ans avec les Ducs de *Lunebourg*, de *Lawenbourg*, de *Sleswick* & le Comte de *Holstein-Stormarn*. Les contractans se promettoient une assistance réciproque, un concours dans toutes les mesures nécessaires pour réprimer & extirper le brigandage, ils devoient soumettre tous leurs différens à des arbitres choisis. Ils conclurent peu de tems après un semblable traité avec les Ducs de *Poméranie*. Ces précautions n'étoient pas inutiles. L'ambition de l'*Electeur de Brandenbourg* menaçoit la paix qu'on vouloit affermir. Ce Prince aspiroit toujours à exiger un hommage du Duc de *Stargard*, dont il regardoit la Seigneurie comme un démembrement du *Brandenbourg*. Il vouloit encore obliger ce Duc, à lui céder des places de cet Electorat, qu'il tenoit en hypothéque, Il avoit échoué jusques alors dans les tentatives qu'il avoit faites, pour arracher ces concessions par la force. Cette fois il eu recours à une honteuse perfidie. Il fit enlever le Duc de *Stargard* par surprise, & le conduisir prisonnier à *Tangremunde*.. Les Princes de la maison & les autres contractans du traité d'alliance dont on vient de parler, armérent en diligence pour délivrer l'infortuné captif. Ils entrerent dans le *Brandenbourg* & y allerent assiéger la petite ville de *Strasbourg*. Mais elle se trouva pourvue contre leur attente d'une grosse artillerie, peu connue encore

dans ces contrées, avec le secours de laquelle les assiégés les repoussèrent avec beaucoup de perte. L'Electeur se vengea encore en faisant une invasion dans le *Mecklenbourg*. Il y prit le château de *Gorlosen* d'où l'on avoit souvent inquieté ses sujets. Cependant on parla bientôt d'accommodement, & par les
1420 soins du Duc de *Lunebourg* on signa une trêve de trois ans à *Perleberg*, qui
1421 fut encore renouvellée l'année suivante. Mais les intérets du Prince captif y furent abandonnés. L'Electeur ne lui promit sa liberté qu'à condition, qu'il lui préteroit hommage, & sur son refus il le tint encore longtems en prison.

Le Nord continuoit cependant à être dans l'agitation. *Eric* ce Roi si peu puissant d'une triple Monarchie, ne pouvoit soumettre les Comtes de *Holstein*; & le Duc *Jean de Mecklenbourg* réussissoit aussi peu à reconcilier ces deux ennemis. Alors les villes de *Lubeck* & de *Hambourg* se déclarerent contre le Roi, qui avoit eu l'imprudence de les blesser dans la partie la plus sensible en exigeant d'eux des droits considérables au détroit du *Sund*, où il avoit fait bâtir un fort. Elles furent secondées par leurs alliées les villes de *Rostock* & de *Wismar* qui armerent une flotte & ravagerent les côtes de Dannemarc. *Eric* perdit aussi des vaisseaux, et bientot rebuté il demanda la paix. Elle fut conclue à *Flensbourg*, & fut aussi peu solide & durable que les précédentes.

Les Ducs de *Mecklenbourg-Schwerin* n'avoient pris qu'une part indirecte à cette guerre. Ils s'étoient occupés à mettre en execution divers articles du traité, qui avoit renouvellé en 1418 l'*union héréditaire* des diverses branches de leur maison. Les états de la principauté de *Wenden* leur avoient prêté ainsi qu'aux Ducs de *Stargard*, *l'hommage héréditaire éventuel* par ordre de leurs Princes, et les Ducs leur avoient assuré en retour la jouissance de tous leurs droits & possessions dans le cas, où ils seroient appellés à cette succession. Le même hommage eventuel fut prêté (en 1423) par les sujets du Duc de *Stargard* avec les reserves accoûtumés de leurs droits & privileges aux Princes *Christoffle* & *Guillaume* de *Wenden*. Le Prince *Balthasar* etant mort dans ces circonstances, son frére *Guillaume* se trouva seul heritier des terres

de

de *Gustrau*. *Balthasar* marié plusieurs fois ne laissoit point d'héritiers. Sa dernière epouse *Hedwig* lui survéquit. Elle étoit fille de *Gerard* Duc de *Sleswick*. C'est cette Princesse, qui épousa ensuite *Théodore le fortuné* Comte d'*Oldenbourg* dont elle eut Chrétien I. Roi de Dannemarc, auteur de toutes les branches de la maison d'*Oldenbourg*, ou de *Holstein*. Et ce mariage contribua beaucoup à faire déférer à la maison d'*Oldenbourg* la couronne de Dannemarc; car à l'époque de la mort de Christophle III. (1448) il n'existoit aucun descendant des Rois de Dannemarc, qui leur appartint de plus près que cette même Princesse *Hedwig*, issue de *Rikissa* fille du Roi Eric V. qui avoit épousé *Nicolas* Seigneur de *Werle* dans le siécle précédent.

v. histoire de Dannemarc par *Mallet* à l'ann. 1448

Peu de tems après mourut aussi dans son château de *Schwerin* le Duc *Jean III*. Il laissoit de *Catherine de Saxe-Lawenbourg* deux fils en bas age, *Henri* & *Jean*, ensorte que son cousin le Duc *Albert V.* étant leur tuteur, selon l'usage, fut seul chargé de la régence du Duché dont il ne jouït que bien peu de tems, puisqu'il mourut l'année suivante sans laisser d'héritiers.

16. Octob. 1422

1423

Cette derniére année de sa vie ne fut remarquable que par une paix précipitée qu'il conclut à *Perleberg* avec l'Electeur de *Brandenbourg*, sans attendre l'expiration de la trêve, ni les avis de ses conseillers, ni l'effet des soins d'aucun médiateur. On ne peut que reconnoitre encore ici l'ascendant que cet habile Electeur savoit prendre sur tous ceux, avec lesquels il avoit à traiter. En effet il n'y eut rien de stipulé dans ce traité en faveur du malheureux Duc *Jean de Stargard*, qui resta encore longtems dans sa prison; mais l'Electeur accorda à *Albert* sa fille *Marguerite* avec une dot de 10000 florins du Rhin, qui pouvoit paroitre considérable alors, quoique l'Electeur comprit dans cette somme deux châteaux, *Gorlosen* & *Doemitz*, qu'il avoit pris au Duc, et qu'il lui restitua. Ce mariage fut célébré à *Tangremunde*, & la mort du Duc le suivit d'assez près.

Depuis 1423, 6. Decembre, au 7. Sept. 1436:

I. Ducs de MECKLENBOURG-SUERIN.

1. HENRI III. né vers l'an 1417,
2. JEAN V. né vers l'an 1418, } fils de Jean III.

II. Ducs de MECKLENBOURG-STARGARD.

1. JEAN VI. (prisonnier en Brandenbourg.)
2. HENRI II. fils d'Ulric I.

III. Princes de WENDEN.

1. GUILLAUME mort en 1436. résidant à Gustrau.
2. CHRISTOFFLE mort en 1426. résidant à Waren.

La mort prematurée du Duc *Albert* décédé sans enfans, apporta un changement nécessaire dans la régence du pays. La tutéle des deux Princes mineurs passa à leur mére la Duchesse *Catherine*, à laquelle on associa *Matthias Axkow* chevalier, & *Othon Vieregg*, avec le concours des magistratures de *Rostock* & de *Wismar*. La Régente choisit aprés cela onze conseillers de l'ordre de la noblesse pour gouverner chacun un district qui lui fut confié (a). Leur office devoit durer douze ans; on les soumit à un réglement qui obligeoit également les deux villes, surtout à maintenir la paix & la sureté publique dans leur ressort & de défendre les propriétaires & les villes contre les perturbateurs de l'ordre & du repos. Ces capitaines devoient avoir une inspection sur la conduite

(a) Voici les noms de ces capitaines: Vipert de *Lutzau* Maréchal, Chrétien de *Halberstadt*, Berend de *Plessen* Chevalier, Nicolas *Sperling*, Matthias d'*Axkow* Chevalier, deux *Strahlendorff* fréres, Othon de *Vieregg*, deux *Kerkdorp* & Henri de *Moltke*.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0244
DFG

duite les uns des autres, & réunis ils devoient remplacer ceux d'entre eux qui viendroient à manquer. Les deux villes joignirent à ces officiers nobles deux bourguemaitres & deux échevins, en se reservant la liberté de leur substituer d'autres membres de leur ordre dans les cas, où ils ne pourroient remplir leurs fonctions. L'Evêque *Henri de Schwerin* s'associa de même à cette nouvelle forme d'administration pour ses biens temporaux, & il nomma quelques membres du conseil, vassaux de son eglise, pour y coopérer en son nom. Afin de donner encore plus d'efficace à ces mésures, en ce qui regardoit l'extirpation des brigands, dont les frontieres éprouvoient encore les ravages du côté du *Brandenbourg*, la Duchesse Régente, *Henri* Duc de *Stargard* & les *Princes de Wenden* se promirent, par un traité signé à *Wittstock* avec l'Electeur de *Brandenbourg*, de les poursuivre de concért, de se les livrer, & de les punir. Mais il ne pouvoit y avoir de paix sincère & durable entre le *Mecklenbourg* & cet Electeur aussi longtems qu'ils tenoit le Duc *Jean de Stargard* prisonnier. Aussi voyons nous bientot le Duc *Henri de Stargard* pour lui & au nom 1425
de son cousin détenu dans les fers, et les *Princes de Wenden* conclurre pour dix ans une alliance avec les Ducs de *Poméranie* dont l'objet étoit de reprendre les armes contre le *Brandenbourg*. Quoique la Régente n'eut point pris de part à cette ligue & ne se fut alliée qu'avec les *Princes* de *Wenden*, ses états n'en furent pas moins exposés, que les premiers, au ressentiment du *Brandenbourg*. Un de ses plus redoutables vassaux nommé le Baron *Gans de Putlist* y fit une incursion & de grands ravages. Mais *Matthias d'Axkow* dans sa qualité de capitaine général de la régence, ayant assemblé une troupe d'élite de gentilshommes Mecklenbourgeois & de bourgeois de *Wismar*, arrêta bientôt les progrès de ce noble brigand. Il le vainquit dans un combat sanglant où il fut fait prisonnier avec beaucoup de gentilshommes de Brandenbourg. De leur côté les *Princes* 1426
de *Wenden* avec leurs alliés entrérent dans le Brandenbourg du côté de *Wittstock*, où ils pillérent & brulérent plusieurs villages; mais cette expédition se termina pour eux d'une maniére funeste. Ils furent attaqués & enveloppés dans leur re-

retraite par le Margrave *Jean* fils de l'Electeur, qui les défit entiérement à *Pritzwalk*. Un seul gentilhomme de *Mecklenbourg*, *Helmold de Plessen*, échappa en fuyant avec 40 lanciers. Alors le Prince *Christophle* fut tué, & le Prince *Guillaume* seroit tombé entre les mains de l'ennemi, s'il n'eut trouvé deux généreux défenseurs, *Henri de Molzahn* & un échevin de *Rostock* *Jean de A*, qui lui rendirent la liberté aux dépens de la leur. Dans la personne de ce Prince *Christophle* finit la ligne des *Princes Vénédes*, qui residoient à *Waren*.

v. ci-dessus aux années 1316 — 1347

Le Prince *Guillaume* lui succéda, et réunit ainsi tous les états de la maison de *Werle* divisés depuis environ un siécle.

Cet échec jetta le découragement & la désunion dans la ligue des ennemis du *Brandenbourg*. Le Duc de *Stargard* fit le premier sa paix particuliére. Le

1427

Prince *Guillaume* imita cet exemple; Et un traité définitif signé à *Templin* mit fin à ces longs & sanglans démélés. L'Electeur promit par ce traité de renoncer à toute prétention sur quelque partie que ce fut des états des Ducs de *Stargard* & de la *Principauté de Wenden*, de les défendre comme ses propres états, de ne plus permettre qu'il y fut commis par ses sujets aucune hostilité, et s'il y en avoit qui s'en rendissent coupables, de les abandonner à la vengeance de ceux qu'ils auroient lézés. Les différens qui pouvoient s'élever à l'avenir, devoient être soumis à l'arbitrage des Ducs de *Poméranie-Stettin*, à la réserve des causes féodales qu'on devoit porter devant les tribunaux de l'Empire. Ce traité fut garanti par les états, nobles & villes, des Princes contractans. On n'oublia rien, si ce n'est de stipuler la libération du malheureux *Jean* Duc de *Stargard* prisonnier depuis huit ans. L'Electeur qui avoit, ce semble, dicté la paix en vainqueur, se réservoit comme le principal fruit de sa victoire, d'amener ce Prince à recevoir la dure loi qu'il lui préparoit. En effet *Jean* se voyant abandonné de ses parens & de ses alliés, & persuadé que sa constance ne serviroit qu'a prolonger inutilement ses souffrances, fut contraint de souscrire enfin aux conditions qu'on lui dicta. Il fallut qu'il reconnut, que sa captivité étoit juste & légitime, qu'il payat une rançon de 9000 florins du Rhin, qu'il signat un

acte

acte qu'on lui présenta, par lequel il s'engageoit pour lui & pour ses héritiers à perpétuité à recevoir de la maison électorale de *Brandenbourg* tous ses états sans exception à titre de fief masculin, à lui prêter serment de fidélité en conséquence, à lui remettre tous les domaines qu'il possédoit dans le Brandenbourg sous le nom d'hypothéque, en recevant le prix de l'hypothéque & à céder en particulier la ville de *Prenzlau*, sans y faire jamais plus des prétentions. Tel fut le prix de la libération de ce Prince, à qui sa constance eut dû mériter un meilleur sort & plus d'appui & d'intérêt.

Nous avons interrompu deja plusieurs fois le récit de la longue & cruelle guerre dont l'objet étoit la possession du Duché de *Sleswick*, disputée par le Roi de *Dannemarc* à la maison de *Holstein*. Les villes anséatiques du *Mecklenbourg* dont cette guerre troubloit la navigation avoient déja fait plus d'un effort pour reconcilier ces ennemis acharnés. Rebutées enfin de leur obstination, les villes *Vénédes* & celles de *Lubec*, de *Hambourg*, de *Stralsound* & de *Lunebourg* réunirent leurs députés à *Rostock*, et là elles prirent la résolution de se liguer contre le Roi de Dannemarc dont la puissance leur donnoit sans 1426
doute plus d'ombrage que celle des Comtes *de Holstein*. Leurs armemens suivirent de près leur déclaration de guerre. Ils étoient composés de plus de 100 vaisseaux montés de 6000 soldats. Cette flotte devoit sortir du port de *Wismar*; mais la saison avancée & d'effroyables tempêtes ne permirent pas qu'elle agit cette année. Au printems suivant elle mit en mer, pilla quelques îles de 1427
Dannemarc, où les armateurs de *Rostock* commirent de grandes cruautés. Mais elle ne put s'emparer de *Flensbourg;* et si elle s'empara de quelques vaisseau dans le *Sound*, les Danois d'un autre coté prirent dans la mer d'Allemagne 36 vaisscaux marchands appartenants aus villes anséatiques. Cette perte aigrit les esprits de la bourgeoisie de ces villes, et *Eric* profitant de cette disposition les anima encore davantage en faisant insinuer aux bourgeois que leurs magistrats les trahissoient, et lui étoient vendus. Le peuple de *Wismar* fut le premier, qui se vengea de cette trahison peu vraisemblable. Il élut un nouveau

conseil, lui fit adopter d'autres mesures, et sacrifia à la fureur ses deux bourguemaitres Henri de *Haren* & Jean *Bantzkau*, qui furent décapités.

La bourgeoisie de *Rostock* imita en partie cet exemple. Elle déposa ses magistrats, obligea ses quatre bourguemaitres, de s'exiler eux mêmes, organisa une municipalité composée de soixante bourgeois, fit de nouveaux réglemens & obtint pour tous ces actes si contraires aux précédents statuts l'approbation & la sanction de la Régente & de son conseil. Mais *Eric* en se vengeant ainsi des magistrats de ces villes, qui lui avoient fait la guerre n'y trouva d'autre avantage; car les nouvelles régences ne furent pas moins ses ennemis que les précédentes. Elles résolurent de continuer à lui faire la guerre, malgré toutes les remontrances & les menaces de l'Empereur *Sigismond*, trop éloigné & trop occupé pour se faire craindre. Elles formérent en diligence un nouvel armement dans le port de *Wismar* dont *Gerhard de Holstein* fut nommé Commandant. Il étoit fort de 240 vaisseaux & de 12000 soldats, outre un grand nombre de volontaires *Vitaliens*.

1428 La flotte Danoise fut ainsi bloquée dans le port de *Copenhague* & la ville assiégée par les troupes de débarquement. Mais la Reine *Philippine*, qui étoit restée dans cette ville, soutenant par sa présence & son courage le zèle des habitans, la place ne put être forcée. Les confédérés leverent le siége, et leur flotte, qui avoit paru si formidable fut même obligée de se retirer avec perte. Ils se dédommagérent ailleurs de ce mauvais succès. *Barthelemi Voet* un de ces capitaines,

1429 pilla *Landscrone* en Scanie, repoussa avec un petit nombre de vaisseaux sur les cotes de Norvège la grande flotte Danoise, prit la ville de *Bergen* le principal entrepôt des marchandises de ce Royaume, et les vaisseaux qui étoient dans son port. Le butin qu'il ramena dans le port de *Hambourg* fut immense. Les corsaires Vitaliens sortis des ports de *Rostock* & de *Wismar* ne furent guères moins heureux. Ils s'emparerent des vaisseaux, qui rapportoient en Dannemarc le produit des impots de la Suéde, et dans le même tems les Comtes de *Holstein* faisoient avec succès du coté de terre des invasions dans ce Royaume.

Eric

Eric & surtout ses sujets, épuisés, rebutés de tant de pertes desiroient la paix avec ardeur. On tint un congrès à *Nykoeping* en Dannemarc pour en traiter. Mais il ne produisit d'autre effet que de désarmer les deux villes de *Rostock* & de *Stralsound*, qui se laisserent persuader de faire leur paix particuliére, sans craindre les reproches des autres villes anseatiques, qui se refusant à toutes les propositions d'*Eric* continuérent à lui faire la guerre. Cependant les troubles, qui venoient d'agiter *Wismar* & le supplice de ses deux bourguemaitres avoient des suites sérieuses pour cette ville. La famille des deux infortunés avoit porté ses plaintes aux pieds du thrône de *Sigismond*, et avoit obtenu de cet Empereur & de ses conseillers une sentance fulminante contre la bourgeoisie de *Wismar*. L'exécution en avoit été remise à la ville de *Lubeck*, mais la régence de *Lubeck* devoit par son propre intérêt, & par la considération de ses alliances avec *Wismar* chercher à en adoucir les effets. Elle eut recours pour cela, de concert avec *Hambourg* & deux villes *anséatiques*, *Stralsound* & *Lunebourg*, à la médiation de la Duchesse Régente de *Mecklenbourg* & de ses conseillers, qui pouvoient protéger efficacement *Wismar* contre une aggression étrangére, & qui le devoient sans doute après avoir donné leur approbation à la révolution. Cette démarche des quatre villes eut un plein succès. La régence de *Mecklenbourg* appuyée par l'Evêque *Herman de Suerin* menagea une reconciliation entre les conseillers deposés de *Wismar*, et les héritiers des deux suppliciés d'une part, et les membres de la nouvelle administration & la bourgeoisie de *Wismar* de l'autre. Par cette convention le conseil & la bourgeoisie s'engagoient à payer une somme d'argent aux héritiers des deux bourguemaitres, à faire à leur memoire de réparations publiques par de messes, d'offrandes & un monument, et pour sceller leur réconciliation avec l'Eglise, à envoyer trois personnes en pélérinage, & à faire deux fondations pieuses. Après avoir ainsi appaisé la divinité, que les hommes supposent avec raison plus miséricordieuse qn'eux mêmes, il fallut aussi satisfaire l'autorité Impériale, ou plutôt donner une marque de soumission à ses décrets. Pour

Pour cela le nouveau Sénat de *Wismar* établi à la suite de la révolte fut déposé à son tour, et celui qu'il avoit déposé rétabli en entier dans son office. Le conseil des soixante composé de membres des corps de métier fut supprimé pour toujours. On prit les mesures les plus séveres pour prévenir de semblables désordres à l'avenir. La magistrature & la bourgeoisie prêterent de nouveau serment de fidélité au jeune Duc & à la Régente sa mére, qui de son coté leur confirma leurs anciens priviléges.

Le châtiment que venoit de subir la bourgeoisie de *Wismar* fit espérer aux magistrats exilés de *Rostock* un semblable succès. Ils se concertérent avec la Régente, et avec d'autres Princes pour obtenir ce succès par la force. Pendant que les bourgeois de *Rostock* faisoient leur paix avec le Roi de Dannemarc, une armée nombreuse vint inopinément investir leur ville. *Othon* Duc de *Lunebourg* la commandoit, & *Eric* Duc de *Saxe-Lawenbourg*, le jeune *Duc de Mecklenbourg*, l'*Evêque de Schwerin*, le Comte de *Hoya*, plusieurs gentilshommes, & même des bourgeois de *Witmar* s'étoient réunis sous ses drapeaux. Mais le succès ne répondit point à tant d'efforts. *Guillaume* Prince de *Wenden* avertit & secourut à tems les habitans de *Rostock*, qui étoit une place susceptible de défense. Les confédérés prévoyant une longue résistance se dissiperent & bornerent leurs exploits à détruire *Varnemunde*, les bourgeois ravagérent à leur tour les terres des nobles, qui étoient venus les attaquer. Ils retablirent ensuite leur port qu'on avoit fermé, et obtinrent ainsi pour le moment un triomphe complet. Alors ils desirerent une satisfaction plus éclatante encore & tacherent d'armer en leur faveur l'Empereur *Sigismond*. Ils se reconcilierent avec la Duchesse Régente & ses fils. Cette Princesse abandonna ainsi les magistrats exilés & leurs adhérens qui ne trouvant plus ni appui ni sureté pour eux dans le pays allerent implorer la justice de l'Empereur.

Sigismond ayant pris connoissance de cette querelle défendit préalablement à tous les intéressés de se permettre aucune hostilité, & les fit citer ensuite devant le tribunal de l'Empire siégeant à *Nuremberg*. Là il fut prononcé que

la

la bourgeoisie & le nouveau sénat de *Rostock*, n'ayant pû justifier les persécutions exercées contre les anciens magistrats & tous les habitans mâles au dessus 1431
de l'age de 14 ans seroient mis au ban de l'Empire, et y demeureroient jusques à ce que les magistrats deposés fussent rétablis dans leurs offices, et amplement dedommagés de leurs pertes. Mais pour que cette sentence foudroyante atteignit les coupables, il falloit charger des mains puissantes de l'executer; l'Empereur addressa des ordres à tous les Princes voisins de courir sur les habitans de *Ro-* 1432
stock & leurs biens, en les privant de tous leurs priviléges & de leurs terres, soit fiefs, soit hypothéques. Peut être que ce grand nombre d'exécuteurs de la sentence fut favorable à ceux qu'elle frappoit. Il étoit trop difficile qu'ils y trouvassent tous quelque avantage, & dès lors leur obeïssance au décret d'un chef trop éloigné & trop occupé pour être bien redoutable, ne pouvoit être bien efficace. Aussi ce decret ne produisit il aucun effet contre la ville même. Seulement quelques bourgeois furent maltraités par les magistrats exilés que les habitans de *Wismar* favorisoient. Ce fut même dans cette circonstance que l'université de cette ville obtint du Pape Eugène IV. la permission d'avoir une faculté de théologie, que son prédécesseur lui avoit constamment refusée.

Pendant que la ville de *Rostock* éprouvoit toutes ces agitations, la Régente de *Mecklenbourg* avoit travaillé à assurer la paix de ses états par un nouveau traité signé à *Witstock* avec le Margrave & plusieurs Evêques & nobles du 1431
Brandenbourg, dont l'objet principal étoit de réprimer les brigands de cette contrée également dangereux pour leurs voisins. Elle en avoit conclu un autre du même genre au nom de ses fils avec son frére le Duc *Bernard de Saxe-Lawenbourg*. Les contractans s'engageoient à la défense réciproque de leurs états contre tous leurs ennemis. Les Ducs de *Mecklenbourg* devoient maintenir aux fils de ce Duc la succession aux états de leur pére; & de son côté *Bernard* promettoit à ces Ducs & à leurs descendans la succession à son Duché dans le cas où sa famille viendroit à s'éteindre faute d'hoirs mâles. En conséquence de ce pacte de confraternité les sujets du Duché de *Lawenbourg* devoient prê-

ter aux Ducs de *Mecklenbourg* l'hommage éventuel qui étoit d'usage en pareil cas.

La guerre cruelle, que se faisoient depuis tant d'années le Roi de *Dannemarc* & les Comtes de *Holstein*, avoit aussi continué à agiter tout le nord. La possession du Duché de *Sleswick* restoit toujours disputée entr'eux; et les efforts des villes anséatiques qui favorisoient en général les Comtes de *Holstein* n'avoient pû la leur assurer. Mais pendant que ces villes le dédommageoient en partie de l'interruption de leur commerce par les prises de leurs corsaires, les Anglais & les Hollandois, pour qui la navigation du nord étoit restée libre, parcequ'ils étoient restés neutres dans cette querelle, commençant à faire craindre à ces villes de dangereux rivaux, une considération si puissante sur l'esprit d'un peuple commerçant leur fit desirer avec plus d'ardeur une pacification générale. Dans un congrès des députés de toutes les villes qui composoient
1434 la Ligue anséatique, qui eut lieu à *Lubeck*, on prit diverses mesures pour assurer à la Ligue des protections efficaces. On conclut dans cet esprit un traité d'alliance avec le grand maitre de l'ordre de *Prusse*; on proposa des termes d'accommodement avec le Roi de Dannemarc, et des conférences furent tenues pour cet effet à *Vordingbourg* en *Sélande*, entre des ministres de ce Prince & ceux des villes de *Lubeck*, de *Wismar*, de *Lunebourg* & de *Hambourg*, sous la médiation de la Régente de *Mecklenbourg*. Mais le succès de ces efforts fut trés lent. Il fallut que les révoltes, qui s'élevoient de tous côtés & surtout en Suède contre le gouvernement oppressif & imprudent d'*Eric*, contraignissent enfin ce Prince obstiné à desirer le terme d'une guerre, qui duroit depuis plus de 25 ans. Alors il se reconcilia de bonne foi avec les quatre villes qu'on vient
1435 de nommer, et elles recouvrerent par un traité conclu à *Wisby* tous les priviléges de commerce dont elles avoient anciennement joui dans les trois royaumes.

1434 La ville de *Rostock* avoit échappé, comme nous l'avons vu, au décrets du *chef temporel du monde chrêtien*. Mais il ne lui fut pas aussi aisé de braver les fou-

foudres spirituels dont ses magistrats déposés & exilés avoient réussi à faire les instrumens de leur vengeance. Le Pape avoit en effet écouté leurs plaintes, & rendu une sentence en leur faveur. En vain la ville en avoit-elle appellé au concile alors assemblé à *Bâle*. Le concile les condamna de nouveau à retablir les magittrats déposés, et à les dédommager de toutes leurs pertes. Le Pape confirma ce décret, déclara l'appel nul & illegal, & irrité de leur désobbeïssance, il fulmina contre les habitans une *excommunication majeure*, ensorte que le service divin cessa dans toutes les eglises paroissiales de la ville, que leurs curés abandonnérent. Cépendant d'autres Ecclésiastiques forcés ou gagnés par les bourgeois continuerent à célébrer le service dans quelques églises, ensorte qu'ils éluderent une partie des effets de l'interdit. L'université n'ayant pas été expressement nommée dans la sentence eut aussi le bonheur d'y être soustraite. Mais la ville de *Rostock* ne fut pas pour cela à l'abri des malheurs que sa désobeïssance à des autorités puissantes encore, quoique dans leur déclin, ne pouvoient manquer d'attirer sur elle. Ses alliées les villes de *Lubeck*, de *Hambourg* & de *Wismar* furent les premiéres qui se déclarérent contre elle, et lui 1436
signifierent qu'elles la regardoient comme ennemie, tant qu'elle ne se soumettroit pas aux décrets spirituels & temporels lancés contre elle, et ne rappelleroit pas dans son sein les magistrats qu'elle avoit bannis. Le Roi *Eric* avoit promis d'en user de même avec *Rostock*, mais ce Prince inconstant fut bientôt après regagné par la régence de *Rostock*, et ne persévéra pas dans ces mesures.

Les états de *Mecklenbourg* essuyoient dans le même tems une semblable disgrace. *Matthias Axkow* principal-mininistre de la régence avoit fait arrêter deux paysans qui appartenoient à l'église de *Lubeck*. L'Evêque siègeoit alors au concile de *Bâle*. Il y porta ses plaintes de cette infraction faite aux droits de son église. Et sur le refus d'une réparation, il alluma & lança contre la régence de *Mecklenbourg* les foudres du concile, non moins jaloux que le Pape de ce pouvoir spirituel qu'il lui disputoit, car les assemblées, et les corps, n'ont pas moins d'ambition & n'exercent pas moins volontiers une autorité des-

po-

potique que les individus despotes, lorsque les circonstances les favorisent. Le service divin dut donc cesser dans le *Mecklenbourg*, mais ce fut pour peu de tems. La Régente & ses ministres firent leur paix, et la cimentérent au moyen de deux fondations pieuses dans l'Eglise de *Lubeck*.

Ce fut dans ces circonstances que finit la minorité des jeunes Ducs, et par conséquent la régence de la Duchesse *Catherine* leur mére. Un autre événe-
1436 ment bien plus importans pour la maison appartient aussi à cette année. Ce fut la mort de *Guillaume* Prince de *Wenden*, le dernier mâle de la maison de *Werle* qui fleurissoit depuis deux siécles. Tout ce riche héritage passoit par la mort de *Guillaume*, aux Ducs de *Schwerin* & de *Stargard*. Mais nous devons suspendre ici le récit de ce qui se passa dans cette importante conjoncture pour jetter un coup d'oeuil sur l'intérieur des états de Mecklenbourg.

Etat interieur du Mecklenbourg (1359—1436.)

Le plan de cet ouvrage n'admet point un recensement de toutes les variations qu'on subit les limites des états de *Mecklenbourg*, mais nous devons observer cependant combien elles avoient été étendues pendant l'administration glorieuse d'*Albert*, premier Duc de *Mecklenbourg*. Du côte de la Saxe il avoit acquis (1363) la propriété de la moitié du château de *Redefin* & des villages circonvoisins, qui avoient formé le pays de *Jabel*, et en 1372 la Seigneurie de toute la partie de l'ancien Comté de *Danneberg* qui est au nord & au levant de l'*Elbe* & de l'*Elde*, avec le *Darzing*, partie de la Saxe septentrionale; *Boizenbourg* retourna aussi en 1362 sous la domination du *Mecklenbourg*, dont le canal de *Delmenau* forma les limites de ce côté là, et le sépara des états de la maison de *Lawenbourg*. Du côté du *Brandenbourg* les agrandissemens furent encore plus considérables, puisque pendant que cet Electorat appartint à l'Empereur Charles IV. ce Prince aliéna en faveur de nos Ducs soit à titre d'hypothéque, soit comme fief, *Havelberg*, *Lenzen*, *Wittenberg* & toute la marche de *Prignitz*. Mais ils n'en jouïrent que peu de soin

tems, si même cette jouïssance fut bien réelle; car *Albert* ayant besoin de l'appui de l'Empereur, pour faire valoir ses prétentions au thrône de Dannemarc ne voulut peut-être pas se prévaloir à la rigueur des cessions qu'on lui avoit faites. Ses fils ne se trouverent pas dans des circonstances assez favorables pour entreprendre de les faire valoir, & ils laissérent à leurs collatéraux les Ducs de *Mecklenbourg-Stargard*, comme plus voisins du *Brandenbourg* le soin, de veiller sur les frontiéres entre les deux états. Sa mort & d'autres événemens malheureux leur ravirent les brillants avantages, que promirent à sa posterité les couronnes de Suède & de Dannemarc, qui peut-être ne pouvoient rien ajouter au bonheur de leurs peuples. Dans le cours des guerres que ces vastes projets nécessiterent, il fallut sacrifier tout ce qu'à différentes époques la maison de *Mecklenbourg* avoit acquis sur l'autre rive de la mer Baltique, comme les îles de *Lalande* & de *Moene* en *Dannemarc*, *Scanoer* & *Falsterbo* en Scanie. La Seigneurie de *Rostock* & le Comté de *Schwerin* n'ayant plus de chefs particuliers n'étoient plus regardés que comme des provinces du Duché de *Mecklenbourg*, & dans l'administration de ce Duché elles étoient confondues avec les autres, quoique nous les voyons encore distinguées dans des traités avec les étrangers.

La Seigneurie de *Stargard* avec la partie du Duché de *Mecklenbourg* proprement dit qui y étoit annexée, avoit sa régence particuliére. Mais depuis l'acte de 1373 qui rendoit ces états indivisibles à perpétuité, elle étoit censée ne faire qu'un seul tout avec le Duché érigé en 1348, quant à ce qui regardoit la propriété territoriale. A ce tout on avoit incorporé de nouveau la propriété du ci-devant Comté de *Furstenberg*; mais on ignore dans quel tems les nobles de *Dewitz*, en faveur de qui ce Comté avoit été erigé, le perdirent, & ce qui occasionna la suppression de ce fief de la Seigneurie de *Stargard*.

On a eu plus d'une occasion de faire observer, avec quel soin les Princes des diverses branches de la maison de *Mecklenbourg* avoient assuré la succession réciproque de l'une à l'autre, par des pactes de famille souvent renouvellés.

En assurant la succession aux plus proches héritiers mâles, on formoit un établissement pour les Princesses qui leur étoit accordé non en terres, mais en argent.

Depuis que l'érection du *Mecklenbourg* en Duché en avoit fait, sous tous les rapports, un fief de l'Empire, la tutéle des Princes mineurs, qui avoit toujours été exercée de droit par le plus proche agnat mâle de la maison dut être, comme celle de tous les Princes de l'Empire, confirmée par son chef & mise sous sa protection; ainsi la mére des mineurs devoit demander à l'Empereur d'être confirmée dans la possession des droits de Régente & de tutrice. Telle étoit la loi générale & l'usage de l'Empire. Aussi voyons nous la Duchesse *Catherine* confirmée en 1432 par l'Empereur *Sigismond* dans l'administration des états & la tutéle de ses deux fils pour tout le tems, que l'Empereur la lui continueroit, & qu'elle resteroit veuve, avec la condition qu'elle associeroit à la régence une ou deux personnes de la noblesse du pays à son choix. Mais cela n'empêchoit pas toujours les Princes de pourvoir quelques fois par leurs dispositions testamentaires à ce qu'il fut donné à leurs enfans d'autres tuteurs que leurs plus proches parens, du moins pour ce qui concernoit les soins de leur éducation. On en voit un exemple à l'année 1417 dans l'histoire de la branche de *Stargard*. On ne peut rien dire de certain sur l'age auquel cessoit durant cette période la minorité de ces Princes. Le plus souvent l'époque de leur naissance n'est point marquée dans les chroniques du tems.

Dipl. MSt. in Duc. Archiv. d. a. 1432

Depuis que le Duc *Albert* eut fait l'importante acquisition des états des Comtes de *Schwerin*, il prit ce titre immédiatement après celui de Duc, & l'écu de gueule & or de cette maison fut joint à la tête de taureau & au gryphon des armoiries de *Mecklenbourg*.

Ce même Duc continua longtems à résider à *Rostock*, mais depuis l'époque dont nous parlons, il tint fréquemment sa cour dans le château de ces Comtes à *Schwerin*. Il y finit même sa vie, & ses successeurs à son exemple fixérent leur séjour dans ce château, que la force de son assiette & l'agrément de sa situa-

situation leur recommandoit également. Les Ducs de *Stargard* ne prirent point les titres & les armes de *Schwerin;* cette acquisition étant postérieure au partage des états qui leur avoit assigné ce qu'ils possédoient.

Depuis que les descendans des Princes des nations *Obotrites* ou *Vénédes* avoient joint à cette illustre origine le titre de Ducs & de Princes de l'Empire, nous voyons les Empereur, comme Charles IV. par exemple, reconnoitre en eux une extraction égale à la sienne (*identité de sang,*) les qualifier de ses illustres cousins, ou de *très nobles & chers Oncles & Princes.* Mais le titre de Seigneur *des Vénédes* fut attribué exclusivement aux Princes de la branche de *Werle*, et ils l'employérent constamment, comme on le voit dans les chroniques du tems où ils sont, toujours nommés *Domini Slavorum, Seigneurs des Slaves* ou *de Wenden.* Le nom de leur résidence, comme *Goldberg, Gustrau, Waren,* servoit ensuite à distinguer les divers rameaux de cette souche. *Nicolas* & *Christophle* de *Waren* substituerent en 1404 au titre de *Seigneurs* celui de *Princes,* dont leur origine les autorisoit sans doute à se décorer, & qui fut reconnu universellement leur appartenir dés que cette origine eut été constatée légalement (en 1418).

La dignité de *Maréchal*, la premiére de la cour de nos Princes étoit conférée par eux aux personnes qu'ils choisissoient dans les familles les plus distinguées de la noblesse du pays. Ainsi à la cour des Ducs de *Schwerin,* nous voyons deux *Luszau* revétus de cet office dans la période que nous venons de parcourir, & l'un d'eux *Wipert Lutzau* occupoit en cette qualité la premiére place au conseil de régence adjoint à la Duchesse *Catherine.* On trouve de même deux nobles de *Platen* maréchaux de la cour des Ducs de *Stargard.* C'étoit de la famille de *Molzahn* qu'étoient choisis ceux des Princes de *Werle-Goldberg,* & dans celle de *Levezau* ceux des Princes de *Gustrau.* Les Evêques de *Schwerin* avoient aussi des maréchaux. En 1424 Othon de *Vieregg* avoit en cette qualité voix & séance dans le conseil de régence & de tutéle. Les Ducs des deux branches avoient aussi des grands *Chambellans,* (*Protocamerarios*) quelques

quelques fois des grands maitres de cuisine; mais il paroit que l'office de grand échanson n'étoit plus en usage. Celui de chancelier continuoit à être exercé par des écclesiastiques, que l'ignorance des autres ordres faisoit estimer au moins ce qu'il valoit.

Daus toutes les affaires majeures le Prince continuoit à prendre l'avis de ses conseillers, qui étoient le plus ordinairement des nobles du pays, qui occupoient des emplois de gouverneurs ou baillifs des châteaux & lieux fortifiés, des officiers de la cour, d'autres gentilshommes chevaliers ou simples vassaux, des membres du clergé & des magistrats des principales villes. Quelques fois on distinguoit les membres de ces divers ordres; quelques fois on les trouve qualifiés indistinctement du titre de *Conseillers*. Dans les cas importans ils étoient également appelés à éclairer le Prince de leurs avis, ils donnoient la sanction aux résolutions qui se prenoient dans son conseil, & c'étoit de leur corps qu'étoient tirés les arbitres qu'on chargeoit fréquemment de prononcer sur les difficultés qui s'élevoient avec les états voisins. Ces querelles toujours renaissantes dans un siécle si turbulent, les guerres particulieres, le brigandage, conséquences nécessaires de ce droit prétendu de se faire justice à soi même, étoient en effet alors la principale affaire des gouvernemens. Ils n'avoient encore pû réussir à anéantir ce droit prétendu parceque leurs mesures n'avoient encore jamais été assez réprimantes & assez durables. Le Duc *Albert* fut censé avoir fait une chose extraordinaire lorsqu'il signa avec ses collatéraux & ses voisins un *traité de paix publique*, qui devoit durer quatorze ans. Ce traité & les sages précautions par lesquelles il interdit le port des armes à tous ceux à qui leur état ne le rendoit pas nécessaires, assurérent à ses sujets une grande tranquilité pendant la durée de son administration, toute guerriére qu'elle fut d'ailleurs. Son fils ainé maintint encore la paix par la sévérité avec laquelle il fit observer la justice; mais la longue captivité d'*Albert* Roi de Suéde, l'absence du Duc *Jean* à *Stockholm*, la foiblesse du gouvernement des Ducs de *Stargard*, enfin le retour de tant de gens de guerre, qui avoient été employés

en

en Suéde, & qui revenoient malgré eux languir dans un repos dont ils avoient perdu l'habitude, toutes ces causes réunies réveillerent tellement la passion du brigandage que les barriéres qu'on lui opposa furent le plus souvent impuissantes. Cette funeste passion résista aux décrets de l'Empereur, & aux traités que le Roi *Albert* fit avec ses voisins pour la réprimer. Les villes commerçantes & surtout *Lubeck* & *Rostock* offroient aux brigands une proye trop riche pour ne pas animer leur cupidité. La noblesse qui les environnoit étoit souvent en guerre ouverte avec ces villes, et rarement les excès étoient ils punis. Quelques fois aussi la noblesse & les villes s'unissoient par des traités qu'elles rompoient à leur gré. Les Princes étoient souvent obligés de tolérer cette anarchie, contents, que leur service n'en fut pas alteré. Ce service, qui étoit dû par tous les vassaux à leur Prince faisoit encore la principale force de leurs armées; nous ne remarquons pas à cet égard ni à d'autres des changémens importans dans le système féodal durant la période que nous venons de parcourir.

Les progrès du commerce des villes maritimes de nos provinces sont plus sensibles, et en particulier celui des villes de *Rostock* & de *Wismar*. Elles furent favorisées par *Albert I.*, mais surtout par la ligue anséatique dont elles faisoient partie, & qui s'élevoit rapidement dans ce siécle à ce haut degré de prospérité qui en fit pendant un moment la puissance dominante du nord. On peut juger par la contribution que ces deux villes fournissoient dans les dépenses de la ligue, que leurs forces n'étoient pas beaucoup inferieures à celles de *Lubeck*, qui en étoit la capitale & la plus commerçante. Dans la grande expédition formée contre le Dannemarc (en 1361) les seules villes de *Wismar* & de *Rostock* fournirent ensemble autant de vaisseaux, d'hommes, & de munitions de guerre que la ville de *Lubeck* seule. Mais celle de *Rostock* engagée dans de grandes dépenses à l'occasion de la guerre du nord, depuis la libération du Roi *Albert*, contracta des dettes dont elle sentit longtems le poids, & la bourgeoisie de cette ville ne fut pas regardée dès lors comme aussi riche que celle de *Wismar*.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0259
DFG

Le principal commerce de ces villes, étoit sans doute celui qu'elles faisoient dans les trois royaumes du nord, & ce n'est pas sans raison qu'elles n'épargnoient rien pour faire confirmer les priviléges qu'elles y avoient obtenus à différentes occasions. Cependant elles avoient sû s'en faire accorder aussi de semblables en Angleterre, & le Roi Henri IV. les renouvella en 1399 en faveur des villes de *Lubeck*, de *Wismar*, de *Rostock*, de *Stralsound* & de *Gripswalde*, à condition qu'elles accorderoient dans leurs ports de semblables priviléges à ses sujets Anglois. Elles envoyoient dans le nord des grains, de la biére, du sel, toute sorte d'étoffes, & en rapportoient des poissons, comme le *Stockfisch* & le *hareng*, des bois & des pelleteries. La ligue avoit le privilége exclusif de fournir des bleds aux trois royaumes, dont la culture y étoit alors si imparfaite qu'ils ne pouvoient à beaucoup près s'en pourvoir suffisamment par eux mêmes. La pêche du *hareng* qui s'étoit faite longtems avec une extrême abondance sur les côtes de Scenie cessa assez promptement d'être une des branches importantes de ce commerce. Ce poisson abandonna vers l'année 1425 les côtes de Scanie, & se transportant sur celles des Pays-bas ouvrit aux peuples qui l'habitent une source abondante de richesses. Le droit barbare de naufrage étoit encore dans ce siécle un des fléaux de la navigation, comme un des opprobres de l'humanité. Il s'exerçoit presque sur toutes les côtes, sans excepter celles de *Mecklenbourg*. — Les prétendus philosophes aux yeux desquels les ministres de la religion ne sont que des ennemis du genre humain, coupables de tous les maux qui l'affligent, liront avec peine que personne ne s'étoit plus élevé contre cette tyranie que les Papes & les Evêques. On voit dans nos annales, (en 1383) *Urbain III.* lancer contre ceux qui l'exerçoient une bulle fulminante, & prendre contre eux la ville de *Rostock* sous sa protection. Ces exemples ne sont pas rares dans l'histoire des autres pays. On sait combien l'Eglise a fait d'efforts pour abolir par-tout la servitude. L'équité voudroit sans doute que ces bienfaits ne fussent pas oubliés avec tant d'injustice, d'affectation & de malignité. — Outre leur commerce maritime les villes dont nous parlons, avoient une

navi-

navigation intérieure par l'*Elbe* & par d'autres riviéres & canaux, que le transport des sels de *Lunebourg* avoient fait ouvrir. *Wismar* exportoit beaucoup de ce sel dont elle avoit des dépôts considérables.

Les revenus des Princes étoient toujours, comme anciennement, le produit des terres de leurs domaines, celui de quelques droits de corvée & celui des subsides ordinaires ou extraordinaires dont ils jouïssoient de toute ancienneté, ou que leurs états leur accordoient dans des circonstances particuliéres. Mais souvent les Princes cédoient ces droits, ces revenus & ces subsides, ou les abandonnoient en faveur de quelques communautés, de quelques personnes séculiéres, & plus souvent ecclésiastiques. Nous avons deja fait cette remarque ci-dessus, en observant combien ces aliénations avoient nui souvent aux Princes séduits par l'attrait d'une libéralité trop grande ou contraints, de pourvoir à des besoins passagers urgens par ces moyens dangereux.

Les Princes qui aliénoient souvent des branches de leurs revenus, sans renoncer à leur droit de demander des subsides généraux, en faisoient de même à l'égard de la justice, sans que ce droit qui leur attribuoit une jurisdiction supreme sur leurs états reçut par là aucune atteinte. On voit toujours en *Mecklenbourg* un tribunal siégeant en leur nom, mais dont le siége n'étoit pas fixé, & auquel ils présidoient quelques fois en personnes. Les noms qu'on lui donnoit en allemand, *Landsgeding*, *Landsgericht*, indiquent que cette cour de justice étendoit sa jurisdiction sur tout le pays. Quelquefois cette cour étoit représentée par le tribunal de la cour, *Hofgericht*, *Curia*, qui en faisoit les fonctions. Les affaires féodales étoient portées devant les *conseillers* du Prince, tirés du sein de la noblesse féodale. Mais l'usage autorisé & fréquent de se choisir des arbitres & de faire juger par eux les causes les plus importantes, prouve qu'on n'avoit pas toujours une confiance illimitée dans les décisions des divers tribunaux.

Nous ne remarquons pas de changemens importans durant la période que nous venons de parcourir à l'égard de la religion & des affaires ecclesiastiques.

Il n'est pas inutile cependant d'observer, que les nouvelles doctrines qui dans le siécle suivant portérent une si grande atteinte à l'Eglise romaine, commencerent à se repandre dès-lors dans ces contrées & à y exciter quelque fermentation. Ce fut comme partout ailleurs dans les villes commerçantes & riches qu'elles furent le mieux accueillies, comme à *Rostock* & à *Wismar*. Ces progrès réveillerent l'attention des Papes; ils n'épargnerent rien pour engager la regence de ces villes à en étouffer les premiers germes, & un franciscain nommé *Eylardus* fut envoyé en 1403 avec les pouvoirs d'*Inquisiteur de la foi* pour préparer des buchers aux partisans de ce qu'ils nommoient de dangereuses hérésies. Mais les usurpations, les richesses excessives, l'empire despotique du clergé, l'abus qu'il en faisoit, ses moeurs souvent trop ouvertement opposées à l'esprit de son état, nuisoient bien plus à ses intérêts, que tous ces actes de rigueur ne pouvoient les servir.

Les rélations du *Mecklenbourg* avec les états voisins exigent encore quelques éclaircissemens. Les Ducs des deux branches de *Suerin* & de *Stargard* continuoient à remplir dans toutes les occasions, les devoirs de vassaux de l'Empereur & de l'Empire. De même dans tous leurs traités & alliances ils avoient soin de réserver la fidélité dûe à l'Empereur en sa qualité de chef d'Empire. Les longues & cruelles guerres que l'Empire fit aux Hussites exigeant le concours de tous ses membres pour en soutenir le poids, *Albert de Mecklenbourg* fut tenu (en 1422) à fournir le même nombres de cavaliers & d'archers que fournissoit le Duc de *Brunswick*, le Duc *Jean de Suerin* un pareil nombre, c'est à dire 10 hommes d'armes (*Glaives*) avec leurs suivans & chevaux, & 10 archers. Le Duc *Ulric de Stargard* alors mineur n'en devoit que 6. Des contingens en argent furent exigés aussi dans ces contrées pour le même objet de tous les ordres soit laïques soit ecclesiastiques. Et la suite de cette guerre exigea encore de plus grandes impositions auxquelles tous ces pays furent assujettis. L'autorité de l'Empereur ne s'y montre pas moins dans les différens que les Ducs avoient avec leurs voisins. Souvent c'étoit en vertu même d'une clause

des

des traités qu'on en appelloit à son jugement. Quelques fois c'étoit pour des difficultés qu'on n'avoit pas prévûes. Il arrivoit aussi assez fréquemment, que leurs sujets portoient leurs querelles particuliéres devant les tribunaux de l'Empire, qu'ils préféroient à la justice incertaine ou impuissante de leurs Princes.

La partie du *Mecklenbourg* qui appartenoit aux *Princes* de *Wenden* tenoit à l'Empire par des rélations moins étroites; mais la possession de leurs biens allodiaux les mettant dans la dépendance immédiate de l'Empereur ils n'en étoient pas moins taxés, quoique à un titre différent, dans les impositions générales de l'Empire, & c'est ce dont on voit des exemples dans les guerres contre les Hussites.

Le *Mecklenbourg* devenu ainsi un fief de l'Empire ne reconnoissoit plus aucun autre supérieur ou suzerain. Les prétentions contraires des Ducs de *Saxe-Lawenbourg* avoient pris fin. Les Ducs avoient renoncé de même (en 1360) à leur suzeraineté sur le Comté de *Schwerin* depuis que les Ducs de *Mecklenbourg* en avoient pris possession. Il faut en dire autant de la partie du Comté de *Danneberg* & du petit pays de *Darzing*, que ces Princes avoient acquis, et qui furent incorporés avec le consentement des Ducs de Saxe, à leurs états de Mecklenbourg.

Leurs rélations avec le *Brandenbourg* exigent quelques explications. Celles de la Seigneurie de *Stargard* qui en avoit dépendu comme fief, étoient entiérement anéanties. Le dernier Margrave de la maison d'*Anhalt* avoit abandonné (en 1371) toute prétention non seulement sur cette Seigneurie & sur *Furstenberg*, mais encore celle sur une partie du Comté de *Suerin* qui avoit été confirmée irrévocablement (en 1374) par les Margraves de la maison de *Luxembourg*, successeurs de celle d'*Anhalt*; et le premier Margrave de la maison de *Hohenzollern*, l'Electeur *Fréderic*, renonça de même (en 1427) à toute prétention sur les états du Duc *Henri de Stargard*, et se soumit à la décision de l'Empereur pour toutes les difficultés que la féodalité pourroit faire naitre.

Ainsi ce fut contre toute justice & au mépris de la bonne foi & de sa parole, que ce Prince exigea que le Duc *Jean de Stargard*, qu'il avoit fait son prisonnier, peu de tems après cette renonciation, lui soumettroit à perpétuité son pays & sa personne, s'il vouloit recouvrer sa liberté. Cette transaction inique opérée par la contrainte, à supposer qu'elle engageat ce Prince & ses fils, ne pouvoit après la convention passée à *Templin* peu de tems avant, lier le Duc *Henri de Stargard*, qui possédoit les états de ce nom en communauté indivise avec le Duc prisonnier, et moins encore les Princes de la branche de *Suerin* qui, en vertu des pactes de la maison, en s'en étoient réservés des droits reconnus par un acte de l'Empereur, (en 1373) qui avoit réuni la Seigneurie de *Stargard* inséparablement à leur Duché. Cette transaction pouvoit aussi peu lier les Princes de *Wenden*, puisque peu de tems auparavant (en 1423) on leur avoit prêté dans la Seigneurie de *Stargard* l'hommage pour la succession éventuelle. Enfin elle étoit également nulle par rapport à l'Empire, puisqu'elle étoit contraire aux droits & aux obligations des Princes de la maison de *Mecklenbourg* dans leur qualité de vassaux de l'Empire. Cette même raison sert à combattre la prétention de l'Electeur *Fréderic* sur la province libre de *Wenden*, qu'il voulut soumettre à sa suzeraineté. En effet elle étoit nulle rélativement à la cour impériale, elle l'étoit pour les autres branches de la maison de *Mecklenbourg* liées avec celle des Princes de *Wenden* par un pacte de confraternité héréditaire (en 1418). Aussi (en 1427) la maison de *Brandenbourg* l'abandonna-t-elle dans le traité qu'elle fit avec les Princes de *Stargard* & de *Wenden*, en résignant toute prétention sur ses états, et en laissant à la décision de l'Empereur les difficultés sur des matières féodales qui pourroient subsister encore.

Les droits que les Rois de Dannemarc avoient acquis sur la Seigneurie de *Rostock* ne furent plus exercés. La branche régnante en Dannemarc s'étant éteinte (en 1366) & la maison de *Mecklenbourg* ayant des droits bien fondés sur la succession de cette couronne, de si grands changemens dans les circonstances

stances en opérérent sans doute rélativement au vasselage des Princes de *Mecklenbourg*. On ne trouve plus qu'il en ait été fait aucun acte, quoique la Reine *Marguerite* fut sans doute assez puissante pour l'exiger, surtout pendant qu'elle tenoit le Roi *Albert* en son pouvoir. Il n'est fait aucune mention de ce droit, ni dans le traité par lequel elle rendit à ce Prince sa liberté, ni dans ses transactions avec la ville de *Rostock* (en 1392 & 1399). Il est dont bien vraisemblable, que ce vasselage n'existoit plus déjà à cette époque. Peut-être aussi sa suppression fut-elle une condition secrette du traité (de 1405) par lequel *Albert* renonça à la couronne de Suède.

L'Evêché de *Schwerin* avoit été, comme on l'a souvent observé, fondé dans le patrimoine de la maison de *Mecklenbourg* et enrichi de ses libéralités. Les Comtes de *Schwerin* avoient partagé longtems avec elle les droits de protection que ce titre lui donnoient sur cet Evêché, mais ces droits étoient réunis dans la personne des Ducs depuis qu'ils avoient acquis le Comté de *Schwerin*. Aussi les Ducs exercérent-ils dès-lors ces droits avec plus d'étendue & d'autorité. Ils se regardérent comme ayant une suprématie & une jurisdiction temporelle sur le territoire de l'eglise de *Schwerin*, qui par une association formelle (en 1424) avec les états de *Mecklenbourg-Suerin* fut censée en faire partie, leur fournit des secours en diverses occasions, & eut part à leur administration, comme on le voit à l'occasion de la régence de la Duchesse *Catherine*, à laquelle l'Evêque *Herman* ne fut pas étranger.

Les Evêques & l'église de *Ratzebourg* reconnoissoient aussi la supériorité des Ducs pour certaines terres qui leur appartenoient. L'Eglise de *Lubeck*, qui en possédoit plusieurs dans le Duché, y jouissoit pour ces terres de grandes immunités, mais toujours cependant sous la protection de ses Ducs.

QUATRIEME PERIODE.

Comprenant l'histoire des deux branches Ducales de Mecklenbourg, depuis 1436 jusques à la conclusion du pacte de famille, fait à Suerin en 1503 (a).

(67 ans.)

I. REGENS depuis le 7. Septbr. 1436, jusques au 15. Juil. 1471.

à Suerin: HENRI III. dit le jeune,
JEAN V. dit le jeune, mort après 1442.

à Stargard: JEAN IV. ou l'ainé, mort en 1439.
HENRI II. l'ainé, mort en 1466; son fils
ULRIC II. mort en 1471.

1436 L'extinction de la branche de *Werle* étoit un evénement d'une trop grande importance, pour que les Princes de *Mecklenbourg* n'en eussent pas fait dès longtems l'objet de leur prévoyance et de leur sollicitude. Aussi avoit-on songé à prevenir, par des pactes de famille ou pactes de confraternité, les difficultés

(a) Les principales sources de l'hiſtoire de cette période sont les ouvrages suivans écrits par des Contemporains. 1. La *Chronique Slave*, en latin *Chronica Schlavica incerti auctoris*, dans le recueil de *Lindenbrog*. 2. *Alb. Kranzii Vandalia, Saxonia, Metropolis seu Hist. Eccl.* 3. *Nic. Mareschalli Thurii Annales Herulorum et Van-*L. 7. 4. *Lamb. Schlaggert chronic. Ribnicense.* Ces deux derniers ouvrages se trouvent dans le grand recueil de *Westphalen*. Notre principal guide est d'ailleurs le savant M. *Rudloff*.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0266
DFG

ficultés que cet evénement prévû eut pû faire naitre. Les Ducs des deux branches voyant donc lors tous les pays qui avoient été partagés entre leurs ancêtres réunis sous leur autorité, en prirent possession, et reçurent à *Gustrau* l'hommage de leurs nouveaux sujets. Ils confirmerent à tous nobles, bourgeois, Prélats, ecclésiastiques et laïques de la Principauté de *Wenden* la jouissance de leurs priviléges & de leurs possessions, leur promirent de les défendre contre toute prétention etrangère que la succession pourroit faire élever: ils s'engagerent à ne point partager la province de *Wenden*, à en jouir en communauté, à ne point citer, méme pour leur propres causes, les vassaux ni les bourgeois devant une autre jurisdiction que celle de leurs juges ordinaires, de payer aux habitans du pays de *Gustrau* les dettes de leurs prédecesseurs selon le jugement des états des deux provinces; Enfin si des nobles ou bourgeois se croyoient lézés par un de leurs Princes, il leurs étoit accordé de s'en tenir à l'autre. Après avoir ainsi assuré la tranquilité de leur possession à la satisfaction des peuples, et avoir pourvu à l'entretien honorable des Princesses de la branche éteinte; les Ducs s'occuperent à établir leur Régence commune qui fut fixée à *Plaue*, & s'occupa de régler & d'égaliser les droits & les revenus des deux branches de leur maison. Le 22. Nov. 1438

Jusques-là ils n'avoient trouvé aucun obstacle dans leur chemin, et la fortune sembloit ne vouloir joindre aucune amertume à ses faveurs. Mais il est rare qu'elles restent longtems exemptes de ce mélange dont le sort de l'humanité est composé. L'Electeur *Fréderic* de *Brandenbourg* ne voulant point paroître abandonner ses prétentions à la suzeraineté sur la province de *Wenden*, s'adressa d'abord a l'Empereur *Sigismond*, dont il obtint une citation adressée aux états de la province de *Wenden*, pour leur enjoindre de prêter l'hommage dû à l'Electeur de *Brandenbourg*. Mais les états ne repondirent à cette citation que par un mémoire, que justifioit leur refus de se soumettre à l'Electeur, et le serment qu'ils avoient deja prêté aux Ducs, comme aux seuls légitimes héritiers de cette portion du patrimoine inaliénable de leurs ancêtres.

La mort de l'Empereur qui suivit de près ajouta de nouvelles lenteurs à celles qui sont ordinaires aux tribunaux de l'Empire. Il n'y eut de part ni d'autre aucune voye de fait, et la bonne intelligence entre les contendans ne fut
1438 pas même troublée. Ils tinrent même, pour remedier aux plaintes publiques contre les incursions des sujets respectifs, diverses conferences; mais elles produisirent peu d'effet, puisque les brigandages se renouvellerent encore à diverses reprises, jusques à ce qu'enfin ils furent portés à un tel excès, et les reclamations devinrent si nombreuses et si pressantes, qu'il fallut songer à arrêter ces desordres par de puissans moyens. Tel fut le premier objet du Con-
1462 grès de *Witstock*, où fut jugée en même tems la grande question de la féoda-
12 April lité de la province de *Wenden*. *Jean l'ainé* Duc de *Stargard* ayant quitté
1439 un monde plein d'adversités pour lui, sans laisser d'héritiers, les trois Ducs de *Mecklenbourg* survivants y assistérent en personne avec l'Electeur *Frederic* II. qui venoit de succéder à son pere; et il fut convenu entre eux préliminairement: que tous les états de la maison de *Mecklenbourg* sans exceptions seroient dévolus, au cas où elle viendroit à s'eteindre faute d'heritiers mâles, aux Princes de la maison de Brandenbourg, qui renonceroient de leur côté à toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir sur la principauté de *Wenden* ou autres provinces Mecklenbourgeoises, à l'exception de la ville de *Lichen*, du cloître de *Himmelpfort* et des terres y annexées, que *Fréderic* se fit ceder en retour par le Duc de *Stargard*. Les états de *Mecklenbourg*, Prélats, nobles et habitans des villes devoient en conséquence prêter aux Margraves de *Brandenbourg* un hommage rélatif à cette succession eventuelle. Les Margraves s'engageoient en retour à leur maintenir tous leurs droits et priviléges, dans le cas où ils seroient appélés à cette succession, et à former un établissement aux Princesses survivantes d'après ce que les états de *Mecklenbourg* auroient jugé convenable. On régla encore d'autres articles litigieux rélatifs à des territoires particuliers et aux dommages causés par les derniers troubles. Et par un traité définitif
8 Mai conclu à *Perleberg*, les contractans confirmerent ces préliminaires par un engage-

gagement, de se défendre réciproquement de toutes leurs forces, en réservant seulement ce qu'ils devoient au Pape, à l'Empereur et à l'Empire. On prit les mesures les plus sévères contre les brigands; on soumit les difficultés, qui pourroient s'élever à l'avenir entre les deux cours, à l'arbitrage de six conseillers nommés par châque partie, et présidés par un surarbitre, qui devoit être le Duc *Othon* de *Lunebourg*, ou après lui le Prince aîné de la maison de *Brunswick*. Celles qui s'éleveroient entre leurs sujets respectifs, devoient aussi être jugées par des conseillers des deux états, et au besoin par l'Evêque de *Havelberg* pour les sujets de *Brandenbourg*, et par l'Evêque de *Schwerin* pour ceux de *Mecklenbourg*, comme surarbitres.

Tout cela étant ainsi convenu, les Ducs desirant de cimenter l'union avec la maison de *Brandenbourg*, & de reconnoître le sacrifice qu'elle pensoit faire en abandonnant les prétentions dont on a parlé; consentirent à ce que tous les ordres des sujets de leurs diverses provinces, savoir de *Mecklenbourg*, de *Stargard*, de *Wenden*, de *Rostock* & de *Suerin*, représentés par le prevôt de *Friedland*, le chevalier Matthias d'*Axkow*, deux maréchaux, onze autre gentilshommes, & des députés de *Rostock*, de *Wismar*, de *Parchim*, de *Gustrau*, de *Malchim*, des *Plau* & de *Schwerin*, prêtassent l'hommage & le serment pour le cas de la succession éventuelle à l'*Electeur* & à son frere le *Margrave Frederic*. On se promit qu'à châque nouvelle régence dans le *Mecklenbourg*, lorsque les états prêteroient hommage à un nouveau Duc, cet hommage éventuel seroit renouvellé & confirmé. Enfin l'Electeur & son frére s'engagérent par des lettres reversales, dont leurs états furent garans, à défendre devant la cour Impériale les Ducs & leurs sujets contre toutes les suites de cette prestation d'hommage, à assurer dans le cas de la succession au *Mecklenbourg* un établissement convenable aux Princesses, à confirmer tous les priviléges des sujets, à délivrer aux Ducs une renonciation formelle de leurs prétentions sur la province de *Wenden*, & à leur restituer tous les actes ou les titres de ces prétentions;

tions; mais ce dernier article resta probablement sans exécution par la raison bien simple que les originaux de ces titres n'avoient jamais existé.

Il ne restoit plus pour assurer à l'avenir la tranquilité de ces provinces que de se mettre en régle avec l'Empereur & l'Empire. Le Duc *Henri le jeune* au nom de son frére & du Duc *Henri de Stargard* se rendit à *Cologne*, où il reçut à cet effet de l'Empereur *Fréderic III.* l'investiture du Duché & de la Seigneurie de *Mecklenbourg* & de celles de *Stargard*, de *Werle* (ou de *Wenden*), de *Rostock* & du Comté de *Schwerin*. Il y obtint en même tems la confirmation de tous les droits & priviléges de sa maison & spécialement de l'indivisibilité & l'inaliénabilité de ses états, qui lui fut tellement garantie que tous les partages passés ou futurs ne pourroient jamais y préjudicier. On demanda aussi à l'Empereur, & on en obtint à la diète de *Francfort*, un consentement au pacte de succession éventuelle qui venoit d'être conclu en faveur de la maison de *Brandenbourg*. Le grand intérêt qu'avoit cette maison à affermir ce pacte si avantageux pour elle, ne pouvoit permettre à *Fréderic III.* de lui refuser cette faveur, quoiqu'elle fut sans doute, comme toutes celles de la même espéce, trés peu favorable au soutien de la dignité du chef de l'Empire, qui avoit le droit d'en conférer les fiefs lorsqu'ils venoient à vaquer. Mais dans les monarchies électives c'est un malheur inévitable que le Prince s'occupe beaucoup plus du présent que de l'avenir.

25 Juin 1442

9. Juillet

Il est tems de reprendre le récit des troubles, qui n'avoient pas cessé d'agiter la ville de *Rostock*. Quoique les décrets fulminans du Pape & de l'Empereur n'eussent été executés que bien imparfaitement, les habitans ne laissoient pas d'en sentir la rigueur de diverses maniéres. Les villes *anséatiques* les avoient abandonnés. Leur commerce étoit interrompu & troublé par les magistrats exilés & leurs partisans. Les *Ducs* de *Mecklenbourg* leur retiroient leur protection. Enfin l'université qui ajoutoit à leur lustre & à leurs ressources, leur étoit ôtée & se transportoit à *Gripswalde* en Poméranie. Les esprits étoient ainsi disposés chez eux à desirer le retour de l'ordre & de la paix. Les Ducs

1437

de

de *Suerin* s'en occuperent, de concert avec l'Evêque de *Suerin*, leurs conseillers & ceux des villes de *Lubeck*, de *Hambourg*, de *Stralsound*, de *Wismar*, de *Gustrau*. Ils assemblerent leurs députés à *Rostock*.

Là on convint des termes d'une reconciliation contre les sénateurs déposés & bannis, & ceux qui avoient pris leurs places. On rendit aux premiers leurs biens et leurs emplois. Pour ne pas en priver les seconds, on augmenta le nombre de ces magistratures jusques à ce que la mort les eut réduites à l'ancien nombre de 24 sénateurs. On laissa subsister le conseil des soixante réprésentans de la commune, mais le sénat en fut rendu plus indépendant. Les autres difficultés furent soumises à la décision des Ducs, qui rendirent à la ville tous ses priviléges, & reçurent le serment de fidélité du senat & de la bourgeoisie. L'interdit fut levé par le concile de *Bâle*, & le décret qui avoit mis la ville au ban de l'Empire fut révoqué à la sollicitation du Duc *Henri*, lors 1442
qu'il alla recevoir l'investiture de ses états à la diete de *Cologne*. L'université releguée à *Gripswalde* y avoit langui dans l'obscurité & l'indigence, privée des revenus qui lui avoient été garantis par la ville de *Rostock*. Aussitot que les docteurs & professeurs apprirent, qu'elle allait faire la paix avec l'église & l'Empire, ils se hâterent imprudemment de témoigner un vif desir d'y retourner. Mais la régence de *Rostock* qui leur avoit sû mauvais gré de leur fuite, s'obstina à mettre des conditions fâcheuses à leur retour. Elle leur refusa pour 200 ans c. a. d. pour jamais, le revenu qu'elle leur avoit garantis; la plupart revinrent cependant & l'école fleurit de nouveau, mais quelques uns des maitres mécontens de ce retranchement resterent à *Gripswalde*, & donnerent lieu dans la suite à la fondation de l'Université de cette ville.

Le Duc *Jean le jeune* mourut peu aprés cette pacification. Comme il ne laissoit point d'enfans de son épouse *Anne* fille de *Casimir* Duc de *Stettin*, son frére le Duc *Henri* se trouva seul en possession de la règence de *Suerin*.

Les trois royaumes du nord passoient à cette époque sous la domination de Christophle III. de la maison de Baviére. *Eric* avoit été déposé par ses su- 1439

jets de Dannemarc & de Suéde. *Christophle* qui fut appellé à lui succeder, dérivoit son titre à la couronne de sa descendance d'un Prince de *Mecklenbourg*. Il étoit fils de *Jean Duc de Bavière* & de *Catherine de Poméranie*, dont la mére *Marie de Mecklenbourg* étoit née du mariage d'*Ingueburge* de Dannemarc avec *Henri* Duc de Mecklenbourg-Schwerin. Ce Prince éclairé s'occupa d'abord de la réforme de divers abus dont ses sujets gémissoient depuis longtems. L'empire que les villes *anséatique* & surtout celles de la Belgique exerçoient sur leur commerce frappa surtout ses regards. Il forma le projet d'abaisser leur puissance & d'affranchir ses sujets de leur dependance. Il falloit, pour assurer le succès d'une entreprise aussi difficile, le concours de plusieurs Princes voisins & jaloux de ces villes. Dans l'espérance de les persuader plus aisément il les engagea à se rendre à *Wilsnack* petite ville de *Brandenbourg*, où les dévots de tout le nord alloient en foule adorer une hostie miraculeuse. Ces Princes étoient l'*Electeur de Brandenbourg*, les deux Ducs de *Mecklenbourg*, trois Ducs de *Brunswick-Lunebourg*, le Duc *Adolphe de Sleswick* &c. Mais ce dernier fit échouer ce projet contraire à ses vûes. Il avoit des liaisons d'intérêt avec *Lubeck*, & il ne lui convenoit pas sans doute de laisser humilier cette ville & ses alliées, pour élever sur leurs debris une puissance qui le menaçoit lui-même. Le Roi qui étoit allé à *Wilsnack* pour ce pieux pélérinage, revint sans avoir rien obtenu, & fut contraint de renvoyer à un autre tems l'execution d'un projét, qu'il ne pouvoit se résoudre à abandonner. Divers griefs que *Henri* le jeune avoit eu jusques alors contre *Rostock*, avoit pû l'engager à s'associer aux desseins de ce Monarque. Mais il oublia ces sujets de plainte & se renoncilia alors avec la régence de cette ville, par l'entremise des états du pays, & des cinq autres villes *anséatiques Vénédes*. En vertu des pouvoirs dont l'Empereur l'avoit muni, il déclara les habitans de *Rostock* absous de la peine du bau de l'Empire prononcée contre eux, moyennant une amende de 3000 florins du Rhin, qui fut délivrée au Duc. Celui-ci les assura alors du retour des bonnes graces du chef de l'Empire, et leur restitua les biens & les privilége dont on les avoit dépouillé. Cepen-

Cependant le Roi de Dannemarc reprenoit avec une nouvelle activité ses premiers desseins contre eux & contre les autres villes *anséatiques* de ces contrées. *Lubeck* devoit être la premiére victime. Dans les trois royaumes tout se préparoit à réunir de grandes forces de terre & de mer contre cette ville, & ensuite contre ses alliées. Mais la mort prematurée de *Christople* fit évanouir tous ces projets & rejetta dans le sein de sa triple monarchie le fléau, dont il menaçoit ses voisins. *Christophle* mouroit sans enfans. Il falloit donc choisir un nouveau chef aux trois nations qu'il avoit gouvernées, & les Danois fidéles à la maxime convertie en loi par l'opinion de tant de siecles, qu'ils devoient préférer à tout autre Prince ceux qui appartenoient, même au degré le plus éloigné, à la famille de leurs anciens maitres, crurent devoir remonter jusques à leur Roi *Eric V.* (mort en 1286) dont la fille *Rikissa* ou *Richenza* avoit épousé *Nicolas IV. Seigneur de Werle.* Entre les descendans de *Nicolas*, on comptoit divers Princes qui pouvoient mériter le choix des états: *Ulric* fils & heritier du Duc de *Mecklenbourg-Stargard*, venoit d'épouser *Catherine* héritiére du dernier Prince de *Wenden*, dont l'ayeule *Mathilde* de *Werle-Goldberg* descendoit de cette Princesse *Richenza*, & pouvoit aussi alléguer en sa faveur les droits de sa mere *Inguebourg* de *Pomeranie.* Mais un Comte de *Lindau-Ruppin*, & le Duc *Adolphe* de *Schleswic*, appartenant à *Richenza* d'un degré plus prés que *Catherine*, ce dernier joüissant d'ailleurs en Dannemarc d'une influence très-grande par sa réputation, son âge, l'étendue & le voisinage de ses états, les sénateurs Danois lui offrirent unanimement la couronne, & sur son refus & à sa recommandation elle fut déférée à son neveu *Christian* Comte d'*Oldenbourg*, dont la postérité occupe encore aujourd'hui ce thrône et celui de Suède. Peu après son avénement nous le voyons occupé, à reconcilier les Ducs de *Mecklenbourg* avec le jeune Margrave Frederic de Brandenbourg, qui avoit eu en partage la *vieille Marche* & celle de *Prignitz.* Ces Princes alloient se faire une guerre cruelle; car leurs haines n'avoient pû être appaisées jusques-là par les sollicitations

1448

1452

d'aucun médiateur, lorsque dans un Congrès tenu à *Wilsnack* le nouveau Roi réussit à leur faire signer un traité de paix, par lequel ils se promirent de poursuivre avec sévérité & d'un commun concert tous ceux qui troubleroient à l'avenir la tranquillité de leurs états.

Cette tranquillité reposoit sans doute alors sur des fondemens peu solides dans toutes ces contrées & à peu-près dans toute l'Europe. Car des querelles entre voisins suivies souvent de guerres & de pillages se renouvelloient sans cesse. Mais aussi ces guerres étoient très bornées & dans leur durée & dans leur étendue, & par là, comme par le peu d'effets importans qui en resultoient, les détails ne sauroient en mériter l'attention de la posterité. Nous remarquerons cependant les querelles fomentées par l'esprit d'indépendance, qui faisoit des progrès dans les villes commerçantes, & par l'inquiétude que leurs Souverains commençoient à en concevoir. Après de vives contestations entre les maisons de *Mecklenbourg* & de *Poméranie* au sujet de la dot de la Princesse *Catherine de Wenden*, niéce du Duc *Barnim VIII. de Stettin*, les Prin-
1456 ces des deux maisons s'étant reconciliés, eurent une entrevue à *Dargun*, où ils s'engagerent à se prêter des secours mutuels contre leurs villes *désobbeïssantes*. En effet *Stralsound* étoit alors en révolte contre les Ducs de *Pommeranie*, & *Wismar* contre ceux de *Mecklenbourg*. Ces derniers eurent recours à l'intervention du Roi de Dannemarc; preuve frappante de la puissance que cette ville avoit acquise par son commerce & par ses alliances avec la ligue *anséatique*. *Chrétien* menaça les *Wismariens*, mais ceux-ci & les bourgeois de *Stralsund* n'en firent pas moins la guerre aux Ducs, & avec avantage. Les *Lubecois* plus puis-
1462 sans encore les défendoient. Les menaces du monarque resterent sans effet, mais il reconcilia enfin par sa médiation *Wismar* & ses souverains, qui en exigerent une amende de 1000 florin du rhin. Dans ces circonstances les habitans de *Rostock* leur avoient temoigné une fidélité constante. Aussi le Duc
1459 *Henri* & ses fils avoient-ils confirmé & augmenté leurs priviléges. Ils leur avoient permis de s'armer contre tous les brigands du voisinage, & de les

punir

punir eux mêmes; ils leur avoient assuré la jouissance de tous leurs droits & jurisdictions dans leurs terres, & spécialement la prérogative de ne pouvoir être traduits devant aucun tribunal hors de leur ville.

La part que nos Ducs prirent aux troubles qui s'éleverent chez leurs voisins dans les années suivantes n'intéressa que foiblement la tranquillité de leurs états. Il s'agissoit de la succession du Duché de *Sleswick-Holstein* disputée par le Comte *Gerard d'Oldenbourg* au Roi *Chrétien* de Dannemarc son frére. Le Duc de *Suerin* prit le parti du Roi, lui fournit des secours, & obtint à la paix, que le commerce de ses sujets de *Rostock* seroit favorisé en Norvègue. Il s'éleva de même des difficultés entre les Ducs *de Poméranie* sur la succession de leur parent *Eric*, ci-devant Roi de la triple monarchie du nord, décédé sans enfans. Nos Ducs y prirent part en vertu de leurs alliance avec cette maison, et particuliérement *Henri de Stargard*. Mais il ne vit point la fin de 1466
ces difficultés. Sa mort fit passer le gouvernement à son fils *Ulric II.* qui l'avoit déja partagé, ou plutôt possédé presque seul; car l'arithmétique & l'astrologie avoient tellement absorbé l'attention de ce Prince qu'il avoit négligé tout autre soin, & qu'il ne connoissoit même pas, dit-on, la monnoye courante de son pays. Ce qui étoit plus réprehensible encore c'est que quoique guerrier, il n'avoit pas empêché les guerres particulieres qui continuoient à être le fléau de ces contrées.

Il sembloit en effet que la noblesse, cet ordre si respectable quand conformément à son institution il dédaigne tout moyen de fortune peu honorable, quand il protége les foibles & qu'il assure la liberté & le repos de la patrie, se livra dans le nord avec un nouveau degré de fureur à ses anciennes habitudes de brigandages & de vengeances. Des gentilshommes de *Mecklenbourg* & de *Brandenbourg* réunis faillirent à faire naitre une guerre sérieuse par l'au- 1466
dace, avec la quelle ils pillerent un riche convoi de marchandises appartenant à des *Lubecois*. Ceux-ci s'armoient déja, & armoient leurs alliés. Le *Mecklenbourg* alloit être ravagé par représailles. Les voisins interposérent leurs

bons offices. Le Duc de *Schwerin*, loin de protéger des sujets injustes, les condamna à des réparations, & on prit des mesures pour prévenir le retour de ces honteux excès.

Le Duc *Ulric de Stargard* sembloit au contraire vouloir favoriser le brigandage de ses vassaux, et il se brouilla à cette occasion avec le Duc de *Schwerin*.. Ils en vinrent même à des hostilités, mais après de long efforts,
1468 l'*Electeur de Brandenbourg* réussit à reconcilier les deux branches de la maison par un traité fait à *Wilsnack*. Il avoit besoin de leur secours pour ses propres querelles, car l'affaire de la succession au Duché de *Poméranie-Stettin* n'étoit point terminée, & cette succession excitoit l'ambition de l'Electeur, celle de nos Ducs & principalement du *Duc de Stargard*, qui y avoit des prétentions relatives à sa mére & à celle de son épouse, issues de la maison de Poméranie. Ces Princes se liguerent donc contre les autres Ducs de *Poméranie*, & leur firent la guerre avec des succès variés. L'Electeur échoua au siége d'*Ukermunde*, et rebuté de ce mauvais succès il abandonna son entreprise, mit bas les armes, & peu après abdiqua le gouvernement (en 1470). Bientôt après les Ducs de *Mecklenbourg* imiterent son exemple, en ce qu'ils firent leur accom-
1469 modement avec les Ducs de *Poméranie*, & même une alliance défensive. Ils se promirent aussi des secours pour assurer la tranquillité publique. Alors le Duc *Henri de Schwerin* débarassé de cette guerre qui ne lui avoit causé que des pertes, prêta plus utilement des forces au Roi de *Dannemarc* contre son frére le *Comte d'Oldenbourg*.

1471 Ce fut dans ces circonstances que s'éteignit, par la mort du Duc *Ulric*, la branche ducale de *Stargard*, formée & détachée de la souche commune de *Mecklenbourg*, depuis près de 120 ans. *Ulric* ne laissoit que des filles, à l'établissement desquelles, ainsi qu' à celui de son épouse *Catherine*, il crut pourvoir éfficacément, en recommandant à sa mort aux états de son païs, de ne prêter hommage à ses collatéraux que quand ils auroient rempli honorablement ce devoir. C'est ce qui fut fait, à ce qu'il paroit, à la satisfaction com-

commune, & à lors rien ne put s'opposer à ce que *Henri III.* Duc de *Mecklenbourg-Suerin* ne fit valoir le droit qui lui appartenoit comme plus proche agnat, en prenant possession des états délaissés par le Duc de *Stargard*. Il reçut donc à *Neu-Brandenbourg* l'hommage de ses nouveaux sujets, dont il confirma en même tems les droits & les priviléges, & en particulier aux filles des vassaux la survivance usufructuaire aux terres de leurs peres. Le 15. Juill.

II. Du 15. Juillet 1471 au 27. Avril 1483.

Régens:

HENRI III. Duc de Mecklenbourg-Schwerin & Stargard, mort le 19. Mars 1477. Et ses fils associés à la régence pendant sa vie & successeurs après sa mort:

ALBERT VI. né en 1438, mort en 1483,
JEAN VI. né en 1439, mort après 1474, } à Gustrau.

MAGNUS II. né en 1441,
BALTHAZAR né en 1451, } à Schwerin.

A l'époque, où nous arrivons l'Allemagne étoit plus que jamais remplie des craintes & des allarmes qu' y avoient répandues la destruction de l'Empire d'Orient & les progrès menaçans des Turcs. Les divisions des chrétiens d'Occident, la foiblesse, l'irrésolution, l'avarice de l'Empereur *Fréderic*, la rivalité des églises latine & grecque, le ressentiment que la perfidie des Grecs avoit inspiré aux Latins dans le tems des croisades, toutes ces causes avoient concouru à laisser tomber *Constantinople* sous le joug des Turcs. On voyoit après cela la grandeur du danger qui menaçoit la Hongrie & l'Allemagne. On s'occupoit avec inquiétude de projets de ligues & de défenses, & on tenoit pour

pour cet effet des diétes extraordinaires à *Ratisbonne*, à *Francfort*, à *Neu-*
1471 *stadt*. Le Duc *Henri* assista à la premiere, & il y obtint de l'Empereur, la permission d'établir de nouvelles douanes à *Ribnitz*, & á *Grevismulen*, dont le produit devoit le dédommager des fraix que lui couteroit la défense de la sûreté publique, & subvenir aux besoins pressans auxquels le mauvais état de ses finances l'exposoit tous les jours. Mais la ville de *Lubeck* opposa ses franchises à cet établissement, se plaignit à l'Empereur, & en obtint l'exemption de ces péages. Le Duc les voulut remplacer par d'autres droits sur la navigation de *Rostock* & de *Wismar*, jusques à ce que, las des difficultés qu'il rencontroit, & ne consultant plus que sa générosité & l'intérêt de ces villes, il leur abandonna tous ses droits, en leur livrant le diplôme Impérial qui les lui
1476 avoit accordés.

Les Princes de la maison *Mecklenbourgeoise* avoient eu déja de fréquentes occasions de reconnoitre, combien le partage de leurs états entrainoit d'inconvéniens & de dangers. *Henri III.* avoit 4 fils à pourvoir; Il étoit naturel de
1471 penser à chercher un établissement étranger pour le plus jeune, nommé *Balthazar*; et il fut en effet postulé pour l'administration de l'Evêché de *Hildesheim;* mais un autre Evêque occupoit ce siége, & soutenu par le parti le plus fort, celui-ci en resta le maitre, malgré les efforts du Prince de *Mecklenbourg* & du Duc *Magnus* son frére. Le Roi *Chrétien I.* de Dannemarc le grand pacificateur du Nord prévint par un accomodement les suites de cette affaire. *Magnus* obtint une somme d'argent pour les fraix de la guerre. *Balthazar*
1474 fut encore mieux dédommagé: Il fut élu administrateur pour le temporel & le spirituel de l'Evêché de *Suerin*. Son clergé lui accorda un subside volontaire pour payer ses bulles, & il promit en retour de lui maintenir ses immunités. Cet Evêché ne valoit pas celui de *Hildesheim*, mais il en jouït en paix, et eut occasion de faire du bien, ce qui est sans doute pour un homme sage, le meilleur des bénéfices.

L'union

L'union, qui régnoit entre la maison de Mecklenbourg & celle de Poméranie fut cimentée par un traité de mariage entre *Sophie* fille d'*Eric* & le Duc *Jean*; l'exécution en étoit renvoyée de deux ans: l'époux voulant employer cet intervalle à mériter la bénédiction du ciel par un pélérinage à la terre sainte, mourut dans son voyage. Mais les traités d'alliance entre les deux maisons n'en furent pas moins confirmés & la Princesse fut accordée quelque tems après au Duc *Magnus*, qui avoit accompagné son frère à Jérusalem. 1476

La mort de Henri III. fit passer alors à *Magnus* & à son frère ainé *Albert* tous les états de la maison qu'il avoit réunis sous son administration. Mais ce Prince indolent, prodigue, environné d'hommes avides, auxquels il ne savoit rien refuser, n'avoit point su profiter des faveurs de la fortune de maniére à se les assurer. Il se vit au contraire obligé, pour subvenir à ses dépenses, d'aliéner une grande partie de ses domaines & de ses droits & revenus. Son gouvernement fut si foible, que les guerres particuliéres & les brigandages désolerent continuellement son pays. En vain leur opposoit il ces ordonances & ces traités de *paix du pays*, dont nous avons si souvent parlé. Ces mesures dénuées de l'appui de la force étoient aussi inéficaces, que les diétes si frequentes, qu' assembloit dans le même tems en Allemagne pour le même sujet l'Empereur Fréderic III. qui loin d'etre prodigue, n'étoit pas plus capable de gouverner. 1477 Mr. *Rudloff.*

Henri avoit eu plusieurs enfans de *Dorothée* de *Brandenbourg* son épouse, dont lui survéquirent: *Albert* & *Magnus* qui lui succéderent, *Balthazar* Evêque de *Suerin*, & *Elizabeth* Abbesse de *Ribnitz*. Le désordre, dans lequel ses deux successeurs trouverent les finances de l'état, les engagea à ne faire aucun partage de la succession. Ils vécurent ainsi sans tenir cour separée pendant deux ans dans leur résidence de *Schwerin*, & travaillerent avec la même union à rétablir la sureté & la tranquillité publique. Ce fut l'objet de longues & de fréquentes négociations avec le Duc *Bogislas* de *Poméranie*, & l'*Electeur de Brandenbourg* & ses fils. Enfin dans un congrès tenu à 1479

Wilsnack on conclut un nouveau traité de *paix du pays*, par lequel les brigands devoient être proscrits & poursuivis rigoureusement. Quelques droits levés sur les marchandises devoient être employés à payer les fraix des mesures prises contre eux. Les principales villes de *Mecklenbourg*, de *Poméranie* & de *Brandenbourg* accédoient à ce traité & en garantissoient l'éxécution, qui les intéressoit infiniment. Cette paix fut signée par les Ducs pour eux & pour leur frère *Balthazar* Evêque de *Schwerin*, qui cette même année résigna cet Evêché. Il avoit été sur le point d'obtenir celui de *Halberstadt*, mais frustré de cette espérance & dégouté de l'état ecclésiastique après avoir fait un pélérinage à la terre sainte, il aspira à une part du patrimoine dont ses frères avoient eu jusques-là exclusivement la jouissance. Cette résolusion mit fin à la résidence commune de ces Princes. Il fallut procéder à un
1480 partage, & leur mére *Dorothée* réussit dans cette opération difficile. *Albert* l'ainé eut pour sa part toute la Principauté de *Wenden*, à la réserve de *Waren*, de *Brode*, *Röbel*, *Vredenhagen* & de *Pentzlin* récemment retiré des mains des nobles de *Molzahn*. Ces villes & territoires avec les provinces de *Mecklenbourg*, *Stargard*, *Rostock*, *Gnoien*, & le Comté de *Schwerin* resterent en commun à *Magnus* & à *Balthazar* sans nouveau partage; & quoique chacun des copartageants devint indépendant de l'autre dans l'étendue de sa portion, il fut convenu cependant: qu'ils soutiendroient en commun les fraix des guerres & des diètes, qu'ils recevoient simultanément l'investiture de leurs états du chef de l'Empire, qu'ils s'assisteroient réciproquement pour faire rentrer dans le devoir leurs sujets rebelles, enfin que dans le cas où l'un d'eux laisseroit des héritiers en bas âge, ils administreroient en commun son héritage & le leurs rendroient à leur majorité.

L'état où se trouvoit alors l'Empire causoit un mécontentement général. Les progrès violens des Turcs en Hongrie devenoient de plus en plus menaçans, & la frayeur qu' éxcitoit un ennemi de la religion dont on exagéroit la cruauté & les moeurs barbares ajoutoient encore à la consternation. Mais

elle

elle n'avoit pas assez de force pour étouffer les divisions des Princes chrétiens, ni pour donner quelque vigueur à un chef foible, irrésolu & avare comme *Fréderic*. Il se bornoit à convoquer diètes sur diètes & à s'y répandre en vaines éxhortations que son exemple n'appuyoit pas. Ces convocations nombreuses épuisoient les ressources des Princes de l'Empire qui y comparûrent, & qu'il eut bien mieux valu employer en mesures éfficaces contre l'ennemi commun. La plupart vouloient y paroitre dans un cortége nombreux & brillant. *Magnus* suivit cet exemple à la diète de *Nuremberg*, qu'il frequenta pour lui & pour ses frères, à fraix communs. Cette dépense ne pouvoit qu' être onéreuse pour des Princes, qui avoient reçu de leur père un patrimoine chargé de dettes, qui avoient trois douaires à payer & deux Princesses (de Stargard & de Suerin) à entretenir. Il fallut donc que les sujets les aidassent à porter ce fardeau. Jusques alors ils n'étoient point entrés dans les fraix des voyages de ce genre, mais celui-ci ayant pour motif de se concerter avec le reste de l'Empire contre l'ennemi commun de la Chrétienté, on le regarda comme un de ces cas extraordinaires, dans lequels les Princes étoient autorisés par l'usage de tous les tems à demander des secours extraordinaires à leurs vasssux & à leurs villes. Et cette demande leur fut accordée en effet sans contradiction à titre de subside volontaire. Les seules villes de *Wismar* & de *Rostock*, quoique les plus riches du pays, y trouverent des conséquences dangereuses pour elles, & se refuserent de concert à payer ce subside.

Leur résistance irrita les Ducs & occasionna d'abord des contestations, des 1482
écrits pour & contre, des conférences infructueuses, & souvent on en vint à des menaces. Les deux villes se lierent plus étroitement par un traité, donc le véritable objet étoit de se maintenir dans leurs priviléges par tous les moyens qui seroient en leur pouvoir. Les Ducs se liguerent, de leur côté pour le même objet avec *Bogislas* Duc de Poméranie. Cette querelle étoit encore envenimée par d'autres griefs & prétentions des bourgeois de *Rostock*. Mais le Duc *Magnus*, qui vouloit la paix, proposà un Congrès à *Wismar*, où il con-

sentit à agreer la mediation de la ville de *Lubeck* & d'autres villes anséatiques; & là de concert avec les états de *Mecklenbourg*, on convint des termes d'un accomodement avec le Duc *Albert*, qui en consequence du traité précedent s'étoit chargé de la médiation de la part du Duc son frère. Le principal article regardoit le subside refusé par la ville de *Rostock*. Elle en fut déclarée éxempte à perpétuité, moyennant un don gratuit; mais l'exemption se bornoit sur les fonds renfermés dans l'enceinte de la ville: ceux que possédoient ses citoyens dans le pays devoient être sujets aux charges communes à tout le pays. Les autres priviléges de la ville lui étoient assurés ou même étendus & en particulier ses exemptions des nouveaux péages de *Ribnitz* & de *Grevismulen*. De son côté elle reconnoissoit tous les droits de ses Princes & Seigneurs héréditaires.

Le 27 Avril 1483. L'année suivante fut le terme de la vie du Duc *Albert*, qui avoit fixé sa résidence à *Gustrau*. Il ne laissa point d'héritiers de Catherine de *Lindau* son épouse, ensorte que sa succession passa en entier à ses frères *Magnus* II. & *Balthazar*.

III. De l'année 1483 à l'année 1503.

Ducs de Mecklenbourg;

MAGNUS II. mort en 1503.
BALTHAZAR.

1483 Des contestations & des hostilités occasionnées par cette passion du brigandage, qui déshonoroit toujours la noblesse de ce siécle, occuperent alors l'administration de Mecklenbourg. Le Duc *Magnus* réclamoit un de ses vassaux. *Hartwig de Lutzau* fait prisonnier par les Lubecois, dont il receloit les troupeaux dans ses terres, où des brigands ses associés les avoient conduit. Le ter-

territoire de *Mecklenbourg* avoit été violé dans cette occasion, & les Ducs en demandoient satisfaction. Presque tous les états voisins prirent part à cette affaire, qui fut le sujet de plusieurs conférences. *Dorothée* Reine de *Dannemarc* & l'Evêque de *Lubeck* réussirent enfin par leurs bons offices à faire relâcher *Lutzau* sous caution. Et les Ducs, pour prouver qu'ils étoient loin d'avoir voulu favoriser le brigandage, prirent pour le réprimer de nouvelles mesures avec 1484
l'Administrateur de *Magdebourg* & de *Halberstadt*, & avec la maison de *Lunebourg*.

De nouveaux démêlés avec la ville de *Rostock* affecterent plus sérieuse- 1483
ment la tranquillité des deux Princes. Les Ducs vouloient fonder en faveur de l'Université une église collégiale où les professeurs émérités pussent trouver une retraite honorable & utile après de longs services. Il vouloient en même tems qu'on leur livrat un fameux brigand nommé *Wangelin*, qui s'étoit refugié sous la protection de la ville. Le peuple conçut de l'ombrage de ces deux demandes, dans lesquelles il crut voir des projets contraires à ses droits & menaçans pour sa liberté. Les Ducs irrités voulurent employer la force, mais leurs troupes essuyerent un échec, dans lequel leur commandeur de *Thun* fut tué; & la querelle devenant de plus en plus sérieuse les troupes des Ducs investirent la ville, & lui couperent toute communication avec leurs états. Ils eurent recours encore à d'autres armes, pour combattre les ennemis de leur projet religieux. Ils les firent citer devant l'officialité de Suerin. Ceux-ci en appelerent à l'Archévêque *de Brême*, & les Ducs à leur tour des arrêts du Métropolitain à la cour de Rome. L'Evêque de *Suerin* les frappa de l'interdit, mais ils braverent ces foudres impuissaus, & surent empêcher l'université de s'en effrayer.

Tant d'assurance ou d'audace supposoit des moyens & de l'appui. Les bourgeois de *Rostock* se confioient dans une alliance secrette avec les villes *anséatiques Vénédes*, qu'ils venoient de renouveller pour trois ans à *Lubeck*. Ces villes s'y étoient éngagées à s'assister réciproquement de toutes leur forces,

soit par mer, soit par terre, toutes les fois que leurs Princes, (dont elles affectoient pourtant de reconnoitre les droits) enfreindroient leurs priviléges & leurs libertés, ou que les nobles, ou tout autre ennemi, les ayant vexés, refuseroient la réparation selon le droit & la justice. En vertu de ce traité les villes confédérées prirent en main la cause de *Rostock*, & la défendirent d'abord par les voyes de droit, dans diverses conférences dont il seroit trop fastidieux de retracer ici les détails. L'obstination de cette municipalité rendit inutiles les efforts multipliés des Ducs, de leurs états, des villes confédérées elles-mêmes, & du Roi de Dannemarc que les Ducs intéresserent à leur cause.

1485 Un incident malheureux vint encore aigrir les esprits. Un vaisseau de *Rostock* richement chargé ayant échoué sur les côtes du *Mecklenbourg*, les effets en furent séquestrés par les avoyés du Prince, peut-être avec trop peu de ménagement. Les Ducs offrirent en vain de faire examiner cette affaire. Cette voye trop lente ne satisfaisoit pas des marchands blessés dans un endroit aussi sensible. Ils firent enlever & décapiter un de ces officiers & son écuyer, & le Duc *Magnus* n'en put soustraire un troisiéme qu'avec peine à leur vengeance.

Ce nouvel attentat parut si grave aux Ducs, qu'ils convoquerent incessamment la noblesse de leurs trois provinces dans le centre du pays, à *Sternberg*, où elle s'assembla en rase campagne, suivant les anciennes coûtumes. Mais les plus considérables personnages de cet ordre, craignant les suites d'une guerre contre la ligue des villes *anséatiques*, furent d'avis que les Ducs adressassent préalablément leurs plaintes à ces villes mêmes. *Magnus* indigné de se voir renvoyé à des juges inferieurs à sa dignité, préfera de reclamer le bras ecclésiastique pour seconder ses interêts. Innocent VIII. lui accorda ce qu'il demandoit à l'égard de l'église collégiale qui devoit être fondée à *Rostock*. Il y fut autorisé par une bulle expresse, dont l'éxécution fut confiée à l'Evéque de *Ratzebourg*, & au doyen du chapitre de *Camin*. Ils la firent signifier aux habitans de *Rostock*, mais ce nouveau moyen fut aussi impuissant que les autres.

tres. Ceux-ci se montrerent inflexibles dans leur résolution, de rejetter ce nouvel établissement: tant le respect pour la cour de Rome étoit déja affoibli; tant la confiance dans l'appui de la ligue anséatique s'étoit accru avec ses forces. La régence de *Rostock* en appella au Pape mieux informé. Les commissions, les plaidoyeries se multiplierent; mais l'Evêque de *Ratzebourg* impatienté de ces longueurs, prononça en vertu des pouvoirs que le Pape lui avoit confiés, & à la priere du Duc, la peine de l'excommunication contre les magistrats de *Rostock* & les doyens des corps de métier de la ville. Un nouvel appel de la ville en fut la suite. Pour hâter la conclusion, *Magnus* se rendit lui même à 1486
Rome, accompagné de l'Evéque de *Ratzebourg* & d'une nombreuse noblesse. La régence de *Rostock* envoya aussi de son côté un Docteur pour défendre sa cause. Mais la fondation de l'église collegiale n'en fut pas moins confirmée & l'exécution confiée de nouveau à l'Evéque, qui re manquoit pas de reclamer l'assistance de toutes les puissances voisines.

Les Ducs voulant éviter autant qu'il seroit possible des extrêmités facheuses, consentirent encore à de nouveaux délais qu'on disoit nécessaires pour ramener le peuple. Ils se montrerent même disposés à traiter sur les autres sujets des disputes, & par cette condescendance, croyant que les esprits étoient calmés, & le magistrat faisant semblant de se soumettre à l'érection du nouveau chapitre, tout se prépara pour en célébrer l'inauguration. Les Ducs en- 1487
trerent dans *Rostock* accompagnés de l'Evêque de *Suerin* comme diocésain, & de celui de *Ratzebourg* comme éxecuteur de la Bulle du Pape. Une satisfaction générale sembloit avoir succédé au ressentiment & à la consternation. Les membres du nouveau chapitre étoient installés (a). Mais à-peine la cérémonie étoit-elle à sa fin, que le peuple ne pouvant plus contenir sa rage la fit

(a) L'ancien Chancelier Thomas de *Rode* en devint prevôt, Henri *Benzin* doyen, Jean de *Thun* chantre, tous les trois chanoines de *Suerin* & conseillers du Duc.

fit éclater par les plus criminels excès. Le prevôt du nouveau chapitre fut massacré, le doyen emprisonné, tout le chapitre insulté. Les Ducs & la Duchesse *Sophie* ne se sauvérent qu' avec beaucoup de peine, & par une prompte fuite. Le peuple tourna ensuite sa rage contre deux de ses bourguemaitres, qu'il accusoit de trahison; mais ils eurent le tems de fuïr à *Wismar*. On saisit leurs biens, leurs places furent données à d'autres, & la régence effrayée n'eut plus d'autre parti à prendre que de souscrire à toutes les volontés du peuple. Après cette explosion on eut vainement recours à de nouvelles médiations entre des Princes si justement irrités & un peuple aveuglé par la passion, & yvre du pouvoir qu'il avoit usurpé. Les Ducs formérent le siége de *Rostock*, & *Bogislas* Duc de *Poméranie-Stettin* leur beau-frère les assista dans cette entreprise. Ils prirent *Varnemunde* & firent combler ce port si nécessaire aux habitans. Mais ceux-ci soutenus par les villes leurs alliées se défendirent avec avantage, firent même des descentes sur les terres de *Bogislas*, qu'ils forcerent à se réplier & à se borner sur sa propre defense; ils se procurerent à main armée les vivres qu'on vouloit empêcher d'entrer, & dans une sortie ils remporterent un avantage à *Panclau* sur la cavalerie des Ducs. *Magnus* seul dirigeoit cette guerre; son frére *Balthazar* étoit à la diète de l'Empire assemblée à *Nuremberg*, où il recevoit pour lui & pour son frère
Le 2 Juillet l'investiture des états de *Mecklenbourg*.

Les secours que la ville de *Rostock* recevoit la mettoient en état de faire à son tour une guerre offensive. Elle s'y préparoit, mais craignant pour elle même les suites de la dévastation du pays qui l'environnoit, elle accepta la trêve que l'Electeur de *Brandenbourg* & le Roi de *Dannemarc*, comme médiateurs, proposèrent aux deux parties. Cette trêve devoit d'abord durer 13 mois, & on promit de l'employer à concilier les différens par tous les moyens possibles. Mais ni ces efforts, ni les prolongations de la trêve, souvent interrompue par des hostilités, ne purent encore amener ce moment desiré. Le
1488
1439 peuple de *Rostock* séduit, entrainé par des démagogues dans des démarches tou-

toujours plus violentes, se souleva contre ses propres magistrats, & rompit ainsi toutes les mesures que les députés des villes ses alliées étoient venus de prendre pour le rétablissement de la paix. Enfin les deux arbitres nommés pour prononcer sur ce long démêlé, savoir le Roi de *Dannemarc* & l'Electeur de *Brandenbourg*, se disposerent à remplir les fonctions dont ils s'étoient chargés. Le Roi se rendit en personne à *Wismar*. L'Electeur s'y fit représenter par l'Evêque de *Havelberg*, & par 5 autres de ses conseillers. Le Duc *Magnus* y parut aussi lui-même, & de la part de *Rostock* il y vint 6 de ses magistrats. On y vit en même tems les Evêques de *Lubeck*, de *Suerin*, & de *Ratzebourg*, des députés de *Lubeck*, de *Hambourg* & de *Stralsund*. Mais les députés de *Rostock*, craignant qu' après tant d'actes de violence de leur commettans ils ne fussent pris pour cautions de l'éxécution de la sentence, qui alloit être prononcée, s'éclipserent, en sorte que les arbitres n'eurent plus d'autre parti à prendre, que de procéder contre la ville de *Rostock*, comme desobeissante & contumace, & de prononcer une sentence qui la condamnoit sur presque tous les points.

Par cette sentence elle devoit payer les fraix du procès, & reconnoître la légitime fondation de l'église collégiale. De plus, pour avoir insulté & offensé le Duc *Magnus*, son épouse, & les femmes de sa cour, assassiné & emprisonné ses conseillers, décapité un des ces officiers & son ecuyer, refusé toute satisfaction de ces attentats &c. la ville étoit condamnée à perdre ses priviléges, sa jurisdiction, ses fiefs, & à payer une amende de 30,000 florins du rhin au profit des Ducs, à leur préter un nouveau serment, & à leur demander grace à genoux. Elle devoit aussi rappeller les deux bourguemaitres déposés, les dédommager, rétablir l'ancienne forme de gouvernement, livrer aux Ducs les instigateurs des troubles. Dès que la ville se seroit soumise à ces conditions les Ducs devoient lui restituer *Varnemunde*, la navigation libre dans la Varnau, & les effets que leurs commerçans avoient perdu à l'occasion du naufrage d'un de leurs vaisseaux.

C'étoit assez pour irriter un peuple aussi agité que l'étoit encore celui de *Rostock*. Aussi à l'ouïe de cette sentence se porta-t-il à de nouveaux excès. Il accusa ses magistrats de ses malheurs, & la plupart furent obligés de s'enfuir. Ceux de leurs partisans qui resterent, furent exposés aux plus cruels traitemens; des supplices, des emprisonnemens, des confiscations arbitraires furent leur partage. Les démagogues de *Rostock* prirent les places des magistrats mis en fuite. Ils tâcherent cependant de nouer avec les Ducs quelques négociations, pour obtenir une revision de la sentence & proposerent de nommer un surarbitre. Mais les Ducs insistérent sur l'éxecution littérale du décret, & réclamerent le secours des puissances qui l'avoient prononcé. La cour de Rome les appuya aussi de tout son pouvoir, & reclama pour eux l'assistance du bras séculier ou l'autorité Impériale. Le Roi *Jean* menaça les habitans, de leur interdire toute commerce dans ses trois Royaumes, & l'Electeur de *Brandenbourg*, d'envoyer des troupes pour soutenir les droits de leurs Souverains.

Les cinq villes Anséatiques alliées de *Rostock* commençoient aussi à désapprouver la conduite factieuse de son peuple. Leurs régences ne pouvoient que craindre pour elles l'exemple de ces soulévemens, de ces dépositions arbitraires & violentes des magistrats. Elles éxigérent donc, que ceux qui avoient éprouvé ce traitement fussent remis en possession de leurs biens & de leurs emplois. Mais après y avoir consenti le peuple, qui souffroit de l'interdiction du commerce avec les royaumes du nord & avec le *Mecklenbourg*, qui ne lui fournissoit plus de vivres, accusa de ces malheurs ses magistrats déposés, rompit cet accord, & pour se venger de l'azyle que leur donnoit la ville de *Wismar*, saisit quelques vaisseaux qui lui appartenoient. La ville de *Lubeck* remédia encore à ces nouveaux écarts. Elle réussit après beaucoup d'efforts, à faire accepter une nouvelle convention, qui rétablissoit les magistrats déposés, & préparoit les voyes à une reconciliation générale. Mais les démagogues de *Rostock*, que cet accord eut rendu à leur obscurité primitive, travaillerent à

éxciter

éxciter de nouveaux troubles jusques à-ce qu' enfin, abandonnés par le peuple-même fatigué de tant d'agitations, les principaux d'entre eux, *Runge* & *Vartenberg*, livrés à la justice, payerent de leur tête tous les maux dont ils étoient les auteurs. 1491

Dès lors le rétablissement de l'ordre & de la paix ne rencontra plus les mêmes obstacles. Pour en accélérer le moment si desiré par les citoyens de *Rostock*, qu'un décret de l'Empereur menaçoit, & par tous les voisins lassés de tant de troubles, le Duc *Bogislas de Stettin*, les Evêques de *Ratzebourg* & de *Suerin*, le prévôt du chapitre de *Hambourg*, les états de *Mecklenbourg*, enfin les 5 autres villes anséatique *Vénédês* interposerent leurs bons offices, & dans un nouveau congrès tenu à *Wismar*, on convint enfin des articles d'un traité de reconciliation entre les Ducs & la ville de *Rostock*. La sentence arbitrale prononcée par le Roi de *Dannemarc* & l'Electeur de *Brandenbourg* fut prise pour baze de ce traité. On en adoucit seulement quelques articles qui dans l'éxécution eussent paru trop rigoureux. La bulle du Pape, qui ordonnoit l'établissement de l'eglise collégiale dont on a parlé, fut pleinement confirmée. La perte de leurs terres, à laquelle les citoyens de Rostock avoient été condamnés, fut restreinte à celle de deux villages; l'amende réduite à 20,000 florins du rhin; les arrérages des droits, que la ville avoit refusés de payer, soit à l'Empire, soit aux Ducs, furent réglés avec la même modération. Elle resta tenue, à demander grace, & á prêter un nouveau serment à ses Ducs, qui en retour lui rendoient & confirmoient tous ses anciens priviléges. Il restoit encore la levée de l'interdit, dont la ville avoit été punie pour le massacre du prévôt & l'emprisonement de son doyen. C'est ce que les Ducs & les 5 villes *anséatiques* obtinrent par leurs sollicitations auprès de l'Evêque & du chapitre de *Suerin*, à condition que l'eglise profanée par ce meurtre seroit de nouveau consacrée, que la ville payeroit 400 florins á titre d'indemnité, qu'elle fonderoit une messe pour le repos de l'ame du mort, qu'elle érigeroit un monument sur la place où il avoit été tué, & que les prétentions de ses héritiers 20. Mai

leur seroient maintenues. L'excommunication prononcée par l'Evêque de *Ratzebourg* fut pareillement levée. Les magistrats fugitifs rentrerent & reprirent
1492 leurs places. L'Université se justifia auprès des Ducs des reproches qu'elle avoit pû encourir. On leur demanda grace; on leur prêta le serment; on leur paya le dédomagement convenu. *Rostock* apprit par son exemple aux peuples inquiets & remuans ce que l'on gagne à renverser sans nécessité l'ordre établi; mais cette leçon, comme presque toutes celles de l'expérience, fut bientôt oubliée & perdue pour les autres & même pour cette ville. Tout paroissant alors pacifié, le Duc *Balthazar* crut pouvoir suivre sans obstacle le pieux mouvement qui le sollicitoit depuis longtems, d'aller visiter les lieux saints.

Mais de nouveaux différens troublerent bientôt cette tranquillité si récente. Pour subvenir aux fraix du premier procés, le magistrat de *Rostock* en fit naitre un second, en établissant de son autorité un droit d'accise sur tous les habitans. Les Ducs & les états de leurs trois provinces regarderent ce droit comme contraire à l'usage, & en demanderent l'abolition. La ville la refusa, & les Ducs lui ayant interdit tout commerce avec leur pays, elle s'adressa aux villes anséatiques, avec les quelles elle venoit de renouveller ses alliances. D'autres griefs de moindre conséquence sur la levée des taxes exigées par l'Empire, & sur les
1493 terres de quelques bourgeois de *Rostock*, que les Ducs avoient fait saisir comme caduques, rendirent la querelle plus sérieuse encore. Les Ducs ayant voulu traiter dans la ville même des moyens de concilier ces différens, on leur en ferma les portes à eux & à leur nombreuse suite. Ils se vengerent en s'emparant de *Varnemunde*, et en resserrant la ville plus étroitement. Plusieurs années s'ecoulerent dans ce fâcheux état de choses. On tâcha souvent de se rapprocher, & les tentatives furent toujours vaines. Par une derniere com-
1498 position enfin les Ducs rendirent aux citoyens de *Rostock* les terres, qu'ils leur avoient saisis. On confirma à la ville son droit de jurisdiction propre (*Jus de non evocando*), en réservant cependant la supériorité territoriale & la juris-

diction

diction suprême appartenant aux Ducs. Elle conserva son droit de battre monnoye, avec la jurisdiction sur les terres à elle appartenant, l'entrée libre des fourrages &c. La ville s'engageoit à payer, comme tous les autres sujets, son contingent des subsides, que les états accordoient à leurs Ducs, pour subvenir aux fraix de l'investiture Imperiale; & pour les arrérages & toute autre pretention des Ducs, ils leurs devoient payer une somme de 8000 florins du Rhin. Le cas venoit de se présenter, *Magnus* étant allé recevoir cette investiture à la diète de *Worms*, (en 1495); diète d'ailleurs bien mémorable, puisque ce fut là que le nouvel Empereur *Maximilien* donna une nouvelle forme au gouvernement de l'Empire, & y établit enfin une paix publique générale & perpétuelle, & des tribunaux fixes pour la maintenir.

Nous devons revenir sur nos pas, pour rendre compte de quelques événemens arrivés durant les longues & fastidieuses querelles entre nos Ducs & *Rostock*, dont nous n'avons pas cru devoir interrompre le récit. Un de ces évènemens caractérise l'esprit de ce siécle, où la superstition opposoit encore avec succès toute sa puissance à des lumieres à peine naissantes. Un prêtre séduit par l'argent de quelques Juifs leur vendit à *Sternberg* une hostie consa- 1492
crée, que ceux-ci percerent de plusieurs coups. Ce fait assez peu croyable fut suivi d'un miracle qui l'est encore beaucoup moins. C'est que cette hostie répandit des goutes de sang sur les mains impies qui l'outrageoient. Un long procès constata dit-on, ce miracle, & les meilleurs historiens du tems l'affirment sur la parole des juges inquisiteurs. Ce qui est certain c'est que le prêtre profane & 27 malheureux Juifs expierent dans les flammes ce crime. Pour rendre cette expiation plus solemnelle & plus efficace encore, on y ajouta des voeux, des pélérinages, des offrandes. Les Ducs employerent une partie de ces pieuses libéralités, à doter leur nouvelle église chapitrale de *Rostock*, & à fonder sur le lieu où le miracle s'étoit opéré, à *Sternberg*, un couvent d'augustins hermites, avec l'approbation du Pape *Alexandre VI.* 1500

L'édit de paix publique donné à l'Empire par la diéte de *Worms* ordonnoit, que chaque état prit des mesures pour son éxécution. Ce fut dans cet esprit que nos Princes & leurs voisins le Duc de *Pomeranie-Stettin*, & les
1498 Ducs de *Bronsuic* formérent à *Tempzin* une ligue contre tous les pertubateurs de l'ordre & de la tranquillité publique. Par ce traité ils s'engageoient à se secourir réciproquement contre leurs ennemis, la Pape, l'Empire & l'Empereur exceptés; & à soumettre à des arbitres, ou enfin à une Universtté la connoissance des différens, qui pourroient s'élever entre eux. Bientôt aprés *Magnus*, fidéle à ce traité, fournit d'utiles secours à *Henri* Duc de *Bronsuic* dans sa guerre contre les peuples de la *Frise*. *Balthasar* ne paroit cependant jouer aucun rôle dans l'histoire. Occupé de ses exercices de dévotion & de ses plaisirs, il laissoit tout le soin du gouvernement à son frére *Magnus*, qui de son côté n'ayant plus d'ennemis, ni au dehors ni au dedans de ses états, pouvoit goûter sans trouble les douceurs de la tranquillité qui régnoit dans son pays, et celle du plus grand bonheur domestique. Il avoit trois fils & quatre filles de son épouse *Sophie de Poméranie-Stettin*, et l'ainé de ses fils *Henri* avoit déja donné des preuves d'une capacité peu commune à son âge. Il avoit
1495 été chargé de négociations avec la ville de *Lubeck* au sujet de la libre navigation du canal de *Delvenau*, que les Ducs lui contestoient, & ce procés porté devant l'Empereur *Maximilien* lui fournit l'occasion de se faire connoitre & estimer de ce Prince éclairé. Il l'accompagna dans ses expéditions guerrieres
1496 — 1498 contre les *Flamands*, et il assista au nom de son pére à la célébre diéte d'*Augsbourg*. *Maximilien*
1500 l'engagea à son service en qualité de son conseiller, & il l'employa à perfectionner & à consolider la nouvelle forme d'administration,
1502 qu'il vouloit donner à ses états & à l'Empire, & qui a mérité à ce Monarque la reconnoissance de la postérité. Les services de *Henri* parurent à *Maximilien* dignes d'une récompense extraordinaire, & il lui accorda pour cet effet à
28. Avril lui & à ses héritiers l'expectative de la succession à la moitié du *Landgraviat de Leuchtenberg*, lorsque cette succession viendroit à vaquer par l'extinction

de

de la famille, qui le possedoit. Le cas pouvoit être éloigné. Le pays l'étoit aussi beaucoup, puisqu'il est enclavé dans l'Electorat de *Bavière*, dont il fait partie aujourd'hui, & il est de peu d'étendue. Ainsi cette donation qui ne coûtoit rien à l'Empereur ne pouvoit être fort avantageuse à la maison de *Mecklenbourg*.

Magnus touchant à la fin de sa carriere voulut encore affermir sur de nouvelles bazes la tranquillité de ses états. Il signa à *Lubeck* un traité d'alli- 1503
ance avec cette puissante ville, & celle de *Lunebourg*, qui devoit durer 10 ans. Les confédérés s'engageoient, à se défendre réciproquement contre toute sorte d'aggressions & de violences de la part de l'étranger, & à maintenir la sureté des grands chemins. Les villes promettoient un petit subside annuel aux Ducs. *Magnus* fidéle à ses engagemens servit utilement les villes dans leurs différens avec le Roi de *Dannemarc*, & il les reconcilierent avec lui. Ce fut le dernier acte remarquable de *Magnus*. Il mourut à la fin de cette même année, em- 20 Novbr.
portant les regrets qu'on doit à un Prince sage, qui sait maintenir ses droits avec fermeté en respectant ceux des autres. Il ne se fit pas moins estimer dans l'administration de ses finances; il les avoit trouvées dans le plus grand desordre à son avénement, & il les rétablit si bien, qu'il put racheter une grande quantité de domaines aliénés par ses prédecesseurs. Malgré les contrarietés qu'il éprouva, malgré ses longs démélés avec *Rostock*, & l'esprit d'insubordination qui régnoit alors, il sut par sa fermeté faire respecter son autorité & exécuter ses ordonnances; & obeï de ses sujets il en fut encore aimé. Il laissoit de son mariage, avec *Sophie* Princesse de *Poméranie-Stettin* trois fils, savoir: 1. *Henri* dont nous avons parlé, né vers l'an 1479; 2. *Eric* qui se voua aux sciences, & étudia d'abord à l'Université de *Rostock*, dont il fut trois fois recteur, & ensuite à celle de *Bologne*; 3. *Albert*; & quatre filles savoir; 1) *Dorothée* qui fut Abesse de *Ribnitz*; 2) *Sophie* qui épousa (en 1500) *Jean* dit le *Constant*, Electeur de Saxe & mourut 3 ans après; 3) *Anne* mariée (en 1500) avec *Guillaume* Landgrave de Hesse; & 4) *Cathérine* mariée

mariée (en 1512) à *Henri le debonnaire* Duc de Saxe de la branche *Albertine*, dont elle eut deux Princes *Maurice* & *Auguste* qui furent Electeurs de Saxe.

Balthazar & ses neveux continuerent la communauté de régence & de résidence qui avoit eu lieu pendant la vie de *Magnus*. La principale autorité resta cependant à *Balthazar* à raison de son âge; mais tout occupé d'etudes théologiques d'exercices de devotion, il laissa bientôt la direction des affaires à *Henri* l'ainé de ses trois neveux. Dans cet arrangement préalable la Duchesse douairiere étoit constituée arbitre des différens, qui pourroient s'élever entre eux. Mais elle suivit son époux au tombeau l'année suivante, après avoir mérité pendant sa vie les regrets des peuples, qui l'accompagnerent à sa mort.

IV. Etat intérieur du Mecklenbourg.

Les limites du *Mecklenbourg* n'avoient subi aucune variation assez considérable pour mériter d'être rapportée. Il avoit plutôt perdu quelque chose du côté du *Brandenbourg*; mais ce désavantage peu considérable en lui-même étoit bien compensé, & au delà, par la réunion de ses diverses provinces sous une autorité commune; réunion qui n'empêchoit pas qu'on ne continuat à distinguer les trois provinces, qui avoient eu chacune leurs Princes différens, savoir le Duché de *Mecklenbourg* proprement dit, la Seigneurie de *Stargard*, & la Principauté de *Wenden*. Au *Mecklenbourg* propre on joignoit la Seigneurie de *Rostock*, le Comté de *Schwerin*, ce qui restoit du Comté de *Danneberg* au nord de l'Elbe, & la Seigneurie de *Grabau* rachetée (en 1493) de la famille de *Lutzau*, qui en avoit joui pendant près de deux siécles. Le chef-lieu de la résidence des Ducs de *Stargard* avoit été à *Stargard* ou à *Strelitz*; celui des Ducs de *Schwerin* à *Schwerin*. Le Duc *Albert* avoit résidé cependants le plus souvent à *Gustrau* ou à *Plau*.

Depuis

Depuis l'extinction de la branche de *Stargard* les titres des Ducs, qui avoient varié souvent à divers égards, furent constamment ceux de *Ducs de Mecklenbourg, Princes de Wenden (Slaviae inferioris), Comtes de Schwerin, Seigneurs de Rostock & de Stargard.* Les Princesses de la maison, quoique mariées à des Comtes, conservoient toujours dans les actes publics leur titre de Princesses. L'ordre de la succession, tel que nous l'avons souvent exposé ci-dessus, n'avoit point subi de changemens essentiels. Les partages entre les Princes du sang avoient encore lieu; mais on en sentoit de plus en plus les inconvéniens, & on s'efforçoit de les prévenir autant qu'on croyoit pouvoir le faire, en établissant une régence commune entre les cohéritiers.

Les principales dignités, & surtout celle de *maréchal* continuoient à être un appanage héréditaire de quelques familles nobles, qui leur donnoit le premier rang à la cour des Ducs & dans l'ordre de la noblesse. Pendant que la Principauté de *Wenden*, avoit eu deux Princes particuliers, la dignité de maréchal des deux cours avoit appartenu à des *Levezau* & des *Molzahn*; & après la réunion de la Principauté, & de longues contestations entre les deux familles, elles en jouïrent encore l'une & l'autre. Le Duché de *Stargard* eut les nobles de *Plate* pour maréchaux & ensuite ceux de *Hane*. A l'egard du Duché de *Mecklenbourg*, ce fut dans la période que nous parcourons des nobles de *Lutzau*, qui en furent maréchaux. Ainsi chacune des trois provinces ayant son maréchal particulier qui devoit y posséder des fiefs, il est naturel d'en conclure, que ses fonctions étoient bornées par les limites mêmes de la province. Il en résultoit aussi, que les Princes devoient avoir un grand officier de leur cour, qui restat auprès de leur personne. C'est ce qu'on nommoit le *maréchal de la cour* ou le *Grand-Maitre*, office que les Princes conféroient à leur gré & pour le tems qu'ils jugeoient à-propos de fixer.

Depuis 1439 à 1448 l'office de trésorier, ou comme on le nommoit de *maitre de la chambre*, fut exercé par Othon de *Vieregge* dans le Duché de *Mecklenbourg-Schwerin*. Mais depuis ce tems là l'importance de cet emploi, &

& la nécesité de le confier à des hommes savans & exercés dans le maniment des finances, obligerent à y employer le plus souvent des roturiers. Il en étoit de même de la charge de *Chancelier* ou de *Secretaire en chef*, auquel la garde des sceaux étoit confiée, & qui éxigeoit un degré da savoir peu commun alors dans l'ordre de la noblesse; aussi falloit-il souvent recourir au savoir des éclésiastique. L'usage de la langue latine cessa alors presque entiérement dans les chancelleries. Le clergé seul en fit encore usage dans ses actes & expéditions. A l'égard des autres officiers de la cour, leur nombre varioit suivant que le luxe plus ou moins grand, & les circonstantes plus ou moins favorables l'exigeoient. *Albert* & *Magnus* réduisirent leur suite au nombre de cinquante cavaliers. *Magnus* & *Balthazar* furent aussi très économes, puisque l'un & l'autre ne prenoient du thrésor commun que 200 florins du rhin pour leurs dépenses particulierés annuelles.

A ces principaux officiers de l'état & de la cour des Ducs, & aux gouverneurs ou baillifs, auxquels ils confioient à leur gré le commandement des châteaux & des provinces, il faut ajouter les conseillers qui, comme nous l'avons déja observé ci-dessus, étoient les personnes les plus considérables du pays, que les Princes appelloient à donner leur avis dans les cas importans, & à certifier comme témoins le résultat de leurs délibérations. Les Princes les qualifient ordinairement dans ces actes par les titres de *Nos conseillers & autres fidéles vassaux*, ou *nos fidéles & conseillers*. A mesure que les affaires se multiplioient, que le conflict des droits civils, féodaux & canon, les rendoit plus compliquées, le nombre des nobles qui assistoient à ces conseils diminua. Les éclésiastiques plus savans, plus laborieux, plus éxercés y eurent plus d'influence. Ils y tenoient le prémier rang. Aprés eux venoient les conseillers de l'ordre de la noblesse, & ensuite ceux des villes. Mais vers la fin de ce siécle on appella encore au maniement des affaires un nouvel ordre de conseillers. C'étoit des lettrés, des docteurs dans la connoissance éstimée alors indispensable du droit romain, du droit canon, des décretales des Papes, des

classe

pères de l'eglise, de la philosophie d'Aristote. L'établissement des tribunaux de l'Empire contribua à rendre necessaire cette classe de docteurs, & leur ouvrit l'entrée des cabinets des Princes qui se les attachoient par des pensions, & les choisissoient ainsi à leur gré parmi des étrangers, ou du moins dans un ordre de gens qui n'avoient le plus souvent aucune proprieté dans le pays. On distinguoit par cette raison les *conseillers du pays* d'avec ces derniers, qui se nommoient que des *conseillers de la cour*.

La période, que nous parcourons, offre divers changemens rélatifs au service militaire de la noblesse. L'usage de la poudre & des armes à feu étant devenu plus commun & plus nécessaire, il fallut avoir des hommes soudoyés exprès pour le maniement de ces nouvelles armes, & les cavaliers armés à l'ancienne maniere devinrent beaucoup moins utiles à la guerre. Mais d'autres circonstances favoriserent la noblesse, & l'administration prodigue des deux *Henris* lui procura surtout les moyens d'acquérir de nouveaux fiefs, ou d'attirer à elle la plûpart des droits régaliens, qui pouvoient lui être les plus utiles, & dont elle n'avoit pas joui encore. En 1450 les nobles de *Luhe* reçurent l'investiture des deux bailliages entiers de *Sulze* & de *Marlau* avec les villes de ce nom, et tous les droits & appartenances les plus étendues, puisque le Prince ne conservoit que le droit d'exiger le service militaire. Les nobles de *Plessen* possédoient la ville de *Brule*. Celle de *Penzlin* avec son château, & le bailliage fut cédée à un *Molzahn* avec des pouvoirs si étendus, que le conseil & les bourgeois de la ville furent éxemptés par un acte exprès des Ducs, du serment immediat, qu'ils leur devoient. Ainsi il y eut deux sortes de villes: les *immédiates* qui ne relevoient que des Ducs, & les *mediates* qui relevoient encore de leurs seigneurs. Les fiefs devenus vacans furent conférés par l'autorité du Prince, moyennant une certaine reconnoissance proportionnée à leur importance. Mais souvent le nouveau possesseur étoit investi du fief & de tous ses droits sans aucun fraix. Et ce qui étoit encore plus préjudiciable aux intérêts du Prince, on déclinoit la vacance, ou l'ouverture du fief, en faisant

donner une investiture simultanée à toute une famille, ou par le moyen d'expectatives acordées pour certains fiefs, ou à certaines personnes pour le premier fief vacant.

La condition des paysans ne s'améliora pas durant cette période. La noblesse étant moins occupée à la guerre, moins souvent à la suite de ses Princes, séjourna davantage dans ses châteaux, & s'y occupa avec plus de soin de la culture de ses terres fertiles. Sa jurisdiction devint plus étendue, & elle acquit, comme on l'a dit, des droits jusques alors réservés au Prince. Il résultat de là, que les cultivateurs furent soumis à des corvées que les seigneurs exigerent à la place des petites redevances en argent & en grains, dont ils s'étoient contentés jusques alors. Ainsi la servitude des paysans fut augmentée, & avec elle le desir naturel de s'affranchir de ce joug par la fuite, seul moyen qui restat encore de se procurer une meilleure condition. Les uns abandonnoient le pays, d'autres cherchoient des azyles dans les villes pour y prendre des professions. Mais souvent on chercha à les priver de cette derniere ressource. Par le traité de paix du pays fait à *Dargun* (en 1456), on leur ôta tout azyle en Poméranie, et par celui qui reconcilia *Rostock* avec ses Princes (en 1498), le magistrat de cette ville s'engagea à rendre tous les paysans, qui viendroient s'y refugier à leurs seigneurs.

Les villes commerçantes du *Mecklenbourg* associées à la ligue anséatique avoient participé à la puissance & à la fortune de cette fameuse confédération, qui faisoit presque seule tout le commerce du nord de l'Europe. Mais à cette même époque de sa prospérité on pouvoit appercevoir déja divers avantcourreurs d'une prochaine décadence. Les nations dont elle avoit enchainé l'industrie ouvroient les yeux sur leurs intérêts. On restreignoit les priviléges de la ligue en Angleterre. Des rivaux dangereux s'élevoient dans les marais de la Hollande, de la Zélande & de la Frise. *Rostock* conserva, étendit même à la vérité les avantages de son commerce en Norvégue & en Suéde, sous Christophle III, & sourtout sous Chrétien I. qui eut besoin de ses secours

contre

contre ses compétiteurs à la couronne de Suéde. Mais en Dannemarc on géna le commerce de Rostock & des autres villes anséatique Vénédes de diverses manieres. Leur grand comptoir à *Berguen*, où elles faisoient tout le commerce de la Norvégue toucha au moment de la ruine sous le Roi *Jean*, successeur de *Chrétien* I. qui fit longtems difficulté de leur conserver leur priviléges & leurs franchises. Partout dans le nord on commençoit à se lasser de leur monopole, & on vouloit trafiquer immédiatement avec les autres nations étrangéres. En 1501 & 1502 les armateurs de la ligue ayant fourni des secours aux Suédois révoltés contre le Roi de Dannemarc, ce Prince lui ôta tous ses priviléges de commerce; mais ils lui furent rendus cependant à la paix de 1503. Dans la Prusse & la Russie elle eut aussi des échecs à essuyer. L'ordre teutonique fit la guerre aux villes de la ligue situées dans la Prusse; & le grand Duc de Russie *Jwan Basilowitz* pilla deux fois (en 1477 & 1494) la ville de *Novogorod* & les magazins considérables qu'elle y avoit. Des divisions, des jalousies s'etoient souvent élevées entre ses divers associés dans les tems de sa prospérité. Ces malheurs leur firent sentir le besoin de resserrer les noeuds de leur union. Les six villes anséatiques Vénédes, & en particulier *Wismar* & *Rostock* se lierent plus étroitement par des traités conclus à l'insçu de leurs seigneurs légitimes, au préjudice de leur autorité, & contre la teneur expresse des loix de l'Empire. Les Princes en conçurent enfin de l'ombrage, & on a vû par l'histoire du Duc *Magnus*, que ce n'étoit pas sans raison. Ils commencerent à sentir les conséquences de ces renouvellemens fréquens de priviléges qu'ils leur avoient accordés. Ces docteurs en droit, versés dans la connoissance des loix & de la politique, qu'ils venoient d'admettre dans leurs conseils, les éclairerent sur les suites que devoient naturellement avoir des priviléges si étendus, qui faisoient naitre *des états dans l'état*. Ils adopterent la maxime de ne plus reconnoitre à la ville de *Rostock* des droits incompatibles avec leurs droits régaliens, avec les loix civiles & éclésiastiques du pays, & avec les principes de la juste subordination qui leur étoit due.

Les revenus des Princes avoient subi des variations. Vne partie de ceux, qu'ils recevoient à divers titres des habitans des campagnes, avoit été aliénée en faveur de divers particuliers. Dès lors le produit des fermes des domaines, des rentes foncières (*pecunia fundatoria*) payées par les villes, des droits éxigés des Juifs, des douanes anciennes & nouvelles &c. étoient des ressources insuffisantes pour subvenir aux dépenses des Princes, qui s'étoient accrues par l'effet inévitable des circonstantes. Il falloit doter des Princesses, envoyer ou assister aux diètes de l'Empire, recevoir des investitures de l'Empereur, payer le contingent des contributions de l'Empire, ou pourvoir à d'autres besoins géneraux d'ou résultoit la nécessité de demander plus fréquemment qu'auparavant, cette espèce de subsides, qui ne pouvoient être levée que par le consentement de tous les ordres de l'état. En effet le clergé, la noblesse, les villes en supportoient le poids. Des décrets des diètes de l'Empire avoient statué qu' aucune personne, soit écclésiastique soit laïque, ne pût s'exempter de payer sa part de ces contributions éxigées par le chef de l'Empire, & qui pour cette raison se nommoient *subsides Impériaux* ou *Royaux*.

A l'égard de l'administration de la justice, les différens qui s'élevoient entre les vassaux, les cloîtres & les villes continuoient à être portés devant les Ducs siégeans avec leurs conseillers nommés par eux, pour en connoitre, ou devant le tribunal nommé *tribunal ou justice de la cour* (*Hof-Gericht*). Les états de la Principauté de *Wenden*, à l'époque de leur réunion avec le *Mecklenbourg*, eurent grand soin de se faire confirmer (en 1436) le privilége de ne pouvoir être cités devant aucune jurisdiction étrangère. La ville de *Neu-Brandenbourg* obtint (en 1440) la même prérogative, puisque les Ducs eux-mêmes promirent pour eux & pour tous ceux qui étoient attachés à leurs personnes, de se soumettre dans les différens qu'ils auroient avec les bourgeois de cette ville, aux jugemens, que ses juges & echevins prononceroient en conformité du droit qui y étoit reçu. Rien ne répugnoit plus au peuple que le droit Romain, avec toutes ses subtilités, que des Jurisconsultes élevés dans

dans des écoles étrangères vouloient leur faire adopter. Ils trouvoient dans leurs propres loix plus de simplicité, de clarté & d'analogie avec leurs moeurs & leurs besoins.

Nous nous réservons de parler de l'état de la religion & des affaires de l'église à l'époque de la grande révolution, qui y apporta quelque tems après, tant de changemens. Ce sera alors le moment d'en développer les causes & les circonstances. Nous terminerons donc cet article par quelques remarques sur les rélations extérieures du *Mecklenbourg* durant le cours de cette période. La plus importante regarde ses rapports avec l'Empire. L'extinction de la branche de *Stargard* avoit fait évanouïr tous les projets de la maison de *Brandenbourg* sur cette Seigneurie, qu'elle eut voulu soumettre à sa suzeraineté. Le pacte de 1442, qui lui donnoit un droit de succession éventuelle aux états de *Mecklenbourg* acheva, s'il en eut été besoin, d'anéantir cette prétention sur la principauté de *Wenden* par une renonciation formelle. Dès lors nos Ducs la possédérent ainsi que la Seigneurie de *Rostock*, (sur laquelle le Dannemarc avoit abandonné toutes ses prétentions) comme des états libres & relevant immédiatement & uniquement de l'Empire. Ils consentirent, à posséder à ce titre ces terres allodiales, pour s'en assurer sans doute la possession contre toute espèce de prétentions & de difficultés possibles. Ainsi depuis ce tems là l'investiture, qu'ils reçurent de l'Empereur *Fréderic III.* embrassa expressément, avec le Duché de *Mecklenbourg* & la Seigneurie de *Stargard*, celles de *Werle* (ou de *Wenden*), & de *Rostock* & le Comté de *Schwerin*. Le consentement exprès de l'Empereur, & celui des Electeurs furent requis & necéssaires, conformément aux loix de l'Empire, pour la confirmation *du Pacte de succession éventuelle* accordée à la maison de *Brandenbourg*, non pas seulement à raison des états de *Mecklenbourg*, de *Stargard* & de *Schwerin*, mais aussi pour ce qui regardoit les Seigneuries de *Wenden* & de *Rostock*.

Le *Mecklenbourg* s'unit ainsi de plus en plus à l'Empire, & dans toutes les occasions il remplit les devoirs, & jouït des droits attachés à la qualité de

ses

ses membres. En 1438 lorsque l'Empereur *Albert* établit la paix publique à la diéte de *Nuremberg*, & divisa pour le maintien de ces établissemens toute l'Allemagne en six cercles, le *Mecklenbourg* fut compris dans le sixiéme de ces cercles avec le *Brandenbourg*, & les autres états situés auprès de la mer Baltique. Et cet arrangement fut confirmé (en 1500) à la diéte d'*Augsbourg*, pour l'entretien du nouveau conseil de régence de l'Empire. Les Ducs se montrerent souvent en personne aux diétes dans le cours de cette période. *Henri le jeune* assista (en 1442) à celle de *Francfort*, & avec ses fils à celle de *Ratisbonne* (en 1471.) Le Duc *Magnus* à celles qui suivirent jusques (en 1481); *Balthazar* à celle de *Nuremberg*, (en 1487.) Lors de la fameuse diéte de *Worms*, (en 1495) qui établi enfin la paix perpétuelle de l'Empire & un tribunal suprême pour juger les différens, qui pourroient s'élever entre les états. *Magnus* donna en personne son adhésion à ces établissemens, & en signa l'arrêt d'abord après les maisons *Palatine*, de *Baviere*, de *Saxe*, & de *Brandenbourg*, & avant celles de *Juliers*, de *Wurtemberg* & de *Hesse*. Le Prince *Henri* de *Mecklenbourg* signa de même, en l'absence & au nom du Duc son pere, le récès de la diéte d'*Augsbourg* (en 1500) & le décret sur le conseil de régence de l'Empire, après les maisons Electorales qu'on vient de nommer, & celle de *Brunswick*, mais avant tous les Prélats & tous les envoyés des Princes absens.

La diéte de l'Empire assemblée à *Nuremberg* (en 1467) ayant accordé à l'Empereur une armée de 13208 fantassins & de 5031 cavaliers, pour agir contre les Turcs, le contingent des deux branches de la maison de *Mecklenbourg* fut évalué à 25 cavaliers & 55 fantassins, & celui de l'Evêché de *Schwerin* à 10 cavaliers & 24 fantassins. Il ne fut point question de l'Evêche de *Ratzebourg*; mais les villes de *Rostock* & de *Wismar*, n'eurent pas sujet de s'applaudir d'avoir obtenu cette prérogative, puisqu'elles furent taxées, la premiere à 25 & 68, la seconde à 15 & 30 cavaliers & fantassins. Dans une autre conscription générale ordonnée par la diéte de *Ratisbonne* (en 1471), les

les Ducs furent taxés à 14 & 28, *Wismar* à 10 & 20, *Rostock* à 8 & 16 & l'Evêque de *Suerin* à 5 & 7 hommes. Mais si ce privilége d'être taxé à part flattoit l'esprit d'indépendance des habitans de *Rostock*, il ne leur en devint pas moins onéreux à la fin par les charges, auxquelles il les soumit. Ils refuserent même de fournir leur contingent dans la guerre, que fit l'Empire au Duc de *Bourgogne* (en 1475,) & ils furent condamnés en punition de cette désobeissance à livrer, sous peine du ban & de l'arriere-ban, le quart des hommes en état de porter les armes dans leur ville & les villages qui en dépendoient. Ils firent à ce sujet des représentations pressantes, & lasses sans doute d'une distinction qu'il falloit payer si chérement, *Rostock* & les autres villes anséatiques Vénédes préférérent dès lors de payer leur contingent, soit en hommes, soit en argent, en commun avec les autres états de leurs Princes respectifs.

La jurisdiction de l'Empire sur ses membres étoit trop imparfaite encore, trop peu affermie, malgré les efforts de *Fréderic* III. & de *Maximilien*, pour que les états ne cherchassent pas encore d'autres moyens de finir leurs différens jusques à l'époque de l'établissement de la chambre Impériale (en 1495). Les loix mêmes de l'Empire autorisoient ces autres moyens en permettant ou en décernant des commissions d'arbitres, auxquelles les parties soumettoient la décision de leurs procès. C'est ainsi que le différend élevé entre le *Mecklenbourg* & *Lubeck*, (1495-1498) au sujet de la navigation du canal de *Delvenau*, porté d'abord devant le conseil de l'Empereur, puis devant une commission, ne fut terminé définitivement que par une médiation extra-judicielle. Les autres procès, que les Ducs eurent à soutenir contre des états voisins, ou entre eux-mêmes, durant cette période furent de même jugés définitivement ou par des conseillers nommés des deux parts, ou par un arbitre convenu, ou enfin par une Université étrangère. C'est un grand exemple de la force de l'habitude & des préjugés, qu'encore dans le tems dont nous parlons, le *Mecklenbourg* fut exposé aux arrets de ce fameux tribunal de *Westphalie*, si

connu dans l'histoire, sous le nom de *tribunal secret & libre*, de cour *Vehmique*, de *justice de Westphalie*. Cette inquisition originairement établi par *Charlemagne*, pour assujettir par la terreur les Saxons qu'il avoit subjugées par ses armes, & qu'il prétendoit avoir convertis au christianisme, étoit composée de juges, d'assesseurs, & d'émissaires, qui s'attribuoient le droit de condamner sans appel, de poursuivre toutes sortes de délits sans être connus, & souvent sans forme de procès, & sans assigner aucune borne à leur effrayante & sanguinaire jurisdiction. Ils l'étendirent à la faveur de la terreur & de la superstition sur une grande partie de l'Allemagne, & la remplirent d'exécutions barbares qui révolterent enfin tous les peuples. La ville de *Rostock* eut souvent lieu d'en gémir, & elle joignit ses sollicitations à celle de plusieurs autres états, pour être soustraite à cette tyrannie. En 1474 elle obtint de l'Empereur *Fréderic* III. un ordre adressé au Duc *Henri*, pour prendre à ces sujet des informations & des mesures actives. La diéte de *Worms* (en 1495) s'en occupa pour tout l'Empire, & resserra du moins dans des bornes plus étroites la jurisdiction de ce tribunal qu'on n'osoit encore anéantir. *Magnus* obtint alors pour tous ses états des lettres d'éxemption, soit du tribunal *Vehmique*, soit de toute autre jurisdiction étrangère.

L'Evéché de *Schwerin*, formé d'une portion du patrimoine de la maison de *Mecklenbourg*, avoit toujours été censé en faire encore partie à divers égards. Les Ducs s'en regardoient comme les protecteurs temporels, & depuis qu'en héritant des états de la branche de *Stargard*, & de la Principauté de *Wenden* les terres de cet Evêché se trouvoient entiérement enclavées dans les leurs; l'Evêque & le chapitre durent s'unir au *Mecklenbourg* par des rélations plus étroites encore & plus dépendantes, puisque tout leur intérêt se bornoit à desirer la faveur des Ducs & la prospérité de leur maison & celle du pays. Ils participerent donc plus que jamais aux affaires importantes qui se traitoient dans les conseils des Ducs, comme leurs conseillers naturels, & ils y occupoient à l'or-

l'ordinaire la premiere place. Cependant ils continuerent à être appellés aux diètes de l'Empire, & à acquitter immédiatement leur contingent, ce qui les maintenoit en quelque sorte dans la qualité d'état immédiat de l'Empire. La sage modération des Ducs jointe au crédit, dont les Evêques jouissoient dans leurs conseils prévenoient sans doute les chocs, que cette opposition de droits pouvoit si aisément faire naître.

L'Evêché de *Ratzebourg* étoit dans un cas un peu différent. La chancellerie de l'Empire avoit négligé d'en éxiger un contingent aux contributions générales, & quoique par là il fut censé n'être pas un état immédiat de l'Empire, ce titre, alors moins recherché qu'il ne l'a été depuis, lui fut laissé sans contradiction. Il en résulta que les Ducs de *Mecklenbourg* d'une part, & ceux de *Saxe-Lawenbourg* de l'autre, les plus proches voisins, s'atttribuerent sur cet Evêché des droits de supériorité plus étendus. Celle des Ducs de *Mecklenbourg* ne lui porta aucun préjudice. Au contraire l'Evêque de *Ratzebourg*, étant (1482, 1491) le premier de leurs conseillers écclésiastiques, ils prirent l'Evêché sous leur protection contre les entreprises des Ducs de *Lawenbourg*.

Fin du Tome second.

Précis

Précis
du contenu de ce volume.

Tome premier.

Histoire ancienne de Mecklenbourg.

Introduction: Section I. — — — Pag. 1
Section II. — — — 15
Chapitre I. des Obotrites, depuis qu'ils formerent des relations avec les Rois Francs & Allemands, (780-930) — — 23
Chapitre II. des Obotrites soumis aux Ducs de Saxe, (930-1105) — 32
Chapitre III. des Obotrites vassaux de la Saxe, (1105-1181) — 51
Chapitre IV. la Slavie relevante de la couronne de Dannemarc, (1181-1227) 83

Tome second,

comprenant l'Histoire du moyen-âge — 105
Premiere Periode: (74 années) depuis la bataille de Bornhoevede, jusques à la paix de Rostock, (1227-1301) — — 107
Seconde Periode: (58 années) s'étendant jusques à la réunion du Comté de Suerin au Mecklenbourg, (1301-1359) — — 131
Troisiéme Periode: (77 années) des Ducs de Mecklenbourg & des Princes de Werle, jusques à l'extinction de la branche de Werle, (1359-1436) 187
Quatrieme Periode: (67 ans) des deux branches ducales de Mecklenbourg, jusques à la conclusion du pacte de famille, fait à Suerin (1436-1503) 252

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0306
DFG

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0307
DFG

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0309
DFG



Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130787/phys_0310
DFG

selon les mêmes loix, & pour nous servir des termes mêmes des chartes accordées par les Princes, „*secundum commune vasallorum nostrorum jus, quo milites & omnes vasalli nostri receperunt & possident bona sua* &c.“ C'est-à-dire, *selon le droit commun de nos vassaux, en conformité du quel nos Chevaliers & tous nos vassaux ont reçu & possident leurs terres* &c.

Ce droit portoit que les revenus des terres & le domaine utile appartenoient au possesseur du fief; le domaine éminent au Prince du pays, sans le consentement duquel le fief ne pouvoit être aliéné. Il ne pouvoit non plus sans sa permission passer aux femmes ni aux parens par femmes. La justice inférieure étoit attachée aux fiefs. A l'égard des services dûs par les possesseurs des fiefs, ils sont les mêmes à peu près, que ceux qui avoient lieu dans les autres etats de l'Empire & ailleurs, durant le cours des mêmes siécles, & par cette raison nous ne croyons pas devoir en faire ici l'énumération.

Il faut observer cependant qu'outre les services militaires, les vassaux devoient des services à la cour de leurs Princes, et cet usage étoit général dans toutes les cours. On trouve dans les chartes de ces tems là les noms des gentilshommes, qui faisoient les fonctions de *Maitre de cuisine*, de *chef des finances* (*camerarii*) de *Maréchaux* &c. à la cour des Princes de *Mecklenbourg*, de *Rostock*, de *Werle* & même des Evêques de *Schwerin*. L'auteur qui nous sert de guide cite des chartes de ce siécle, où des gentils-hommes, comme *Hénri de Gamme*, *Othon de Swinge* &c. sont désignés par les offices qu'ils exerçoient à la cour des Princes de Mecklenbourg.

La noblesse prenoit aussi part, comme anciennement, aux affaires de conséquence. Elle assistoit les Princes de ses conseils, comme de son épée; & les transactions importantes étoient munies du sceau de l'approbation & du concours de quelquesuns de ses membres, concours estimé nécessaire pour les légaliser & leur donner une derniere sanction. On choisissoit ordinairement pour cette fonction, outre les Princes & agnats de la maison, ceux de No-